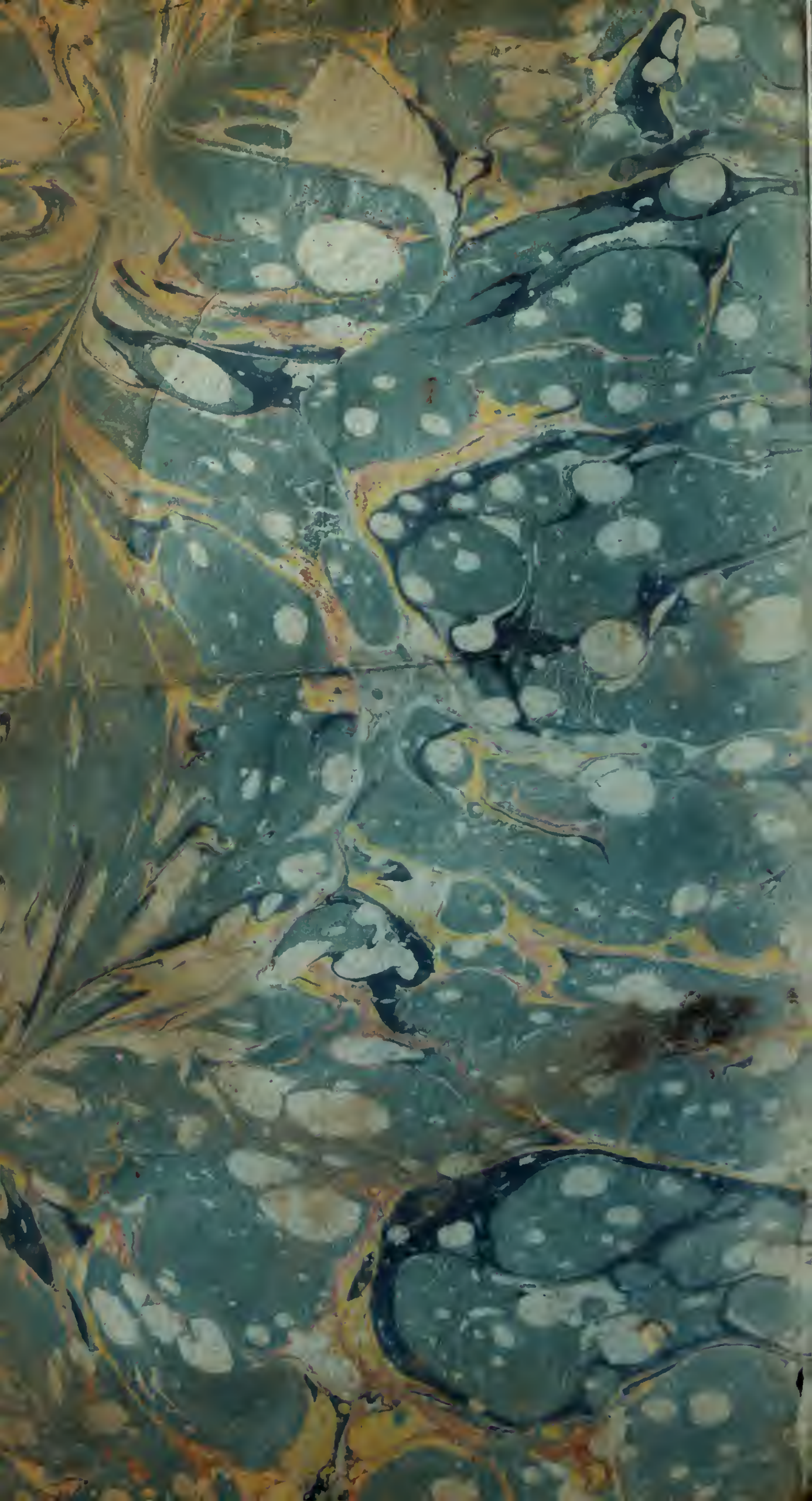






HISTOIRE
DES
RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES
DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE,

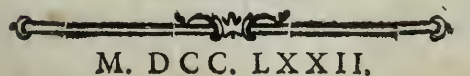
Par M. l'Abbé DE VERTOT, *de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Censeur Royal, Secrétaire des Commandements de S. A. S. Madame la Duchesse d'*ORLÉANS, *Administrateur de la Commanderie de Santeny, & Prieur de Sainte Marie d'Esne.*

NOUVELLE ÉDITION.

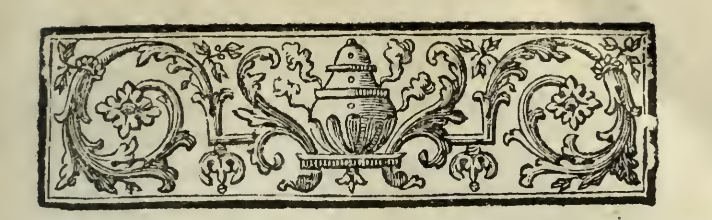
TOME SECOND.



A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Imprimeur & Libraire.



M. DCC. LXXII.



HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE HUITIEME.

I. Manlius est accusé devant l'assemblée du peuple de traiter durement T. Manlius son fils. Action hardie de Titus pour délivrer son pere. Il tue un Gaulois d'une taille extraordinaire, & est surnommé Torquatus. *Valerius* Corvus. *Pourquoi ainsi appellé. Les Samnites déclarent aux Romains une guerre qui se termine à l'avantage de ces derniers. Premiere guerre entre les Carthaginois & les Romains. Après différents succès de part & d'autre les Carthaginois sont obligés de demander la paix, & ne l'obtien-*

nent qu'à des conditions très-onéreuses. Ils réparent leurs pertes, & recommencent la guerre. Annibal passe en Italie, & met Rome à deux doigts de sa perte. Il est obligé de retourner en Afrique pour défendre sa patrie: Scipion taille en pieces son armée, & prend Carthage. Les conquêtes des Romains en Grece & en Asie. Tribunat de Tiberius Gracchus rempli de troubles. Mort du Tribun.

LA République jouissoit d'une profonde paix au dedans & au dehors de l'Etat, & le peuple regardoit le consulat qu'il venoit d'obtenir comme une victoire qu'il avoit remportée sur le Sénat & les Patriciens. Mais les Tribuns qui ne pouvoient se faire valoir que par de nouvelles dissensions, se plaignoient que, pour une dignité curule, que les Patriciens avoient cédée au peuple, ils eussent obtenu trois nouvelles Magistratures; qu'on eût créé exprès pour eux la dignité de Préteur, qui les rendoit maîtres de l'administration de la justice; qu'ils eussent deux Ediles curules, dont l'autorité anéantissoit celle des Ediles Plébéïens. Ils demandoient que toutes les charges & les dignités de l'Etat fussent communes entre le peuple & la Noblesse; que le mérite seul en décidât dans les élections, & que, sans distinction de rang ou de naissance, on pût choisir indifféremment des Plébéïens comme des Patriciens pour remplir les dignités civiles, & même celles du Sacerdoce. Tel étoit le sujet ordinaire dont ces Tribuns inquiets entretenoient la multitude dans leurs assemblées. Ils n'oublioient rien pour élever, par de magnifiques éloges, les moindres actions des Plébéïens, en même-temps qu'ils tâchoient d'affoiblir & de diminuer tout ce que les Nobles faisoient de plus utile pour la République. Ils s'attachoient

même à pénétrer ce qui se passoit dans l'intérieur de leur domestique, dont ils faisoient des rapports malins & exagérés, & propres à les rendre misérables.

(*a*) C'est ainsi que sous le consulat de Q. Servilius Ahala & de Lucius Genutius, un Tribun du peuple appellé M. Pomponius, fit assigner L. Manlius qui sortoit actuellement de la dictature, sous prétexte que ce Patricien traitoit un de ses enfants avec trop de dureté. Ce fils de Manlius, appellé Titus, étoit né begue; &, comme dans ses premieres années il ne faisoit pas espérer beaucoup de son esprit, son pere l'avoit relegué dans une de ses maisons de campagne, où il étoit occupé du labourage & des autres soins de l'agriculture, comme en usoient encore en ce temps-là les Romains. Cependant Pomponius en voulut faire un crime à Manlius, qui d'ailleurs n'étoit pas agréable au peuple par la sévérité qu'il avoit exercée dans ses Magistratures & à la tête des armées. L'affaire fut poussée si vivement qu'on ne doutoit pas qu'il ne fût condamné à une amende considérable.

Titus Manlius ayant appris l'embarras où son pere se trouvoit à son sujet, sort seul de son village de grand matin, se rend à Rome, & va à la porte du Tribun qui étoit encore au lit. Il lui fait dire que le fils de Manlius demandoit à lui parler pour une affaire qui ne souffroit point de retardement. Le Tribun, persuadé qu'il venoit ou le remercier de s'être intéressé dans sa disgrace, ou peut-être lui découvrir de nouvelles preuves de la dureté de son pere, ordonna qu'on le fît entrer. Manlius l'ayant salué, demanda à l'entretenir en particulier; les gens du Tribun se retirerent aussi-tôt par son ordre. Pour lors ce jeune homme lui porta un poignard à la gor-

(a) *An de Rome* 391.

ge, & le menaça de le tuer si, par les serments les plus solemnels, il ne juroit de se désister de la poursuite qu'il faisoit contre son pere. Le Tribun épouvanté jura tout ce qu'il voulut. Mais il ne fut pas plutôt débarrassé de ce jeune homme, qu'il en porta ses plaintes dans une assemblée du peuple, & demanda à être relevé de son serment. Le peuple plus généreux en ordonna autrement : il lui fut défendu, en faveur du fils, de poursuivre davantage son action contre le pere ; & pour récompenser cet acte de piété filiale, le jeune Manlius fut nommé pour remplir une des charges de Tribun des légions : emploi dont les Généraux disposoient auparavant, & dont le peuple se réserva depuis la nomination.

T. Manlius ne fut pas long-temps sans faire connoître, par des actions d'une valeur singuliere, combien il étoit digne de cet honneur. Les Gaulois cisalpins ayant repris les armes pour venger leur défaite, vinrent camper à trois milles de Rome, proche d'un pont du Téveron, sous le consulat de L. Sulpitius, & de (*a*) C. Lucinius Calvus, celui même qui, pendant son tribunat, avoit travaillé de concert avec Sextius, pour faire passer le consulat dans l'Ordre des Plébéïens.

Au bruit de la marche de ces ennemis redoutables, on nomma aussi-tôt un Dictateur ; ce fut T. Quintius Pennus, qui choisit Ser. Cornelius Maluginensis pour Général de la cavalerie. Les Romains, sous les ordres de ces Généraux, s'avancerent aussi-tôt jusqu'au bord du Téveron : il n'y avoit que la riviere qui les séparât des ennemis. Un Gaulois d'une grandeur énorme, & qui paroissoit plutôt un géant qu'un homme ordinaire, s'avança sur le pont, & défia le plus

(a) *An de Rome* 392.

brave des Romains. Sa taille extraordinaire intimidoit les plus courageux : Manlius ſeul crut avoir trouvé un péril digne de ſa valeur. Il demanda à ſon Général la permiſſion de combattre le Gaulois : » J'eſpere, lui dit-il, faire voir à ce » barbare, que je ſuis ſorti d'une maiſon fatale à » ſa nation, & dont le chef précipita les Gaulois » du haut du Capitole. « *Va*, lui dit le Dictateur, *& montre autant de courage pour la gloire de ton pays, que tu en as fait paroître pour la défenſe de ton pere.* (*a*) Les deux champions ne furent pas long-temps ſans en venir aux mains, & Titus Manlius, joignant l'adreſſe au courage, tua ſon ennemi, & lui arracha une chaîne d'or qu'il portoit à ſon col, & qu'il mit au ſien, comme un monument de ſa victoire ; ce qui lui acquit le ſurnom de *Torquatus*, qui paſſa depuis à ſa poſtérité. Le ſuccès de ce combat ſingulier parut aux Gaulois de ſi mauvais augure pour la ſuite de la guerre, qu'ils abandonnerent leur camp de nuit, & ſe retirerent avec précipitation.

Quelques années après, une nouvelle armée de Gaulois ſe répandit ſur les terres des Romains. L. Furius Camillus, Conſul, fils du Dictateur, marcha contr'eux (*b*) ; M. Valerius eut le même avantage que Manlius ſur un autre Gaulois, que ce Romain vainquit dans un combat ſingulier. On prétend qu'un Corbeau s'étant perché ſur ſon caſque pendant le combat, contribua du bec & des ongles à la défaite de ſon ennemi, ce qui fit donner à Valerius le nom de *Corvus*, & à ſes deſcendants celui de *Corvinus*. Mais ſans s'arrêter à ce qu'il y a de merveilleux dans cet événement, il ſuffit de remarquer que dans cette ſeconde guerre un combat général

(*a*) *Tit. Liv. l. 7. Oroſ. l. 3. c. 5. Florus, l. 2. c. 13.*
(b) *An de Rome* 404. *Tit. Liv. l. 7 Gell. l. 9. c. 11. Val. Max. l. 3. c. 2.*

ſuivit le particulier, & qu'il eut le même ſuccès. Les Gaulois furent défaits, & ceux qui échapperent de cette bataille s'éloignerent du territoire de Rome, & furent quelque-temps ſans y revenir.

Ce n'étoit pas la ſeule nation jalouſe de la puiſſance & des conquêtes des Romains. Tous ces petits peuples qui, ſous différents noms habitoient le *Latium* & la Toſcane, leur faiſoient une guerre preſque continuelle. Les Samnites ſe déclarerent depuis contr'eux, & les Romains n'auroient jamais ſubjugué les uns & les autres, s'ils n'avoient ſu jetter de la diviſion parmi eux. Mais pour retenir dans leur parti les peuples les plus voiſins de Rome, ils les flattoient du titre d'alliés du peuple Romain; & quand ils s'étoient rendus maîtres des contrés les plus éloignées, ceux qui s'étoient laiſſés endormir ſous ce titre d'alliés, ſe trouvoient enveloppés dans leurs conquêtes; & pour lors, quoiqu'on leur conſervât cette qualité, on les traitoit comme des ſujets. Ils n'euſſent oſé prendre les armes ſans le conſentement du Sénat; & ils étoient obligés de fournir leur contingent de troupes pour aider les Romains à étendre leur empire & leur domination. Telle étoit la conduite de ces habiles politiques; on peut voir, dans le progrès de leurs armes, le fruit d'un ſyſtême d'ambition très-bien lié; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ces défenſeurs éternels de la liberté, étoient eux-mêmes les oppreſſeurs du droit naturel & les tyrans de toute l'Italie. (*a*) Les Herniques, qui avoient été près d'un ſiecle dans leur dépendance, entreprirent les premiers de s'en tirer. Tous, juſques aux vieillards, prirent les armes pour recouvrer leur liberté. On envoya d'abord contr'eux Ge-

(a) *An de Rome* 393.

nutius, Conſul Plébéïen ; ce fut le premier de cet Ordre qui eut le commandement des armées. Les Patriciens & les Plébéïens, par différents motifs, attendoient avec inquiétude quel feroit le ſuccès de cette guerre. (*a*) Genutius tomba dans une ambuſcade où il fut tué, & la plupart de ſes troupes furent taillées en pieces.

Les Patriciens profitant de cette diſgrace du Conſul Plébéïen pour mortifier les Tribuns & diminuer leur crédit, reprochoient au peuple que les Dieux avoient enfin vengé hautement les Auſpices profanes, & puni un homme qui, ſe prévalant d'une loi injuſte, avoit oſé s'approprier les Auſpices, comme auroit pu faire un Patricien.

Le peuple & ſes Tribuns confus & conſternés ne repliquoient rien : il fallut dans cette infortune avoir recours à un Dictateur. La Nobleſſe fit nommer Appius Claudius, petit-fils du Décemvir, celui de tous les Patriciens qui étoit le plus jaloux du privilége de ſa naiſſance & des prérogatives de ſon Ordre. Il leva auſſi-tôt une nouvelle armée, marcha aux ennemis ; &, après un combat ſanglant & opiniâtre, il remporta une glorieuſe victoire. Je ne parle point de différents petits combats qui ſe donnerent depuis contre les Privernates, les Faliſques, les Tarquiniens & les Veliterniens. Tous ces peuples faiſoient moins la guerre contre les Romains, que des courſes ſur leurs terres. S'ils étoient battus, ou ils demandoient la paix, ou ils ſe renfermoient dans leurs villes, ſans oſer reparoître en campagne. Les Toſcans prirent depuis leur place, & parurent en ce temps-là ſur la ſcene. C'étoit, comme nous avons dit, une ligue & une communauté de douze peuples, ou de douze

(a) *Tit. Liv. l. 7. Oroſ. l. 3. c. 6.*

petits Etats, dont la puiſſance ne laiſſoit pas d'être redoutable quand leurs forces étoient unies. Cette guerre parut aſſez importante pour en remettre la conduite à un Dictateur ; & malgré tous les efforts du Sénat & des Patriciens (*a*), C. Martius Rutilus, quoique Plébéïen, fut nommé pour remplir cette dignité ; il choiſit pour Général de la cavalerie un autre Plébéïen appellé C. Plautius.

Le Sénat, qui n'avoit pu empêcher l'élection d'un Dictateur Plébéïen, n'oublia rien pour traverſer ſon armement, & pour le mettre hors d'état d'acquérir de la gloire. Le peuple, par un motif oppoſé, courut à l'envi ſe ranger ſous ſes étendards : il eut bientôt une puiſſante armée ; & comme il étoit ſoldat & capitaine, il défit les Toſcans, tailla en pieces leur armée, fit huit mille priſonniers, & à ſon retour obtint, malgré le Sénat, les honneurs du triomphe. C'eſt ainſi que le peuple entra inſenſiblement en partage avec la nobleſſe, de tous les honneurs & de toutes les dignités de la République. Il étoit déjà en poſſeſſion de l'Edilité curule, quoique les Hiſtoriens ne marquent point le nom des deux premiers Plébéïens qui en furent revêtus. Philon, autre Plébéïen, parvint quelque-temps après à la Préture, & le même Martius, dont nous venons de parler, s'éleva par ſon courage & ſa vertu juſqu'à la dignité de Cenſeur. Depuis ce temps-là, quoique la diſtinction entre les Patriciens & les Plébéïens ſubſiſtât toujours, c'étoit moins la naiſſance que les dignités curules qui décidoient de la nobleſſe, & nous verrons dans la ſuite, des Plébéïens conſidérés entre les premiers & les plus nobles de la République, parce qu'ils ſortoient

(a) *Tit. Liv. l. 7. Diod. l. 16. An de Rome* 397.

d'ancêtres qui avoient été revêtus de ces dignités curules.

Les Romains, après avoir triomphé des Sabins, des Toſcans, des Latins, des Herniques, des Eques, des Volſques, & de tous ces petits peuples voiſins de Rome, tournerent leurs armes contre les Samnites (*a*), qui habitoient le pays qu'on appelle aujourd'hui l'Abruzze, nation féroce & guerriere, & qui ne cédoit aux Romains ni en courage ni en diſcipline militaire, & qui avoit, comme Rome, des ſujets & alliés attachés à ſa fortune.

Entre deux puiſſances égales & voiſines il eſt inutile de chercher d'autre motif de la guerre que la concurrence & une jalouſie réciproque. Ainſi le ſujet, ou pour mieux dire le prétexte de celle-ci vint de ce que les Samnites entreprirent de ſubjuguer les Sidicins & ceux de Capoue, & que les Romains, qui ne vouloient pas les Samnites ſi puiſſants, s'oppoſerent à leurs conquêtes.

La guerre avoit commencé par les Sidicins, petit Etat dont les Samnites vouloient ſe rendre les maîtres. Les Sidicins eurent recours à ceux de Capoue, qui prirent leur défenſe avec plus d'oſtentation que de forces. Les citoyens de Capoue poſſédoient à la vérité un pays très-fertile, & le commerce augmentoit encore tous les jours leurs richeſſes ; mais ces richeſſes des particuliers faiſoient la foibleſſe de l'Etat. Les maiſons étoient magnifiques, & la ville ſans fortifications. Le luxe régnoit par-tout ; & le marchand fier de ſon argent, prenoit ſa vanité pour du courage, & mépriſoit des ennemis qui n'étoient pas auſſi riches que lui.

Cette préſomption & le mépris toujours imprudent des forces des ennemis cauſerent leurs

(a) *An de Rome* 410.

disgraces. Les Samnites, qui envisageoient plus de gloire & de profit à les vaincre que les Sidiciens, tournerent leurs armes contr'eux. On en vint bientôt aux mains. Ceux de Capoue furent défaits dans deux grandes batailles, où ils perdirent toute leur jeunesse; & les victorieux, que rien ne pouvoit plus arrêter, s'approcherent d'une ville qui n'avoit pour défense que de foibles murailles & des habitans consternés.

(*a*) Les Magistrats, dans cette infortune, eurent recours à Rome. Ils envoyerent une célebre Ambassade pour demander l'alliance & le secours des Romains. Leurs Ambassadeurs représenterent au Sénat tous les motifs, soit de gloire ou d'intérêt, qui pouvoient engager la République à prendre leur défense, l'extrémité où ils étoient réduits, & la puissance de leurs ennemis, qui augmentoit encore considérablement par la conquête d'une ville aussi riche que Capoue. *Tel est*, ajouterent ces Ambassadeurs, *le malheur de notre condition présente, qu'il faut, ou que nous soyons incessamment secourus par nos amis, ou que nous tombions sous la puissance de nos ennemis. Si vous nous défendez, vous acquerrez des alliés qui vous regarderont éternellement comme les restaurateurs de leurs Etats & comme les seconds fondateurs de notre ville. Si vous nous abandonnez, Capoue n'est plus, ou du moins elle devient sujette des Samnites.*

Le Sénat n'ignoroit rien de toutes ces considérations; mais comme il prétendoit tirer du secours de ses armes un avantage plus solide & plus réel qu'un vain titre & des louanges stériles, on répondit simplement à ces envoyés par la bouche du consul, que l'état présent de leur fortune paroissoit digne de compassion, & que les Romains souhaiteroient de les pouvoir

(a) *Tit. Liv. l. 7.*

ſecourir avec bienſéance, mais que la République avoit une certaine alliance avec les Samnites qui ne lui permettoit pas d'en fa[illegible]e une nouvelle avec leurs ennemis : cependant que le Sénat ne laiſſeroit pas d'envoyer au camp des Samnites des députés qui interviendroient en leur faveur, & qui tâcheroient de leur ménager un traité de paix à des conditions ſupportables.

Le chef de l'ambaſſade, qui en avoit le ſecret, ſentit bien qu'il falloit qu'il fît des propoſitions plus avantageuſes pour déterminer le Sénat à prendre la défenſe de Capoue. Les Magiſtrats qui avant ſon départ s'étoient bien apperçus qu'ils n'avoient au plus que le choix de leurs maîtres, aimant mieux en prendre d'éloignés que de ſe ſoumettre à leurs voiſins, avoient ordonné à cet Ambaſſadeur, s'il ne pouvoit obtenir pour eux la qualité d'alliés de Rome, de les en rendre plutôt les ſujets que de laiſſer tomber Capoue ſous la puiſſance des Samnites. Ainſi il répondit au Conſul que, puiſque les Capouans ne pouvoient rien obtenir des Romains en qualité d'alliés, il ſe flattoit que le Sénat ne ſouffriroit pas que les Samnites s'emparaſſent d'une ville & d'un pays dont il étoit chargé de leur remettre la domination. » C'eſt pourquoi, ajouta cet Ambaſſadeur, nous vous donnons aujourd'hui & nous mettons ſous vos loix la ville de Capoue, nos terres, nos domaines, nos temples, nos perſonnes : nous vous reconnoiſſons pour nos Souverains, & nous proteſtons à la face des Dieux & des hommes de vous garder une félicité inviolable. «

Le Sénat ayant amené la négociation au point qu'il ſouhaitoit, accepta ſolemnellement la donation de Capoue ; & comme il vouloit toujours mettre de ſon côté la juſtice, ou du moins les apparences de cette vertu, il envoya des Ambaſſadeurs aux Samnites, pour leur notifier ce

traité, & pour les prier en même-temps en vertu de leur ancienne alliance, de retirer leur armée d'un pays qui appartenoit au peuple Romain.

Les Samnites outrés qu'on prétendît arrêter le progrès de leurs armes, & leur arracher des mains, pour ainsi dire, la ville de Capoue, se récrierent contre un traité qu'ils regardoient comme une pure supercherie. Leurs Magistrats rejetterent avec indignation la proposition des Ambassadeurs Romains; & en sortant du Conseil ils ordonnerent en leur présence à leur Général de mettre tout à feu & à sang dans le territoire de Capoue: c'étoit s'expliquer nettement. Aussi ces nouvelles hostilités furent suivies d'une déclaration de guerre entre les deux nations. (*a*) Et le Sénat en donna la conduite à M. Valerius Corvus & à A. Cornelius Cossus. Cetre guerre commença l'an 411 de la fondation de Rome. Elle se fit toujours de part & d'autre avec une égale animosité, & quoique interrompue quelquefois par des treves, elle recommençoit ensuite avec la même fureur. Les Gaulois Cisalpins, les Toscans, ceux de Tarente, les Latins & même des Grecs & des Africains y prirent part. Pyrrhus Roi d'Epire, le plus grand Capitaine de son siecle, passa la mer en faveur des Tarentins. Et les Carthaginois, qui commençoient à s'établir dans la Sicile, & qui en affectoient la domination, leur envoyerent différents secours pour traverser les conquêtes des Romains. Ce fut comme un embasement qui se communiqua successivement dans toute l'Italie, & qui ne fut éteint que par des ruisseaux de sang. Il se donna de grandes batailles & avec des succès différents. Les Romains d'abord vainqueurs & ensuite vaincus, mais jamais rebutés

(a) *An de Rome* 410.

de combattre ; indifférents, pour ainſi dire, ſur leur propre défaite, reprenoient les armes avec un nouveau courage. On ne ſavoit ce que c'étoit de fuir dans leurs armées. Le ſoldat vouloit vaincre ou mourir, & il ſe trouva plus de Romains punis pour avoir combattu ſans en avoir ordre, que pour avoir lâché le pied & quitté leur poſte. Enfin après une guerre preſque continuelle, & qui dura pendant plus de ſoixante-dix ans, le courage des Romains, une valeur héroïque qui ſe trouvoit dans les ſimples ſoldats comme dans les Officiers, leur patience dans les travaux, leur diſcipline militaire, mais ſur-tout l'amour de leur patrie, les fit triompher de leurs ennemis. La nation des Samnites fut preſque détruite. On chaſſa Pyrrhus de l'Italie ; Tarente fut priſe & ſes murailles raſées (*a*), & L. Fabius Camillus Conſul, rendant compte au Sénat de l'extrémité à laquelle il avoit réduit les Latins : *les Dieux*, dit-il aux Sénateurs, *vous ont rendus ſi puiſſants, qu'il dépend maintenant de vous que le Latium ſoit encore ou qu'il ne ſoit plus rien du tout.*

Les Romains n'accorderent la paix aux peuples vaincus qu'à des conditions très-onéreuſes. Le Sénat, ſelon ſa politique ordinaire, leur ôta à chacun une partie de leur territoire. Mais cette politique pouſſée trop loin ruina le pays, & excita même depuis dans Rome des ſéditions dangereuſes. Les Grands par une collation réciproque s'emparerent d'une partie de ces terres. Leurs domaines devinrent inſenſiblement de petits Etats, qu'ils peuplerent de ce nombre infini d'eſclaves qu'ils avoient faits pendant une ſi longue guerre ; & les laboureurs originaires dépouillés de leurs terres abandonnoient la campagne où ils ne pouvoient plus ſubſiſter.

(a) *An de Rome* 417.

Le peuple & ſes Tribuns rénouvellerent leurs plaintes contre un abus preſqu'auſſi ancien que l'établiſſement de la République. On vouloit faire revivre le réglement de Licinius & l'ordonnance qui fixoit au plus à cinq cens arpents l'héritage de tout citoyen Romain ; mais les loix furent moins écoutées dans le tumulte des armes. Il y avoit alors un trop grand nombre de Patriciens & de Plébéïens infracteurs de cette loi, pour oſer eſpérer de les réduire : on l'auroit même tenté en vain. Complices de la même eſpece d'uſurpation, & tous, ou à la tête des armées, ou dans les premieres magiſtratures de la République, rien ne réſiſtoit à leur crédit ; & les guerres qui ſurvinrent contre les Carthaginois laiſſerent moins d'attention pour les réglements domeſtiques.

Juſqu'ici nous n'avons vu les armes de la République occupées que dans la terre ferme de l'Italie. Les Romains furent près de 500 ans avant que d'avoir pu ſoumettre les Latins, les Toſcans, les Samnites & leurs alliés. Mais ils n'eurent pas plutôt étali leur domination dans ces grandes provinces qui s'étendent depuis le Rubicon juſqu'à l'extrémité de l'Italie, qu'ils ſongerent à paſſer la mer. Le ſecours donné par les Carthaginois aux Tarentins en fut le prétexte, & la conquête de la Sicile le véritable ſujet. Rome & Carthage s'attacherent l'une contre l'autre : le voiſinage & la jalouſie de ces deux grandes Républiques firent naître une guerre ſanglante dont la Sicile fut le premier théatre. Cette guerre paſſa enſuite en Afrique, d'où elle s'étendit en Eſpagne & en Italie. Nous n'en rapporterons les différents ſuccès que ſommairement, pour ne nous pas trop éloigner du ſujet principal de cet Ouvrage.

Carthage, colonie des Phéniciens, fut bâtie ſur les côtes d'Afrique, proche l'endroit où ſe

trouve à présent la ville de Tunis, environ 137 ans avant la fondation de Rome : la Libie reconnoissoit son Empire. Elle entretenoit en tout temps de puissantes flottes qui la rendoient maîtresse de la mer & du commerce, & qui avoient étendu sa domination jusques sur les côtes d'Espagne & dans les l'Isles de Sicile, de Corse & de Sardaigne.

Tous ses citoyens étoient marchands : un trafic continuel leur avoit acquis de si grandes richesses, qu'ils méprisoient la profession des armes. S'il leur survenoit quelques guerres, ils achetoient des troupes, & souvent prenoient à leur solde jusqu'à leurs Généraux : cette République marchande croyoit tout trouver dans son argent.

Rome au contraire nourrissoit dans son sein une milice admirable. Tous ses citoyens étoient soldats; personne n'étoit exempt d'aller à la guerre : le fantassin devoit servir vingt ans & le cavalier dix, avant que de pouvoir obtenir son congé, & peu le demandoient : quand il falloit marcher en campagne; on voyoit les vétérans se présenter avec la même ardeur que la jeunesse, & tous vouloient vaincre ou mourir.

Telle étoit la constitution de ces deux Républiques, lorsqu'elles en vinrent aux mains. L'une étoit puissante par ses légions & ses armées de terre, & l'autre n'étoit pas moins redoutable par ses flottes & ses armées de mer. Les Romains enfermés dans le continent de l'Italie n'avoient aucune expérience dans la marine. (*a*) Appius Claudius Consul, fils du Dictateur dont nous venons de parler, & frere d'Appius Claudius l'aveuge, fut le premier qui à la faveur de quelques radeaux, fit passer des troupes dans la Sicile : ce qui lui fit donner le surnom de

(a) *An de Rome* 489. *Polyb. l.* 1. *Zonaras, l.* 2.

Caudex, comme ayant trouvé l'art de lier enſemble des planches pour en faire des vaiſſeaux de tranſport. Ces radeaux devinrent bientôt des vaiſſeaux & des galeres parmi une nation appliquée, ingénieuſe, que le travail ne rebutoit pas, qui profitoit de tout, & qui apprit de ſes ennemis mêmes l'art & l'invention de les vaincre. Une galere Carthaginoiſe, pouſſée par la tempête ſur les côtes d'Italie, ſervit de modele aux Romains pour en fabriquer de ſemblables. On y travailla avec tant d'ardeur, qu'en deux mois Duillius mit en mer une flotte qui défit celle des Carthaginois. (*a*) La joie que Rome reçut de cette premiere victoire navale fit que pour en conſerver la mémoire, on en perpétua pour ainſi dire le triomphe ; & Duillius du conſentement du Sénat, toutes les fois qu'il revenoit de ſouper chez ſes amis, ſe fit le reſte de ſes jours reconduire aux flambeaux & au ſon des flûtes.

Nous ne nous arrêterons point aux ſuites de cette guerre, qui ne ſont point de notre ſujet, ni aux combats & aux ſieges qui ſe firent en Sicile, il ſuffit de remarquer que les Romains s'étant rendus maîtres d'Agrigente & des principales villes de cette Iſle ; qu'ayant pris Alerie, capitale de l'Iſle de Corſe, & Olbie dans la Sardaigne, ils porterent la guerre & la terreur de leurs armes juſques aux portes de Carthage.

(*b*) L. Manlius & Q. Ceditius Conſuls, furent chargés de cette expédition. Mais Ceditius étant mort pendant ſon conſulat, on lui ſubſtitua M. Attilius Régulus, perſonnage Conſulaire, grand Capitaine, auſtere dans ſes mœurs, ſévere à lui-même comme aux autres, & qui avoit conſervé encore la tempérance & le

(a) *Cic. de ſenectute. Val. M. l.* 2*, c.* 6*. Florus. l.* 2*, Polyb. An de Rome* 493.
(b) *An de Rome* 497.

désintéressement des premiers Romains.

Ces deux Généraux mirent à la voile avec une flotte de trois cens quarante vaisseaux, & chargée de cent quarante mille hommes de débarquement. Les Carthaginois leur opposerent une flotte aussi nombreuse, composée de vaisseaux plus légers, & qui alloient mieux à la voile. Mais il s'en falloit beaucoup que le soldat Carthaginois égalât le Romain en valeur. Le combat fut long & opiniâtre, & la fortune passa plus d'une fois de l'un & l'autre côté. Tant que les vaisseaux combattoient, pour ainsi dire, plutôt que les hommes, les Carthaginois l'emporterent par leur adresse & par leur expérience. Mais les Romains, qui montoient des vaisseaux grossiérement construits, pesants & lourds, ayant accroché ceux des Carthaginois, on commença à se battre de pied ferme & comme sur terre. Pour lors la valeur des Romains, qui combattoient à la vue de leurs Consuls, l'emporta sur des étrangers & des troupes auxiliaires, gens qui ne font la guerre que comme ils feroient un métier seulement pour vivre, & sans amour pour la gloire, ni zele pour le parti qu'ils servent (*a*). La flotte Carthaginoise se dispersa par la fuite, & le passage demeura libre aux Romains qui, après être abordés aux côtes d'Afrique, prirent d'emblée la ville de Clupéa, & ravagerent ensuite le pays ennemi, d'où ils enleverent vingt mille captifs.

Les Consuls envoyerent à Rome donner avis de cette victoire, & demander de nouveaux ordres. Le Sénat leur fit savoir qu'il souhaitoit que Manlius ramenât en Italie une partie de la flotte dont on pouvoit avoir besoin pour conserver les conquêtes de la Sicile, & que Régulus restât en Afrique pour y faire la guerre. Le temps de son consulat étant expiré, on lui con-

(a) *Polyb. l. 1. Zonaras. Eutropius. Orosius. Florus.*

tinua le même emploi avec le titre de Proconſul. Mais peu de temps après il demanda un ſucceſſeur & ſon congé, ſur les avis qu'on lui donna que le fermier qui cultivoit ſept arpents de terre, en quoi conſiſtoit tout le bien de ce Général, étoit mort, & que ſon valet avoit dérobé les outils néceſſaires au labourage. (*a*) Régulus repréſenta au Sénat, par ſes lettres, que ſa femme & ſes enfants étoient expoſés à mourir de faim, ſi, par ſa préſence & ſon travail, il ne rétabliſſoit lui-même ſes affaires domeſtiques. Le Sénat, pour ne pas interrompre le cours des victoires de Régulus, ordonna qu'on fourniroit des aliments à ſa femme & à ſes enfants, que ſa terre ſeroit cultivée aux dépens du public, & qu'on acheteroit de nouveaux inſtruments néceſſaires pour le labourage : récompenſe modique, ſi on en conſidere le prix ; mais qui fait plus d'honneur à la mémoire de ce vertueux Romain que tous ces titres pompeux dont on décore tous les jours les terres de ces hommes nouveaux, qui ne ſe ſont enrichis que par des brigandages, & dont les noms ne ſeront peut-être connus dans la poſtérité que par les calamités que leur avarice a cauſées dans les pays où ils ont fait la guerre.

Manlius amena ſur les côtes d'Italie une partie de la flotte chargée de butin & de vingt-ſept mille priſonniers. Régulus de ſon côté, ayant reçu les ordres du Sénat, continua ſes conquêtes. Les Carthaginois voulurent s'y oppoſer : on en vint à une bataille où ils furent défaits, & où ils perdirent leurs meilleures troupes. Cette nouvelle victoire acheva de jetter la conſternation dans tout le pays : plus de quatre-vingt places ſe rendirent aux Romains. Les Numides, anciens ſujets des Carthaginois, ſe

(a) *Val. Max. l. 4. c. 4.*

ſouleverent en même-temps & ravagerent la campagne, & les payſans qui fuyoient de tous côtés ſe jetterent dans Carthage, où par leur nombre & leur miſere ils cauſerent bientôt le famine & des maladies contagieuſes.

Ces Carthaginois, qui ne ſe trouvoient point de chefs ni de Généraux aſſez habiles pour pouvoir les oppoſer à Régulus, envoyerent juſques à Lacédémone offrir le commandement de leurs armées à Xantipe, Capitaine célebre dans ſon pays & dans toute la Grece, & ils dépêcherent en même-temps les principaux de leur Sénat pour demander la paix à Régulus. Ce Général, qui eût été bien aiſe de remporter à Rome la gloire d'avoir terminé cette guerre, ne refuſa pas d'entrer en négociation. Mais comme il tenoit Carthage inveſtie par les différents corps de troupes qui en occupoient les environs, & qu'il n'y avoit point d'armée ſur pied qui pût l'obliger à en lever le blocus, il prétendit donner la loi dans le traité, & il demanda que les Carthaginois lui remiſſent les places qui leur reſtoient dans la Sicile & la Sardaigne; qu'ils rendiſſent gratuitement à la République les priſonniers qu'ils avoient entre leurs mains, & qu'ils payaſſent, outre la rançon pour ceux de leur parti, les frais de la guerre & un tribut tous les ans. Régulus prétendoit encore que les Carthaginois ne pourroient faire ni guerre ni alliance ſans la participation du Sénat; qu'ils n'auroient qu'un ſeul vaiſſeau de haut-bord, & que, ſur les ordres qu'ils recevroient de Rome, ils ſeroient obligés de fournir cinquante galeres équipées en guerre, pour ſervir dans les endroits où les intérêts de la République le requerroient.

Les Députés de Chartage repréſenterent au Général des Romains la dureté de ces conditions. Mais Régulus, qui ſe croyoit maître du

pays, leur répondit fiérement, *qu'entre ennemis il falloit vaincre ou recevoir la loi du victorieux.* On se sépara sans rien conclure, & les Magistrats Carthaginois, irrités qu'on voulût exiger d'eux des conditions qui les réduisoient à un état peu différent de la servitude, firent prendre les armes à tous les habitants. Xantipe le Lacédémonien arriva en même-temps, se mit à leur tête, & ayant rallié ce qui leur restoit de troupes sortit en pleine campagne, & présenta la bataille aux Romains. Il choisit pour camper une plaine propre pour faire combattre les éléphants qu'il avoit dans son armée, & plus favorable à la cavalerie, en qui il surpassoit les Romains. Régulus par la même raison, & comme plus fort en infanterie, devoit chercher les montagnes & les hauteurs; mais ses soldats méprisant le Général Grec, & des troupes qu'ils avoient vaincues tant de fois, demanderent la bataille avec de grands cris. (*a*) Régulus n'eut pas la force de leur résister: la bataille se donna dans la plaine; il y fut défait: son infanterie ne put résister à la cavalerie ennemie. Les Romains y perdirent plus de trente mille hommes, tant de leur nation que de leurs alliés; & le Général lui-même fut fait prisonnier. Les Carthaginois le traiterent avec beaucoup de dureté, & plutôt en criminel qu'en prisonnier de guerre. On le chargea de chaînes & on l'ensévelit dans un cachot, où il resta pendant près de quatre ans. Il y auroit péri; mais les Carthaginois ayant pendant ce temps-là perdu des batailles considérables par terre & par mer, ils tirerent Régulus de sa prison pour l'envoyer à Rome ménager la paix, ou du moins l'échange des prisonniers. Les Magistrats, avant que de le faire embarquer, tirerent de lui parole que s'il ne pouvoit rien

(a) *An de Rome* 498.

obtenir des Romains, il reviendroit à Carthage reprendre ses fers: on lui fit même entendre que sa vie dépendoit du succès de sa négociation.

Il ne tint pas au Sénat que la paix ne se fît, ou du moins l'échange des prisonniers. Cette compagnie crut ne pouvoir acheter trop cher la liberté & la conservation d'un citoyen comme Régulus. Mais le plus grand obstacle à la conclusion du traité vint de la part de celui qui en étoit chargé. Régulus étant arrivé à Rome, fit connoître au Sénat qu'avec un peu de constance, & continuant la guerre, on acheveroit de soumettre les Carthaginois. Qu'à l'égard de l'échange des prisonniers, tout l'avantage seroit du côté des ennemis, qui avoient à Rome leurs principaux Officiers & leurs meilleurs soldats: au lieu que les (*a*) Carthaginois n'avoient que peu de Romains, des gens avancés en âge, ou des lâches dont on ne pouvoit espérer aucun service. Enfin ce généreux Romain parla avec tant de force contre ses propres intérêts, qu'il fit résoudre la continuation de la guerre. (*b*) Et sans vouloir entrer dans sa maison, ni voir sa femme & ses enfants, de peur d'être attendri par leurs larmes, il retourna à Carthage pour dégager sa parole; il y périt dans les plus cruels supplices.

(*c*). On reprit les armes de part & d'autre avec la même animosité. Les succès furent différents; enfin deux batailles navales que gagnerent les Romains, l'une sous le commandement de M. Fabius Batéo Consul, & l'autre sous celui de C. Lutatius Catulus, forcerent les Carthaginois à demander la paix tout de nouveau. (*d*) Rome la

(a) *Zonaras. Ap. Alex. in Libica. Gel. l. 6. Val. Max. l. 6 & 9.*

(b) *L. For. Autor de Viris illustribus.*

(c) *An de Rome 506.* (d) *An de Rome 511.*

leur accorda : mais Rome inflexible, quelquefois même cruelle envers des ennemis abattus, ne leur donna la paix qu'à des conditions très-onéreuſes. On exigea d'eux qu'ils remettroient aux Romains la place & le port de Lilibée dans la Sicile, & qu'ils abandonneroient entiérement cette iſle ; qu'ils rendroient les priſonniers ſans rançon : qu'ils livreroient les déſerteurs & les transfuges ; qu'ils paieroient comptant mille talents pour les frais de la guerre, & deux mille deux cens en dix ans par forme de tribut. Les Carthaginois épuiſés ſouſcrivirent à tout, & le traité fut conclu ſous le conſulat de Q. Lutatius, & de A. Manlius, l'an 512 de la fondation de Rome.

(*a*) Mais ce fut moins une paix qu'une treve. Les Carthaginois, comme les plus foibles, ne l'avoient recherchée que pour avoir le temps de rétablir leurs forces. Ils ne ſe virent pas plutôt en état de ſoutenir une nouvelle guerre, qu'ils reprirent les armes avec fureur. (*b*) Le ſiege qu'ils mirent devant Sagunte, ville d'Eſpagne, alliée des Romains, fut le prétexte de cette guerre, & Annibal le véritable auteur. Il étoit né ſoldat, & l'exercice continuel des armes en fit un grand Capitaine. Ce fut dans cette guerre qu'il fit éclater ces talents ſupérieurs qui lui donnerent tant d'avantage ſur les Généraux Romains : toujours juſte dans ſes projets ; des vues immenſes ; le génie admirable pour diſtribuer dans le temps l'exécution de ſes deſſeins ; toute l'adreſſe pour agir ſans ſe laiſſer appercevoir ; infini dans les expédients ; auſſi habile à ſe retirer du péril qu'à y jetter les autres ; du reſte ſans foi, ſans religion, ſans humanité, & cependant ayant ſu ſe donner tous les dehors de ces vertus autant qu'il convenoit à ſes intérêts.

(a) *T. Liv. l.* 30.
(b) *Ap. Alex. in Libryca. An de Rome* 545.

Tel étoit le fameux Annibal (*a*) lorſqu'il forma le plus hardi projet que jamais aucun Capitaine eut oſé concevoir, & que l'événement ſeul juſtifia. Du fond de l'Eſpagne il réſolut de porter la guerre en Italie, & d'attaquer les Romains juſques dans le centre de leur domination, ſans y avoir ni places, ni magaſins, ni ſecours aſſurés, ni eſpérance de retraite. Il traverſe l'Eſpagne & les Gaules, paſſe les Alpes, & vient camper fiérement juſques ſur les bords du Theſin. Ce fut où ſe donna la premiere bataille; les Romains furent défaits; & le Conſul P. Cornelius Scipion leur Général ſeroit tombé entre les mains des ennemis, ſi Publius Scipion, ſon fils, n'eût accouru à ſon ſecours. Ce jeune homme, qui n'avoit encore que dix-ſept ans, voyant ſon pere enveloppé d'un gros d'ennemis, perça ſeul juſqu'à lui, & écarta à coups d'épée tout ce qui l'environnoit, & le dégagea dans le temps qu'il alloit être pris ou tué.

Comme le détail de cette guerre n'eſt point de mon ſujet, je me contenterai de remarquer que les Romains, ſous le commandement & le conſulat de Tiberius Sempronius, collegue de Scipion, perdirent une ſeconde bataille proche la riviere de Trébie. (*b*) La perte que fit Flaminius près du lac de Traſimene, fut encore plus grande; & la défaite de Cannes mit Rome à deux doigts de ſa ruine. (*c*) La République perdit cinquante mille hommes, & le vainqueur envoya à Carthage deux boiſſeaux de bagues d'or pour faire connoître le nombre incroyable de Chevaliers Romains qui avoient été tués à cette bataille. Ce jour-là, pour ainſi parler, étoit le dernier des Romains, ſi Annibal eût ſu auſſi bien profiter de ſa victoire, qu'il avoit

(a) *An de Rome* 531. (b) *An de Rome* 536.
(c) *An de Rome* 537.

ſu vaincre. Il n'avoit qu'à ſe préſenter aux portes de la ville, & ſans efforts il en faiſoit la conquête : la conſternation étoit générale dans Rome & à la campagne. Mais le Général Carthaginois, à qui un de ſes Officiers promettoit de donner à ſouper dans le Capitole, ſe laiſſa vaincre aux délices de Capoue, ſous prétexte de donner un peu de repos à ſes troupes : il s'arrêta après ſa victoire dans la Campanie ; &, comme s'il eût craint de finir trop tôt la guerre, ou qu'il eût agi de concert avec les Romains, il leur laiſſa le temps de revenir de leur conſternation. Un léger retardement fut leur premiere reſſource. Le jeune Scipion en ſut profiter, & celui qui avoit ſauvé la vie à ſon pere dans la bataille du Téſin, ſauva toute l'Italie après la bataille de Cannes.

Il n'etoit alors que Tribun dans une légion, & il s'étoit retiré le ſoir d'après la bataille, comme beaucoup d'autres Officiers, dans une ville voiſine qui tenoit encore pour les Romains. Scipion apprit que ces Officiers, qui étoient des premieres maiſons de Rome, & la ſeule reſſource de la République, s'étant aſſemblés chez un certain Metellus, déſeſpérant du ſalut de l'Etat, faiſoient deſſein de s'embarquer au premier port, & d'abandonner l'Italie. Un ſi indigne complot excita toute ſon indignation ; il réſolut de s'y oppoſer au péril même de ſa vie, & ſe tournant vers d'autres Officiers qui ſe trouverent chez lui : *Que ceux*, leur dit-il, *à qui le ſalut de Rome eſt cher, me ſuivent.* Il ſort, va droit dans cette maiſon où ſe tenoit ce conſeil ; il y entre, & mettant l'épée à la main : » Je jure, dit-il, que je n'abandonnerai jamais la République, & que je ne ſouffrirai point qu'aucun de nos citoyens l'abandonne. « Et s'adreſſant enſuite à Metellus : » il faut, lui dit-il, que toi & ceux qui ſont ici faſſiez les mêmes ſerments,

ſerments ou je vous tuerai tous. Ces menaces, le feu & la colere qu'il avoit dans les yeux, ſon zele pour ſa patrie, ſon courage, ſon intrépidité, tout cela leur fit faire ſur le champ les mêmes ſerments : la honte même d'avoir été ſurpris dans un pareil projet rappella leur ancienne valeur ; ils ſe donnerent la foi mutuellement, & ils ſe promirent de s'enſevelir plutôt ſous les ruines de leur patrie que de l'abandonner. Chacun ſe diſperſa dès le matin : les uns ſe rendirent à Rome pour la défenſe ſi l'ennemi en formoit le ſiege ; d'autres travaillerent, ou à rallier les fuyards, ou à faire de nouvelles levées à la campagne. Les habitants de Rome, qui croyoient voir à tous moments Annibal à leurs portes, commencerent à reſpirer. Le Sénat ſe raſſura ; le petit peuple reprit cœur, & quoiqu'il n'y eût à Rome, ni hommes, ni armes, ni argent, on trouva tout cela dans cet amour pour la République qui faiſoit le véritable caractere d'un Romain. Les uns donnoient libéralement leurs eſclaves pour en faire des ſoldats, d'autres apportoient à l'envi ce qu'ils avoient d'or ou d'argent, & on détacha de la voûte des temples de vieilles armes qui y avoient été pendues comme des trophées, & dont on arma en partie cette nouvelle milice.

La guerre recommença avec une nouvelle ardeur. Le Sénat en donna la conduite à Q. Fabius Maximus, qui, en évitant de combattre, trouva le ſecret de vaincre Annibal. Le Général des Carthaginois avoit beſoin, pour ainſi dire, de continuels ſuccès pour ſe pouvoir maintenir dans un pays ſi éloigné du ſien, & où il ſe trouvoit ſouvent ſans argent, ſans vivres & ſans tirer aucun ſecours de l'Afrique. Toute ſa reſſource étoit dans l'affection infinie de ſes ſoldats dont il étoit adoré. On ne peut aſ-

ſez s'étonner que dans une armée compoſée d'aventuriers, Numides, Eſpagnols, Gaulois, & Liguriens, qui ſouvent manquoient de pain, la préſence ſeule d'Annibal ait étouffé juſqu'au moindre murmure, & que la plupart, ſans entendre le langage les uns des autres, conſpiraſſent mutuellement à faire réuſſir les deſſeins de leur Général.

Mais quelqu'habile qu'il fût, il fallut que ſa capacité cédât à la conduite & à la fortune des Romains. Ils reprirent ſur lui la ſupériorité qu'ils avoient perdue par les premieres batailles : ce fut alors qu'il reconnut que dans les affaires de la guerre il y a des moments favorables & déciſifs qui ne reviennent jamais. Et le jeune Scipion, devenu Général, lui apprit par une dure expérience qu'il pouvoit être vaincu.

(a) Corn. P. Scipion, ſon pere, & Cnéus, ſon oncle, étoient péris en Eſpagne, où ils commandoient les armées de la République. Par la mort de ces deux freres, l'Eſpagne eût été entierement perdue pour les Romains, ſi un ſimple Chevalier, appellé L. Martius, n'eût rallié les fuyards, & défait l'un des deux Aſdrubal qui commandoit dans ces Provinces l'armée des Carthaginois. Cependant perſonne à Rome n'oſoit demander la conduite de la guerre dans un pays où les ennemis étoient encore ſi ſupérieurs. (b) Le jeune Scipion, quoiqu'il eût à peine vingt-quatre ans, ſe préſenta, & il crut qu'il n'appartenoit qu'à lui de venger la mort de ſon pere & de ſon oncle. (c) Il y fut envoyé avec le titre de Proconſul : il battit les Généraux ennemis en pluſieurs rencontres, & cinq ans après ſon arrivée il ne reſta pas un ſeul Carthaginois en Eſpagne.

(a) *An de Rome* 541. *Liv.* 6. *Dec. l.* 5.
(b) *Tit. Liv.* (c) *An de Rome* 542. *Polyb. l.* 19.

De là il paſſa en Afrique preſque malgré le Sénat ; & comme ſon entrepriſe paroiſſoit téméraire, la République ne voulut au commencement lui fournir ni troupes ni atgent. Sa réputation, ſa valeur & ſon affabilité lui donnerent des ſoldats. C'étoit à qui prendroit parti ſous un ſi grand Capitaine : il eut bientôt une armée conſidérable. C'étoit un autre Annibal ; il en avoit toutes les vertus, ſans en avoir les défauts. Il aborda en Afrique pendant que le Carthaginois continuoit la guerre en Italie.

Il mit d'abord dans les intérêts de la République les Rois Syphax & Maſiniſſe. Le premier changea depuis de parti (*a*) ; il fut défait dans une bataille ſanglante, avec Aſdrubal Général des Carthaginois, & il eut le malheur de tomber entre les mains de Lélius le Sage (*b*) ; c'eſt ainſi que Cicéron appelle cet Officier, qui étoit l'ami intime & un des Lieutenants de Scipion.

Je ne m'arrêterai point au détail de cette guerre. Scipion, après avoir remporté une ſeconde victoire ſur les Carthaginois, leur fit craindre à leur tour de le voir devant leurs murailles. Annibal fut appellé au ſecours de ſa patrie, & il repaſſa en Afrique la ſeizicme année de cette guerre. On parla d'abord de paix, il y eut même une entrevue entre Scipion & Annibal ; mais n'ayant pu convenir entr'eux, on vit bien que l'épée ſeule décideroit des prétentions des deux Républiques.

On en vint bientôt aux mains : le combat ſe donna auprès de Zama. Il étoit queſtion de l'empire & de la liberté : l'un & l'autre Général déploya en cette occaſion tout ce qu'il avoit de capacité, ſoit pour profiter de la diſpoſition des lieux, ſoit pour ranger les trou-

(a) *An de Rome* 551.
(b) *Cic. offic. 2 in orat. pro. Archia & pro Murenâ.*

pes en bataille. Les ſoldats de leur côté combattirent en hommes qui étoient animés de l'eſprit & du cœur de ces deux grands Capitaines. Le ſuccès fut long-temps douteux, enfin la victoire demeura à Scipion. Les Carthaginois perdirent vingt mille hommes, qui furent tués dans cette bataille, & on en prit autant qui furent faits priſonniers de guerre.

(*a*) La paix fut le fruit de cette victoire. Les Carthaginois épuiſés la demanderent du conſentement même d'Annibal. (*b*) Les Romains ne l'accorderent qu'à des conditions qu'on pouvoit regarder comme une ſeconde victoire. Ils ôterent aux Carthaginois leurs flottes, leurs éléphants : on les obligea de rendre les priſonniers de guerre, & de livrer les transfuges. On en exigea en même-temps des ſommes immenſes : & ce qui leur parut encore plus rigoureux, on leur défendit d'envoyer des Ambaſſadeurs, d'entretenir aucune alliance, ou de faire aucun armement ſans l'aveu & la permiſſion expreſſe du Sénat.

Une dépendance ſi étroite & ſi humiliante ne ſatisfit point encore l'ambition des Romains. Carthage ſur pied rappelloit toujours le ſouvenir des batailles de Traſimene & de Cannes. C'étoit une perſpective deſagréable pour Rome; on réſolut de la détruire. Ce fut le ſujet de la troiſieme guerre Punique. Le jeune Scipion, fils de Paul Emile, & qui avoit été adopté par Scipion fils de l'Africain, ruina abſolument cette ville ſuperbe qui avoit oſé diſputer avec Rome de l'Empire du monde. (*c*) On en diſperſa les habitants, & Carthage ne fut plus qu'un vain nom.

(a) *An de Rome* 552. (b) *Polyb. l.* 15. *Ap. Alex. Zonaras.*
(c) *An de Rome* 607. *Ap. Alex. in Lybicâ Strabo l. ult.*

Cette ville ſoumiſe, enſuite ruinée, éleva le cœur des Romains. Ceux qui peu d'années auparavant combattoient pour le ſalut de Rome, aſpirerent alors à la conquête du monde entier. Ils porterent leurs armes en Orient & en Occident. Antiochus le Grand, qui régnoit ſur la plus grande partie de l'Aſie, avoit déjà été contraint de ſe retirer au-delà du Mont Taurus. Les Inſubriens & les Liguriens furent vaincus; la Macédoine, après différentes guerres qui ne ſont point de mon ſujet, fut réduite en Province, auſſi bien que l'Illyrie. Et les Grecs, ſous prétexte de ſe tirer de la dépendance des Achéens, tomberent ſous la domination des Romains, qui, en moins d'un ſiecle, étendirent leurs conquêtes dans les trois parties de notre continent. L'Italie entiere, toutes les Eſpagnes, l'Illyrie juſqu'au Danube, l'Afrique, la Grece, la Thrace, la Macédoine, la Syrie, tous les Royaumes de l'Aſie mineure formoient ce vaſte Empire; & les Romains porterent juſques chez les peuples les plus barbares la crainte de leurs armes & le reſpect de leur puiſſance.

Le luxe de l'Orient paſſa à Rome avec les dépouilles de ces grandes Provinces. Ce fut pour l'entretenir qu'on commença à briguer les charges de la République dont le profit augmentoit avec l'Empire. Les mœurs des Romains changerent avec la fortune, & il ſemble que ce ſoit une autre nation qui va paroître ſur la ſcene. On trouvera, à la vérité, plus de ſcience dans le métier de la guerre, des Généraux plus habiles & des armées invincibles; tout cela conduit par une politique ferme, prévoyante & qui ne ſe démentit jamais: mais on trouvera auſſi moins d'équité dans les conſeils. La douceur de vaincre & de dominer corrompit bientôt dans les Romains, cette exacte probité ſi

eſtimés par leurs ennemis mêmes. L'ambition prit la place de la juſtice dans leurs entrepriſes : une ſordide avarice & l'intérêt particulier ſuccéderent à l'intérêt du bien public : l'amour de la patrie ſe tourna en attachement pour des chefs de parti. Enfin la victoire, la paix & l'abondance ruinerent cette concorde entre les Grands & le peuple, entretenue par l'occupation qu'avoient donné les guerres Puniques. Et les deux Gracques, en renouvellant des propotions juſtes en apparence, mais peu convenables à l'état préſent de la République, allumerent les premieres étincelles des guerres civiles dont nous allons parler.

Tiberius Gracchus & Caïus Gracchus étoient fils de Tiberius Sempronius Gracchus, perſonnage Conſulaire, grand Capitaine, & qui avoit été honoré de deux triomphes ; mais qui étoit encore plus illuſtre par des mœurs excellentes, & par un déſintéreſſement parfait : vertus qui commençoient à ſe faire remarquer, pour n'être plus ſi communes parmi les Romains. La famille Sempronia, quoique Plébéïenne, étoit des plus diſtinguées dans la République depuis que le peuple étoit admis indifféremment avec la Nobleſſe aux premieres dignités de l'Etat.

La mere des Gracques, appellée Cornélie, étoit fille du grand Scipion. Tibérius, l'aîné de ſes enfants, avoit épouſé la fille d'Appius Claudius Prince du Sénat ; Caïus celle de Publius Craſſus ; & leur ſœur, appellée Sempronia, avoit été mariée au jeune Scipion fils de Paul Emile. Enſorte que ces deux freres, par différentes alliances, tenoient aux premieres maiſons de la République.

Ces avantages étoient ſoutenus dans la perſonne de Tiberius par un air noble, par une phyſionomie prévenante, & par toutes ces gra-

ces de la nature qui servent comme de recommandation au mérite. Il avoit acquis en même-temps (*a*), dit un ancien Historien, toutes les vertus qu'on peut attendre d'une excellente éducation, beaucoup de sagesse, de modération, de frugalité & de désintéressement. Son esprit d'ailleurs étoit orné des plus rares connoissances, & à l'âge de 30 ans il passoit pour le premier Orateur de son siecle. Son style étoit pur, ses termes choisis, ses expressions simples, mais toujours nobles & si touchantes qu'il enlevoit les suffrages de tous ceux qui l'écoutoient.

Ses ennemis publioient que sous des manieres si insinuantes il cachoit une ambition démesurée, une haine implacable contre le Sénat, & un zele excessif pour les intérêts du peuple, dont il faisoit le motif ou le prétexte de toutes ses entreprises.

(*b*) Ce fut cet attachement aux intérêts du peuple, & peut-être l'envie de se distinguer, qui lui firent reprendre le dessein du partage des terres : prétentions anciennes que les Grands de Rome croyoient éteintes par l'oubli & la prescription, & qu'il entreprit de faire revivre, quoiqu'il prévît bien toute la résistance qu'il y trouveroit de la part du Sénat, & même du côté des plus riches parmi le peuple. On prétend que ce dessein lui avoit été inspiré par Cornélie sa mere, femme avide de gloire, & qui, pour exciter l'ambition de son fils, lui avoit fait comme une espece de reproche de ce qu'on ne l'appelloit dans Rome que la belle-mere de Scipion, & non la mere des Gracques. Elle lui représentoit continuellement qu'il étoit temps qu'il se fît connoître lui-même ; qu'à la vérité Scipion, son beau-frere, tenoit le premier rang parmi les Capitaines & les Généraux de la Ré-

(a) *Vell. Paterc. l. 2.* (b) *An de Rome 620.*

publique ; mais qu'il pouvoit, par une autre route & par des loix utiles au peuple, ſe faire un grand nom ; qu'il ne lui reſtoit même que ce moyen de s'égaler en quelque ſorte au vainqueur de Carthage, & qu'en appellant le peuple au partage des terres publiques, il ne ſe rendroit pas moins célebre que ſon beau-frere par ſes conquêtes.

Mais C. Gracchus a écrit dans une Hiſtoire citée par Plutarque, que ſon frere forma ſeul ce projet, & qu'un voyage qu'il fit en Italie avant ſon tribunat lui en avoit fait naître la penſée. Cet Hiſtorien rapporte que Tiberius avoit obſervé avec ſurpriſe que les campagnes, remplies auparavant d'habitants riches & qui fourniſſoient une milice utile à la République, n'étoient plus peuplées que d'eſclaves, exempts par leur condition d'aller à la guerre : qu'un changement ſi préjudiciable aux intérêts de la République, lui avoit fait naître le deſſein de remettre en vigueur la loi *Licinia*, & de rappeller le petit peuple au partage des terres, dans la vue de ſoulager ſa miſere, & de lui procurer le moyen d'élever des enfants qui puſſent un jour remplir les légions. Quoiqu'il en ſoit de ces motifs ſecrets, ſoit ambition particuliere ou zele du bien public, Tiberius ne fut pas plutôt parvenu au tribunat qu'il fit connoître qu'il avoit deſſein de faire revivre la loi Licinia ; mais il ne la propoſa qu'avec tous les ménagements qui pouvoient adoucir les uſurpateurs des terres publiques.

Nous avons vu qu'il étoit défendu par cette loi à tout citoyen Romain de poſſéder plus de cinq cens journaux ou arpens de ces terres, à peine de dix mille aſſes d'amende. On pouvoit même, ſuivant la rigueur de la loi, obliger ceux qui l'avoient enfreinte à rapporter au profit du tréſor public le produit des terres

qui excédoient le nombre permis par la loi. Tiberius, qui croyoit aſſez gagner s'il pouvoit ſeulement la remettre en vigueur, propoſa une amniſtie générale pour le paſſé.

Mais les Grands de Rome & les riches, qui ſe croyoient alors au-deſſus des loix, rejetterent avec mépris cet adouciſſement à une loi qu'ils prétendoint proſcrite. La plupart en pleine aſſemblée traiterent le Tribun de ſéditieux & de perturbateur du repos public. Tiberius, ſans ſortir de ſon caractere, leur demandoit avec modération ſi la condition des habitants de la campagne, qui n'avoient plus de terres en propre, ni même d'étrangeres à cultiver, ne leur faiſoit pas pitié ? S'ils n'étoient pas encore plus touchés de la miſere de leurs autres concitoyens, à qui, de tant de conquêtes que la République avoit faites, il n'étoit reſté que les cicatrices des bleſſures qu'ils avoient reçues dans les combats ? Ce qu'ils vouloient faire eux-mêmes de cette foule d'eſclaves dont ils avoient rempli l'Italie ; ces eſclaves auſſi inutiles pendant la guerre que dangereux par leur nombre en temps de paix ? S'adreſſant enſuite au petit peuple, il lui repréſentoit ſes propres malheurs d'une maniere touchante & propre à exciter ſon indignation : » les bêtes ſauvages, leur diſoit-il, ont des tanieres & des cavernes pour ſe retirer, pendant que les citoyens de Rome ne ſe trouvent pas un toit ni une chaumiere pour ſe mettre à couvert de l'injure du temps, & que, ſans ſéjour fixe ni habitation, ils errent comme des malheureux proſcrits dans le ſein même de leur patrie. On vous appelle, ajouta-t-il, les ſeigneurs & les maîtres de l'univers : quels ſeigneurs & quels maîtres ! vous à qui on n'a pas laiſſé ſeulement un pouce de terre qui pût au moins vous ſervir de ſépulture.

Quoique Tiberius eût moins en vue de remédier à la pauvreté des particuliers que de repeupler la campagne, d'où il croyoit que dépendoit la fortune de la République, cependant de pareils discours, qu'il tenoit souvent, lui attirerent les louanges & l'affection de la multitude; chacun se félicitoit d'avoir un Tribun si éclairé & si plein de zele pour les intérêts du peuple. Tiberius ayant établi son crédit, & trouvant les esprits dans cette chaleur & cette agitation si nécessaires pour le succès de ses desseins, convoqua l'assemblée où l'on devoit procéder à la publication, ou, pour mieux dire, au renouvellement de la loi Licinia.

Tiberius en fit voir la justice avec tant d'éloquence; il fit une peinture si affreuse de la misere du petit peuple & des habitants de la campagne, & en même temps il sut rendre si odieuse cette usurpation des terres publiques & ces richesses immenses que l'avarice & l'avidité des Grands avoient accumulées, que tout le peuple, comme transporté de fureur, demanda les bulletins avec de grands cris pour pouvoir donner ses suffrages.

Les riches, pour éloigner la publication de la loi, détournerent adroitement les urnes où l'on conservoit ces bulletins. Cette fraude excita l'indignation du Tribun & la colere du peuple: il s'éleva mille bruits confus dans l'assemblée. Les riches, qui ne vouloient que gagner du temps, envoyerent deux Consulaires (a) à Tiberius pour le prier d'appaiser le peuple & de rétablir le calme dans la ville.

Le Tribun leur demanda ce qu'il pouvoit faire sans manquer à son devoir & à son honneur. » Suspendez aujourd'hui, lui dirent les » Consulaires, la proposition de la loi; donnez

(a) *Manlius & Fulvius.*

» aux esprits trop aigris le temps de se rapprocher
» de l'équité & de la raison ; & pendant ce temps-
» là le Sénat trouvera les moyens de concilier les
» différents partis. « Tiberius y consentit, & l'assemblée fut congédiée. On convoqua le Sénat le lendemain. Tiberius comptoit sur la condescendance ordinaire de cette compagnie, & il se flattoit que la crainte d'une sédition obligeroit les Sénateurs à relâcher enfin une partie des terres contestées ; & effectivement il y en avoit plusieurs qui, par un principe d'équité, étoient d'avis qu'on eût quelque égard aux plaintes du Tribun & à la misere du peuple. Mais ceux qui y étoient intéressés s'étant trouvés en plus grand nombre, s'opposerent à toute composition. Les riches, qui craignoient d'être dépouillés d'une partie de leurs terres, sur lesquelles ils avoient élevé de superbes bâtiments, au seul nom de Tibérius, frémissoient de colere & d'indignation. Les uns disoient qu'ils avoient reçu ces terres de leurs ancêtres, que leurs peres y étoient enterrés, & qu'ils défendroient leur sépulcre jusqu'à la mort. D'autres demandoient qu'on leur rendît la dot de leurs femmes qu'ils avoient employée dans ces sortes d'acquisitions : il y en avoit qui faisoient voir des contrats vrais ou faux de l'argent qu'ils avoient emprunté à gros intérêt pour acheter les terres dont on vouloit les déposséder. On forma différents projets pour arrêter la publication de la loi. Quelques-uns étoient d'avis de se défaire du Tribun, qu'ils traitoient de tyran ; d'autres plus modérés proposoient différents moyens pour empêcher l'assemblée du peuple. Mais enfin on eut recours à la voie d'opposition, dont le Sénat s'étoit servi plusieurs fois utilement. Il n'étoit question pour cela que de gagner seulement un des Tribuns du peuple, qui, par le privilege de sa charge, avoit droit, comme nous l'avons déjà dit, de

s'opposer aux propositions de ses collegues. Le parti des riches s'adressa à M. Octavius ; quoiqu'il fût ami de Tiberius, il ne falloit ni prieres ni promesses pour le gagner. Son propre intérêt le fit entrer dans cette cabale, & il se chargea de résister à Tiberius avec d'autant plus d'ardeur qu'il possédoit actuellement une plus grande quantité de terres conquises que n'en permettoit la loi : ainsi on fut assuré de son opposition.

Cette négociation particuliere ne fut pas conduite avec tant de secret qu'il n'en revînt quelque chose à Tiberius ; & on l'avertit en même temps qu'on avoit dessein de faire naître différents prétextes pour éloigner l'assemblée du peuple, ou pour empêcher qu'il ne s'y prît quelque résolution décisive : ce qui n'étoit pas difficile dans une ville où régnoit impérieusement la superstition, & où on ne pouvoit établir des loix sans avoir pris les auspices & consulté les Prêtres & les augures, qui ne manquoient jamais de rendre des réponses conformes aux intérêts du parti dominant.

Tiberius n'apprit qu'avec indignation tous les obstacles qu'on prétendoit opposer à l'exécuiton de ses desseins. Mais comme c'étoit un homme qui, sous des manieres douces & insinuantes, conservoit un courage & une fermeté invincibles, rien ne fut capable de l'arrêter. Il s'adressa d'abord à son collegue ; il le conjura par les devoirs mutuels de leur charge, & par les liaisons d'une ancienne amitié, de ne point s'opposer au bien du peuple, dont ils étoient les Magistrats & les Patrons ; & pour le gagner il lui offrit de l'indemniser à ses propres dépens de la valeur des terres qu'il seroit obligé de rendre. Octavius ne lui dissimula point qu'il étoit résolu de former son opposition à la publication d'une loi qui ne pouvoit manquer de jetter

le trouble & la confuſion dans toutes les familles de Rome. Il ajouta qu'il y trouveroit de plus grands obſtacles qu'il ne penſoit. Et pour ne pas paroître moins généreux que ſon collegue, il rejetta les offres qu'il lui faiſoit, & parut inébranlable dans le parti qu'il avoit embraſſé.

Tiberius ayant réfléchi ſur ce que ſon collegue venoit de lui dire, crut avoir trouvé un moyen d'éluder ſon oppoſition. Voulant éviter en même-temps les délais artificieux dont on s'étoit ſervi tant de fois pour éloigner les aſſemblées du peuple, ou pour empêcher qu'il ne s'y prît des réſolutions déciſives, il ſuſpendit par un nouvel Edit tous les Magiſtrats de leurs fonctions, juſqu'à ce que la loi eût été approuvée ou rejettée par les ſuffrages du peuple. Il ſcella lui-même de ſon ſceau les portes du Temple de Saturne, où les coffres de l'épargne étoient dépoſés, afin que les Queſteurs & les Tréſoriers n'y puſſent entrer; & il ſoumit à de groſſes amendes tous les Magiſtrats qui ne déféreroient pas à ſon ordonnance.

Après avoir pris ces précautions, il convoqua une nouvelle aſſemblée du peuple. Le jour en étant arrivé, il commanda à un Greffier de lire publiquement la loi dont il ſollicitoit la réception. Octavius ne manqua pas de s'y oppoſer, & de défendre à l'Officier de faire cette lecture. Cette concurrence fit naître des conteſtations très-vives entre les deux Tribuns. Mais on obſervera que malgré la chaleur avec laquelle chacun ſoutenoit ſon ſentiment, il n'échappa jamais ni à l'un ni à l'autre une ſeule parole dont ils ſe puſſent offenſer. Tiberius même s'adreſſant à ſon collegue avec ces manieres engageantes qui lui gagnoient tous les cœurs, le conjura par leur ancienne amitié de ne s'oppoſer pas davantage aux intérêts du peuple, & de ſacrifier généreuſement ſes engagements particuliers

au bien de tant de pauvres familles dont il retardoit le ſoulagement. Octavius lui répondit qu'il ne croyoit pas qu'on pût obſerver la loi qu'il propoſoit, ſans ruiner les premieres maiſons, qui étoient le plus ferme ſoutien de la République, & exciter dans la ville un nombre infini de procès en garantie. Il ajouta que quand même on pourroit, ſans inconvénient, retirer des mains des propriétaires les terres qui excédoient la quantité de cinq cens journaux, cet excédent partagé en ce nombre infini de citoyens pauvres qui ſe trouvoient alors à Rome, leur ſeroit du foible ſecours; qu'ainſi il ne conſentiroit jamais à la publication d'une loi qui ruineroit les riches, ſans enrichir les pauvres.

Les Grands de Rome triomphoient de cette oppoſition; mais Tiberius, plus habile ou plus hardi que tous ceux qui l'avoient précédé dans le tribunat, ſe ſoutint par une nouvelle entrepriſe, & bien extraordinaire. » Puiſque l'uſage veut, dit-il en s'adreſſant à l'aſſemblée, qu'un Tribun ne puiſſe propoſer de nouvelles loix quand quelqu'un de ſes collegues s'y oppoſe, il eſt juſte que je défere à l'oppoſition d'Octavius. Mais auſſi comme le tribunat n'a été établi que dans la vue de ſoulager le peuple, & que le Tribun qui s'éloigne de cet objet, ruine le fondement de ſon inſtitution, je demande que le peuple décide par ſes ſuffrages, lequel d'Octavius ou de moi eſt le plus oppoſé à ſes intérêts, & que celui de nous deux qui ſera trouvé avoir agi contre ſon devoir, & abuſé du privilege de l'oppoſition, ſoit dépoſé ſur le champ. Car, ajouta Tiberius, ſi le peuple Romain, pour ſe venger de la violence & de l'impudicité d'un ſeul homme, a bien pu ôter la couronne à un Roi, & même ſupprimer la dignité royale, qui comprend

ſouverainement l'autorité de toutes les magiſtratures, qui doute que ce même peuple ne puiſſe abolir le tribunat, s'il devenoit contraire à ſa liberté, & à plus forte raiſon dépoſer un Tribun, s'il abuſe des privileges de ſa charge, & s'il tourne contre le peuple même une puiſſance qui ne lui a été confiée que pour procurer ſon avantage ? « Le peuple qui trouve toujours de la juſtice dans ce qui lui eſt favorable, donna de grandes louanges à un raiſonnement plus ſubtil que ſolide. L'expédient propoſé par Tiberius fut approuvé tout d'une voix, & on convint de décider le lendemain lequel des deux Tribuns ſeroit exclus du tribunat. Tiberius, qui avoit ſu faire de ſon intérêt celui du peuple, n'étoit pas en peine de ſon ſort; mais comme il craignoit qu'Octavius ne refusât de compromettre ſa dignité, il lui offrit, pour l'obliger à ſubir le Jugement du peuple, de le laiſſer convoquer lui-même l'aſſemblée & d'y préſider. Et afin de l'y déterminer, il ajouta avec une indifférence apparente, que pour lui il ſortiroit du tribunat avec encore plus de plaiſir qu'il n'y étoit entré.

Octavius ne donna point dans ce panneau; il ſavoit trop bien à quel point Tiberius, l'idole du peuple, étoit maître de ſes ſuffrages: d'ailleurs il n'avoit garde, ni de convoquer l'aſſemblée, ni de préſider, de peur de rendre légitimes par ſes démarche des décrets dont il prévoyoit bien qu'il ſeroit la victime. Tiberius, ſur ſon refus, convoqua lui-même l'aſſemblée pour le lendemain. Jamais il ne s'étoit fait à Rome une aſſemblée ſi nombreuſe de ſes citoyens. Riches & pauvres, le Sénat, les Grands & les premiers de la ville s'y trouverent comme le petit peuple. C'étoit un ſpectacle bien nouveau que de voir deux Tribuns aux priſes; & ce ſpectacle n'auroit pas été déſagréable aux Sénateurs,

ſi, dans ce fameux différent, la perte des terres publiques n'eût pas été attachée à la diſgrace d'Octavius. Tiberius étant monté à la tribune aux harangues, exhorta de nouveau ſon collegue à ſe déſiſter de ſon oppoſition. Mais voyant qu'il y perſiſtoit avec fermeté, il propoſa à l'aſſemblée lequel d'Octavius ou de lui le peuple Romain vouloit dépoſer : on donna auſſi-tôt les bulletins. De trente-cinq tribus dont il étoit alors compoſé, dix-ſept avoient déjà commencé à donner leur voix contre Octavius ; & il ne falloit plus que les ſuffrages d'une tribu pour le déclarer dépoſé, lorſque Tiberius voulant faire un nouvel effort pour le gagner, fit ſurſeoir la délibération ; & adreſſant la parole à Octavius, il le conjura dans les termes les plus preſſants de ne s'attirer point par ſon opiniâtreté un ſi grand affront, ni à lui-même le chagrin d'avoir été réduit a déshonorer ſon collegue & ſon ami.

On obſerva qu'Octavius ne put entendre ces paroles ſans en être attendri, que les larmes même lui en vinrent aux yeux; mais ayant porté ſa vue du côté du Sénat, il eut honte de lui manquer de parole, & il répondit enfin courageuſement à Tiberius, qu'il pouvoit achever ſon ouvrage. Ce Tribun indigné de ſon attachement à la faction des riches, fit continuer de recueillir les ſuffrages. Octavius fut dépoſé : on l'arracha de ſon tribunal, & le peuple en fureur l'auroit encore inſulté, ſi les Grands dont il s'étoit fait la victime, n'euſſent facilité ſa retraite.

L'oppoſition étant ainſi levée par la deſtitution du Magiſtrat même qui l'avoit formée, la loi Licinia fut rétablie tout d'une voix. On élut enſuite trois Commiſſaires ou Triumvirs pour en preſſer l'exécution. Le peuple lui déféra la premiere place de cette commiſſion, & il eut encore le crédit de ſe faire donner pour collegue Appius Claudius ſon beau-pere, & C. Gracchus

ſon frere, quoique ce jeune Romain n'eût pas plus de vingt ans, & qu'il fît actuellement ſes premieres armes au ſiege de Numance ſous Scipion ſon beau-frere. Le peuple, par un nouvel effet de ſa complaiſance, donna la place d'Octavius à Mutius, homme obſcur, & qui n'avoit d'autre mérite que la recommandation de Tiberius ; enſorte que ce Magiſtrat Plébéïen, maître abſolu du tribunat, & ſupérieur au Sénat entier par ſon pouvoir ſur l'eſprit du peuple, gouvernoit ſeul, pour ainſi dire, la République : du moins les autres Magiſtrats ne pouvoient rien faire malgré lui ; & indépendamment des autres, il étoit toujours ſûr du ſuccès de tout ce qu'il entreprenoit.

Cet empire abſolu dans une République étoit odieux au Sénat, & même à des Plébéïens. Ses ennemis en tiroient avantage, ils inſinuoient qu'on avoit tout à craindre pour la liberté ; & pluſieurs diſoient hautement que Caſſius & Melius qu'on avoit fait mourir, ne s'étoient jamais rendus ſi ſuſpects. » Ne ſait-on pas, ajoutoient-ils, que quand il s'agit du ſalut de l'Etat, le ſeul ſoupçon eſt un crime puniſſable ? Attendrons-nous à nous déclarer contre Tiberius, que ſes complices lui aient mis la couronne ſur la tête ? » Ces diſcours remplis de malignité, diminuoient ſon crédit, & preſque en même-temps il ſe vit privé d'un de ſes partiſans les plus zélés. La mort précipitée de cet ami, & dont la cauſe étoit inconnue, fit ſoupçonner qu'elle n'avoit pas été naturelle.

Les riches & les pauvres formoient alors deux partis très-animés l'un contre l'autre, & qui ne cherchoient qu'à ſe détruire. Tiberius, dans la vue d'augmenter l'animoſité du peuple, & pour faire comprendre qu'il craignoit d'être aſſaſſiné, laiſſoit voir qu'il étoit armé ſous ſa robe. Il prit des habits de deuil, comme on en

uſoit dans les plus grandes calamités ; & faiſant apporter ſes enfants, encore tout jeunes ſur la place, & au milieu de l'aſſemblée, il les recommanda au peuple dans des termes qui faiſoient comprendre qu'il déſeſpéroit de ſon propre ſalut. Le peuple à cet aſpect ne lui répondit que par des cris & des menaces contre les riches. Jamais on n'avoit vu tant de haine contre le Sénat. Tiberius entretenoit cette averſion du peuple tantôt en intéreſſant ſa piété, quelquefois par des motifs de vengeance, ou par de nouvelles vues d'intérêt. L'habile Tribun excitoit ces différents ſentiments tour à tour, ſelon qu'ils convenoient à la diſpoſition des eſprits, & à la ſituation des affaires.

La mort d'Attalus Philopator, Roi de Pergame, lui fournit une nouvelle occaſion de s'attacher encore plus étroitement à la multitude. Ce Prince par ſon teſtament avoit nommé le peuple Romain pour ſon héritier. Tiberius toujours animé du même eſprit, propoſa un nouvel Edit, par lequel il devoit être ordonné que tout l'argent du Roi de Pergame ſeroit partagé entre les plus pauvres citoyens qui devoient avoir quelque portion dans la diſtribution des terres publiques, afin qu'ils puſſent acheter des beſtiaux & les uſtenſiles néceſſaires pour cultiver leurs petits héritages. » A l'égard des villes & de leur territoire, ajouta Tiberius, j'en ferai mon rapport au peuple quand j'en ſerai mieux inſtruit, & il en décidera dans ſes aſſemblées, comme d'un bien qui lui appartient. «

Plutarque prétend que de toutes les entrepriſes de Tiberius il n'y en eut point qui offensât plus ſenſiblement tout le corps du Sénat que ce projet qui, en renvoyant au peuple la connoiſſance d'une auſſi grande affaire, lui tranſportoit toute l'autorité du gouvernement,

& privoit les Sénateurs du profit immenſe qu'ils prétendoient faire dans la diſpoſition des Etats de ce Prince. L'ambition & l'intérêt firent éclater le reſſentiment des premiers de Rome. On reprocha publiquement à Tiberius qu'il ne vouloit attribuer au peuple la diſpoſition du royaume d'Attalus que pour s'en faire mettre la couronne ſur la tête. On l'accuſa même de ſe vouloir faire le tyran de ſon propre pays, & il y en avoit qui publioient qu'il s'étoit ſaiſi par avance du bandeau royal & de la robe de pourpre d'Attalus. Mais ces bruits injurieux, & qui venoient de l'animoſité des grands, ne convenoient guere au caractere de Tiberius. Jamais perſonne ne fut plus républicain que ce Tribun. Tout ce qu'il avoit fait au ſujet du partage des terres n'avoit eu pour objet que de rapprocher la condition des pauvres citoyens de celle des riches, & d'établir une eſpece d'égalité entre tous les citoyens.

Il eſt vrai que depuis il pouſſa ce principe trop loin, & que s'étant apperçu que ſes loix lui avoient attiré une haine irréconciliable de la part des grands, & que ſa perte étoit réſolue, il ne ménagea plus rien. Il s'appliqua uniquement à ſapper l'autorité du Sénat, & s'aſſurer un aſyle dans la puiſſance du peuple. Ce fut dans cette vue qu'il propoſoit tous les jours de nouvelles loix. Tantôt il vouloit qu'on abrégeât les années de ſervice des ſoldats, une autre fois il demandoit qu'on pût appeller devant l'aſſemblée du peuple des jugements de tous les Magiſtrats. Mais de tous les coups qu'il porta à l'autorité du Sénat, il n'y en eut point qui lui donnât une plus vive atteinte que la nouvelle propoſition qu'il fit de mettre autant de Chevaliers que de Sénateurs dans les différents tribunaux de Rome.

Tiberius ne laiſſoit entrevoir des loix ſi

flatteuſes pour le peuple, que dans la vue qu'il le continueroit dans le tribunat pour les faire recevoir. Le Sénat irrité de ces nouvelles entrepriſes, forma une puiſſante cabale pour l'en exclure. Les Magiſtrats, les Grands, les plus riches de Rome, juſqu'à des Tribuns du peuple, jaloux de ſon crédit, entrerent dans ce parti. Et le jour de l'élection étant arrivé, comme le Tribun qui préſidoit à l'aſſemblée influoit beaucoup dans les ſuffrages, ils diſputerent ce droit à Mutius, créature de Tiberius, quoique cette fonction lui fût dévolue par la dépoſition d'Octavius qu'il repréſentoit.

Cette oppoſition des Tribuns parut à Tiberius de mauvais augure : il vit bien qu'il y avoit un puiſſant parti formé contre lui. Pour en reconnoître les forces & les deſſeins, il conſuma exprès tout le temps de l'aſſemblée en diſputes avec ſes collegues ſur cette préſéance, & la nuit étant venue on fut obligé de remettre l'élection au jour ſuivant.

Il employa toute cette nuit à s'aſſurer des chefs du peuple. Ses partiſans répandus dans les différents quartiers de la ville, exhortoient les Plébéïens à ſe rendre de bonne heure ſur la place ; la plupart pour ſignaler leur zele s'y trouverent avant le jour. Les grands & les riches ayant appris que le peuple s'étoit emparé de la place, réſolurent de l'en chaſſer à force ouverte, plutôt que de ſouffrir qu'on continuât Tiberius dans le tribunat. Ils ſe firent eſcorter par leurs clients, leurs domeſtiques, & par des eſclaves armés ſecretement de bâtons, qui les attendoient à la porte du Sénat.

Tiberius, qui ignoroit leurs deſſeins, ſe mit en état de ſe rendre ſur la place. Mais il eut de ſiniſtres préſages qui l'en détournoient, & que la ſuperſtition & les préjugés faiſoient alors regarder comme les interpretes les plus aſſurés de la divinité.

On lui rapporta que les poulets ſacrés n'avoient point voulu manger ce matin. En ſortant de ſa maiſon il ſe bleſſa le pied contre le ſeuil de ſa porte ; il n'étoit pas éloigné, lorſque des corbeaux qui ſe battoient firent tomber une tuile à ſes pieds. C'en étoit aſſez en ce temps-là pour arrêter les plus hardis. Le Tribun épouvanté, ſe diſpoſoit à rentrer chez lui ; mais un certain Philoſophe Grec (*a*), ami intime de Tiberius, ſe moquant de ces préjugés vulgaires, lui repréſenta quelle honte ce ſeroit pour Tiberius Gracchus, Tribun du peuple Romain, fils d'un Conſulaire & petit-fils du grand Scipion, ſi on pouvoit lui reprocher qu'étant à la tête d'un puiſſant parti, le croaſſement de deux corbeaux l'eût arrêté dans la pourſuite de ſes deſſeins.

Ce diſcours piqua le Tribun, & pluſieurs de ſes partiſans étant accourus de l'aſſemblée pour le faire avancer, lui annoncerent qu'il trouveroit la plus grande partie des ſuffrages réunis en ſa faveur. Tiberius les ſuivit, & accompagné de ſes amis particuliers il monta au Capitole.

Le peuple, dès qu'il l'apperçut, pouſſa des cris de joie & d'applaudiſſement. Mais à peine fut-il placé dans ſon tribunal, qu'un Sénateur de ſes amis perçant la foule, & s'approchant de lui, l'avertit qu'il y avoit une conjuration faite contre ſa vie, & que les grands de Rome, ceux ſur-tout qui étoient intéreſſés dans le partage des terres, avoient réſolu de le venir attaquer ouvertement juſques dans ſon tribunal.

Les amis du Tribun, touchés du péril où il étoit expoſé, ſe réuniſſent auprès de lui, retrouſſent leurs robes, & ſe ſaiſiſſant des armes des Licteurs, ſe mettent en état de le défendre,

(a) *Bloſſius.*

& de repouſſer la force par la force. Tiberius tâchoit de faire entendre au peuple l'avis qu'il venoit de recevoir ; mais le tumulte, le bruit & les clameurs des différents partis l'empêchant d'être entendu, il touchoit ſa tête des deux mains, comme pour faire comprendre à la multitude qu'on en vouloit à ſa vie. Ses ennemis prirent de là occaſion de crier qu'il demandoit un diadême, & les plus paſſionnés coururent au Sénat annoncer que le peuple alloit couronner Tiberius, ſi on ne s'y oppoſoit au plutôt.

C'étoit un artifice pour déterminer le Sénat à paſſer par-deſſus toutes les formes, & à le proſcrire ſur le champ. La plupart des Sénateurs auxquels l'exécution de la loi Licinia alloit enlever une partie de leurs terres, ſe déchaînoient avec fureur contre Tiberius. Mais perſonne ne fit paroître plus d'animoſité que Scipion Naſica ſon parent. Ce Sénateur adreſſant la parole au premier Conſul, lui repréſenta que toutes les nouveautés que le Tribun avoit introduites dans le gouvernement lui ſervoient comme de degrés pour s'élever ſur le trône ; qu'il n'y avoit pas un moment de temps à perdre, & qu'il falloit faire périr le tyran, ſi on vouloit conſerver la liberté. Mais ce ſage Magiſtrat, qui ne vouloit pas ſe rendre le miniſtre de la vengeance de quelques particuliers, lui répondit qu'il étoit également incapable d'approuver les nouvelles loix & d'en faire mourir l'Auteur contre les formes ordinaires de la juſtice.

Une réponſe ſi pleine de modération ne fit qu'irriter davantage ces courages ulcérés. Scipion ſe leva bruſquement de ſa place, & ſe tournant vers les Sénateurs qui étoient intéreſſés comme lui dans la perte des terres : » Puiſque le ſouverain Magiſtrat, dit-il, par un aſſujettiſſement trop ſcrupuleux pour les formes ordinaires de la juſtice, refuſe de ſecourir la Répu-

blique, que ceux à qui la liberté eſt plus chere que la vie même me ſuivent. « En même-temps il retrouſſe ſa robe & ſe met à la tête des Sénateurs de ſon parti, qui courent en fureur au Capitole avec ce gros de clients, de valets & d'eſclaves qui les attendoient à la porte du Sénat. Ces gens, armés ſeulement de bâtons & de leviers, précédoient les Sénateurs, & frappoient indifféremment ſur tout ce qui s'oppoſoit à leur paſſage.

Le peuple épouvanté prend la fuite; chacun dans ce tumulte s'écarte; les amis de Tiberius l'abandonnent. Il eſt enfin obligé de ſe ſauver comme les autres; il jette ſa robe pour courir avec plus de facilité; mais dans cette précipitation, inſéparable de la peur, il tombe en s'enfuyant; & comme il ſe relevoit, Publius Satureïus, un de ſes collegues, jaloux & ennemi ſecret de ſa gloire, le frappa à la tête avec le pied d'une chaiſe. Il retomba de ce coup, & une foule de ſes ennemis ſurvenant lui ôta la vie. Sa mort ne finit pas le déſordre; l'animoſité étoit égale dans les différents quartiers de la ville, & plus de trois cens des amis & des partiſans de Tiberius périrent dans ce tumulte. On remarqua qu'aucun n'avoit été tué par le fer, & qu'ils furent tous aſſommés, ou à coups de pierre, ou à coups de bâton. On en jetta depuis les corps avec celui de Tiberius dans le Tibre.

La cabale & le parti des Grands étendirent le reſſentiment ſur tous ceux qui avoient paru favoriſer ſes ſentiments. On en fit mourir pluſieurs; Pompilius, alors Préteur, en bannit un grand nombre, & on n'oublia rien pour inſpirer de la terreur à ceux qui ſeroient capables de tenter de nouveau le même deſſein.

Fin du Livre huitieme.

LIVRE IX.

C. Gracchus, frere de Tiberius, obtient du peuple la charge de Tribun, malgré les grands. Il propose différentes loix, & fait divers changements dans le gouvernement, qui le rendent presque absolu dans Rome & dans toute l'Italie. L'année de son tribunat étant expirée, il est continué dans la même charge, sans l'avoir briguée. De quelle maniere les Sénateurs viennent à bout de diminuer son crédit. Scipion Emilien, le destructeur de Carthage & de Numance, s'oppose le plus ouvertement à l'établissement des loix Agraires. On le trouve mort dans son lit. Caïus est soupçonné d'avoir contribué à le faire assassiner. Ses collegues jaloux de son autorité, lui font manquer un troisieme tribunat. Les Sénateurs voyant Caïus rentré dans une condition privée, chargent le Consul Opimius de casser toutes ses loix, & sur-tout celle qui regardoit le partage des terres. Opimius convoque une assemblée générale pour terminer cette grande affaire. Un des Licteurs du Consul mis à mort par les Plébéïens, malgré Caïus, est cause que le Sénat donne pouvoir à Opimius de faire prendre les armes à ceux de son parti. Caïus est tué, & sa tête apportée au Consul, qui la paie dix-sept livres & demie d'or. Les grands viennent à bout de se faire reconnoître pour légitimes possesseurs des terres de conquêtes, en s'engageant à une redevance qu'ils ne payerent pas long-temps. Jugurtha. Qui il étoit : ses premieres campagnes. Son argent lui tient lieu de bon droit à Rome pendant quelque temps. Mais à la fin sa cruauté oblige les Romains à faire passer des troupes en Numidie. Après avoir employé avec succès contre ces redoutables ennemis l'argent, la ruse & la force, il est livré par Bocchus à ses

ses ennemis, conduit à Rome, traîné comme un esclave à la suite d'un char de triomphe, & enfin poussé par un bourreau dans le fond d'une basse-fosse, où il meurt de faim. Marius. Sylla.

ROME vit pour la premiere fois la guerre civile allumée dans l'enceinte même de ses murailles. Toutes les séditions qui s'étoient émues jusqu'alors ; la retraite sur le Mont-Sacré, l'abrogation des dettes, l'établissement du tribunat, & la promulgation de différentes loix ; toutes ces dissensions s'étoient toujours terminées par la voix d'accommodement, & sans effusion de sang humain, tantôt par le respect du peuple pour le Sénat, & plus souvent encore par la condescendance du Sénat pour le peuple. (*a*) Mais dans cette derniere occasion la violence décida la querelle, & ce fut un Tribun même du peuple qui, sans respect pour sa dignité réputée sacrée, donna le premier coup à son collegue.

Cependant le peuple revenu de sa frayeur, se reprochoit sa mort, comme s'il eût assassiné lui-même celui qu'il n'avoit pas défendu assez courageusement. Son indignation se tourna ensuite contre Scipion Nasica, l'auteur du tumulte. Les Plébéïens ne le rencontroient jamais dans les rues qu'ils ne le traitassent publiquement d'assassin & de sacrilége. Les uns frémissant de colere, menaçoient de le tuer : d'autres proposoient de le citer devant l'assemblée du peuple. Le Sénat craignant que sa présence n'excitât une nouvelle sédition, jugea à propos de l'éloigner, & on l'envoya en Asie, avec une commission apparente qui cachoit un véritable exil. Le Sénat, pour achever de calmer le peuple, consentit à

(a) *Plut. in Gracchis. Ap. Alex. Civ. l. 1. Vell. Paterc. Oros. L. Florus.*

l'exécution de la loi ; il permit qu'on ſubſtituât à Tiberius un autre Commiſſaire qui le remplaçât dans le partage des terres, & même on déféra cet emploi à Publius Craſſus, dont C. Gracchus, frere de Tiberius, avoit épouſé la fille. Mais on ne cherchoit qu'à amuſer le peuple : les loix de Tiberius étoient toujours également odieuſes aux Grands ; la mort d'Appius Claudius, un des Triumvirs, leur fournit un nouveau prétexte pour en ſurſeoir encore l'exécution, & on commença à regarder le partage des terres comme ces affaires qu'on veut ruiner inſenſiblement en les laiſſant tomber dans l'oubli.

Il n'y avoit que Caïus Gracchus dont le peuple pût attendre du ſecours. Mais outre qu'il étoit encore trop jeune pour entrer dans les charges, & qu'il n'avoit que vingt-un ans quand ſon frere fut tué, on remarqua que depuis ſa mort il affectoit de ne ſe plus montrer en public, ſoit qu'il craignît véritablement les ennemis de ſa maiſon, ſoit qu'il voulût les rendre encore plus odieux au peuple par cette crainte affectée. Car on ne fut pas long-temps ſans s'appercevoir qu'il ne s'étoit banni volontairement du commerce du monde que pour ſe préparer à y paroître avec plus d'éclat & en état de venger la mort de ſon frere.

Il n'y avoit, comme on ſait, que deux routes qui conduiſoient également à toutes les dignités de la République, l'éloquence & une grande valeur. Caïus s'étoit déjà ſignalé à la guerre de Numance ſous les ordres du jeune Scipion, ſon Général & ſon beau-frere. La mort de Tiberius & la ruine de ſon parti l'ayant obligé de diſparoître, il employa tout le temps de ſa retraite à l'étude de l'éloquence, & à ſe perfectionner dans le talent de la parole, ſi néceſſaire dans un gouvernement républicain. Il s'enſevelit dans ſon cabinet ; ſa porte étoit fermée aux jeunes

Romains de ſon âge & aux amis de ſa maiſon. On l'oublia bientôt, & le frere de Tiberius, & le petit-fils du grand Scipion étoit ignoré dans Rome. Les Grands regardoient avec plaiſir cette retraite comme un effet de la conſternation où l'avoit jetté la mort de ſon frere, & comme une déclaration tacite qu'il n'oſoit prendre de part au Gouvernement.

Mais on ne fut pas long-temps ſans s'appercevoir qu'il ne s'étoit éloigné des affaires que pour s'en rendre plus capable. Il ſortit de ſa retraite pour défendre un des amis de ſon frere appellé Vectius, que le parti oppoſé vouloit perdre, ſous prétexte de différents crimes dont on l'accuſoit. Caïus entreprit ſa défenſe; il monta pour la premiere fois à la tribune aux harangues. Le peuple ne l'y vit paroître qu'avec des acclamations & des tranſports de joie extraordinaires. Il crut voir renaître en ſa perſonne un ſecond Tiberius, & un nouveau protecteur des loix Agraires. Cette bienveillance, dont il recevoit des témoignages ſi éclatants, lui inſpira une confiance & une hardieſſe peu ordinaires à ceux qui parlent en public pour la premiere fois, & il défendit ſon client avec tant d'éloquence qu'il fut renvoyé abſous par tous les ſuffrages de l'aſſemblée.

Après avoir, par une premiere action, eſſayé ſes forces & la diſpoſition des eſprits, il crut, avant que de ſe jetter entierement dans les affaires, avoir encore beſoin de cette réputation que donnent la valeur & les armes : il demanda & il obtint la charge de Queſteur de l'armée qui étoit alors en Sardaigne ſous les ordres du Conſul Oreſta (*a*) : c'étoit le premier emploi par lequel il falloit commencer pour entrer dans les dignités de la République. Plutarque, dans la vie de Caïus, nous apprend que perſonne à l'armée

(a) *An de Rome* 527.

ne fit paroître plus de valeur contre les ennemis, & plus d'attachement pour la discipline militaire. On admiroit sur-tout, dans un âge si peu avancé, sa tempérance & l'austérité de ses mœurs. Il n'en étoit pas moins civil ni moins complaisant. L'Officier & le simple soldat qui avoient affaire à lui, par rapport aux fonctions de sa charge, se louoient également de sa douceur, de son exactitude, & sur-tout de sa probité & de son désintéressement. La pratique constante de tant de vertus n'étoit pas renfermée dans le camp des Romains. Caïus traitoit avec la même humanité les sujets de la République qui dépendoient de sa charge. Le citoyen & le laboureur, comme le soldat, se louoient également de son intégrité. Sa réputation passa bientôt les mers; & Micipsa Roi de Numidie, & fils de Masinissa, ayant envoyé gratuitement du bled pour l'armée de Sardaigne, les Ambassadeurs que ce Prince avoit alors à Rome déclarerent en plein Sénat que le Roi leur maître n'avoit fait cette libéralité qu'en considération de Caïus Gracchus dont il révéroit la vertu. Cette déclaration réveilla la jalousie & la haine des Grands. Des vertus trop éclatantes leur furent odieuses & suspectes; &, pour ravaler en quelque maniere la gloire du Questeur, & le rendre méprisable, ils chasserent honteusement du Sénat ces Ambassadeurs, comme des barbares, qui, par cette préférence, avoient manqué de respect pour leur compagnie.

Un traitement si indigne, & qui sembloit violer le droit des gens, fut bientôt su en Sardaigne. Caïus n'apprit qu'avec un vif ressentiment cet effet de la haine implacable des Grands; son retour à Rome lui parut alors nécessaire pour y soutenir son crédit, & pour repousser un outrage qui le regardoit directement, & qui n'avoit pour objet que de le rendre mé-

priſable au peuple & parmi les nations étrangeres. Il partit bruſquement, & on le vit dans la place lorſqu'on le croyoit encore en Sardaigne. Les ennemis de ſa maiſon, attentifs à toutes ſes démarches, lui voulurent faire un crime de ce qu'il étoit revenu avant ſon Général. On le cita devant les Cenſeurs; il y comparut, & diſſipa facilement cette accuſation.

Il fit voir qu'il avoit demeuré trois ans auprès de ſon Général, quoiqu'il fût permis à un Queſteur de revenir à Rome, au bout de l'an, & qu'ainſi il en avoit ſervi deux plus que ne preſcrivoient les loix. Il ajouta qu'il étoit revenu de Sardaigne ſans argent : au lieu que tous ceux qui l'avoient précédé dans le même emploi s'y étoient enrichis, & qu'ils avoient remporté non-ſeulement leurs bourſes pleines d'or & d'argent, mais qu'ils en avoient encore rempli les cruches & les vaſes qui leur avoient ſervi en paſſant dans cette iſle pour y porter du vin. On peut bien juger qu'avec de pareilles raiſons il n'eut pas de peine à être abſous. Ses ennemis, qui ne cherchoient qu'à l'éloigner des dignités où vraiſemblablement la faveur du peuple l'alloit élever, lui ſuſciterent une nouvelle accuſation. Ils tenterent de le rendre ſuſpect d'une ſédition qui s'étoit faite à Fregelle, ville dépendante de la République, & que le Préteur Opimius, homme ſévere & cruel, n'avoit diſſipée que par la ruine entiere de cette ville & la mort des principaux habitants. Ce Sénateur, ennemi déclaré de la mémoire de Tibérius, dans le compte qu'il rendit en plein Sénat de la conduite qu'il avoit tenue dans cette affaire, n'oublia rien pour faire comprendre que Caïus étoit le chef muet de ces mouvements. Il ajouta qu'il avoit découvert qu'il avoit entretenu des liaiſons ſecretes avec les premiers de cette ville; qu'il n'étoit pas vraiſemblable qu'ils euſſent

formé le projet de ſouſtraire aux ordres du Sénat, s'ils n'avoient été aſſurés ſecretement de la protection du peuple; & que ſi leur déſobéiſſance avoit eu un heureux ſuccès, ce n'auroit été peut-être que le ſignal d'une révolte contre la ſouveraineté de la République. Mais comme tout ce que ce Sénateur paſſionné avança contre Caïus ſe trouvoit ſans preuves, ſes mauvais deſſeins n'eurent point de ſuite, & le jeune Gracchus ne crut point ſe pouvoir mieux venger de ſes ennemis qu'en demandant hautement la charge de Tribun du peuple. C'étoit attaquer le Sénat par ſon endroit le plus ſenſible. Au ſeul nom de Gracchus les Grands, & ceux ſur-tout qui avoient tant d'intérêt qu'on ne fît pas revivre les loix Agraires, frémiſſoient de colere. Il ſe fit une eſpece de conſpiration pour empêcher qu'il ne parvînt au tribunat. Mais tout le peuple ſe déclara en ſa faveur; & il accourut même de la campagne un ſi grand nombre de Plébéïens pour lui donner leur voix, que la place ne pouvant contenir toute cette multitude, pluſieurs monterent ſur les toits des maiſons, d'où, par des vœux publics & des acclamations mêlées d'éloges, ils demandoient Caïus pour Tribun; & comme dans cette ſorte d'élection les voix ſe comptoient par têtes, le peuple, plus nombreux que la Nobleſſe (*a*), l'emporta hautement, & obtint Caïus pour un de ſes Tribuns. Il ne ſe vit pas plutôt revêtu d'une dignité qui lui donnoit un pouvoir preſque ſans bornes, qu'il forma ſur le plan de ſon frere des deſſeins encore plus hardis, & qu'il pouſſa même avec plus d'ardeur qu'il n'avoit fait. C'étoit le même eſprit & les mêmes vues dans les deux freres, quoique de caracteres différents. Tiberius, comme nous l'avons dit, cachoit une fermeté invincible ſous

(a) *An de Rome 630.*

une modération apparente. Son éloquence étoit douce & insinuante ; il vouloit plaire pour pouvoir persuader ; il cherchoit à toucher ses auditeurs ; & quand il dépouilla Octavius du tribunat, il sembloit qu'il fût aussi touché que lui de sa disgrace, & qu'il n'y avoit que l'amour seul de la justice & l'intérêt du peuple qui l'eût réduit à la triste nécessité de rendre son collegue malheureux.

Caïus se laissoit voir plus à découvert ; aussi éloquent, mais plus vif dans ses expressions, & plus véhément que son frere, son discours étoit orné de figures pathétiques ; il mêloit même des invectives à ses preuves & à ses raisons ; son zele pour les intérêts du peuple se tournoit en colere contre le Sénat. Il ne sortoit, pour ainsi dire, que des éclairs & des foudres de sa bouche, & il portoit la terreur jusques dans le fond de l'ame de ses auditeurs. Du reste, la fermeté de ces deux freres, l'amour qu'ils avoient pour la justice, leur intégrité, leur tempérance, leur éloignement des voluptés, leur attachement inviolable aux intérêts du peuple, sont les qualités qu'ils possédoient l'un & l'autre dans un degré égal.

On remarqua seulement que Caïus fit paroître plus de penchant pour la vengeance : défaut dont ces païens avoient fait une vertu, & qu'ils traitoient de grandeur de courage. Comme sa charge l'engageoit de parler souvent au peuple, quelque matiere qu'il traitât, il faisoit toujours entrer dans son discours la maniere inhumaine dont le Sénat avoit fait périr son frere. » Qu'a servi à Tiberius, disoit-il, d'être né Romain, & dans le sein d'une République où toutes les loix défendent de faire mourir aucun citoyen avant que de l'avoir convaincu des crimes dont on l'accuse ! Le Sénat, les Patriciens, les grands & les plus riches ont assassiné à coups de bâtons, non-seulement un simple citoyen,

mais un Tribun du peuple, un Magiſtrat public, & une perſonne ſacrée. Leur fureur ne s'eſt pas bornée à le priver de la vie ; on les a vus après ſa mort acharnés ſur ſon corps, le traîner indignement dans les rues, & ils ont pouſſé leur inhumanité juſqu'à le jetter dans le Tibre, pour le priver des honneurs de la ſépulture. « Par de pareils diſcours, également vifs & touchants, il s'attiroit la compaſſion du peuple, en même-temps qu'il en excitoit la haine & l'indignation contre le Sénat & les Grands. Après avoir jetté dans les eſprits ces ſemences de haine & de diviſion, il commença à travailler à ſa propre vengeance, par la propoſition de deux Edits nouveaux. Le premier déclaroit infame tout Magiſtrat qui auroit été dépoſé par le jugement du peuple. On vit bien que cette loi regardoit Octavius, ce Tribun que Tiberius avoit fait dépoſer. Mais Plutarque nous apprend que Caïus, à la priere de Cornelie ſa mere, dont Octavius étoit un peu allié, n'inſiſta point ſur la promulgation de cet Edit.

Par la ſeconde loi, & qu'il fit recevoir (*a*), il étoit ordonné que tout Magiſtrat qui auroit exilé un citoyen Romain ſans obſerver les formalités preſcrites par les loix, ſeroit tenu d'en rendre compte devant l'aſſemblée du peuple. Ce ſecond Edit n'avoit été propoſé que pour faire périr Pompilius, qui pendant ſa préture avoit banni les amis & les partiſans de Tiberius. Pompilius n'attendit pas qu'on le fît citer ; & comme il ne pouvoit ignorer que Caïus diſpoſoit à ſon gré des ſuffrages de la multitude, & qu'ainſi il auroit pour Juge ſa partie & ſon ennemi, dans la crainte d'un jugement plus rigoureux, il ſe bannit lui-même de ſa patrie.

(a) *Cicer. in Cluentiana, Rabiriana, de perduellion. Item pro domo ſuâ.*

Caïus, par cet essai de son crédit, se voyant en état de tout entreprendre, forma de plus grands desseins, & dont l'objet étoit de faire passer du Sénat à l'assemblée du peuple toute l'autorité du gouvernement. Ce fut dans cette vue qu'il fit un nouvel Edit pour donner le droit de bourgeoisie & le titre de citoyens Romains à tous les habitants du Latium, & il étendit depuis ce droit jusques aux Alpes. Il proposa en même-temps que les colonies qui seroient peuplées de Latins eussent les mêmes privileges que les colonies Romaines ; & il ajouta que celles qui n'avoient point le droit des suffrages dans l'élection des Magistrats, pussent cependant donner leurs voix quand il s'agiroit de recevoir de nouvelles loix. Par de pareilles propositions il augmentoit le nombre des suffrages du peuple, & ces nouveaux citoyens, qui lui devoient un si grand privilege, étoient, pour ainsi dire, à ses ordres, & suivoient l'impression de ses conseils, comme ses clients & ses créatures.

Caïus, pour se rendre de plus en plus agréable à la multitude, fixa en sa faveur la vente du bled à un prix très-modique. Quelques Historiens prétendent même que, pendant son tribunat, il fit faire une distribution gratuite des grains qu'on tira des greniers publics. Le peuple, qu'on gouverne toujours quand on sait lui procurer l'abondance, ne se lassoit point de donner des louanges à un Magistrat qu'il ne croyoit occupé que de sa subsistance. Mais ces soins paroissoient dangereux au Sénat, qui ne regardoit toutes ces nouveautés que comme des voies indirectes dont on se servoit pour sapper son autorité. Et ce qui mit le comble à sa haine contre le Tribun, ce fut le changement qu'il introduisit dans les Tribunaux où se rendoit la justice aux particuliers.

On les avoit tités jusqu'alors du corps du Sénat, & ce droit souverain tenoit les Chevaliers & le peuple dans ce respect qu'on a toujours pour les arbitres des biens de sa fortune. Caïus, à l'exemple de Tiberius son frere, résolut d'enlever au Sénat cette partie de son autorité; & pour parvenir à ses fins, il fit voir que Aurelius Cotta & Manius Aquilius, des principaux du Sénat, accusés de différentes concussions dont les preuves étoient claires & constantes, avoient échappé à la rigueur des loix par la corruption de leurs Juges: d'où il prit occasion ensuite de représenter au peuple qu'il ne devoit pas s'attendre d'obtenir jamais justice dans des Tribunaux où l'on voyoit présider les criminels mêmes, ou du moins leurs parents & leurs complices. Et il conclut par demander que l'administration de la Justice litigieuse fût remise aux Chevaliers, ou du moins qu'on tirât de cet Ordres trois cens des plus considérables, qui servissent d'assesseurs au Sénat, & qui jugeassent toutes les affaires avec une égalité de suffrages & de pouvoir.

Le peuple reçut cette proposition avec les applaudissements qu'il donnoit à tout ce qui venoit de la part du Tribun; & le Sénat, confus de la collusion des Juges dans l'affaire de Cotta & d'Aquilius, dont il venoit d'être convaincu, n'osa s'opposer à la loi. Elle passa tout d'une voix, & le peuple plus puissant que le Sénat par le nombre de ses suffrages, & qui idolâtroit Caïus, remit à lui seul le choix de ces trois cens Chevaliers qui devoient entrer dans les Magistratures de la ville: il ne nomma que ses amis & ses créatures. Par ces divers changements qu'il introduisit dans le gouvernement, il se rendit également absolu dans Rome & dans toute l'Italie. Cependant il faut convenir qu'il n'employoit cette autorité si odieuse au Sénat,

& si justement suspecte dans une République, que pour la gloire de sa patrie & l'utilité de ses concitoyens. Il empêcha même quelquefois que d'autres Magistrats ne portassent trop loin leur complaisance pour le peuple ; & Fabius, Propréteur d'Espagne, ayant extorqué des villes de son gouvernement du bled qu'elles ne devoient point, & qu'il envoya ensuite à Rome pour faire sa cour au petit peuple, Caïus, qui ne pouvoit souffrir ni injustice ni violence dans le gouvernement, fit ordonner par le peuple même que ce grain seroit vendu ; qu'on en renverroit le prix aux villes & aux communautés qui l'avoient fourni. Le même décret portoit qu'il seroit fait une sévere réprimande au Propréteur, pour avoir, par de pareilles avanies, exposé la République aux plaintes & au mécontentement de ses sujets & de ses alliés.

Ce décret, dont il étoit l'unique auteur, donna lieu à ses amis de faire voloir son amour pour la justice. Mais ses ennemis au contraire publioient qu'ils ne voyoient dans cette conduite qu'un effet de sa jalousie, & qu'il étoit trop habile pour souffrir que d'autres Magistrats entreprissent de gagner l'affection du peuple, & de partager avec lui son attachement & sa reconnoissance.

Caïus, sans s'embarrasser de ces bruits, ne cherchoit à soutenir les nouveautés qu'il avoit introduites que par de nouvelles entreprises qu'il avoit l'art de revêtir toujours des apparences du bien public. Il proposa de faire construire des greniers publics (*a*), où l'on pût conserver une assez grande quantité de grains pour prévenir la disette dans les années de stérilité. La proposition ayant été reçue, il se chargea de l'exécution, comme il faisoit ordinairement

(a) *M. Cicer. Tit. Liv.*

de tous les projets qu'il présentoit. Lui-même conduisit l'ouvrage, & il le fit faire avec une magnificence digne de la grandeur des Romains. Tout lui passoit, pour ainsi dire, par les mains; il vouloit tout connoître par lui-même; & sous prétexte de veiller à ce qu'il ne se fît rien contre les intérêts du peuple, il rappelloit à lui toute l'autorité du gouvernement. On le voyoit environné d'Ambassadeurs, de Magistrats, de gens de guerre, d'hommes de Lettres, d'artisans & d'ouvriers, sans que le nombre & la différence des affaires l'embarrassassent. Tout le monde admiroit son activité, & ses ennemis mêmes ne pouvoient disconvenir de l'étendue & de la facilité de son esprit.

Mais s'étoient ces mêmes talents, & l'usage sur-tout qu'il en faisoit en faveur du peuple, qui le rendoient de plus en plus odieux au Sénat & aux Grands de Rome, & ils attendoient avec impatience la fin de son tribunat & de son autorité. Les comices enfin arriverent, on tint l'assemblée pour l'élection des Tribuns de l'année suivante. Caïus ne fit aucun mouvement pour y avoir part (*a*); mais le peuple qui se flattoit d'obtenir de nouveaux privileges par son habileté, le nomma Tribun pour la seconde fois; & on remarqua qu'il avoit été le premier citoyen qui fût parvenu à cette dignité sans l'avoir briguée.

Le Sénat ne vit qu'avec un violent chagrin la continuation d'un Magistrat qui lui enlevoit insensiblement toute son autorité. On tint différents conseils; les plus violents alloient à s'en défaire & à le traiter comme on avoit fait de son frere. Mais la crainte d'exciter une sédition fit prendre une autre route, & qu'on peut regarder comme un des traits de la plus fine politi-

(*a*) *An de Rome 631.*

que. On réſolut avant que d'en venir aux voies de fait & d'entreprendre de le faire périr à force ouverte, de tenter de diminuer & d'affoiblir la paſſion que le peuple avoit pour lui: les plus habiles du Sénat s'adreſſerent à Livius Druſus ſon collegue. C'étoit un homme qui n'avoit que de bonnes intentions, d'un eſprit juſte, mais borné, & qui, ſans prendre de parti, eût bien voulu pouvoir concilier des intérêts ſi oppoſés & réunir les deux factions. Mais un deſſein ſi grand, & dans lequel les intérêts particuliers l'emportoient ſur le général, étoit au-deſſus de ſa capacité & de ſon crédit. Les Sénateurs qui s'adreſſerent à lui le prirent par ſon foible, & le flatterent de la gloire de donner la paix à la Répubique. Druſus offrit avec joie ſon miniſtere. » On ne vous demande pas, lui dirent ces habiles Sénateurs, que vous vous déclariez contre les intérêts du peuple qui vous a choiſi pour un de ſes Magiſtrats, ni même qu'à l'exemple d'Octavius vous vous oppoſiez aux nouveautés que Caïus introduit tous les jours. Le Sénat forme un plus noble projet, & il n'exige vos ſoins & l'intervention du meilleur Tribun qu'ait jamais eu la République, que pour rétablir la paix & l'union entre les différents Ordres de l'Etat. Propoſez, ſi vous le jugez à propos, de nouvelles loix encore plus favorables, s'il ſe peut, que celles de Caïus, le Sénat approuvera tout. La ſeule choſe qu'on vous demande, c'eſt de déclarer publiquement que ces loix & ces Edits que vous propoſez vous ont été inſpirés par le Sénat, & que vous ajoutiez qu'il n'a pour objet que le bien & l'utilité de ſes concitoyens. «

Ce tour adroit eut tout le ſuccès qu'on en pouvoit eſpérer. Druſus, qui ne trouvoit dans cette propoſition rien de contraire à ſes inté-

rêts ni à ceux du peuple, entra dans toutes les vues qu'on voulut lui inſpirer. Si Caïus propoſoit d'envoyer deux colonies dans deux villes dépendantes de la République, Druſus, pour gratifier un plus grand nombre de pauvres familles, vouloit qu'on en repeuplât douze, & qu'on envoyât dans chacune de ces villes trois mille des plus pauvres citoyens. Caïus ayant fait adjuger quelques terres incultes à des Plébéïens, & ayant chargé ces terres de quelques cens & redevances, Druſus, pour renchérir, pour ainſi dire, ſur ſon art de flatter le peuple, donna à des habitans la même quantité de ces terres quittes & franches de toute contribution. Enfin Caïus ayant procuré aux Latins, comme nous l'avons déjà dit, le droit de ſuffrage dans les élections, Druſus, par une nouvelle Ordonnance, ajouta que ces peuples étant faits citoyens de la République, il ne ſeroit plus libre à un Capitaine Romain de faire battre de verges un ſoldat de cette nation. Druſus à chaque propoſition ne manquoit pas de dire, comme on l'avoit exigé de lui, qu'il ne ſervoit que d'interprete au Sénat qui l'avoit chargé d'en faire ſon rapport à l'aſſemblée. Cette conduite adoucit les eſprits ; le Sénat ne fut plus tant haï ; les deux partis ſemblerent ſe rapprocher ; Druſus plut à la multitude par le mérite de la nouveauté, & partagea le crédit de Caïus : c'étoit l'objes du Sénat. Caïus ne vit qu'avec un chagrin ſecret ce rival lui enlever une partie de la faveur du peuple. Il le traita d'eſclave du Sénat : ſa jalouſie déplut aux honnêtes gens du peuple, & ſa conduite à l'égard de Scipion l'Emilien, ſon beau-frere, fit douter ſi ſa vertu étoit auſſi pure qu'on l'avoit cru juſqu'alors.

Nous avons dit que Cornelie ſa mere étoit fille de Scipion l'Africain, ou du premier Scipion, & que le ſecond Scipion, fils de Paul

Emile, & qui avoit été adopté dans cette famille patricienne, avoit épousé Sempronie, la sœur des deux Gracques. Mais, malgré cette double alliance, la différence & l'émulation des partis, cette animosité entre les Patriciens & les Plébéiens au sujet du partage des terres, avoient toujours empêché qu'il y eût une véritable union entre ces deux maisons. Les Scipions s'étoient déclarés en plus d'une occasion ennemis de la famille Sempronia; les Gracques se plaignoient même que le jeune Scipion ne traitoit pas trop bien Sempronie sa femme, sous prétexte de sa stérilité, & on soupçonnoit en général tous les Scipions, qui s'étoient déclarés contre la loi de Tiberius, d'avoir contribué à la mort de ce Tribun.

Cette querelle perpétuelle dans la République, que nous avons vu revivre de siecle en siecle, & qui passoit des peres aux enfants, se renouvella avec encore plus d'animosité depuis la mort de l'aîné des Gracques. Caïus suivoit toujours constamment le plan & les desseins de son frere: & non-content d'avoir enlevé au Sénat ses tribunaux & son autorité, il entreprit de dépouiller les premieres maisons de Rome de ces terres de conquêtes qu'elles avoient à la vérité la plupart usurpées; mais dont la possession étoit presqu'aussi ancienne que la fondation & l'établissement de la République.

Caïus crut qu'il devoit ce grand sacrifice aux mânes de son frere, & qu'il étoit de son honneur de faire exécuter des loix dont la promulgation lui avoit coûté la vie. Il associa à son dessein Fulvius Flaccus, personnage Consulaire, mais sans probité & sans mœurs, & dont l'amitié & les liaisons faisoient tort à sa réputation. Et Papirius Carbo, Tribun du peuple, personnage hardi & séditieux, s'offrit à lui dans la vue d'acquérir de la considération par son attache-

ment public au parti de Caïus. Ce Tribun les fit nommer avec lui pour *Triumvirs* du partage des terres. La commiſſion ne pouvoit être adreſſée à des gens plus vifs & plus entreprenants, tous trois ennemis déclarés du Sénat, & flatteurs outrés de la plus vile populace.

Ces Triumvirs ne ſe virent pas plutôt autoriſés par un décret public, qu'ils firent ſonner à ſon de trompe tous les détenteurs de ces terres d'apporter à leur tribunal les titres de leur acquiſition, avec une déclaration exacte de la quantité qu'ils en avoient, afin de pouvoir juger ceux qui étoient tombés dans le cas de la loi *Licinia*, & qui en poſſédoient plus de cinq cens arpents ou journaux, meſure un peu inférieure à l'arpent. Il n'y avoit preſque point de Grands dans Rome qui n'en poſſédaſſent une plus grande quantité, la plupart étoient même en procès pour les bornes de leurs uſurpations. Ces hommes, devenus plus puiſſants qu'il ne convient dans une République, armerent publiquement & mirent des ſoldats ſur leurs terres pour en défendre la poſſeſſion; & ceux qui n'eurent pas cette audace, implorerent la protection du jeune Scipion, le plus grand des Romains de ſon temps. Mais tout révéré qu'il étoit dans ſa patrie, il n'oſa pas ſe commettre avec le peuple, ni attaquer directement les loix des Gracques ſes beaux-freres. Il prit un tour plus adroit pour en éluder du moins l'exécution. Il repréſenta avec beaucoup d'art dans une aſſemblée, que les Triumvirs n'avoient été nommés que pour examiner s'il y avoit des citoyens qui au préjudice des loix, poſſédaſſent plus de cinq cens arpents de terre, pour diſtribuer ce qui excédoit cette quantité à de pauvres citoyens; & que leur commiſſion & leur pouvoir étoient renfermés dans ces deux articles. Il ajouta qu'avant que de procéder à cet examen il falloit recon-

noître les bornes fixes & conſtantes de chaque héritage. Mais que les propriétaires ayant différentes prétentions au ſujet de leurs limites, la connoiſſance & le jugement de ces prétentions réciproques paſſoient le pouvoir des Triumvirs, & demandoient d'autres Juges, ou du moins une commiſſion plus étendue.

La propoſition paſſa à la pluralité des ſuffrages. Scipion eut l'adreſſe & le crédit de tirer cette partie de la commiſſion des mains des Triumvirs, & il la fit tomber à Tuditanus qui étoit alors Conſul, & qui ſous une indifférence apparente pour l'un & l'autre parti (*a*), cachoit un dévouement entier aux ordres du Sénat & aux intérêts des Grands. Ce Magiſtrat, pour éblouir le peuple, vaqua pendant quelque temps avec beaucoup d'application à l'examen des prétentions de chaque particulier, & à régler les bornes réciproques de leurs héritages. Les Triumvirs le voyoient travailler avec plaiſir dans l'eſpérance qu'il les mettroit bientôt en état d'exécuter leur commiſſion; mais quelque temps après il quitta Rome bruſquement, ſur les avis qu'il ſe fit donner que ſa préſence étoit néceſſaire dans l'Illyrie où les Romains faiſoient alors la guerre. Son abſence laiſſa indécis tous ces procès, & ſuſpendit par conſéquent la fonction des Triumvirs qui ne pardonnerent jamais à Scipion d'avoir fait échouer leurs deſſeins & tomber leur commiſſion. Ils lui reprochoient dans les aſſemblées qu'il devoit toute ſa gloire au peuple Romain, & qu'après en avoir reçu deux conſulats conſécutifs, contre toutes les loix, & ſur-tout malgré le Sénat & les Grands, il n'avoit point de honte, en faveur de ces gens ſi ſuperbes, de s'oppoſer à l'établiſſement des loix Agraires, ſi néceſſaires à la ſubſiſtance du

(a) *App. Alex. de bello civili, l. 1.*

pauvre peuple, & ſcellées par le ſang de Tiberius.

Et ſur cela Carbon, ce Tribun audacieux dont nous avons parlé, le ſomma en pleine aſſemblée de dire tout haut ce qu'il penſoit de la maniere dont on l'avoit fait périr ; & par cette queſtion captieuſe, il prétendoit le mettre dans la néceſſité de ne lui pouvoir répondre ſans ſe rendre odieux ou au peuple ou au Sénat.

Mais Scipion, ſans s'étonner, lui déclara que s'il étoit vrai que Tiberius eût eu le deſſein de ſe faire le tyran de ſa patrie, il croyoit ſa mort juſte. Tout le peuple qui adoroit ſa mémoire, ayant témoigné par de grands cris ſon indignation : *à quoi bon tous ces cris*, leur dit Scipion, avec un air de grandeur qui lui étoit ſi naturel : *croyez-vous avec vos clameurs épouvanter un Général que le bruit de tant d'armées ennemies n'a jamais ébranlé ?* Caïus ne prit point de part à cette diſpute ; il gardoit un morne ſilence. Mais Fulvius Flaccus, homme violent & emporté, fit beaucoup de menaces à Scipion, & on trouva le lendemain cet illuſtre Romain mort dans ſon lit, avec des marques autour du col de la violence qu'on lui avoit faite.

On ne ſavoit à qui attribuer un ſi grand crime : les premiers ſoupçons tomberent ſur Flaccus, qui la veille l'avoit menacé du reſſentiment du peuple. D'autres prétendoient qu'un coup ſi hardi venoit d'une main plus proche. On en accuſoit Cornélie la mere des Gracques, & on publioit que Sempronie même, ſa fille & femme de Scipion, pour ſe défaire de l'ennemi de ſa maiſon & d'un mari qui la mépriſoit, avoit introduit la nuit les meurtriers dans ſa chambre.

Le peuple, dans la crainte que Caïus ne fût trouvé complice de ce crime, ne ſouffrit point qu'on en informât. Lui-même n'en fit aucune pourſuite, & ce Magiſtrat ſi ſévere, celui qui

affectoit le titre de défenſeur des loix, & la partie déclarée de tous ceux qui attentoient à la liberté publique, garda ſur l'aſſaſſinat d'un ſi grand homme un ſilence odieux, qui fit juſtement ſoupçonner que lui ou les ſiens ne s'étoient pas crus aſſez innocents pour ſoutenir toute ſorte d'éclairciſſements.

Ce ſilence de Caïus, encore plus criminel que l'aſſaſſinat même, excita les plaintes publiques de toute la Nobleſſe, & les plus honnêtes gens même parmi le peuple en tiroient de violents ſoupçons contre ſa vertu. Pour éloigner le ſouvenir d'un crime ſi affreux, & pour occuper les eſprits, Caïus ſe ſervit de Q. Rubrius ſon collegue, qu'il engagea à propoſer de nouveaux projets. Ce Tribun exhorta le peuple à rebâtir Carthage que Scipion avoit détruite, & à y envoyer une puiſſante colonie. Caïus appuya fortement cette propoſition, & il n'oublioit rien dans toutes les aſſemblées pour déterminer le peuple à cette entrepriſe; il vantoit la fertilité du territoire, le voiſinage de la mer, la ſûreté & la commodité de ſon port. Et comme il crut que dans cette conjoncture ſon abſence de Rome & celle de Fulvius Flaccus ne ſeroient pas inutiles pour faire tomber ces bruits injurieux à ſa gloire (*a*), il en demanda & en obtint la commiſſion, qui lui fut décernée par un décret public, conjointement avec Flaccus, ſoupçonné comme lui du meurtre de Scipion.

Ils conduiſirent en Afrique ſix mille familles de Rome, qu'ils mirent en poſſeſſion de Carthage & de ſon territoire. Mais pendant qu'il étoit occupé à relever les murailles, ou, pour mieux dire, à abattre les trophées de Scipion, Druſus, qui n'agiſſoit que par l'impreſſion des conſeils du Sénat, ſe prévalut de ſon abſence pour

(a) *Vell. Pat. l. 1. Plut. in Gracchis. App. de bell. civili. l. 1.*

rendre Flaccus plus odieux. Il rappelloit tous les indices qui le pouvoient faire ſoupçonner du meurtre de Scipion. C'étoit attaquer indirectement Caïus même, qui avoit des liaiſons ſi étroites avec ce Sénateur. Druſus dans tous ſes diſcours le repréſentoit comme un homme violent, & comme un eſprit ſéditieux, qui ne cherchoit ſon élévation que dans les troubles de l'Etat. On l'accuſa même d'avoir tenté de faire ſoulever les peuples d'Italie. On parloit de lui faire ſon procès ; le crédit & la conſidération de Caïus ſon protecteur s'affoibliſſoient pendant ſon abſence ; le peuple commençoit à l'oublier, & donnoit toute ſa confiance à Druſus, dont la réputation étoit pure & la conduite pleine de modération. Caïus jugeant de la diminution de ſon crédit par le péril où ſe trouvoit ſon ami, accourut en diligence à Rome pour animer ſa faction. Il quitta même en arrivant ſa maiſon qui étoit au mont Palatin, & vint ſe loger auprès du marché dans un quartier habité par un nombre infini de petit peuple. Il propoſa enſuite de nouvelles loix, qui alloient toutes à l'aviliſſement de l'autorité du Sénat. Il devoit les faire recevoir dans la premiere aſſemblée ; mais comme il doutoit du ſuccès, & que ſon parti ne lui parut ni ſi nombreux, ni ſi plein de cette chaleur qu'il avoit coutume de lui inſpirer, il fit venir à Rome un grand nombre de ces peuples d'Italie auxquels il avoit procuré le droit de ſuffrage.

Le Sénat inquiet de cette foule d'étrangers qui rempliſſoient la ville, & qui ſembloient n'être venus que pour y donner la loi, ſe ſervit de l'autorité du Conſul Fannius pour ordonner à tous ceux qui n'étoient pas habitants de Rome d'en ſortir inceſſamment. Caïus pour ne pas laiſſer pénétrer la diminution de ſon crédit, quoique depuis ſon retour d'Afrique il ſe ſentît moins autoriſé, fit publier une Ordonnance

toute contraire ; il invitoit ces peuples à reſter dans la ville, & il leur promettoit le ſecours des loix & la protection du peuple contre le décret du Conſul.

Cependant il vit depuis traîner en priſon par les Licteurs de Fannius un de ces étrangers, ſon ami & ſon hôte, qu'on avoit arrêté exprès pour lui faire cette inſulte. Il vit ſa diſgrace & le mauvais traitement qu'on lui faiſoit ſans s'y oppoſer ; ſoit qu'il craignît d'exciter une guerre civile, ou que, ſentant ſon crédit diminué depuis l'aſſaſſinat de Scipion, il ne voulût pas laiſſer appercevoir la foibleſſe de ſon parti. Et il eut le chagrin de ſe voir encore abandonné par les chefs, au ſujet d'une diſpute qu'il eut avec les autres Tribuns ſes collegues, qui avant ce différent lui avoient été très-attachés.

Les Grands de Rome avoient fait faire des échafauds dans la place, pour y voir plus commodément les ſpectacles, & un combat de gladiateurs qu'on y devoit donner ; & les ouvriers en avoient encore conſtruit un grand nombre d'autres pour leur compte qu'ils avoient loués aux familles les plus riches & les plus accommodées. Caïus paſſant par la place & la voyant embarraſſée de tous ces échafauds, ordonna qu'on les abattît, afin que le peuple eût plus de place, & vît les jeux ſans qu'il lui en coûtât rien. Les Grands eurent recours à l'autorité de ſes collegues, qui, par complaiſance pour les premieres maiſons de Rome, ordonnerent que les échafauds ſeroient conſervés. Il n'eſt pas même bien certain ſi ces Magiſtrats du peuple ne tiroient pas un profit particulier de ces échafauds, qu'on louoit aux particuliers. Caïus qui ne pouvoit ſouffrir d'oppoſition dans ce qu'il croyoit juſte, prit avec lui cette multitude d'ouvriers qui étoient à ſes ordres, & la veille des jeux il fit abattre tous ces écha-

fauds & tranſporter les matériaux, enſorte que la place fut libre pour le lendemain. Le peuple admira ſa fermeté & ſon courage ; mais ſes collegues piqués qu'il voulût emporter toutes choſes de hauteur, & jaloux d'ailleurs de cet empire qu'il avoit acquis dans Rome, ſe détacherent de ſes intérêts. Ils ſe joignirent ſecretement à ſes ennemis pour l'exclure du tribunat. Et dans les *comices* ſuivants, où il s'agiſſoit pour Caïus d'un troiſieme tribunat, le peuple lui ayant donné le plus grand nombre de ſuffrages, on ſoupçonna ces Tribuns, à qui, par le droit de leur charge, il appartenoit de les compter, d'avoir ſupprimé une partie des bulletins pour ſe venger de lui, & d'avoir fait un rapport infidele du ſcrutin ; & par cette fraude Caïus fut exclus du tribunat.

Le Sénat ne le vit pas plutôt réduit dans une condition privée, qu'il réſolut de faire ceſſer toutes ſes loix, & il en remit le ſoin au Conſul Opimius, celui même qui, pendant ſa Préture, avoit voulu impliquer Caïus dans la ſédition de Fregele. Ce Conſul, comme nous l'avons dit, étoit l'ennemi déclaré des Gracques, homme hautain, fier de ſa naiſſance & de ſa dignité, mépriſant le peuple ; & qui, ſans s'arrêter aux formalités des loix, paroiſſoit réſolu de terminer ce grand différent par la mort même de Caïus.

Il commença par effacer lui-même décret qui ordonnoit le rétabliſſement de Carthage, & il convoqua une aſſemblée générale pour faire ſupprimer toutes les autres loix ; & afin d'y être ſupérieur en forces, & ſoutenir ſon parti, il fit entrer dans la ville un corps de troupes de Candiots qui étoient à la ſolde de la République.

Il s'en fit comme une garde ; il ne marchoit plus qu'eſcorté de ces ſoldats étrangers, & environné de tous ces Grands de Rome qui avoient

tant d'intérêt à la ſuppreſſion des loix des Gracques. Les Grands étoient eux-mêmes toujours environnés d'une foule de domeſtiques & de clients que l'uſage attachoit à leur ſuite & à leurs ordres.

Le Conſul, avec une telle eſcorte, inſultoit publiquement Caïus dans tous les lieux où il le rencontroit. Il lui diſoit des injures pour engager la querelle & afin qu'il lui donnât lieu de le charger & de le faire périr. Caïus plus modéré, ou ne ſe trouvant pas le plus fort, diſſimuloit ces outrages. Mais Flaccus moins patient, & irrité de l'inſolence des Grands, lui fit ſi bien voir qu'il alloit perdre toute la gloire de ſes deux tribunats par une modération que ſes ennemis traitoient de lâcheté, qu'il réſolut à la fin d'oppoſer la force à la force.

Il appella auprès de lui les plus zélés Plébéïens, & il fit entrer en même-temps dans la ville un grand nombre de Latins & d'autres habitants de l'Italie déguiſés en moiſſonneurs, comme des gens qui cherchoient du travail & de l'emploi. Rome entiere étoit partagée entre ces deux partis. Celui de Caïus paroiſſoit le plus fort, parce qu'il étoit le plus nombreux, & qu'il diſpoſoit de tout le peuple. Mais on voyoit dans l'autre le Magiſtrat ſouverain, une autorité légitime, & même plus de conduite & des deſſeins mieux ſuivis.

Enfin le jour étant arrivé dans lequel on devoit décider ſi les loix des Gracques ſubſiſteroient, ou ſi elles ſeroient caſſées, les deux partis ſe rendirent de grand matin au Capitole : le Conſul, ſuivant l'uſage, commença par ſacrifier aux Dieux. On prétend qu'un de ſes Licteurs, appellé Quintius Antilius, s'étant ingéré de repréſenter à Caïus tous les malheurs qu'il alloit cauſer à ſa patrie s'il s'obſtinoit à maintenir les loix, dont il étoit auteur, & que Caïus

ayant témoigné par un geste chagrin & plein de mépris qu'il n'écoutoit pas volontiers les remontrances d'un si bas Officier, cet Huissier fut tué sur le champ par quelques Plébéïens. D'autres Historiens rapportent ce fait différemment : ils disent que ce Licteur s'attira cette disgrace par son insolence, & que portant les entrailles de la victime que le Consul venoit d'immoler, il s'écria tout haut, en s'adressant à Flaccus, & à ceux de son parti : » Faites place, » mauvais citoyens que vous êtes. » On ajoute qu'à ces paroles injurieuses il joignit une action de la main, déshonnête & méprisante, & que ceux-ci, pour se venger de cette insulte, le percerent avec les poinçons de leurs tablettes & le tuerent sur le champ.

Le peuple parut ne pas approuver cette voie de fait, & Caïus, qui en prévit les suites, en fut encore plus fâché. Il reprocha à ses partisans qu'ils avoient fourni à leurs ennemis le prétexte qu'ils cherchoient depuis long-temps de répandre du sang.

En effet le Sénat s'assembla aussi-tôt, & il ordonna pour la mort d'un simple Huissier, comme il auroit pu faire dans les plus grandes calamités de la République, *que les Consuls eussent à pourvoir qu'il n'arrivât pas de dommage à l'Etat.* C'étoit par un décret aussi extraordinaire que les Consuls recevoient du Sénat le pouvoir le plus étendu. Ils avoient droit après cette Ordonnance de lever autant de troupes qu'ils jugeoient à propos, de réprimer par toutes sortes de voies les citoyens mutins, de faire la guerre aux ennemis ; en un mot ils étoient revêtus d'une autorité absolue, soit dans la ville, soit à l'armée.

Opimius, en vertu de ce décret, commanda à tous les Sénateurs & aux Chevaliers de prendre les armes, avec ordre de se trouver le lendemain

demain sur la place chacun avoit au moins deux esclaves armés. Flaccus de son côté tâcha de soulever la multitude & de faire prendre les armes au peuple. Mais il ne trouva dans les esprits qu'une grande consternation & beaucoup de découragement. Caius, en se retirant, s'arrêta dans la place devant une statue de son pere qu'on y avoit élevée, & la regardant tristement & sans dire mot, on vit des larmes couler de ses yeux, comme prévoyant avec douleur tout le sang que sa querelle feroit répandre le lendemain. Ceux qui l'accompagnoient, émus de compassion, se disoient les uns aux autres qu'ils seroient bien lâches d'abandonner un si grand personnage qui n'étoit en péril que pour leurs intérêts. La plupart passerent la nuit à sa porte, plutôt pour lui marquer leur zele & leur affection, que dans l'esperance de lui être d'un grand secours. L. Flaccus employa ce temps à rassembler leurs partisans & les chefs du peuple. Il vint à bout de faire prendre les armes à un assez grand nombre, & le jour ne parut pas plutôt qu'il s'empara du Mont-Aventin.

Caïus se disposa aussi-tôt à le suivre, mais il ne voulut point s'armer ; ce n'étoit pas faute de courage, mais pour éviter d'en venir aux mains avec ses concitoyens. Il mit sa robe ordinaire, & il prit seulement dessous un courte épée pour se défendre, s'il étoit attaqué. Comme il étoit prêt de sortir de sa maison, sa femme toute en pleurs accourut pour l'en empêcher. » Où vas-tu, lui dit-elle, Caïus, en l'embrassant tendrement ? Quel est ton dessein, & pourquoi sors-tu si matin de ta maison ? peux-tu ignorer que les meurtriers qui ont fait périr ton frere te préparent le même sort, & que tu n'as pour défenseurs qu'une vile populace qui t'abandonnera lâchement à la vue du moindre péril ? songe que Rome n'est plus

celle qu'elle a été : la vertu en eſt bannie, tout s'y décide par violence. Eh ! quelle confiance peux-tu prendre en l'autorité des loix, ni même en la juſtice des Dieux, ces Dieux aveugles ou impuiſſants qui ont ſouffert que Tiberius ait été aſſaſſiné ?«

Caïus, pénétré de douleur, & n'ayant pas la force de lui répondre, s'arracha d'entre ſes bras, & fut joindre Flaccus qui s'étoit mis à la tête de ſon parti : il ne trouva dans cette foule du peuple qu'une multitude ſans ordre, & plus d'animoſité que de forces. Le Sénat au contraire & tout le corps de la Nobleſſe, ſuivis de leurs clients & de leurs domeſtiques, formoient un parti redoutable. Caïus ayant reconnu qu'il n'étoit pas en état de leur réſiſter, obtint de Flaccus qu'on enverroit au Conſul un député pour lui demander la paix, & le conjurer d'épargner le ſang de ſes concitoyens. On chargea de cet emploi le plus jeune des enfants de Flaccus, qui ſe préſenta devant le Conſul un caducée à la main, & qui propoſa une réconciliation entre les deux partis.

Pluſieurs Sénateurs des mieux intentionnés étoient d'avis d'accepter cette propoſition, & d'entrer en conférence avec les chefs du parti du peuple. Mais Opimius jugeant de ſa foibleſſe par cette démarche, répondit au fils de Flaccus qu'il n'y avoit point d'autre réconciliation à faire, ſinon que ceux qui étoient criminels ſe ſoumiſſent au jugement du Sénat & à la rigueur des loix. Il renvoya en même-temps ce jeune enfant, auquel il défendit avec dureté & ſous de grieves menaces de ne ſe préſenter jamais devant lui, ſi ſon pere & ſes partiſans ne ſe ſoumettoient à ce qu'il plairoit au Sénat d'ordonner de leur ſort. Il mit en même-temps la tête de Caïus à prix, & il promit de la payer au poids de l'or. Pour affoiblir ſon parti, & jetter la diviſion, il proſ-

crivit à ſon de trompe tous ſes partiſans, avec promeſſe cependant de pardonner à tous ceux qui l'abandonneroient ſur le champ. Cette proſcription eut tout l'effet que le Conſul en pouvoit eſpérer. La plupart du petit peuple qui s'étoit laiſſé entraîner à la ſuite de Flaccus, eut peur, s'écoula inſenſiblement, & abandonna ſes chefs : à peine reſta-t'il quatre ou cinq mille hommes auprès d'eux. Caïus ne ſe trouvant pas en état de réſiſter aux forces du parti contraire, peut-être auſſi pour prévenir l'effuſion du ſang, vouloit aller lui-même rendre compte au Sénat de ſa conduite : mais ſes partiſans s'y oppoſerent, dans la crainte de perdre leur chef; & on aima mieux renvoyer une ſeconde fois ce jeune enfant, fils de Flaccus, pour demander tout de nouveau la paix.

Opimius, ſans vouloir l'entendre, le fit arrêter pour être revenu contre la défenſe qu'il lui en avoit faite. Et ſans donner le temps au peuple de ſe reconnoître, il marcha contre lui, & le fit charger par ſes Candiots, qui, à coups de traits, eurent bientôt diſſipé la multitude. Pour lors les Sénateurs & les Chevaliers ſe jettant l'épée à la main dans la foule, en tuerent un grand nombre; on prétend qu'il y périt trois mille hommes du peuple. Flaccus, dans cette déroute, ſe cacha dans une vieille maſure, où, ayant été trouvé, il y fut tué avec ſon fils aîné. Caïus ſe retira dans le temple de Diane, où il ſe voulut tuer; mais Pomponius & Licinius, deux de ſes amis, l'en empêcherent & le forcerent de s'enfuir. On prétend qu'avant de s'enfuir de ce temple il ſupplia la Déeſſe que le peuple Romain, qui avoit abandonné ſi lâchement ſes protecteurs, ne ſortît jamais de la ſervitude. Il ſe mit enſuite à fuir, toujours acccompagné de ſes deux fideles amis & d'un eſclave appellé Philocrates. Ses ennemis le ſuivirent de près. Mais,

comme il fut arrivé à un Pont, Pomponius & Licinius, pour faciliter sa fuite, firent ferme, les armes à la main, & arrêterent quelque-temps ceux qui le poursuivoient, & qui ne purent passer qu'après avoir tué ces deux généreux Romains.

Caïus eut le temps de gagner un petit bois consacré aux Furies. Mais comme il vit qu'il ne pouvoit échapper à ses ennemis, qui avoient entouré ce bosquet, on dit qu'il se fit tuer par Philocrates, & que ce fidele esclave se tua ensuite lui-même sur le corps de son maître. D'autres disent que Caïus ayant été atteint par ceux qui le poursuivoient, Philocrates embrassant son maître le couvrit de son corps, & qu'on ne le put frapper qu'après avoir tué ce fidele domestique. On coupa la tête à Caïus, que ses assassins mirent au bout d'une pique. Un certain Septimuleïus, créature d'Opimius, l'enleva à ceux qui la portoient comme un trophée, & en ayant tiré secretement la cervelle, il la remplit de plomb fondu pour la rendre plus pesante, & s'en fit payer par le Consul dix-sept livres & demie d'or.

On en jetta le corps dans le Tibre, avec ceux de Flaccus & de plus de trois mille citoyens qui étoient péris dans cette émeute. Le Consul, dont la haine implacable n'étoit point assouvie par tant de sang répandu, fit arrêter & ensuite mourir en prison tout ce qu'il put découvrir d'amis & de partisans des Gracques. Leurs biens furent confisqués, on défendit aux veuves d'en porter le deuil: Licinia, femme de Caïus, fut même privée de son douaire: & Opimius toujours acharné sur les malheureux restes de ce parti, étendit son inhumanité jusques sur (a) ce jeune enfant qui lui étoit venu porter des paroles de paix, & il le fit mourir en prison.

(a) *App. Alex. de bell. civ. l. 1.*

Ce cruel Magiſtrat, après avoir répandu tant de ſang, n'eut point de honte de faire conſtruire un temple ſous le titre de *Concorde*, comme ſi par des ſoins pacifiques il fût venu à bout de réunir ſes concitoyens. Le peuple ne regardoit ce temple qu'avec horreur, & comme un monument de ſon orgueil & de ſa cruauté. Mais Opimius, ſans s'embarraſſer d'une animoſité impuiſſante, ne ſongeoit qu'à éteindre juſques au ſouvenir des loix des Gracques. Ce fut dans cette vue qu'un Tribun du peuple, apparemment gagné par lui & les autres Grands de Rome, repréſenta dans une aſſemblée, qu'il trouvoit des difficultés invincibles dans la recherche & le partage des terres, mais qu'il requéroit pour les intérêts du peuple, que chaque propriétaire de ces terres en payât une certaine redevance proportionnée à la quantité qu'il en occupoit; & que les deniers qui proviendroient de ces rentes fuſſent diſtribués aux pauvres citoyens, à ceux ſur-tout qui ne poſſédoient aucune portion de ces terres publiques. Il ajouta qu'au moyen de cette redevance il étoit d'avis que ceux qui occupoient ces terres en fuſſent reconnus légitimes propriétaires, ſans qu'on les pût jamais inquiéter à l'avenir; & qu'il devoit leur être permis de vendre dans la ſuite ces héritages & d'en diſpoſer, quoique toujours ſous l'obligation du cens qui auroit été réglé.

Le peuple ſéduit par l'appât du cens, & trompé par ſon Tribun, reçut cette loi qui fit tomber abſolument celle des Gracques. Le citoyen riche ne craignant plus aucune recherche, étendit ſans ſcrupule les bornes de ſon domaine. Ce fut à qui acheteroit le premier l'héritage d'un voiſin pauvre. Toutes les terres paſſerent entre les mains des Grands, & le petit peuple retomba dans la miſere que les deux Gracques avoient voulu prévenir.

On ne parla plus bientôt de ces cens & de ces rentes qui devoient tourner à ſon profit. Les riches & les Grands de Rome ſupprimerent comme de concert cette marque de la nature & de la ſervitude de ces terres. Un outre Tribun (*a*), auſſi infidele à ſon parti que celui dont nous venons de parler, éluda inſenſiblement l'exécution de cette partie de la loi, ſous prétexte que les Grands payoient un aſſez grand tribut à la République par les ſervices qu'ils rendoient dans les Magiſtratures dont ils étoient revêtus. Et ce fut par cet enchaînement d'artifices, joint à la force & à la violence que les plus puiſſants demeurerent enfin en poſſeſſion de ces terres publiques, dont ils avoient fait leur proie & comme leur conquête particuliere.

On en ſera moins ſurpris, ſi on conſidere que les Plébéïens ne trouvoient plus de protection dans cette animoſité des Tribuns contre les Patriciens & la Nobleſſe. Ces deux factions, que la naiſſance tenoit toujours oppoſées, s'étoient tournés en deux partis, de pauvree & de riches, de quelqu'Ordre qu'ils fuſſent; & le pauvre citoyen, abandonné des riches Plébéïens qui s'étoient joints au Sénat, ſe voyoit encore indignement trahi par ſes propres Magiſtrats complices de l'uſurpation de ces terres que le peuple reclamoit inutilement. Il ne ſe préſentoit plus, depuis la fin malheureuſe des Gracques, aucun Tribun aſſez déſintéreſſé ou aſſez généreux pour oſer prendre publiquement ſa défenſe. L'avarice, l'intérêt particulier, le déſir de s'élever par la faveur particuliere des Grands, avoient ſuccédé au zele de bien public : l'orgueil & le luxe tenoieent lieu de ce noble déſintéreſſement & de cet amour pour la patrie à qui Rome devoit ſa grandeur & ſa puiſſance.

(a) *Idem App. ibid.*

Dans une corruption preſque générale, l'affaire de Jugurtha fit ſortir le peuple de l'abattement & de la conſternation où l'avoit jetté la perte des Gracques, & il ſaiſit avec plaiſir cette occaſion de ſe venger du Conſul Opimius & de l'avarice ſordide des premiers de la République.

Maſiniſſa, ce fameux Prince Africain, illuſtre par l'amitié des deux Scipions, & ſi connu par ſon attachement inviolable au parti des Romains, avoit été rétabli par leurs armes dans le royaume de Numidie, en reconnoiſſance des ſervices qu'il leur avoit rendus contre les Carthaginois. Il laiſſa en mourant ſes Etats, avec la protection des Romains, à Micipſa ſon ſucceſſeur. Ce Prince eut deux enfants, l'aîné s'appelloit Adherbal, & le cadet Hiempſal. Il avoit encore un neveu appellé Jugurtha, fils de Manaſtabale, ſon frere, mort avant Maſiniſſa; mais ce vieux Prince l'avoit laiſſé dans l'obſcurité, & n'avoit pas voulu le reconnoître pour ſon petit-fils, parce qu'il n'étoit pas né d'un mariage légitime.

Micipſa, le trouvant bien fait & de bonne mine, le tira de cette obſcurité & le fit élever avec les Princes ſes enfants, quoiqu'il fût plus âgé qu'eux. Jugurtha, dit Salluſte, répondit parfaitement aux intentions du Roi ſon oncle & aux inſtructions de ſes Maîtres. Aucun des jeunes Seigneurs de ſon âge ne le ſurpaſſoit, ſoit qu'il fallût tirer de l'arc, monter à cheval, ou diſputer le prix de la courſe. S'il alloit à la chaſſe, & qu'il rencontrât un lion ou quelqu'autre bête farouche, il ſe jettoit auſſi-tôt à la tête des chaſſeurs pour lui donner le premier coup; & quand, après l'avoir tué, il en recevoit des louanges, ſoit orgueil ou modeſtie, il mépriſoit ces ſortes de victoires, comme fort au-deſſous, diſoit-il, de ce qu'on devoit attendre du courage & de la valeur d'un Prince.

Le Roi de Numidie se sut d'abord bon grê de ce succès de ses soins, & il regardoit avec plaisir le jeune Jugurtha comme l'ornement de sa Cour. Mais on ne fut pas long-temps sans démêler dans ce Prince une ambition démesurée, & conduit par un esprit adroit, insinuant, fourbe & artificieux. La joie de Micipsa se changea en crainte, sur-tout en considérant son âge avancé, & la jeunesse de ses enfants ; & il s'apperçut avec douleur qu'il avoit élevé dans sa maison un ennemi secret, & qui en seroit peut-être le destructeur. Pour se retirer de cette inquiétude il résolut de l'envoyer à la guerre, dans l'espérance que le sort des armes pourroit l'en défaire. Il le mit à la tête d'un corps de troupes qu'il envoyoit à Scipion Emilien, qui assiégeoit alors Numance en Espagne.

(*a*) Mais Jugurtha sut tirer différents avantages d'un projet qui n'avoit été formé que pour le perdre. Il commença par gagner & par s'attacher le soldat & l'Officier qui étoient à ses ordres, par des caresses, des présents, & surtout par des actions d'une valeur surprenante. Les Romains mêmes, si bons Juges de cette sorte de mérite, convenoient qu'on ne pouvoit pas voir un jeune Prince plus courageux, & même plus entendu à son âge dans le métier de la guerre. Cette estime générale lui acquit un grand nombre d'amis, & parmi eux il forma des liaisons étroites avec leurs Officiers qui lui parurent avoir le plus de crédit dans le Sénat & à Rome. L'habile Africain, qui prévoyoit combien le crédit de ces premiers Officiers pouvoit lui être utile pour son élévation, n'oublia rien pour les mettre dans ses intérêts. Il les gagna à force de présents ; & ces hommes intéressés, pour en tirer de nouveaux, exci-

(a) *An de Rome 620.*

toient ſon ambition. Ils lui inſinuoient que, ſans s'arrêter à l'ordre de la naiſſance, il devoit, après la mort de Micipſa, prétendre ouvertement à ſa couronne, & que, pourvu qu'il ne manquât pas d'argent, il ne manqueroit pas d'amis & de puiſſants protecteurs dans le Sénat, où la plupart des ſuffrages étoient, pour ainſi dire, à vendre.

Scipion inſtruit de ces cabales, & fâché qu'on corrompît l'eſprit de ce jeune Prince par des maximes ſi pernicieuſes, le prit en particulier, & l'avertit avec bonté de ne rechercher jamais l'amitié des Romains que par des voies d'honneur & par des actions dignes de ſon courage & de ſa naiſſance. Il ajouta, pour lui laiſſer voir qu'il n'ignoroit rien de ſes deſſeins les plus ſecrets, qu'il étoit toujours dangereux de prétendre acheter de quelques particuliers ce qui appartenoit au public; qu'avec autant de valeur qu'il en avoit fait paroître il ne pouvoit manquer de couronnes; mais que ſi, par un deſir précipité de dominer, il employoit d'indignes moyens, il l'avertiſſoit en ami qu'il perdroit même l'argent qu'il emploieroit à corrompre les ſuffrages, & qu'à la fin il ſe perdroit lui-même. Jugurtha, dont l'eſprit ſouple & adroit prenoit aiſément toutes ſortes de formes, feignit d'être touché de ces remontrances. Il promit à Scipion d'en profiter; & après la fin de la campagne il prit congé de ce Général, qui écrivit en ſa faveur au Roi de Numidie, qui étoit très-content de ſes ſervices, & qu'on ne pouvoit montrer plus de courage & de conduite qu'il en avoit fait paroître dans toutes les occaſions où il avoit combattu.

Jugurtha de retour en Numidie avec tout l'éclat que lui donnoit la réputation qu'il avoit acquiſe à l'armée, & l'amitié des Romains, commence à jetter les fondements de ſon éléva-

tion. Il se fait de nouveaux amis, il achete des créatures, gagne une partie des Ministres, intimide les autres ; &, à force de cabale, il vint à bout de faire insinuer au vieux Roi qu'il le doit adopter, afin de donner à ses deux enfants comme un troisieme frere qui leur servît de Tuteur & de Régent à l'Etat. Le foible vieillard, dont l'esprit étoit diminué par le nombre des années, l'adopta publiquement. Il se flattoit par un si grand bienfait d'avoir gagné celui qu'il n'avoit pu perdre. Mais il ne fut pas plutôt expiré, que Jugurtha fit bien voir que la politique ne compte point la reconnoissance au nombre des vertus. L'ambition & son intérêt lui firent tourner contre la maison de Micipsa cette puissance dont il ne l'avoit revêtu que pour en être le protecteur. On avoit partagé la Numidie en trois principautés, & on voyoit dans le même royaume, &, pour ainsi dire, sur le même trône, trois Souverains indépendants les uns des autres, quoique tous trois égalemenr dans la dépendance & sous la protection des Romains. Jugurtha, qui aspiroit à se voir seul maître de la Numidie, résolut de faire périr les deux jeunes Princes. Il dressa d'abord des embûches au cadet, qu'il fait poignarder dans son lit, & ce fut la premiere victime qu'il immola à son ambition.

L'aîné épouvanté d'un pareil attentat, se sauve avec précipitation dans la province qui faisoit son partage ; & quoiqu'il fût peu guerrier, il arme aussi-tôt, tant pour se défendre des entreprises de Jugurtha de son côté fait des levées de troupes ; toute la nation se partage, tout prend parti dans cette guerre civile. Le plus grand nombre des Seigneurs Numides se déclare pour Adherbal ; mais les meilleurs soldats & les principaux Officiers s'attachent à

Jugurtha. On en vient bientôt aux mains : Adherbal est défait, & la plupart de ses troupes, après la déroute, passent sous les enseignes de son ennemi. Les places les plus fortes ouvrent les portes aux victorieux. Adherbal pour sauver sa vie est obligé de se déguiser ; & ce Prince, après avoir erré quelque temps dans ses propres Etats, comme un malheureux proscrit, se sauve enfin sur les terres de la République, d'où il se rend à Rome pour implorer la protection du Sénat.

La présence de ce jeune Prince dépouillé de ses Etats, & la mort de son frere assassiné par les ordres de l'usurpateur, exciterent une indignation générale, tant dans le Sénat que parmi le peuple. On ne parloit à Rome que la nécessité de faire passer incessamment une armée en Afrique pour punir Jugurtha. Ce Prince qui avoit ses émissaites à Rome, & qui redoutoit la puissance & le ressentiment de la République, dépêcha aussi-tôt des Ambassadeurs pour y justifier sa conduite. Il les chargea de riches présents & de sommes immenses, avec ordre de lui acquérir des amis, & d'acheter, pour ainsi dire, quiconque seroit à vendre. Les Ambassadeurs Numides ne furent pas plutôt arrivés à Rome, qu'ils répandirent de l'argent de tous côtés. Peu de Sénateurs leur résisterent ; la plupart des Grands gagnés secretement en gagnerent d'autres. La corruption devint générale ; ces Envoyés trouverent dans l'avarice de la noblesse un asyle assuré pour leur maître, & toutes les délibérations du Sénat se terminerent à nommer dix Commissaires qui eurent ordre de se rendre en Afrique pour prendre connoissance de ce qui s'y étoit passé, & pour faire, s'ils le jugeoient à propos, un nouveau partage de l'Empire de Micipsa entre Jugurtha & Adherbal.

Le chef de cette commission fut Opimius,

qui s'étoit acquis beaucoup de considération dans le Sénat & parmi les Grands de Rome depuis la mort de Caïus & la ruine de son parti. Il ne fut pas plutôt arrivé en Afrique, avec ses collegues, que Jugurtha, qui comptoit bien plus sur son argent que sur la justice de sa cause, entreprit de le gagner par des présents magnifiques. Ce Magistrat aussi avare que cruel lui vendit sa foi & son honneur : ses collegues ne furent pas plus incorruptibles. Quand le marché fut fait, Jugurtha fut trouvé innocent ; on fit passer Hiempsal pour l'agresseur, & sa mort fut représentée comme une suite de sa témérité. Le partage des Etats de Micipsa se fit ensuite sur le plan même que proposa Jugurtha ; & les Commissaires, à la honte du nom Romain, lui adjugerent les plus fortes places & les plus riches Provinces, qui servirent également de récompense à son crime & à sa corruption.

Ce Prince ambitieux, après le départ des Commissaires, n'ayant plus rien à craindre du côté de Rome, résolut d'envahir à force ouverte les Etats d'Adherbal. Mais comme il avoit intérêt de mettre toujours quelque apparence de justice de son côté, il se contenta d'abord de faire des courses sur la frontiere, pour tâcher d'exciter le ressentiment d'Adherbal, dans la vue que ces insultes l'engageroient à user de représailles, d'où il pourroit prendre occasion de pousser la guerre aves vigueur, & même de la justifier à Rome, s'il en étoit besoin.

Adherbal qui se connoissoit inférieur en forces, & même en capacité dans le métier de la guerre, aima mieux dissimuler de petites injures que de s'attirer une guerre ouverte & déclarée. Jugurtha, après l'avoir harcelé quelque temps sans le pouvoir engaget à prendre les armes, méprise enfin sa foiblesse ; &, sans chercher davantage le secours des prétextes, il entre dans

ſes Etats à la tête d'une puiſſante armée, aſſiege & prend les principales places, & ſe rend maître de la plupart des provinces.

Après cela il ne reſtoit d'autre parti à Adherbal que celui d'abandonner une ſeconde fois ſes Etats; ou il falloit, malgré l'inégalité des forces, ſe réſoudre à les défendre généreuſement les armes à la main. Ce jeune Prince, par le conſeil de ſes Miniſtres, ſe détermine à oppoſer la force à la violence. Il aſſemble ſes troupes, fait de nouvelles levées, & met enfin une armée ſur pied, mais plus conſidérable par le nombre que par le courage. Il marche enſuite à l'ennemi pour s'oppoſer aux progrès de ſes armes. Jugurtha qui avoit ſes deſſeins, laiſſe camper Adherbal ſans l'inquiéter. Il feint même de ſe défier de ſes propres forces pour augmenter ſa confiance. Les premiers jours ſe paſſent ſans combattre, mais à la faveur des ténebres d'une nuit obſcure, Jugurtha s'approche ſans bruit du camp d'Adherbal, l'attaque de tous côtés, emporte les retranchements, & taille en pieces tout ce qui lui fait réſiſtance. Il cherche de tous côtés Adherbal, qu'il vouloit faire périr pour terminer tout-d'un-coup la guerre; mais ce Prince fut aſſez heureux dans ſa diſgrace pour échapper à la fureur de ſon ennemi. Il ne vit pas plutôt ſon camp forcé qu'il ſe jetta dans Cirthe, capitale de ſes Etats, où il s'enferma avec les débris de ſon armée, d'où il dépêcha des Ambaſſadeurs à Rome pour implorer de nouveau le ſecours de la République.

Jugurtha qui regardoit ſa mort comme le premier fruit de la victoire, le ſuit, arrive devant Cirthe avec toute ſon armée, inveſtit la place, la ſerre de près, & jure de ne pas partir du pied de ſes murailles qu'il ne ſe ſoit rendu maître & de la ville & de la perſonne d'Adherbal. Ce malheureux Prince qui ſe voit à la veille

de tomber entre les mains d'un ennemi inexorable, dépêche couriers ſur couriers à Rome. Le Sénat obſédé par les partiſans de Jugurtha, ſemble douter du rapport des Ambaſſadeurs, & ſe contente d'envoyer en Afrique trois jeunes Romains pour reconnoître ce qui s'y paſſe; & en cas de guerre, ordonne aux deux Princes Numides de mettre les armes bas. Jugurtha, à leur arrivée, les amuſe d'abord par des ambaſſades continuelles, les ſéduit enſuite, & les corrompt par des ſommes conſidérables, déguiſées ſous le titre de préſents. Ses agents, dans l'audience qu'on leur donna, ſoutinrent qu'Adherbal avoit attenté à force ouverte, & même par des voies indignes & détournées, à la vie de leur maître, qui n'avoit pris les armes que par la néceſſité d'une juſte défenſe. Les envoyés gagnés par ces raiſons que l'argent du Numide fit trouver juſtes, s'en retournerent à Rome, pendant que Jugurtha pouſſoit le ſiege avec une nouvelle ardeur.

Adherbal réduit à l'extrémité, écrit de nouveau au Sénat, & il conjure les Romains, par les ſervices de Maſiniſſa ſon aïeul, de lui ſauver au moins la vie. *Diſpoſez comme il vous plaira du royaume de Numidie*, leur dit ce foible Prince dans ſa lettre, *mais ne permettez pas que je tombe dans les mains d'un tyran & du meurtrier de ma maiſon.*

Les plus honnêtes gens du Sénat & ceux qui n'avoient point été corrompus par l'argent de Jugurtha, vouloient qu'on ne différât pas davantage à faire paſſer une armée en Afrique pour faire lever le ſiege de Cirthe, & pour punir Jugurtha de n'avoir pas déféré aux premiers ordres qu'on lui avoit envoyés; mais ſes partiſans empêcherent par leurs brigues que cet avis ne paſſât, ſous prétexte que cet armement engageroit à une dépenſe inutile. Ils propoſerent ſeule-

ment d'envoyer en Afrique de nouveaux Commiſſaires pour régler les différents des deux Rois, & ce dernier avis l'emporta ſur l'honneur & la gloire de la République. Emilius Scaurus fut mis à la tête de cette commiſſion ; il étoit *Prince* du Sénat, c'eſt-à-dire celui que le Cenſeur liſant publiquement la liſte des Sénateurs avoit nommé le premier : ce qui dépendoit du choix de ce Magiſtrat des mœurs. On ne déféroit ordinairement ce titre honorable qu'à un ancien Sénateur qui eût déjà été honoré du conſulat ou de la cenſure, & il jouiſſoit toute ſa vie de cette prérogative.

Scaurus illuſtre par ſa naiſſance, & habile Magiſtrat, mais également ambitieux & avare, avoit juſqu'alors caché ſes défauts ſous l'apparence des vertus contraires. Quoique l'avarice fût ſa paſſion dominante, il avoit ſu refuſer l'or des agents de Jugurtha, parce qu'il le diſtribuoient trop publiquement. Cette conduite adroite, ſon âge, ſa dignité, ſes ſervices le firent nommer pour chef de cette commiſſion. Il paſſa auſſi-tôt en Afrique avec ſes collegues, & débarqua à Utique, d'où il fit ſignifier à Jugurtha ſa commiſſion, & les ordres du Sénat de lever inceſſamment le ſiege de devant Cirthe.

Jugurtha laiſſe ſes troupes au ſiege, & vient trouver les Commiſſaires. Il proteſte que rien ne lui eſt plus ſacré que les ordres du Sénat ; mais il repréſente en même-temps qu'Adherbal l'a voulu faire périr, qu'il eſt venu l'attaquer à la tête d'une armée : que pour lui il n'a pris les armes que pour défendre ſa vie & ſes Etats : que les Romains ſont trop juſtes pour lui interdire ce que le droit naturel permet à tous les hommes, & pour lui lier les mains quand on l'attaque. Ce fut avec de pareils diſcours, ou plutôt avec des ſommes conſidérables, mais répandues ſecretement, que le perfide Africain ſut éluder l'effet

de cette commiſſion. Scaurus & ſes collegues n'eurent point de honte de s'en retourner à Rome ſans avoir rien obtenu en faveur d'Adherbal. Le Numide débarraſſé du ſeul obſtacle qu'il redoutoit, retourne au ſiege, le preſſe, & réduit enfin Adherbal, encore plus par la faim que par la force, à ſe remettre entre ſes mains. Ce malheureux Prince n'exigea pour toute condition que d'avoir la vie ſauve, & du reſte il s'en remit au jugement du Sénat. Jugurtha promit tout. Il fut reçu enſuite dans la place; mais il ne s'en vit pas plutôt le maître, qu'il fit tailler en pieces les ſoldats Numides de la garniſon. Il épargna ſeulement les Italiens, apparemment par reſpect pour la République : à l'égard d'Adherbal, il le fit mourir dans les plus cruels tourments. Ce nouvel aſſaſſinat ſu à Rome (*a*), & la prévarication honteuſe des Commiſſaires, exciterent une indignation générale. (*b*) Le peuple ſur-tout crioit hautement dans ſes aſſemblées, qu'on avoit vendu à ce barbare le ſang de ſon frere. Le Sénat craignant qu'à la fin l'impunité ne ſoulevât le peuple, ordonna malgré les partiſans de Jugurtha, que L. Beſtia Calpurnius, qui étoit alors Conſul, paſſeroit en Afrique à la tête d'une armée pour faire obéir Jugurtha. Calpurnius avoit de la valeur & beaucoup d'expérience; mais ces grandes qualités étoient effacées par une ſordide avarice; il ſembloit qu'il ne fît la guerre que comme un métier, & ſeulement pour gagner de l'argent. Il regarda l'expédition d'Afrique comme une riche moiſſon; & aucun des moyens de pouvoir s'enrichir ne lui parut plus honteux.

Mais comme il n'ignoroit pas qu'il avoit affaire au peuple Romain, & à des Tribuns qui

(a) *An de Rome 641.*

(b) *L. Flor. l. 2. c. 1. Oroſ. l. 5. c. 16.*

pourroient un jour lui demander un compte ſévere de ſa conduite, il eut l'adreſſe d'engager dans cette expédition Scaurus & quelques Sénateurs des plus conſidérables. Il les demanda pour ſes Lieutenants, ſous prétexte d'avoir beſoin de perſonnages auſſi conſommés dans l'art de la guerre ; mais dans le fond, il n'avoit en vue que de les aſſocier à ſes brigandages, & de ſe mettre à couvert ſous leur nom, & par leur crédit, de toute recherche.

Cependant ce ne fut pas ſans beaucoup de ſurpriſe & d'inquiétude que Jugurtha apprit des nouvelles de cet armement. Il s'étoit toujours flatté que le meurtre d'Adherbal ne lui coûteroit que de l'argent. Il envoya auſſi-tôt à Rome ſon fils, comme un gage de ſa fidélité & de ſa ſoumiſſion ; & il le fit accompagner par deux Ambaſſadeurs chargés d'une partie de ſes tréſors, dont ils avoient ordre de lui acheter encore de nouveaux protecteurs. Mais les crimes de Jugurtha avoient fait trop d'éclat pour que le Sénat pût les diſſimuler davantage. Au milieu d'une corruption auſſi générale, telle que nous venons de la repréſenter, on voyoit encore de la dignité en ce qui regardoit les affaires publiques. On ne pouvoit plus même prendre ſon parti ouvertement ſans ſe déshonorer : auſſi d'un commun avis il fut ordonné à ſon fils & à ſes Ambaſſadeurs de ſortir de l'Italie en dix jours, à moins qu'ils ne fuſſent venus pour remettre le royaume de Numidie & la perſonne même de Jugurtha en la diſpoſition de la République. Ce décret leur fut ſignifié : & ils furent obligés de s'en retourner ſans avoir pu entrer dans Rome.

Si-tôt que les levées furent prêtes, Calpurnius les fit embarquer à Rhege. Elles paſſerent d'Italie en Sicile, & de Sicile en Afrique. Le Conſul n'y fut pas plutôt arrivé qu'il attaqua vivement les Etats de Jugurtha. Ses troupes ſe

répandent dans le pays, mettent tout à feu & à ſang. Il forme enſuite des ſieges ; prend des villes & fait des priſonniers. Pour ſoutenir ſa réputation, ou peut-être pour ſe faire acheter plus cherement du Roi de Numidie, il pouſſe la guerre avec vigueur; & répand la terreur de ſes armes de tous côtés. Le Numide redoutant les ſuites de cette guerre, a recours à ſes armes ordinaires. Il fait couler des ſommes conſidérables juſques dans les tentes du Général Romain. Des émiſſaires ſecrets font le marché ; Scaurus entre dans cette honteuſe négociation, & partage avec Calpurnius l'argent de Jugurtha. Pour éblouir le public, on fait un traité ſolemnel : le Roi de Numidie ſe ſoumet en apparence aux ordres du Sénat ; il livre ſes places, ſes chevaux, ſes éléphants, & des ſommes conſidérables d'argent. Il paroît s'abandonner lui-même à la diſcrétion des Romains, il vient au camp ſans gardes & ſans aucune marque de ſa dignité ; mais il avoit pris la précaution de ſe faire donner des ôtages ; & après que le Général des Romains ſe fut retiré de ſes Etats, il rentra dans ſes places. On lui renvoya pour de l'argent juſqu'à ſes chevaux & ſes éléphants ; & à la faveur de cette fauſſe paix, il jouit paiſiblement du fruit de ſon crime & de l'aſſaſſinat d'Adherbal. On apprit à Rome avec autant de honte que de douleur, cette nouvelle proſtitution : tout le monde ſe plaignoit que la majeſté du peuple Romain avoit été violée. (a) Memmius, un des Tribuns du peuple, en prit occaſion de ſe déchaîner contre le Sénat. » L'intégrité, dit-il, a diſparu dans cet ordre, on n'y trouve plus de juſtice ; l'argent eſt le tyran de Rome, & le peuple n'a que trop éprouvé que les Grands & la Nobleſſe n'ont point d'autre divinité. Ils

(a) *An de Rome* 642.

trafiquent publiquement de leur foi & de leur honneur. La gloire & les intérêts de l'Etat sont tombés en commerce. On a trahi la majesté de l'empire ; on a vendu la République, dans l'armée & dans Rome même. Opimius l'assassin de Caïus, le meurtrier de trois mille de ses concitoyens, ce tyran de sa patrie, les mains encore souillées du sang du peuple & de ses Tribuns, les a remplies de l'or & de l'argent du perfide Jugurtha. Calpurnius & Scaurus ne sont peut-être pas plus innocents. On vous dit que le Numide s'est rendu à la République, qu'il a livré ses places, ses troupes & ses éléphants : éclaircissez cette vérité, faites venir à Rome Jugurtha. S'il est vrai qu'il se soit rendu de bonne foi, il obéira à vos ordres ; & s'il n'obéit pas, vous jugerez aisément que ce qu'on appelle un traité, n'est qu'une collusion de ce Prince artificieux avec nos Généraux ; traité qui n'aura produit pour lui que l'impunité de ses crimes, des richesses honteuses pour ceux qui étoient chargés des ordres du Sénat, & un déshonneur éternel pour la République. »

Ce discours réveille toute l'animosité publique. Opimius est cité devant l'assemblée du peuple. On lui fait son procès ; il est banni de Rome par un décret solemnel. Le souvenir de ses cruautés, dit Velleïus Paterculus, fit qu'il n'y eut pas un Plébéïen qui eût pitié de sa disgrace ; & il fut obligé, ajoute Plutarque, de passer sa vieillesse dans le déshonneur & dans la honte que lui avoit attiré son avarice & sa corruption.

Cassius qui étoit alors Préteur, en vertu du même décret du peuple, passa en Afrique pour amener Jugurtha à Rome. Il lui donna pour sa sûreté la foi publique. Mais ce Prince avoit encore plus de confiance en son argent ; & il ne

fut pas plutôt arrivé qu'il gagna par de riches présents un Tribun du peuple appellé Bebius : il se présenta ensuite devant l'assemblée. Memmius lui reprocha son ingratitude pour la maison de Micipsa, son ambition excessive, sa cruauté, le meurtre de ses deux freres adoptifs, sa désobéissance pour les ordres du Sénat, & son intelligence secrete avec ceux qui en étoient chargés, encore plus criminelle & plus odieuse à la République.

Le Tribun ajouta qu'encore que le peuple n'ignorât pas le nom de ses complices, & le prix de leur prostitution, il vouloit cependant en être instruit par sa bouche. Qu'il peut tout espérer de la foi & de la clémence des Romains, s'il dit la vérité ; mais que s'il la cache ou la déguise, il se perd sans ressource ; & là-dessus il le somme de répondre article par article, aux différents chefs d'accusation qu'il avoit encore moins préparés contre lui, que contre les Sénateurs & les Commissaires qui s'étoient laissés séduire par son argent.

Mais Bebius venant au secours de Jugurtha, lui défendit de répondre, sans en alléguer aucune raison. Tout le monde est surpris de l'imprudence de ce Tribun. Cependant il persiste obstinément dans son opposition, & le peuple trahi par un de ses Magistrats, voit rompre l'assemblée sans éclaircissement. Justement irrité de cette collusion, & de l'opposition de Bebius, il la regarde comme l'effet d'une nouvelle corruption ; & on ne parle pas moins que d'arrêter le Roi de Numidie, & de donner sa couronne à un autre petit-fils de Masinissa, qui, redoutant la cruauté de Jugurtha, s'étoit réfugié à Rome depuis la mort d'Adherbal.

Jugurtha alarmé de ces bruits, trouve des assassins qui le défont de ce rival. Mais l'un de ces meurtriers étant arrêté, le perfide Afri-

cain convaincu d'une action si noire par la déposition de cet assassin, & peut-être n'ayant plus assez d'argent pour être innocent, reçoit ordre du Sénat de sortir incessamment de Rome. Il partit aussi-tôt, apparemment dans la crainte d'être arrêté. On dit qu'étant hors des portes de Rome, il s'écria en la regardant : *ô ville vénale ! tu serois bientôt esclave, s'il se trouvoit un marchand assez riche pour t'acheter.*

Comme ce Prince étoit venu à Rome sur la foi publique, on le laissa retourner paisiblement dans ses Etats. (*a*) Mais il fut bientôt suivi par le Consul Albinus, qui avoit ordre de lui faire la guerre sans relâche, s'il ne remettoit sa personne & son royaume au pouvoir du peuple Romain. Albinus étant arrivé en Afrique commença à faire la guerre avec succès ; & il eût bien souhaité de la pouvoir finir avant que son consulat fût expiré. Jugurtha au contraire, qui n'avoit d'espérance que dans le changement des Généraux, & qui attendoit tout du bénéfice du temps, ne songeoit qu'à amuser le Consul & à tirer les choses en longueur. Tantôt il promettoit de se rendre ; une autre fois témoignoit qu'il quitteroit plutôt la vie que la couronne. On le voyoit fuir devant les Romains, & peu de jours après il venoit les attaquer jusques dans leur camp. Il y faisoit passer ensuite des courriers & des négociateurs : c'étoient tous les jours de nouvelles propositions. Ce Consul embarrassé dans cet abyme de négociations dont il ne voyoit point le fond, ne faisoit, pour ainsi dire, ni la guerre, ni la paix. Et le temps des comices étant venu, il fut obligé de quitter l'Afrique & de se rendre à Rome pour présider à l'élection de nouveaux Consuls : & il partit après avoir donné le commandement de l'armée à Aulus son Lieutenant & son frere.

(a) *An de Rome 643.*

C'étoit tout ce que Jugurtha pouvoit souhaiter de plus avantageux. On lui laissoit à combattre un Capitaine sans valeur & sans science militaire, & qui n'avoit pour toute considération que la qualité de frere du Général. Beaucoup de présomption lui cachoit son incapacité, & une avarice sordide lui fit faire autant de fautes que d'entreprises.

Au milieu de l'hiver il tira ses troupes de leurs quartiers pour assiéger Suthul une des plus fortes places de la Numidie, où Jugurtha tenoit une partie de ses trésors. C'étoit le lucre qui l'y attiroit; mais la proie étoit enfermée dans un château situé sur la croupe d'une montagne, & environnée de marais, que les pluies & les neiges fondues avoient rendus impraticables.

Aulus aveuglé par son avarice ne laisse pas d'en former le siege. Jugurtha ravi qu'il se fût attaché à une entreprise aussi difficile, lui fait faire différentes propositions, comme s'il eût redouté le succès de ses armes. Pour entretenir sa présomption il lui envoyoit de temps en temps des députés, qui lui demandoient la paix avec des termes aussi soumis que s'il eût déjà été maître de toute la Numidie. Il ne laissa pas de faire avancer son armée, comme s'il eût voulu tenter de jetter du secours dans la place. Mais il avoit donné ordre à ses Officiers d'affecter une contenance mal assurée.

Aulus qui se flattoit d'avoir répandu la terreur parmi les Numides, marche à eux comme à une victoire certaine. Jugurtha, pour entretenir son erreur & sa confiance, feint de prendre la fuite. Ses troupes s'éloignerent avec précipitation. Le Général Romain les poursuit avec ardeur; & tout ce qu'il craint, c'est que Jugurtha ne lui échappe. Mais l'habile Numide, qui connoissoit le pays, l'attire & le conduit insensiblement dans

des défilés dont il avoit fait occuper les avenues, & Aulus se trouve pris & vaincu, pour ainsi dire, avant que d'avoir vu l'ennemi.

L'incertitude & la terreur se répandent dans ses troupes. Les Numides chargent les Romains en tête & en queue : on fait tomber sur eux une grêle de fleches. Les uns sont tués, d'autres cherchent une issue & le moyen de s'enfuir. Mais de quelque côté qu'ils tournent, ils rencontrent l'ennemi & la mort. Enfin la Général Romain, avec ses principaux Officiers, gagne le sommet d'une montagne, où Jugurtha, qui savoit bien qu'il ne pouvoit lui échapper, le laisse passer la nuit. Le jour découvre sa disgrace dans toute son étendue. Il voit une partie de ses troupes taillée en pieces, & l'autre assiégée par un ennemi maître du pays & victorieux : il fallut entrer en composition. Jugurtha feint de ne vouloir pas se servir de tous ses avantages. Il donne la vie & la liberté aux Romains : mais à condition qu'ils passeront sous le joug : cérémonie ignominieuse, par laquelle les vainqueurs sembloient attacher une honte éternelle à la disgrace des vaincus. Il exige encore du Général & des principaux Officiers une promesse solemnelle que les Romains ne le troubleroient jamais dans la possession du royaume de Numidie. Aulus aussi lâche que présomptueux souscrit à tout ; & on voit un Romain craindre plus la mort que la perte de son honneur.

Le Sénat n'eut pas plutôt appris un traité si honteux, qu'il le cassa. On rappella Aulus ; & Metellus, désigné Consul, fut chargé de la guerre de Numidie. C'étoit un Sénateur des premieres familles de Rome, grand Capitaine, homme de bien, d'une vertu & d'une probité reconnues, qui, quoique d'un parti opposé à celui du peuple, lui étoit aussi agréable qu'aux Nobles mêmes, dont il étoit l'ornement & le plus ferme soutien.

Les Romains faisant réflexion sur ses grandes qualités, & particuliérement sur ce qu'il étoit incorruptible, ne douterent plus de la défaite de Jugurtha, qui ne s'étoit soutenu jusqu'alors que par ses artifices, & l'avarice des chefs qu'on lui avoit opposés. (*a*) Metellus assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, des magasins de vivres, d'armes & de munitions ; il part pour la Numidie, accompagné de Caïus Marius, que le peuple lui avoit donné pour un de ses Lieutenants.

Marius étoit né dans un village proche d'Arpinum, de parents pauvres, & qui gagnoient leur vie du travail de leurs mains. Il avoit été élevé dans les travaux rustiques, & ses mœurs étoient aussi féroces que son visage étoit affreux. C'étoit un homme d'une grande taille, d'une force de corps extraordinaire ; courageux & soldat avant que d'avoir porté les armes. Il entra de bonne-heure dans les armées, il s'y distingua par des actions d'une rare valeur, & surtout par une pratique exacte de la discipline militaire. Il cherchoit dans toutes les occasions des périls dignes de son courage, & les plus longues marches & toutes les fatigues de la guerre ne coûtoient rien à un homme élevé durement. On remarqua toujours dans sa conduite un extrême éloignement des voluptés : & depuis son élévation il ne parut sensible qu'à l'ambition & à la vengeance : passions qui coûterent tant de sang à la République. Il passa par tous les degrés de la milice ; & ces différents grades furent toujours la récompense d'autant d'actions où il s'étoit signalé. Quand il demanda au peuple la charge de Tribun dans une légion, la plupart de ses concitoyens ne connoissoient pas son visage : mais son nom n'étoit ignoré de personne ;

(a) *An de Rome 644.*

ne, & à la faveur d'une réputation ſi bien établie il emporta cet emploi ſur pluſieurs Patriciens qu'il avoit pour compétiteurs. Metellus, ſi bon juge de la valeur, le pouſſa depuis aux premieres charges de l'armée, & il parvint par ſa protection juſqu'à la dignité de Tribun du peuple. Ce fut dans cette place qu'il commença à découvrir ſon ambition & la haine violente qu'il portoit au parti de la Nobleſſe. Il déclamoit inceſſamment contre le luxe des Sénateurs; & quoiqu'il ne fût pas éloquent, il ne ceſſoit de repréſenter au peuple avec une voix forte & tonnante, combien il lui devoit être honteux de n'oſer confier le commandement des armées & les principales dignités de l'Etat qu'à des Nobles. Que ces hommes avares & ambitieux ſe les étoient comme appropriées; qu'à la faveur de leur crédit ils ſe les remettoient de main en main, & que pendant qu'ils en étoient revêtus ils y exerçoient impunément toutes ſortes de brigandages.

Marius, pour déconcerter leurs brigues & leurs liaiſons, propoſa une nouvelle loi & une nouvelle maniere de donner les ſuffrages dans les élections des Magiſtrats curules. Cotta qui étoit alors Conſul, & qui pénétra ſes vues, s'oppoſa à la publication de la loi; & le nouveau Tribun fut même cité au Sénat pour y rendre compte de ſa conduite. Marius s'y préſenta, & au lieu de ſe déconcerter, comme auroit pu faire un homme de ſi baſſe naiſſance, & nouveau dans les affaires, il menaça fiérement le Conſul de le faire arrêter s'il ne levoit ſon oppoſition. Il ſe tourna enſuite du côté de Metellus, qui juſqu'alors lui avoit ſervi de Patron, comme s'il eût voulu l'engager à ſe déclarer en ſa faveur. Mais Metellus ayant déſapprouvé publiquement ſa conduite, Marius, ſans égard pour un Sénateur à qui il devoit ſa fortune, commanda ſur le champ à ſes Officiers

de l'arrêter ; & il auroit été conduit en priſon avec Cotta, ſi ce Conſul n'avoit levé ſon oppoſition. Marius, à l'iſſue du Sénat, retourna à l'aſſemblée du peuple, où il fit confirmer ſa loi. Le peuple, charmé de ſa fermeté, lui donna de grandes louanges, & il le nomma depuis pour aller en Numidie en qualité de Lieutenant de Metellus. Ce Général, qui préféroit l'intérêt de ſa patrie à un reſſentiment particulier, s'en ſervit avec la confiance que méritoient ſa valeur & ſa capacité. Cette confiance ne fut point trompée, & Marius fut conſidéré dans la ſuite comme le plus sûr inſtrument de ſes victoires (*a*). Metellus, arrivé en Afrique, s'appliqua d'abord à rétablir la diſcipline militaire dans les troupes qu'Aulus lui remit ; il marcha enſuite contre Jugurtha, gagna deux batailles contre ce Prince, lui enleva ſes principales places, & après l'avoir pourſuivi de province en province, il le pouſſa juſqu'à l'extrémité de ſes Etats. Jugurtha, n'ayant plus ni force à oppoſer à la puiſſance de Metellus, ni place où il pût ſe refugier, demanda à traiter, & offrit de ſe ſoumettre à toutes les conditions qu'il plairoit au Général des Romains de lui preſcrire. Metellus lui ordonna d'abord de payer 200000 livres (*b*) d'argent pour les frais de la guerre ; de lui livrer tous ſes éléphants & une certaine quantité d'armes & de chevaux ; ce qu'il exécuta ponctuellement. Le Conſul demanda enſuite qu'il lui remît les transfuges & les déſerteurs. Jugurtha obéit encore, & livra ceux qu'il put faire arrêter. Mais quand il lui fut enfin ordonné de ſe rendre lui-même à *Tyſidium* pour recevoir les ordres qu'on auroit à lui donner, pour lors il commença à balancer,

(a) *Val. Max. l. 2. c. 7. Front. Stratag. l. 4. c. 1. Salluſt. L. Pl. 5. 2. 1. Oroſ. l. 5. c. 15.*
(b) 400000 *marcs.*

& il paſſa pluſieurs jours ſans ſe pouvoir déterminer. Le ſouvenir de ſes crimes, la crainte qu'on ne voulût venger la mort des Princes Adherbal & Hiempſal, les charmes du pouvoir ſouverain, & l'horreur de tomber du trône dans la ſervitude, l'engagetent à tenter encore le ſort des armes : & quoiqu'il ſe fût dépouillé de ſes principales forces, il crut qu'il lui en reſtoit encore aſſez pour traîner la guerre en longueur, ou du moins pour reculer ſa perte de quelque temps. Ainſi il rompt la négociation, aſſemble de nouvelles troupes, fortifie de petites places qui lui reſtoient à l'extrémité de ſon Royaume, & tâche de ſurprendre celles dont les Romains s'étoient rendus maîtres.

Metellus avoit mis garniſon dans Vacca, une des plus grandes & des plus riches villes de la Numidie, & il en avoit donné le gouvernement à Turpilius Silanus, ſon ami & ſon hôte, mais qui n'étoit pas citoyen Romain. Turpilius, homme de bien, ſans orgueil & ſans avarice, n'oublia rien pour apprivoiſer ces barbares & leur faire goûter la douceur de ſon gouvernement. Tous les habitants ſe louoient également de ſa juſtice & de ſa modération : mais l'amour ſi naturel de la patrie, l'attachement pour leur ſouverain, & la haine du joug étranger, prévalurent ſur l'eſtime qu'ils avoient pour Turpilius. Les principaux de la ville ſe laiſſent gagner par Jugurtha, ils prennent enſuite l'occaſion d'une fête publique pour inviter les Officiers à manger chez eux. Chacun poignarde ſon hôte ; &, à la faveur de ce tumulte, Jugurtha entre dans la ville, & taille en pieces la garniſon Romaine. Turpilius échappa ſeul à ce maſſacre par la reconnoiſſance des habitants qui le demanderent à Jugurtha, & qui le firent conduire juſqu'au camp des Romains, où il rendit compte de ſa diſgrace.

Quoique Metellus fût persuadé qu'il étoit plus malheureux que criminel, il ne put se dispenser de le faire arrêter. On le mit aussi-tôt au conseil de guerre. Marius, pour chagriner son Général, se rend la partie de Turpilius; l'accuse d'avoir vendu la place; & il pousse cette affaire si vivement, qu'il le fait condamner à mort. Ce ne fut qu'après que Metellus eut repris Vacca qu'on fut instruit de l'innocence de Turpilius & de la trahison des habitants. Tout le monde le plaignoit; les amis du Général Romain s'affligeoient avec lui du supplice d'un homme qu'il avoit jugé digne de son amitié. Il n'y eut que Marius qui, cherchant à se signaler par une haine déclarée contre son Général, se réjouissoit publiquement de la mort de Turpilius; & il se vantoit insolemment qu'il avoit trouvé le secret d'attacher à Metellus un remords & une furie vengeresse qui lui redemanderoient incessamment le sang innocent de son hôte & de son ami. Marius, dévoré d'ambition, n'affectnit cette haine publique contre un Noble des premiers du Sénat, que pour acquérir de la considération dans le parti qui lui étoit opposé. Il ne s'étoit pas plutôt vu Lieutenant du Consul qu'il aspira à sa place; & pour y parvenir il n'oublioit rien pour se donner une grande réputation. Il étoit de toutes les entreprises; il vouloit mener tous les partis; & soit dans les conseils, soit dans les sieges & les batailles, personne ne fit voir, ni des vues plus justes, ni plus de courage & de valeur. On admiroit en même-temps cette tempérance & cette frugalité dont il ne se démentit jamais. Vêtu & nourri comme un simple soldat, on voyoit un Officier général manger du même pain qu'on distribuoit aux légionnaires, coucher à terre ou sur une simple paillasse, & le premier au travail, soit qu'il fallût ouvrir une tranchée, ou fortifier le camp.

Cependant comme le temps de l'élection des Consuls approchoit, & qu'il aspiroit ouvertement à cette grande dignité, il fait publier à Rome par ses émissaires, que Metellus prolongeoit la guerre pour faire durer son empire & sa domination; que ce Patricien, fier de sa haute naissance, avoit plus de faste que de véritable mérite; que sa lenteur naturelle augmentée par l'âge, donnoit lieu à un ennemi vigilant & actif de traverser les marches; qu'on ne verroit point la fin de cette guerre si on ne changeoit de Général; & que pour lui, si on lui donnoit seulement la moitié des troupes qui composoient l'armée de Metellus, il s'engageoit dans une seule campagne d'amener à Rome Jugurtha mort ou vif. Les Tribuns du peuple, ravis de trouver un homme de ce mérite pour l'opposer dans l'élection aux Nobles qui prétendoient au consulat, font des brigues en sa faveur. Les chefs des tribus sont gagnés sans peine, on s'assure du plus grand nombre des suffrages, & on publie hautement dans Rome, que, malgré tout le crédit des Grands, le consulat sortira, dans cette élection, de l'Ordre des Patriciens. Marius, informé de ces favorables dispositions, demande son congé à Metellus pour aller en personne, suivant la loi, demander cette dignité qu'on ne conféroit jamais aux absents. Metellus fut sutpris & même indigné qu'un homme de si basse naissance eût de si hautes prétentions: & quoique ce Général fût plein d'honneur & digne de sa réputation, Sallufte prétend qu'il n'étoit pas exempt de cet orgueil inséparable d'une grande naissance. Ce fut dans cet esprit qu'il répondit à Marius, avec une espece de raillerie mêlée de mépris: *qu'il lui conseilloit d'attendre, pour demander le consulat, que le jeune Metellus, son fils, fût assez âgé pour pouvoir être son collegue;*

ce fils de Metellus n'avoit pas encore vingt ans, & servoit actuellement dans l'armée de son pere : on sait que dans l'usage ordinaire il en falloit avoir au moins quarante-trois pour parvenir au consulat. Marius, sans paroître offensé d'une réponse si piquante, sollicite de nouveau son congé, l'obtient, & arrive à Rome avant le jour des comices. Un des Tribuns le présenta dans la premiere assemblée. Marius, sous prétexte de rendre compte au peuple de la guerre de Numidie, n'eut point de honte, pour s'élever, d'abaisser les grandes actions de son Général. Il s'attribua l'honneur de tous les bons succès ; & à l'entendre, il sembloit que Metellus, si grand Capitaine, n'eût contribué aux victoires qu'on avoit remportées, que de son nom & de ses auspices. Il mêla à tout cela des traits pleins de malignité ; que Metellus prolongeoit la guerre (*a*), soit pour faire durer plus long-temps l'honneur du commandement, ou par sa lenteur ordinaire ; que dans la maniere timide & incertaine dont il conduisoit cette guerre, on ne voyoit qu'un homme qui songeoit moins à la finir & à vaincre, qu'à n'être pas vaincu. Que pour lui, qui connoissoit le pays, & qui se sentoit plus actif & plus vigoureux que Metellus, il s'engageoit dans une seule campagne de prendre Jugurtha vif ou mort, ou de le forcer de sortir de la Numidie & de toute l'Afrique. Le peuple déjà prévenu en sa faveur, & charmé de son audace, lui donna de grandes louanges, & Marius les regarda comme des gages du consulat prochain. Ce n'est pas qu'il ne s'y trouvât de grands obstacles, sur-tout de la part de la Noblesse, qui ne pouvoit consentir qu'un homme de si basse naissance remplît la premiere dignité de la République ; ou l'auroit fait plus volontiers Géné-

(a) *Cic. Offic. l.* 3.

ral de l'armée de Numidie. Mais comme ces deux emplois étoient inséparables, & que le commandement des armées appartenoit de droit aux Consuls, on fit enfin Marius Consul, pour le pouvoir faire Général de l'armée de Numidie.

(*a*) Le nouveau Consul enivré de sa grandeur, donna l'essor, pour ainsi dire, à la haine qu'il avoit toujours conservée contre le corps de la noblesse. Il l'insultoit dans tous ses discours, & il se vantoit que la dignité qu'il venoit d'obtenir étoit une victoire que le peuple Romain avoit remportée sur les Grands par son courage & par sa valeur. » Ils méprisent ma naissance, disoit-il, & je méprise leur orgueil & leur mollesse. Ils me reprochent ma pauvreté, si recommandable parmi nos ancêtres, & je leur reproche avec bien plus de justice leur avarice, à laquelle on les voit tous les jours sacrifier leur foi, leur honneur, la gloire & les intérêts de la République. Ils envient la dignité que les suffrages du peuple & des gens de bien m'ont donnée. Que n'envient-ils aussi mes travaux guerriers, les périls où je me suis tant de fois exposé, & les blessures que j'ai reçues dans les combats? Je ne suis parvenu au commandement que par une longue obéissance, & ils veulent commander sans avoir obéi & sans autre mérite que celui de leur naissance. S'ils font des fautes, s'ils se laissent surprendre par les ennemis, le crédit, la cabale de leurs parents, le grand nombre de leurs créatures couvrent tout. On dissimule, on déguise les pertes qu'ils font, ou on les rejette sur des Officiers subalternes. La vérité ne perce jamais ces nuages que forment l'autorité des grands & la flatterie de leurs

(a) *An de Rome 646.*

esclaves. Pour moi tous ces secours me manquent ; je n'ai point de parents dans les charges, je ne saurois représenter les images, les consulats & les triomphes de mes ancêtres. Mon unique ressource est en moi-même, & je ne puis trouver d'appui que dans mon courage. J'avoue même que le talent de la parole me manque ; j'ignore cet art dangereux qui apprend à couvrir sous de belles paroles la honte d'actions remplies de lâcheté. Elevé dès ma plus tendre jeunesse dans un camp, & nourri dans la discipline militaire, je n'ai appris qu'à me servir utilement de mon épée. Voilà mon unique étude, & l'instruction & l'exemple que je donnerai à mes soldats. C'est en pratiquant de pareilles leçons que nous espérons terminer promptement la guerre de Numidie. En ôtant le commandement de l'armée aux Grands, vous avez ôté le principal obstacle qui s'opposoit à la victoire. Ce n'est que leur ignorance dans l'art militaire, leur présomption, & sur-tout leur honteuse avarice, qui ont fait durer cette guerre si longtemps. «

Marius ayant augmenté la confiance du peuple par ce discours, lui demanda des recrues pour les légions, & qu'il lui fût permis de tirer des troupes auxiliaires des nations sujettes ou alliées de la République. On lui accorda autant de décrets & de plébiscites qu'il voulut. Le peuple & sur-tout le petit peuple, charmé d'avoir un Consul de son Ordre, court avec empressement pour se faire enrôler. Tout le monde le veut suivre ; on croit la victoire assurée sous un si grand Général, & le nouveau soldat se flatte de revenir bien-tôt dans sa patrie chargé de butin.

Marius reçoit indifféremment sous ses enseignes tous ceux qui se présentent, ceux-mêmes

qui n'avoient pas la quantité de bien prescrit par les loix pour être enrôlés dans la milice Romaine. Mais ce Consul dévoré d'ambition, & qui cachoit de vastes projets, n'étoit pas fâché de s'attacher ces sortes de gens sans bien & sans aveu, & qui ne pouvoient subsister que par sa protection. Il s'embarqua ensuite avec ses nouvelles levées, & arriva bientôt en Afrique.

Metellus n'apprit qu'avec un violent chagrin qu'on lui eût donné un successeur, sur-tout dans une conjoncture que la guerre paroissoit presque finie, & qu'il ne restoit plus qu'à se rendre maître de places peu importantes. On prétend que cet homme si grand & si sage ne put s'empêcher de verser des larmes aux premieres nouvelles qu'il en reçut. Salluste, dont j'ai tiré la plupart de ces événements, rapporte que cette injure, si sensible à un Général, auroit fait moins de peine à Metellus si le choix de la République étoit tombé sur un autre que sur Marius, qu'il regardoit toujours comme sa créature, & comme un ingrat qui n'avoit décrié sa conduite que pour s'élever sur les ruines de sa réputation. Comme il ne put se résoudre à voir un homme qui lui étoit si odieux, il chargea Rutilius, un de ses Lieutenants, de remettre son armée à Marius, & il partit ensuite pour Rome, où il arriva très-promptement.

Son retour, & le compte qu'il rendit du succès de ses armes; les villes qu'il avoit prises; les provinces qu'il avoit conquises, & les batailles qu'il avoit gagnées; tout cela fit tomber & dissipa les mauvais bruits que Marius avoit répandus contre lui. On vit renaître l'estime & le respect que le peuple avoit pour ce grand homme. (*a*) Velleïus Paterculus nous apprend qu'on lui décerna tout d'une voix l'honneur du

(a) L. 2, c. 2.

triomphe, avec le ſurnom de Numidique, & on remarqua, dit cet Hiſtorien, que dans le même-temps il y avoit à Rome plus de douze Magiſtrats de la même maiſon que Metellus, qui en moins de douze ans avoient été élevés aux premieres dignités de la République, les uns au conſulat, d'autres à la cenſure, & pluſieurs qui avoient ajouté à ces dignités la gloire du triomphe.

Marius étant débarqué ſur les côtes d'Afrique, y vit arriver peu après Cornelius Sylla ſon Queſteur, qui lui amena un puiſſant corps de Cavalerie qu'il avoit levé chez les Latins. Les Queſteurs étoient les Tréſoriers-généraux de la République. On les croit auſſi anciens que la fondation de Rome. D'autres renvoient leur origine aux Conſuls, comme nous l'avons déjà dit. Il y en avoit deux qui reſtoient toujours à Rome, & on y en ajouta d'abord deux autres, & enſuite un plus grand nombre, qui accompagnoient ordinairement les Généraux à l'armée. Il falloit avoir au moins dix ans de ſervice pour parvenir à cet emploi ; & quoique les Queſteurs n'euſſent aucune juriſdiction dans la ville, ils ne laiſſoient pas d'avoir des commandements particuliers à l'armée. D'ailleurs, comme tout ſemble dépendre de ceux qui ont l'adminiſtration des finances, on vit des Conſulaires briguer cet emploi. Titus Quintus Capitolinus, après trois conſulats, ne ſe crut pas déshonoré par cette charge. Caton l'ancien l'accepta, après avoir été honoré du triomphe ; enfin il fut enſuite ordonné par la loi Pompeïa qu'on n'admettroit plus dans la queſture que des Conſulaires ; ce qui nous fait voir en quel rang les hommes les plus jaloux de leurs dignités & de leur naiſſance mettent l'argent & les finances.

Sylla, avant cette loi, y parvint vers ſa tren-

te-unieme année. Il sembloit, dit Velleïus Paterculus, que les destins, en approchant Sylla de Marius, eussent voulu unir ces deux hommes, & prévenir les malheurs que leur discorde produisit depuis dans la République. Mais puisque l'un & l'autre vont faire un si grand rôle dans l'histoire, il est bien juste de faire connoître un peu plus particuliérement Sylla, après sur-tout que nous avons déjà marqué le caractere de Marius.

(*a*) Lucius Cornelius Sylla, Patricien, & d'une des plus illustres familles de Rome, étoit bien fait, de bonne mine, l'air noble, les manieres aisées, pleines de franchise en apparence, & qui sembloient laisser voir à découvert le fond de son cœur; naturellement insinuant, persuasif, éloquent: il aimoit les plaisirs, & encore plus la gloire. Son devoir marchoit devant tout; il savoit se livrer & s'arracher aux voluptés avec la même facilité. Il vouloit plaire à tout le monde: modeste dans ses discours, s'il étoit question de parler de lui-même; prodigue de louanges pour les autres, & encore plus d'argent. Il en prêtoit avec plaisir à ceux qui avoient recours à lui, & prévenoit ceux qui en avoient besoin & qui n'osoient lui en emprunter. Il ne le redemandoit jamais, & il sembloit qu'il voulût acheter l'armée entiere. Familier sur-tout avec les simples soldats, devenant soldat lui-même, il en prenoit les manieres grossieres, buvoit avec eux, les railloit, souffroit avec plaisir d'en être raillé; mais hors de la table sérieux, actif, diligent. C'étoit un Protée à qui ces différents personnages ne coûtoient rien, & ses vertus & ses défauts étoient également couverts par une profonde dissimulation qui le rendoit impénétrable jusques dans ses plaisirs les plus secrets, aux compagnons mêmes de ses débauches.

(a) *Sal. Val. Max. l. 6. c. 9.*

(*a*) Tel étoit Sylla lorſqu'il arriva en Afrique & dans l'armée de Marius. Il s'appliqua d'abord à mériter l'eſtime des gens de guerre, par ſon aſſiduité à toutes les fonctions militaires : ſoit qu'il fallût combattre ou ſe retrancher, on le trouvoit par-tout. Il couroit dans les endroits où il y avoit le plus de péril, avec la même gaieté que ceux qui en reviennent. Une noble émulation lui faiſoit demander les emplois les plus dangereux, & il ne fut pas long-temps ſans acquérir également l'eſtime du Général & des ſoldats. Marius même lui donna dans la ſuite un corps de troupes ſéparé, qu'il commandoit en chef. Je n'entrerai dans le détail de cette guerre qu'autant que cela peut ſervir à lier les différentes parties de mon ſujet. Il ſuffit de remarquer que Jugurtha, avant l'arrivée de Marius en Afrique, pouſſé à l'extrémité de ſes Etats par Metellus, s'étoit fait un protecteur & un allié d'un Roi voiſin appellé Bocchus. Ce fut encore contre ces deux Princes que Marius eut affaire. Il prit Capſa, grande ville & fort peuplée, & il ſe rendit maître enſuite de cette fortereſſe devant laquelle Aulus Albinus avoit échoué. (*b*) On en vint bientôt aux mains. (*c*) Les deux Rois à la faveur d'une marche dérobée ſurprennent les Romains, les attaquent de nuit, portent partout la terreur, tuent beaucoup de monde, & auroient remporté une victoire complette, ſi les ténebres leur avoient permis de connoître tout leur avantage & d'en profiter. (*d*) Marius eut bientôt ſa revanche ; & preſqu'avant qu'on eût ſû à Rome l'échec qu'il avoit reçu dans la premiere occaſion, on y apprit qu'il avoit défait les

(a) *Plut. in Sylla.* (b) *Oroſ. l. 5. c. 15.*

(c) *An de Rome 546.*

(d) *Plutar. in Mar. Salluſ. bell. Jugurtha. Vid. Oroſ. Eutr. Flor.*

deux Rois dans deux batailles décisives, & qu'il les avoit mis l'un & l'autre hors d'état de tenir la campagne.

Bocchus ayant éprouvé dans ces deux combats la valeur & la fortune des Romains, ne jugea pas à propos de hazarder sa couronne pour défendre celle de son allié : il résolut de faire sa paix, & il envoya des Ambassadeurs jusqu'à Rome pour la demander.

Ces Ambassadeurs étant admis dans le Sénat, dirent que le Roi leur maître avoit été surpris par les artifices de Jugurtha ; qu'il se repentoit d'un pareil engagement ; & qu'il demandoit l'alliance & l'amitié des Romains : on leur répondit en ces termes.

» Le Sénat & le peuple Romain n'oublient ni » les services ni les injures ; puisque Bocchus se » repent de sa faute, ils lui en accordent le » pardon ; & pour ce qui est de la paix & de » leur alliance, il les obtiendra quand il les aura » méritées. « Bocchus embarrassé d'une pareille réponse, fit demander secretement à Marius de lui envoyer son Questeur. Sylla le fut trouver ; on traita de différents moyens qui pouvoient servir à établir la paix : » Vous n'en avez point » d'autre, dit Sylla à Bocchus, que de nous li- » vrer Jugurtha. Par-là vous réparerez l'impru- » dence & les malheurs de votre premier enga- » gement, & ce sera le prix de notre alliance » & de notre amitié. « Bocchus se récria d'abord contre cette proposition, & il représenta à Sylla qu'une pareille infidélité envers un Prince à qui il avoit donné sa foi attacheroit une honte éternelle à sa mémoire. Ce fut le sujet de différentes conférences qui se firent entre ce Roi & le Questeur des Romains. Mais Sylla, qui étoit pressant & éloquent, revint si souvent à la charge, & il sut si bien lui représenter qu'il n'y avoit qu'un grand service qui pût balancer le tort

qu'il avoit eu de ſe déclarer contre les Romains, qu'il le détermina enfin à lui livrer Jugurtha. (*a*) Ce Prince fut trahi & arrêté ſous prétexte d'une conférence que Bocchus lui avoit demandée : on le chargea de chaînes, on le livra à Sylla, qui le remit enſuite à Marius, ſon Général ; & par la captivité de ce malheureux Prince la guerre de Numidie fut finie.

Une ſi heureuſe nouvelle ne pouvoit venir à Rome plus à propos. On venoit d'y apprendre qu'une multitude prodigieuſe de barbares ſortis du nord s'avançoient du côté du midi & menaçoient toute l'Italie. On réſolut de leur oppoſer Marius, qui jouiſſoit actuellement de cette faveur & de ces applaudiſſements que donne une victoire récente. (*b*) On le nomma Conſul pour la ſeconde fois contre la diſpoſition des loix, qui ne permettoient pas d'élire un abſent pour Conſul, & qui exigeoit même dix ans d'intervalle entre deux conſulats ; on ajouta à ces graces, ſi pleines de diſtinction, le gouvernement de la Gaule Narbonnoiſe, & on lui décerna en même temps les honneurs du triomphe. Jugurtha, chargé de chaînes, en fit le principal ornement. Il étoit traîné comme un eſclave à la ſuite du char de Marius. Ce Prince après cette cérémonie fut conduit en priſon, & on le condamna à y mourir de faim. Le bourreau lui déchira ſa robe royale, le dépouilla de tous ſes habits & le pouſſa enſuite dans le fond d'une baſſe-foſſe qui lui devoit ſervir de tombeau. On rapporte qu'en y entrant tout nud, il s'écria : *ô Hercule, que vos étuves ſont froides*, faiſant alluſion aux bains de ce Dieu qu'on diſoit être froids. Ce Prince, luttant contre la faim, vécut encore ſix jours, & le déſir inutile de prolon-

(a) *An de Rome* 647.
(b) *An de Rome* 649.

ger ſa vie ſervit de ſupplice à un Roi qui avoit toujours compté pour rien la mort de ſes proches & des premiers de ſa cour, qu'il avoit ſacrifiés à ſa fortune & à ſon ambition.

Fin du neuvieme Livre.

LIVRE X.

Marius délivre les Gaules & l'Italie de trois cens mille Barbares, connus ſous le nom de Teutons & de Cimbres, qui avoient déjà ravagé une grande étendue de pays, & défait pluſieurs Généraux Romains. Jaloux de la réputation & du crédit de Metellus, il ſonge à le perdre. Il s'unit avec Saturninus & Glaucia, & vient à bout de le faire exiler. Ces deux hommes, les plus ſcélérats de la République, ſont aſſommés à coups de pierres & de bâtons. Metellus eſt rappellé. Habileté de Sylla dans le métier de la guerre. La jalouſie qu'en conçoit Marius lui fait regarder Sylla comme ſon ennemi. Rome ſe partage entre ces deux guerriers. Prête à ſe déchirer par une guerre civile, elle ſe réunit contre des peuples d'Italie ligués enſemble pour ſe faire accorder par la force des armes la qualité & les privileges de citoyens Romains. Sylla préféré à Marius pour aller faire la guerre à Mithridate. Suites funeſtes de cette préférence. Détail de la guerre civile dont elle fut cauſe. Mort de Marius.

LE jour du triomphe de Marius, le peuple fit éclater ſa joie, non-ſeulement par rapport à l'intérêt public, mais encore par la raiſon que le conſulat de ce Plébéïen étant ſon ouvrage, il ſe regardoit comme auteur de ſa victoire, & aſſocié à ſon triomphe. Les Tribuns dans leurs harangues continuelles en prenoient lieu d'inſulter aux Patriciens & à tous les Nobles : ils leur demandoient fiérement quel Capitaine & quel Général de leurs corps étoit comparable à ce Plébéïn, & s'ils prétendoient encore que la valeur, le courage & la capacité dans le com-

mandement des armées ne ſe duſſent trouver que dans la Nobleſſe d'origine. Les Patriciens au contraire, pour diminuer la gloire de Marius, publioient que tout l'honneur de cette guerre étoit dû à Metellus, qui, après deux grandes victoires, avoit pouſſé Jugurtha juſqu'à l'extrémité de ſes Etats; & que Marius ſeroit encore en Afrique ſi Sylla, autre Patricien, ne s'étoit pas rendu maître de la perſonne du Roi de Numidie. Sylla même, encore plus jaloux de la gloire de Marius que celui-ci ne l'avoit été des conquêtes de Metellus, fit graver ſur une pierre l'hiſtoire de cet événement pour en perpétuer la mémoire. On y voyoit de quelle maniere Bocchus lui livroit Jugurtha: & pour chagriner Marius, il ſe ſervit toujours depuis de cette pierre pour cachet: circonſtance peu conſidérable dans l'hiſtoire, ſi elle n'avoit pas donné lieu aux diſſenſions qui éclaterent depuis entre ces deux grands hommes, & auxquelles le Sénat & le peuple prirent tant de part.

Mais cette concurrence, & cet eſprit de parti, furent ſuſpendus au bruit de l'approche de ces Barbares dont nous venons de parler. Plus de trois cens milie hommes connus ſous le nom de Teutons & de Cimbres, & ſortis de la Cherſoneſe Cimbrique, s'étoient unis pour chercher de nouvelles terres, & un climat plus doux & plus tempéré. Ces Barbares ſuivis d'une foule innombrable de vieillards, de femmes & d'enfants, ſe jetterent dans les Gaules, où ils firent de grands ravages. Les Cimbres taillerent en pieces l'armée commandée par M. Junius Silanus, & un autre corps qui étoit aux ordres de M. Aurelius Scaurus, Lieutenant de Cn. Manlius alors Conſul: & ce Conſul & Q. Servilius Cepion, peu de jours après, eurent un pareil ſort, & perdirent dans deux grandes batailles plus de quatre-vingt mille hommes. Ces Barbares ſe ſé-

parerent ensuite ; les Teutons reiterent dans les Gaules, d'où ils se disposoient à passer en Italie, & les Cimbres prirent la route de l'Allemagne pour s'y rendre de leur côté. Tant de pertes, le nombre & la férocité de ces barbares, épouvanrerent les Romains: L'envie disparut, les deux partis qui partageoient Rome se réunirent : tout le monde, comme de concert, chargea Marius du soin de cette guerre. (*a*) On lui décerna de suite un second & un troisieme consulat, qu'il employa à lever de grandes armées & à fortifier les détroits & les passages de l'Italie. Il revint à Rome pour présider à l'élection des nouveaux Consuls : il déclara qu'après trois consulats il ne concourroit plus pour cette dignité, & qu'il la refuseroit même quand on la lui offriroit : mais ceux qui connoissoient à quel point il étoit dévoré d'ambition, se moquoient de cette fausse modestie ; on regarda comme une comédie le rôle qu'il fit jouer en même-temps à un certain Saturninus sa créature, & Tribun du peuple, qui l'appelloit publiquement traître & méchant, de refuser de servir sa patrie, & qui exhortoit le peuple à le forcer de prendre le commandement de l'armée.

L'artifice étoit trop grossier pour échapper à la pénétration de gens aussi éclairés que les Romains. Mais comme on n'avoit point alors de Capitaine plus habile, & que Metellus étoit trop âgé pour se charger de la conduite d'une guerre où il ne falloit pas moins d'activité que de valeur (*c*), Marius fut élu Consul pour la quatrieme fois, & on lui donna pour collegue Catulus Luctatius, personnage qui ne lui étoit pas égal à la vérité dans la science militaire ; mais qui le surpassoit par sa modestie, sa probité & la douceur de ses mœurs.

(a) *An de Rome 650.* (b) *Plut. in Mario.*
(c) *An de Rome 652.*

Les deux Consuls partagerent les légions. Marius avec une partie fut au-devant des Teutons qu'il rencontra en Provence, & qu'il défit proche la ville d'Aix. (*a*) On prétend que le combat dura deux jours entiers ; que cent cinquante mille Teutons y périrent, & que par une défaite si générale, cette nation barbare fut presque éteinte. Les Cimbres, plus heureux d'abord, avoient franchi les Alpes, & pénétré jusques dans la Gaule Cisalpine. Catulus les attendoit aux bords de (*b*) *l'Athesis* : mais comme il n'avoit que vingt mille hommes à opposer à une armée innombrable, la consternation s'empara de l'esprit de ses soldats ; plusieurs s'enfuirent avant que d'avoir vu l'ennemi, & le Général Romain fut obligé, pour sauver le reste, d'abandonner les bords de la riviere, & de se camper dans les défilés où il ne put être forcé. Marius à l'entrée de son cinquieme consulat, vint à son secours avec son armée victorieuse. (*c*) Les deux Généraux ayant joint leurs forces donnerent bataille aux Cimbres dans les plaines de Verceil. Ces barbares furent défaits, & les Romains remporterent une victoire si complette, que, si on en croit leurs histoires, il y eut cent vingt mille Cimbres qui demeurerent sur le champ de bataille, sans compter soixante mille prisonniers.

Marius & Catulus triompherent conjointement de la défaite de ces barbàres, & Marius insatiable d'honneurs, brigua un sixieme consulat avec autant d'ardeur qu'il avoit fait le premier. (*d*) On prétend même qu'il l'acheta par de l'argent que ses émissaires répandirent secretement parmi ceux qui avoient le plus de crédit dans les tri-

(a) *Plut. in Mario. Oros. l. 5. c. 16. Flor. l. 3, c. 3. Liv. epit. l. 68.* (b) *Adige.*
(c) *Plut. in Mario & Sylla. Oros. l. 5. c. 16. Vell. l. 2.*
(d) *Plut. in Mario.*

bus, & qu'il se servit en même-temps de cet indigne moyen pour faire donner l'exclusion à Metellus, que ses vertus, son expérience, & les vœux de tous les gens de bien, appelloient au gouvernement de la République. On lui préféra Valerius Flaccus, qui fut moins le collegue que l'esclave de Marius.

Cet homme si grand par sa valeur, & qui avoit été si utile à sa patrie pendant la guerre, en devint le tyran durant la paix. Dans ce haut point de gloire où ses victoires l'avoient élevé, la présence seule de Metellus, plus estimé que lui par ses vertus, lui étoit insupportable. Non content de l'avoir exclu du consulat, il employa les plus bas & les plus indignes artifices pour le faire bannir de Rome. Il s'allia pour cela avec deux Sénateurs appellés, l'un Glaucia, & l'autre Saturninus, tous deux ennemis déclarés de Metellus, les plus méchants hommes qu'il y eût dans la République, & que ce grave Sénateur auroit chassés du Sénat pendant sa censure, sans l'opposition de son collegue (a), auprès duquel ils avoient trouvé du crédit.

Ces trois hommes unirent leurs ressentiments à leurs cabales. Marius étoit Consul, Glaucia Préteur, & Saturninus, qui avoit déjà été Tribun du peuple, briguoit une seconde fois cette dignité, afin de pouvoir tourner contre Metellus le pouvoir qui y étoit attaché. Mais le jour de l'élection étant arrivé, Nonius, un des compétiteurs de Saturninus, représenta au peuple avec des couleurs si vives les différents crimes dont il étoit noirci, que ce peuple, en qui il se trouvoit encore quelque reste de l'ancienne probité de ses ancêtres, eut honte de mettre un si méchant homme à sa tête. On lui refusa toutes les voix, & Nonius fut élu en sa place. Cette préférence lui coûta la vie : Saturninus le fit

(a) *Ap. Alex. l. 1.*

poignarder à l'iſſue de l'aſſemblée (*a*), & Glaucia avec lequel il avoit concerté cet aſſaſſinat, ayant convoqué le lendemain de grand matin une nouvelle aſſemblée, ſes partiſans nommerent tumultuairement Saturninus pour Tribun, avant que la plus grande partie du peuple eût pu ſe rendre ſur la place.

Ces trois hommes maîtres alors du gouverdement travaillerent à perdre Mettellus. Pour y parvenir, Saturninus, en qualité de Tribun du peuple, renouvella l'ancienne querelle du partage des terres : mais afin de ranimer une faction qui paroiſſoit éteinte, il en changea l'objet. Comme Marius & Catulus, par la défaite des Cimbres, avoient repris des terres dont ces barbares s'étoient emparés dans la Gaule Ciſalpine, il propoſa de les partager entre les plus pauvres citoyens qui habitoient la campagne, la plupart gens ſans aveu, dont Marius s'étoit ſervi à la guerre, & qui lui étoient entiérement dévoués. Il ajouta à cette propoſition que ſi le peuple l'avoit agréable, le Sénat ſeroit obligé de l'approuver dans cinq jours; que chaque Sénateur en feroit un ſerment ſolemnel dans le temple de Saturne, & que ceux qui refuſeroient de le prêter ſeroint exclus du Sénat, & condamnés à une amende de vingt talents. On indiqua enſuite le jour de l'aſſemblée : Marius fit avertir ſecretement les partiſans qu'il avoit à la campagne de s'y trouver en plus grand nombre qu'ils pourroient, & il y en accourut de différents endroits de l'Italie. Saturninus ſe flattoit à la faveur de leur nombre de faire paſſer ſa loi. Mais les habitants de la ville, jaloux de la préférence que l'on vouloit donner à ceux de la campagne, s'y oppoſerent hautement. Cette aſſemblée tumul-

(a) *App. Alex. de bello civili, l. 1.*

tueuſe ſe partage en deux partis : les bourgeois ſe trouvant les plus foibles crierent, pour faire rompre l'aſſemblée, qu'on avoit entendu tonner, ce qui, ſelon les loix & les principes de la religion, obligeoit de ſuſpendre ce jour-là toutes délibérations. Mais ſes payſans mêlés d'anciens ſoldats, la plupart gens de main, ſans s'arrêter à cette obſervation ſuperſtitieuſe, chargerent les bourgeois à coups de pierres & de bâtons ; les chaſſerent de la place & firent enſuite recevoir la loi.

Marius qui conduiſoit ſecretement tous les reſſorts de cette cabale, convoqua le Sénat, en qualité de Conſul, pour délibérer ſur le ſerment preſcrit par la loi, & qu'on vouloit exiger impérieuſement de tous les Sénateurs. Comme il connoiſſoit Metellus pour un homme droit & ferme dans ſes réſolutions, il feignit, pour le faire donner dans le piege, de déteſter une loi ſi injuſte, qui n'avoit pour but, diſoit-il, que de renouveller les anciennes ſéditions. Il ajouta que pour lui il ne prêteroit jamais un pareil ſerment ſi préjudiciable au repos de la République. Metellus, comme il l'avoit bien prévu, ne manqua pas de ſe déclarer de ſon ſentiment, & ſon avis fut ſuivi par tout le Sénat.

Marius ayant tiré une pareille déclaration d'un homme incapable de varier, convoqua le Sénat le cinquieme jour preſcrit par la loi pour prêter ſerment, & alors il ſe montra plus à découvert. Il dit qu'il avoit fait de ſérieuſes réflexions ſur cette grande affaire ; qu'infailliblement on exciteroit une dangereuſe ſédition, ſi on perſiſtoit abſolument à rejetter le ſerment propoſé ; qu'on avoit tout à craindre de la fureur & du reſſentiment de cette foule de gens groſſiers & emportés. Mais que, pour les éblouir & les renvoyer hors de Rome, il croyoit qu'on pouvoit ſe tirer d'embarras à la faveur d'un

ſerment conçu en termes équivoques ; qu'il étoit d'avis qu'on jurât d'obſerver la loi, mais avec cette reſtriction, *s'il y avoit loi.* Il ajouta qu'après que ces habitants de la campagne ſeroient retirés il ſeroit aiſé, dans une autre aſſemblée moins tumultueuſe, de faire voir au peuple de la ville qu'on ne pouvoit regarder comme loi la propoſition d'un Tribun qui n'avoit été reçue que par des ſéditieux, & dans des circonſtances qui rendoient nuls tous les actes de ce jour.

Le fourbe ayant ainſi déguiſé ſon manque de parole, ſort du Sénat, ſuivi de ſa cabale, court au temple de Saturne, & prête un ſerment pur & ſimple. Ses partiſans en firent autant, & la plupart des autres Sénateurs, les uns gagnés, & les autres par la crainte de l'exil, ſuivirent ſon exemple ; Metellus ſeul perſiſta courageuſement dans ſon premier avis. C'étoit auſſi ſur ſa fermeté que ſes ennemis avoient principalement compté pour exécuter le deſſein qu'ils avoient de le perdre. Saturninus voyant qu'il n'avoit point prêté le ſerment dans le temps preſcrit par la loi, envoya un Huiſſier pour le faire ſortir du Sénat. Mais les autres Tribuns du peuple, qui n'étoient point de cette cabale, & qui révéroient la vertu de Metellus, s'oppoſerent unanimement à l'inſulte qu'on vouloit faire à ce grand homme.

Saturninus irrité de l'obſtacle qu'il trouvoit à ſes deſſeins, fait revenir à Rome ces habitants de la campagne dont nous avons parlé. Il convoque l'aſſemblée, monte à la tribune aux harangues ; après s'être déchaîné contre Metellus, il déclare à cette populace qu'ils ne doivent point s'attendre au partage des terres, ni à l'exécution de la loi, tant que Metellus ſeroit dans Rome. Sur les remontrances de ce ſéditieux Tribun, l'aſſemblée condamna Metellus à un exil, ſi dans le jour même il ne prêtoit le

ſerment porté par la loi. Les grands de Rome, tout le Sénat, & même les plus honnêtes gens parmi le peuple, vouloient s'oppoſer à un Plébiſcite ſi injuſte. Pluſieurs même par attachement pour la perſonne de Metellus s'armerent ſecretement ſous leurs longues robes & ſous leurs habits de ville. Mais ce ſage Sénateur qui aimoit véritablement ſa patrie, après les avoir remerciés tendrement de l'affection qu'ils lui faiſoient paroître, leur déclara qu'il ne ſouffriroit jamais qu'à ſon occaſion il y eût une goutte de ſang répandu. Et on prétend qu'après s'être réſolu de ſubir ſon exil, il dit à ſes amis particuliers, pour juſtifier le parti qu'il prenoit, qu'ou bien le calme ſe rétabliroit dans la République, & qu'alors il ne doutoit point qu'on ne le rappellât, ou que, ſi le gouvernement demeuroit entre les mains de gens comme Saturninus, rien ne pouvoit lui être plus avantageux que de demeurer éloigné de Rome. Il partit enſuite pour ſon exil : ſa vertu & ſa haute réputation lui firent des concitoyens dans tous les lieux où il paſſa : il ne ſe trouva étranger en aucun endroit ; & ayant fixé ſon ſéjour dans l'iſle de Rhodes, il y jouit dans un doux repos de cet empire naturel que la vertu donne ſans le ſecours des dignités.

La République par la retraite de Metellus demeura en proie à Saturninus. Marius, pour reconnoître les ſervices qu'il lui avoit rendus dans cette affaire, ſouffroit qu'il exerçât dans Rome une tyrannie déclarée. Il n'y avoit plus de liberté dans les élections : & la violence décidoit de tout. Ce Tribun furieux, toujours eſcorté d'une troupe d'aſſaſſins qui lui ſervoient de ſatellites, ſe fit continuer dans le tribunat pour la troiſieme fois, (*a*) & fit nommer pour un de ſes collegues un eſclave

(a) *An de Rome* 654.

clave fugitif appellé L. Equilius Firmanus, qui ſe diſoit fils de Tiberius Gracchus. Enfin il en vint à ce point de violence, que, voulant élever au conſulat Glaucia le complice de tous ſes crimes, il fit tuer à coups de bâton par P. Mettius un de ſes ſatellites, Memmius, illuſtre Patricien, qui ſe trouva compétiteur de Glaucia.

Cet aſſaſſinat fit prendre les armes aux plus honnêtes gens, le peuple même ſe joignit au Sénat; la place publique étoit comme un champ de bataille où l'on répandoit impunément le ſang des citoyens. Saturninus, Glaucia, C. Saufeïus alors Queſteur, & leurs partiſans, ne ſe trouvant pas les plus forts, ſe ſaiſirent du Capitole. Le Sénat, par un décret public les déclara ennemis de la patrie, & ordonna à Marius de les pourſuivre. Il fut obligé d'armer; mais ce fut avec une lenteur qui fit bien voir que ce n'étoit pas ſans répugnance qu'il exécutoit les ordres du Sénat.

Le peuple, qui n'ignoroit ni ſon penchant ni ſes liaiſons ſecretes, ennuyé des longueurs qu'il affectoit, & ſouffrant impatiemment ces ſcélérats dans l'endroit le plus fort de la ville, coupa les tuyaux qui portoient de l'eau dans le Gapitole, & réduiſit bien-tôt ces ſéditieux à mourir de ſoif. La plupart, plutôt que de ſe rendre, vouloient mettre le feu au Capitole, dans l'eſpérance de s'échapper à la faveur de la confuſion & du tumulte que produiſent ordinairement ces ſortes d'accidents. Mais Saturninus & Glaucia qui comptoient ſur leurs liaiſons avec Marius, ſe remirent entre ſes mains. Il les fit enfermer dans le palais, comme s'il eût voulu leur faire faire leur procès dans les formes. Mais cette maiſon leur ſervoit plutôt d'aſyle que de priſon, & il y avoit mis des gardes, moins pour les empêcher de s'enfuir, que pour les défendre contre les entrepriſes de leurs ennemis.

Ces précautions n'empêcherent point le peuple en fureur de se faire justice lui-même. Une partie chasse les gardes & entoure la maison où ils étoient enfermés ; d'autres montent sur le toit, le découvrent, & à coups de tuiles & de pierres ils assomment Saturninus, Glaucia, Saufeïus & cette troupe de scélérats qui y avoit été renfermés avec eux. Leur mort fut comme le signal du rappel de Metellus. Ses parents, ses amis, ou pour mieux dire le Sénat entier, le demanderent au peuple dans une assemblée publique. (*a*) Tous les suffrages lui furent favorables, & il n'y eut qu'un seul Tribun du peuple, appellé Furius, qui osât s'opposer aux vœux de tous ses concitoyens.

Ce Tribun n'étoit que le fils d'un affranchi : mais, comme il étoit revêtu d'une dignité qui donnoit droit d'opposition, les amis de Metellus firent tout ce qu'ils purent pour l'obliger à lever celle qu'il avoit formée. Le fils même de Metellus se jetta à ses pieds au milieu de l'assemblée, & le conjura les larmes aux yeux de lui rendre son pere. Ce qui lui fit donner depuis le nom de Metellus *le pieux*. Mais le Tribun inexorable, rejetta sa priere avec dureté. Heureusement C. Canuleïus fut élu Tribun du peuple l'année suivante. Ce Magistrat Plébéïen qui révéroit le grand mérite de Metellus ne se contenta pas de lever l'opposition, mais il attaqua lui-même Furius & se rendit sur le champ son accusateur. Il représenta au peuple avec beaucoup d'éloquence son inhumanité & l'abus qu'il avoit fait des priviléges de sa charge. Il disoit que pour satisfaire sa passion particuliere il avoit privé la ville & la patrie d'un des meilleurs citoyens de la

(a) *An de Rome 664. App. Alex. civil. primo. Cic. in Rabiriana.*

République. (a) Enfin il ſut rendre ſon collegue ſi odieux, que le peuple, ſans vouloir entendre l'accuſé dans ſes défenſes, le mit en pieces ſur le champ. Et le tribunat, cette Magiſtrature ſacrée qui n'avoit été établie que pour la défenſe & la conſervation des citoyens, fut violée dans la perſonne d'un Tribun, pour avoir voulu porter trop loin ſon autorité pendant ſon tribunat.

Le rappel de Metellus ne trouvant plus d'obſtacle, il revint à Rome. Toute la ville ſortit au-devant de lui, & ſon retour fut un véritable triomphe. La journée entiere ne ſuffit pas pour recevoir les compliments du Sénat & les applaudiſſements du peuple : tout le monde crut voir rentrer avec lui la juſtice, la paix & la liberté. Il n'y eut que le ſeul Marius, qui, toujours jaloux de ſa gloire, & ne pouvant empêcher ni ſouffrir ſon retour, ſortit de Rome, s'embarqua, ſous prétexte d'aller en Aſie faire certains ſacrifices qu'il avoit voués, à ce qu'il diſoit, à la mere des Dieux, pendant la guerre des Teutons & des Cimbres. Outre la préſence de Metellus qu'il fuyoit, & qui ſembloit lui faire un reproche continuel de ſon ingratitude, il y avoit encore un motif ſecret qui l'avoit obligé de s'éloigner de Rome & de paſſer en Aſie. Marius, grand Capitaine, mais d'une humeur farouche, accoutumé à cette autorité abſolue que donne le commandement des armées, languiſſoit au milieu de la paix ; & il n'avoit pas même les talents néceſſaires pour ſe faire valoir dans une République où l'éloquence donnoit tant de part au gouvernement.

La guerre lui étoit néceſſaire pour renouveller ſon crédit. Si on en croit Plutarque, le deſſein ſecret de ſon voyage étoit de l'allumer dans

(a) *App. Alex. ibid. l. 2.*

l'Asie, & sur-tout d'engager les Romains à la déclarer à Mithridate, le plus puissant Roi de l'Orient, qu'on soupçonnoit de faire des ligues & d'armer contre les Romains. Marius auroit été ravi qu'il eût fait éclater ses desseins, dans la vûe d'avoir le commandement de cette guerre, d'obtenir de nouveaux triomphes, & de remplir sa maison des richesses de l'Orient.

On prétend qu'étant passé à la Cour de ce Prince, & lui ayant fait différentes propositions pour tâcher de pénétrer ses desseins, comme Mithridate ne lui rendoit pas une réponse assez précise : » (*a*) il faut, Mithridate, lui dit-il, ou » que tu fasses ensorte de te rendre plus puis- » sant que les Romains, ou que tu subisses la » loi du plus fort. « Le Roi de Pont, le plus fier de tous les Princes de son temps, & accoutumé à ce langage servile qu'on parle dans le palais des Rois, parut surpris du discours hardi de ce Républicain. Mais comme il n'étoit pas moins bon politique que grand Capitaine, & que toutes ses forces n'étoient pas encore sur pied, il dissimula son mécontentement & renvoya Marius comblé de présents.

Ce Romain, après avoir parcouru une partie de l'Asie, revint à Rome, où il trouva peu d'amis & encore moins de considération. Ses manieres dures & impérieuses ne convenoient pas dans un Etat libre où tous les citoyens se croyoient égaux, & où les plus grands ne faisoient des créatures & ne les conservoient que par des caresses & des bienfaits. Il eut le sort des plus grands Capitaines qui vieillissent dans une longue paix. On oublia jusqu'à ses victoires, & on ne les regardoit au plus, dit Plutarque, que comme ces vieilles armes couvertes de rouille, dont on ne croit pas avoir jamais besoin. D'ail-

(a) *Plutar. in Mario.*

leurs il s'étoit élevé d'autres Capitaines plus jeunes, & qui s'étoient emparés de la faveur du public : & parmi ceux du parti de la noblesse qui étoient les plus distingués, Sylla, dont nous avons déjà parlé, tenoit le premier rang.

On a vu par quelle adresse ce Patricien avoit mis fin tout-d'un-coup à la guerre de Numidie, en obligeant Bocchus de lui livrer Jugurtha. Ce fut avec la même habileté que, pendant que les Romains étoient aux prises avec les Cimbres & les Teutons, il engagea les Marses (*a*), l'une des plus puissantes nations de l'Italie, à se déclarer en faveur des Romains. Personne, après Marius, n'eut tant de part à la défaite des Cimbres, & il fit même prisonnier un de ces Rois barbares.

Marius jaloux de toute espece de mérite, mais encore plus de la réputation que donnoient les armes, obligea Sylla à force de mauvais traitements de se retirer. Catulus, qui connoissoit sa capacité & sa valeur, lui offrit dans son armée l'emploi qu'il avoit dans celle de Marius. Il y ajouta une confiance parfaite. Sylla, vif, actif & plein de courage, le soulageoit dans toutes les fonctions de Général ; & comme Catulus étoit âgé & pesant, tout rouloit sur Sylla. Marches, campements, la conduite des partis, & jusqu'au soin des vivres, il se mêloit de tout. Et pendant que les troupes de Marius manquoient de provisions, il y en avoit en si grande abondance dans le camp de Catulus, que ses soldats en donnoient libéralement à ceux de son collegue. On dit que Marius en conçut une furieuse jalousie contre Sylla ; qu'il regarda cette libéralité comme une maniere indirecte de séduire ses soldats, & que ce fut un des motifs

(a) *Peuple de l'Italie, voisin des Samnites, & qui occupoit cette partie du royaume de Naples qu'on appelle l'Abbruze ultérieure.*

qui firent naître entr'eux cette haine dont les ſuites furent ſi funeſtes à la République. Elle commença à éclater au ſujet de quelques figures de la victoire & de certaines images d'or que Bocchus conſacra dans le Capitole. Ces images repréſentoient la maniere dont il avoit remis Jugurtha entre les mains de Sylla. Marius voulut faire enlever ces monuments, qui ſembloient rapporter à ſon Queſteur, qui n'étoit qu'un Officier ſubalterne, toute la gloire d'un événement qui s'étoit paſſé ſous ſon conſulat. Sylla de ſon côté s'y oppoſa avec une fermeté invincible : on fut prêt d'en venir aux armes dans un temps où tout ſe décidoit à Rome par la force & la violence. Chacun prit parti ſelon ſes intérêts & ſes engagements. Rome entiere ſe partagea, & un ſi petit ſujet, ſoutenu de part & d'autre par deux hommes fiers, hautains & qui ſe haïſſoient, fit renaître cette antipathie entre la nobleſſe & le peuple, preſque auſſi ancienne que la fondation de la République. On cabale ; il ſe forme des factions ; chacun s'aſſure de ſes amis & de ſes créatures. Enfin la ville étoit dans cette agitation qui précede ordinairement les guerres civiles, lorſque la mort de Livius Druſus donna lieu à la guerre *ſociale*, qui ſuſpendit ſes diviſions domeſtiques.

Peut-être qu'il ne ſera pas inutile de démêler ici de quelle maniere cette guerre étrange prit ſon origine dans Rome même, & ſe répandit enſuite dans toute l'Italie. La République Romaine obſervoit différentes formes de gouvernement à l'égard de différents peuples qui lui étoient ſoumis. Les citoyens Romains, ſoit qu'ils habitaſſent dans Rome, ou qu'ils demeuraſſent à la campagne, inſcrits dans le rôle des Tribuns donnoient leur nom aux Cenſeurs, celui de leurs enfants, de leurs eſclaves, & le dénombrement de leurs biens : ſur quoi on ré-

gloit le tribut qu'ils devoient payer. C'étoient les citoyens ſeuls qui compoſoient ces légions invincibles qui rendirent Rome la maîtreſſe du monde. Ils éliſoient leurs Capitaines & leurs Magiſtrats. Ils décidoient eux-mêmes de la guerre & de la paix ; & le droit de ſuffrage les rendoit participants de la ſouveraineté de l'Etat. Les peuples du *Latium* ou du pays Latin s'étoient donnés à la République, ou avoient été ſubjugués par la force des armes. Ils payoient les tributs qui leur étoient impoſés & fourniſſoient dans des temps de guerre le nombre de cavalerie & d'infanterie qui leur étoit preſcrit. Du reſte, quoiqu'ils fiſſent en quelque maniere partie de la République, & qu'ils en ſupportaſſent les charges, ils n'étoient point admis aux dignités, & ils n'avoient pas même le droit de ſuffrage. Il eſt vrai que dans des temps difficiles, pour les attacher plus étroitement aux intérêts de la République, on s'étoit quelquefois relâché là-deſſus, comme on en uſa dans la ſeconde guerre punique, de peur que ces différents peuples, qui tous unis enſemble, faiſoient la principale force de la République, ne ſe laiſſaſſent ſéduire par Annibal, auſſi adroit à ménager ces ſortes de défections & de révoltes, que redoutables les armes à la main. Mais quand le péril fut paſſé, les Romains n'oublierent rien pour faire regarder ces conceſſions comme des graces paſſageres & qui ne fondoient point de droit. Du reſte, chaque peuple du *Latium* étoit gouverné par un de ſes citoyens élu à la pluralité des voix, qui, ſous le titre de Préteur, leur adminiſtroit la juſtice ; & ce Préteur, après être ſorti de charge, étoit cenſé citoyen Romain. Cette fonction lui ſervoit de titre de nobleſſe, & ce privilége diſtinguoit ce canton des autres pays qu'on appelloit les provinces de la République, où l'on envoyoit de Rome un Préteur

pour rendre la justice & un Questeur pour lever des tributs.

Il y avoit long-temps, comme nous l'avons déjà dit, que ces peuples voisins de Rome demandoient la qualité de citoyens Romains. Ils représentoient qu'ils payoient des tributs considérables ; que dans la guerre leur pays seul fournissoit une fois plus de troupes que Rome & son territoire ; que la République devoit en partie à leur valeur ce haut degré de puissance où elle étoit parvenue, & qu'il étoit juste qu'ils eussent part aux honneurs d'un Etat dont ils avoient étendu l'empire par leurs armes. Nous venons de voir de quelle maniere Caïus Gracchus périt pour avoir voulu procurer aux Latins ce droit de citoyens Romains. Le Sénat & les Grands s'y opposerent, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste qu'on leur donnât pour égaux & pour concitoyens des sujets de la République ; mais le véritable motif de leur opposition venoit de ce qu'ils ne pouvoient souffrir qu'on rendît le parti du peuple plus fort, en le rendant plus nombreux par cette association. La mort de Caïus n'épouvanta point Drusus, parce qu'il se flatta de réussir en prenant une autre route, & en cherchant de se rendre médiateur entre ces différents partis ; dessein louable à la vérité, mais également au-dessus de son habileté & de son crédit. (*a*) Ce fut pour se rendre agréable aux uns & aux autres qu'il proposa, pendant son second tribunat, de rendre au Sénat la connoissance des crimes de concussion attribuée au corps des Chevaliers, de dédommager ce second Ordre, en donnant entrée dans le Sénat à trois cens Chevaliers ; & à la faveur de ces deux loix qu'il proposoit, il tâcha en même-temps de faire passer celles de Caïus Gracchus

(a) *An de Rome 662.*

touchant le partage des terres & le droit de cité en faveur des Latins.

(*a*) Mais il trouva les Sénateurs & les Chevaliers également opposés à ses propositions. Le Sénat parut offensé qu'un Tribun entreprît de faire entrer dans une compagnie aussi auguste que le Sénat trois cens Chevaliers, qui se rendroient maîtres de toutes les délibérations : ceux de l'Ordre des Chevaliers qui pouvoient appréhender de n'être pas élevés à la dignité de Sénateurs (*b*), ne vouloient pas consentir qu'on privât leur corps d'une jurisdiction & d'un tribunal qui leur donnoit une grande considération dans Rome ; de sorte que ces deux Ordres, quoique dans des intérêts opposés, s'accorderent à rejetter les loix de Drusus. Il trouva encore plus d'opposition dans celles de Caïus qu'il vouloit renouveller ; le nom seul des loix Agraires souleva tous ceux qui possédoient les terres de conquêtes ; & les Grands de Rome, accoutumés à cet empire qu'ils exerçoient sur les peuples soumis à la République, ne purent pardonner à Drusus de vouloir leur donner pour concitoyens des gens qu'ils regardoient comme leurs sujets. Des intérêts aussi opposés firent naître des contestations continuelles dans toutes les assemblées ; & comme tout s'y décidoit alors moins par les regles de l'équité que par la force & la puissance de chaque parti, une foule de Latins étoient accourus à Rome pour soutenir leur protecteur ; mais il ne put échapper à la fureur de ses ennemis. Pressé d'une multitude de peuple qui entouroit son tribunal, qu'il avoit fait placer dans sa maison & dans une galerie obscure, il fut blessé au côté

(a) *Tit. Liv. l. 71. App. l. 1. Oros. l. 5. c. 18. Autor de viris illust. c. 66.*

(b) *Cic. in Cluentiana.*

d'un coup de couteau que le meurtrier laissa dans la plaie & dont il mourut. Il ne fut pas possible de démêler l'auteur du meurtre, parce qu'il se perdit dans la foule (*a*) ; mais Quintius Varius, Tribun du peuple, s'en rendit suspect par une loi qu'il proposa depuis la mort de Drusus. Cette loi déclaroit criminels & ennemis de l'Etat tous ceux qui renouvelleroient la proposition d'accorder le privilege de citoyens aux étrangers & aux peuples d'Italie sujets de la République.

(*b*) La mort de Drusus, assassiné dans son tribunal pour avoir voulu procurer à ces peuples le droit de bourgeoisie, fit naître la guerre qu'on appella *sociale* ou des alliés. Ces peuples, outrés de se voir exclus de leurs prétentions par la mort de leur protecteur, résolurent d'en obtenir l'effet les armes à la main. Les villes principales s'envoyerent d'abord des députations secrettes pour se communiquer leur ressentiment commun ; elles signerent ensuite une ligue, & se donnerent réciproquement des ôtages. Chaque canton fit provision d'armes & de chevaux ; on enrôla des soldats ; on en nomma les chefs. T. Afranius, P. Ventidius, M. Egnatius & Verius Caro, tous Capitaines de réputation, devoient commander différents corps ; mais avant que de faire aucun acte d'hostilité ils envoyerent des députés à Rome pour demander de la part de tous les peuples d'Italie, alliés ou dépendants de la République, d'être reçus au nombre des citoyens Romains.

Le Sénat, également instruit de leurs prétentions & de leurs forces, refusa avec hauteur d'entendre leurs députés, & on leur fit dire

(a) *App. l.* 2.

(b) *An de Rome* 663. *App. l.* 1. *Velleïus l.* 2. *Plin.* 2. *n.* 83.

qu'ils n'auroient point d'audience jusqu'à ce que ceux qui les avoient envoyés eussent renoncé à la confédération qu'ils venoient de signer ; & on les congédia avec cette réponse.

Les alliés au retour de leurs Ambassadeurs prirent en même-temps les armes de tous côtés. On vit tout-d'un-coup au milieu de l'Italie une armée de cent mille hommes, tous conjurés contre Rome ; & ce qui rendoit ces troupes redoutables, c'est qu'elles étoient commandées par d'excellents chefs, & qui avoient été élevés dans les armées & dans la discipline des Romains.

Le Sénat arma de son côté avec une extrême diligence, & mit sur pied un plus grad nombre de légions qu'à l'ordinaire. (*a*) Sextus Julius César & P. Rutilius Lupus, tous deux Consuls cette année, marcherent en campagne & commanderent chacun une armée. On leur donna pour Lieutenant C. Marius, Cn. Pompeïus, Cornelius Sylla & Licinius Crassus, qui passoient pour les plus grands Capitaines de la République, & dont la plupart avoient commandé des armées en qualité de Consuls & de Généraux. Mais l'amour de la patrie faisoit que ceux mêmes qui avoient commandé en chef une année ne dédaignoient point de servir la suivante dans la même armée en qualité de Lieutenants. On donna à ceux-ci le titre de Proconsuls ; & quoique toujours soumis aux ordres des deux Consuls, ils commandoient séparément, à cause des différents endroits où l'on fut obligé de faire la guerre.

Jamais la République n'avoit eu tant d'armées différentes en même temps dans l'Italie. De peur de surprise on mit des gardes aux portes de Rome pendant une guerre dans laquelle les

(a) *An de Rome 663.*

ſoldats des deux partis étoient habillés de la même maniere, parloient la même langue & ſe connoiſſoient les uns les autres, enſorte qu'il étoit difficile de diſtinguer le citoyen de l'ennemi. Il y eut des combats ſanglants, des batailles & des priſes de villes. La fortune paſſa plus d'une fois dans l'un & l'autre parti, qui s'affoiblirent réciproquement ſans rien relâcher de leur animoſité & de leur fureur. Enfin le Sénat s'appercevant que la République ne remportoit pas même de victoires qui ne lui fuſſent funeſtes & qu'en faiſant périr des alliés elle perdoit autant de ſoldats qui compoſoient auparavant ſes armées ; ce corps ſi ſage ſe relâcha de ſa premiere fermeté ; mais il ne céda que peu à peu, pour conſerver toujours la dignité du nom Romain, & même pour jetter de la diviſion entre les alliés. On n'accorda d'abord ce droit & ce privilege de citoyens, qui faiſoient le ſujet de la guerre, qu'aux peuples voiſins de Rome, ou qui n'avoient point pris les armes, ou qui offrirent les premiers de les quitter. Cette conduite ralentit l'ardeur des ennemis ; les alliés dans une défiance réciproque ſe preſſerent de faire chacun leur traité en particulier ; & les Romains de leur côté trouverent plus de grandeur à ſe relâcher en faveur d'ennemis diviſés & affoiblis que de céder au corps entier de la ligue, lors même qu'elle étoit en ſa plus grande vigueur. (*a*) Enfin tous ces peuples obtinrent ſucceſſivement le droit de bourgeoiſie Romaine, à l'exception des Lucaniens & des Samnites leurs voiſins, peuples féroces & courageux, jaloux & ennemis de la grandeur de Rome, & qui ſoutinrent encore quelque temps la guerre, mais plus par leur animoſité que par leur force.

(a) *App. Alex. l. 1. Vell. Pater. l. 1.*

Quoique le Sénat eût accordé ce droit de bourgeoisie aux voisins de Rome, il le réduisit presqu'à rien par la forme qu'il donna au traité ; & au lieu de distribuer cette foule de peuples dont on faisoit de nouveaux citoyens dans les trente-cinq tribus anciennes, où ils auroient été maîtres de la plupart des délibérations par leur grand nombre, le Sénat eut l'adresse de les ranger de leur consentement sous huit tribus nouvelles. Comme elles se trouverent par leur institution les dernieres à opiner, il étoit inutile de compter leurs suffrages quand les anciennes étoient de concert, & le droit de bougeoisie qui avoit coûté tant de sang aux alliés ne devint presqu'à leur égard qu'un titre sans fonction & sans autorité.

Ils ne furent pas long-temps sans s'appercevoir qu'on ne les avoit placés tous ensemble dans les huit dernieres tribus que pour rendre leurs suffrages inutiles.

Cependant le Sénat par cette politique se flattoit d'avoir rétabli le calme dans l'Italie, & il songeoit à porter ses armes en Orient, lorsque la jalousie entre les Grands fit succéder la guerre civile à la guerre sociale. Marius, âgé de plus de soixante & dix ans, n'avoit plus soutenu dans cette derniere guerre cette haute réputation qu'il avoit acquise dans celle des Teutons & des Cimbres, soit par la pesanteur qu'amenent les années, soit que la fortune ne lui eût pas fourni d'occasions de se signaler : il s'étoit même presque toujours tenu sur la défensive. Sylla, au contraire, vif, actif, impétueux, avoit gagné de grandes batailles, pris des villes considérables (*a*) ; & il s'étoit distingué dans cette guerre par de si glorieux succès que le consulat fut la premiere récompense de ses services. On lui décerna en-

(a) *An de Rome 663.*

ſuite le gouvernement de l'Aſie mineure, avec la commiſſion de faire la guerre à Mithridate, le plus puiſſant Prince de l'Orient, grand Capitaine, mais injuſte, cruel, ſanguinaire, comme la plupart des conquérants, & dont l'Empire n'étoit preſque compoſé que des Etats qu'il avoit uſurpés ſur ſes voiſins. Ses forces étoient proportionnées à ſes deſſeins & à ſon ambition. On comptoit dans ſes armées juſqu'à deux cens cinquante mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un nombre infini de chariots armés, & ſes ports renfermoient plus de quatre cens vaiſſeaux de guerre. D'habiles Généraux étoient à la tête de ces corps différents ; mais il en étoit toujours le premier Général ; & quand il ne les commandoit pas en perſonne, lui ſeul en régloit les opérations. Il s'étoit emparé de la Cappadoce & de la Bithinie, qu'il avoit conquiſes ſur Ariobarzane & ſur Nicodeme, qui en étoient les ſouverains & les alliés du peuple Romain. La Thrace, la Macédoine, la Grece, Athenes, la plupart des iſles Cyclades avoient ſubi le même ſort ; & le Sénat lui ayant fait dire qu'il eût à retirer ſes armées de toutes ces provinces qui étoient ſous la protection de la République, ce Prince, pour faire voir qu'il n'en redoutoit ni la puiſſance ni le reſſentiment (*a*), fit égorger en un jour marqué cent cinquante mille Romains, la plupart Marchands, qui, à la faveur de la paix, négocioient & s'étoient établis dans les principales villes de la Grece. Il menaçoit Rome même & toute l'Italie de l'effort de ſes armes, quand le ſoin de cette guerre échut à Sylla : Marius, dont l'ambition étoit toujours vive, & qui, comme nous avons vu, aſpiroit à ce commandement, regarda cette préférence comme une injuſtice. Il ſembloit que tous les emplois de la

(a) *Vell. Paterc. l. 2. c. 18.*

République lui appartinssent. Il résolut d'enlever à Sylla celui de faire la guerre à Mithridate. (*a*) Il mit dans ses intérêts un Tribun du peuple appellé P. Sulpitius, grand ennemi de Sylla, homme éloquent, vif, entreprenant, d'ailleurs considéré à Rome par des biens immenses, par un grand nombre de clients, & encore plus craint par le mal qu'il pouvoit faire, & par le crédit que lui donnoit sa charge.

Ces deux hommes unis par la haine commune qu'ils avoient l'un & l'autre contre Sylla & contre le corps de la Noblesse, convinrent avant que de se déclarer de grossir leur faction. Pour y réussir, Sulpitius qui avoit reconnu combien les alliés étoient mécontents de se voir placés dans les huit dernieres tribus de la République, proposa en leur faveur de supprimer ces huit tribus, & de distribuer ensuite tous ces peuples de l'Italie dont elles étoient composées dans les trente-cinq anciennes tribus. Il se flattoit par leur grand nombre de se rendre maître de toutes les délibérations publiques. Les anciens citoyens éclairés par le Sénat n'eurent pas de peine à s'appercevoir que si on mêloit parmi eux les nouveaux, des étrangers qui venoient d'être admis par grace au rang des citoyens, ruineroient insensiblement le crédit des auteurs mêmes du bienfait. Ces considérations les déterminerent à s'opposer à la publication de la loi. Le Tribun, de son côté, soutenu de ces nouveaux citoyens qu'il avoit fait venir exprès à Rome, vouloit la faire recevoir par la force. Les deux partis en vinrent aux mains ; il y eut dans ce tumulte un grand nombre de citoyens tués de part & d'autre ; la nuit qui survint dissipa l'assemblée sans qu'il y eût rien d'arrêté.

Les Consuls, pour reculer le temps d'une nou-

(a) *Vell. Paterc. l. 2.*

velle convocation, ordonnerent ſous différents prétextes des fêtes ſolemnelles, pendant leſquelles il étoit défendu de vaquer à aucune affaire. Sulpitius, ſans avoir égard à ces fêtes, convoqua une nouvelle aſſemblée. Il s'y rendit à la tête de ſix cens hommes de ſon parti, qui avoient des armes ſous leur robe : eſpece de ſatellites dont il ſe faiſoit accompagner par-tout, & qu'il appelloit *l'Anti-Sénat*. Il fit ſommer les deux Conſuls de ſe rendre à l'aſſemblée & d'y révoquer ſur le champ les vacances qu'ils avoient ordonnées, afin que le peuple pût donner ſes ſuffrages au ſujet de l'abrogation des huit dernieres tribus qu'il avoit propoſée dans la derniere aſſemblée.

Ce diſcours excita un grand tumulte entre les anciens & les nouveaux citoyent. Les partiſans du Tribun mirent l'épée à la main & chargerent la multitude (*a*); le peuple s'enfuit; & le fils de Q. Pompeïus, qui étoit gendre de Sylla, fut tué en voulant ſecourir ſon pere. Pompeius ſe cacha dans la foule; Sylla pourſuivi par ſes ennemis ſe jetta dans la maiſon même de Marius, dont il trouva la porte ouverte. Marius, quoique naturellement cruel & vindicatif, ne voulut point faire tuer un homme à qui ſa maiſon venoit de ſervir d'aſyle : il lui ſauva la vie. Mais il fut obligé pour la conſerver de revenir ſur la place & de déclarer qu'il révoquoit l'inſtitution des fêtes. Il ſe retira enſuite de cette aſſemblée, & ne trouvant plus pour lui de ſûreté dans Rome, où le parti contraire prévaloit, il en ſortit ſur le champ, & ſe rendit en diligence à la tête des troupes qu'il avoit commandées pendant la guerre ſociale, & qui devoient marcher ſous ſes ordres en Orient contre Mithridate.

Les fêtes étant révoquées, & les deux Conſuls

(a) *Plut. in Sylla.*

ensuite, Sulpitius maître de Rome fit recevoir sans peine la loi qui avoit été cause du tumulte, & par la même loi il ôta à Sylla le commandement de l'armée qui devoit marcher en Asie contre Mithridate (*a*), dont il fit décerner la commission par le peuple à Marius.

Ce Général envoya aussi-tôt les Officiers de son parti pour en prendre le commandement, en attendant qu'il fût arrivé. Mais Sylla les avoit prévenus, comme nous l'avons dit; il avoit mis tous ses soldats dans ses intérêts, par l'espérance de les enrichir des dépouilles de l'Orient; ensorte qu'au lieu de recevoir les ordres de Marius, ils assommerent ses Officiers, (*b*) & ils conjurerent Sylla de les mener contre les ennemis qu'il avoit à Rome, avant même que de passer en Asie. Marius irrité de la mort de ses Officiers, usa de représailles, fit tuer plusieurs amis de Sylla, & piller leurs maisons, ce qui obligea les autres de sortir de la ville avec précipitation, & de chercher un asyle dans le camp de Sylla. Ces massacres déterminerent ce dernier à marcher droit à Rome. Il étoit à la tête de six légions dont les soldats animés de son esprit ne respiroient que la vengeance & le pillage. Mais plusieurs Officiers ne pouvant se résoudre à tourner leurs armes contre leur patrie, quitterent le service; ensorte qu'on ne voyoit sur le chemin de Rome que gens qui fuyoient de la ville au camp, pour échapper à la cruauté de Marius; & d'autres qui passoient du camp dans Rome pour n'être pas obligés de prendre parti dans cette guerre civile : cependant Sylla avançoit toujours, & il fut rencontré sur le chemin par Q. Pompeius son collegue au consulat, qui se joignit à lui.

Marius & Sulpitius, qui n'avoient point

(a) *Idem App. ibid.* (b) *Plut. in Sylla.*

d'armée à lui opposer, interposerent l'autorité des Magistrats, & lui envoyerent Brutus & Servius, tous deux Préteurs & leur partisans, qui défendirent à Sylla avec hauteur de continuer sa marche. Les soldats irrités de la fierté avec laquelle ces deux Préteurs avoient parlé à leur Général, rompirent les faisceaux & les haches que les Licteurs portoient devant ces Magistrats. Ils se jetterent sur eux, déchirerent leurs robes de pourpre, & ils les auroient tués si Sylla ne s'y fût opposé.

Le désordre dans lequel ces deux Magistrats rentrerent dans Rome fit comprendre qu'on avoit perdu tout respect pour les loix, & que la force & la violence alloient décider de tout. Marius & Sulpitius, qui ne se trouvoient pas en état de résister à un ennemi puissant & irrité, lui dépêcherent sous le nom du Sénat de nouveaux députés pour tâcher de retarder sa marche. Ces députés prierent les deux Consuls de suspendre leur colere & leur ressentiment, & de ne point souffrir que leur armée s'approchât de Rome plus près de cinq mille (*a*), & ils leur représenterent que, pendant que leurs troupes s'y reposeroient, le Sénat espéroit de trouver les moyens de concilier leurs intérêts & de leur donner une entiere satisfaction.

(*b*) Les deux Consuls qui reconnurent qu'on ne cherchoit qu'à les amuser pour donner le temps à Marius de lever des troupes, feignirent pour tromper les députés de se rendre à leurs propositions ; Sylla en leur présence commanda à ses Officiers de marquer un camp, & de distribuer les logements dans l'endroit où il se trouvoit. Mais ces Envoyés ne furent pas plu-

(a) *Cinq milles, ou quarante stades, ou deux lieues Françoises.*

(b) *App. Alex. l. 1.*

tôt partis qu'il les fit ſuivre par ſa cavalerie ; il ſe mit enſuite en marche avec toute ſon armée, & parut aux portes de Rome quand ſes ennemis le croyoient encore dans ſon camp.

Ses troupes entrerent dans la ville l'épée à la main & comme elles auroient fait dans une place ennemie & priſe d'aſſaut. Marius & Sulpitius, quoique ſurpris, s'oppoſerent à leur paſſage avec un gros de leurs partiſans qui s'étoient réunis auprès d'eux : & le peuple qui craignoit le pillage ſe déclara en leur faveur & lançoit des traits & des pierres du haut des maiſons ſur les ſoldats de Sylla. (*a*) Mais ce Général ayant menacé de les brûler, & ayant paru un flambeau à la main, le peuple ceſſa ce genre d'hoſtilité, demeura ſpectateur du combat entre les deux partis. Marius & Sulpitius l'appellerent vainement à leur ſecours ; ils promirent même inutilement la liberté aux eſclaves qui prendroient les armes en leur faveur, perſonne ne branla ; & les troupes de Sylla avancerent toujours, les pouſſerent juſqu'au Temple de la Déeſſe Tellus, d'où ils furent obligés de s'enfuir & de ſortir de Rome. Sylla s'en voyant maître, mit des corps-de-garde dans toutes les places de la ville pour empêcher le déſordre. Il fit même punir ſévérement quelques ſoldats qui s'étoient jettés dans des maiſons pour les piller, & il paſſa toute la nuit à viſiter lui-même les différents quartiers pour contenir le ſoldat toujours inſolent dans la victoire, & pour empêcher que les citoyens ne fuſſent outragés.

Les deux Conſuls, ayant employé toute la nuit à pourvoir à la ſureté publique, ſongerent le lendemain à faire autoriſer une conduite ſi extraordinaire par de nouvelles loix, & à ſe revêtir au moins des apparences de la juſtice,

(a) *Plut. in Sylla.*

qui ne manquent guere à ceux qui ont la force de leur côté. Pour y parvenir ils formerent le dessein de relever l'autorité du Sénat que les Tribuns du peuple avoient fort affoiblie par ce nombre infini de loix nouvelles faites en faveur du peuple, & dont la plupart n'avoient été promulguées que par des séditieux les armes à la main.

Ils convoquerent dans cette vue une assemblée du peuple Romain. (a) Sylla naturellement éloquent, déplora en des termes également vifs & touchants les malheurs de la République. Il représenta à l'assemblée que les dissensions qui agitoient depuis si long-temps la ville & l'Etat ne provenoient que de l'esprit inquiet & séditieux des Tribuns, qui, pour se faire valoir, n'oublioient rien pour exciter la haine du peuple contre le Sénat. Que ces Magistrats populaires, qui n'avoient été établis dans leur origine que pour empêcher qu'on ne fît violence à aucun citoyen Romain, s'étoient emparés insensiblement, & sous différents prétextes, du gouvernement entier de la République. Que par de nouvelles loix inconnues à leurs ancêtres, ils avoient trouvé le secret d'anéantir l'autorité des Consuls & la dignité du Sénat. Que pour faire tolérer ces usurpations qu'ils revêtoient du nom respectable des loix, ils avoient aboli dans les élections des Magistrats l'usage établi de tout temps de recueillir les suffrages par centuries, & qu'ils avoient substitué à cette ancienne forme celle de faire donner les voix par tribus, surtout dans l'élection des Tribuns du peuple. Que par ce changement, dans lequel les suffrages des nobles & des personnes riches étoient confondus avec ceux des pauvres, au lieu de les compter par centuries, le petit peuple se trouvoit

(a) *App.*

maître des élections, & que son choix tomboit toujours plutôt sur les plus séditieux, que sur les gens de bien. Que pour détruire des abus si pernicieux au repos de la République, il étoit d'avis que désormais personne, de quelque condition qu'il fût, ne pût proposer au peuple aucune loi qui n'eût été auparavant approuvée par le Sénat ; enfin que dans les élections on ne recueillît plus les suffrages que par classes : espece de rôle dans lequel tous les citoyens étoient divisés par centuries selon leurs facultés ; mais dont la premiere classe, composée des plus riches, renfermoit seule plus de centuries que toutes les autres classes ensemble, ce qui rendoit cette premiere classe, quand toutes ses centuries étoient d'accord, arbitre de toutes les délibérations. Sylla ajouta qu'il falloit interdire aux Tribuns ces harangues continuelles qui étoient autant de trompettes de sédition, & que pour mettre des bornes à l'ambition effrénée de ces Magistrats Plébéïens, il étoit à propos de déclarer par une loi solemnelle, que tout citoyen qui auroit exercé le tribunat seroit incapable dans la suite de toute autre magistrature.

Ces propositions de la part d'un homme qui étoit à la tête de six légions, & maître de Rome, devinrent aussi-tôt des loix. Personne n'osa s'y opposer : tout plia sous son autorité, & Rome sous ce consulat prit comme une nouvelle face.

Quand il eut établi solidement son autorité, il songea à venger ses injures particulieres. Nous avons dit que Marius, de concert avec le Tribun Sulpitius, s'étoit fait décerner le commandement de l'armée destinée contre Mithridate ; Sylla fit casser ce décret, & en même-temps il fit annuller la derniere loi promulguée par Sulpitius, qui admettoit les alliés dans les trente-cinq tribus

anciennes. Tout ce qui s'étoit paſſé fut attribué à la force & à la violence, & celui même qui s'en plaignoit, tenoit, pour ainſi dire, actuellement le poignard ſur la gorge à ſes concitoyens. On accuſa enſuite C. Marius, le jeune Marius ſon fils, douze Sénateurs des principaux de leur parti, & le Tribun Sulpitius, d'être les auteurs de la derniere ſédition. Ils étoient abſents, & ils avoient pour partie celui qui commandoit dans Rome avec une autorité abſolue. Ainſi leur procès fut bientôt fait. (*a*) Ils furent déclarés ennemis du peuple Romain : on mit leurs têtes à prix : on leur interdit le feu & l'eau, c'eſt-à-dire tous les ſecours de la ſociété ; & on publia à ſon de trompe à Rome & dans toutes les provinces dépendantes de la République, le décret du Sénat qui ordonnoit qu'on eût à les pourſuivre aux dépens du public, & qu'on les fît mourir ſi-tôt qu'ils auroient été arrêtés. Sylla dépêcha en même-temps des troupes de tous côtés pour les faire périr. Marius échappa à la pourſuite ; mais le Tribun Sulpitius fut trouvé par des Cavaliers de Sylla caché dans les marais de Laurentium. On lui coupa la tête, qui fut apportée à Rome & attachée aux *Roſtres* ou tribune aux harangues. Ce ſpectacle affreux fut un préſage de tout le ſang que l'ambition & la haine de Marius & de Sylla firent répandre dans la ſuite à Rome & dans tout l'empire Romain.

Le peuple ne vit qu'avec une ſecrete indignation la tête d'un de ſes Magiſtrats attachée ſur ſon propre tribunal. Et le Sénat même, quoique ravi de voir le parti du peuple abaiſſé, ne laiſſa pas de murmurer de la proſcription de C. Marius & de ſes partiſans. La plus grande partie des Sénateurs jaloux de l'honneur & de la di-

(a) *App. Alex. 1. de bell. civ.*

gnité de leur compagnie, ne pouvoient ſouffrir qu'on eût proſcrit leurs collegues, comme on auroit fait des brigands & des ſcélérats. Quelques-uns reprochoient ſecretement à Sylla qu'il vouloit faire périr un homme plus généreux que lui; & que ſi Marius, quand il ſe réfugia dans ſa maiſon, l'eût livré à ceux qui le pourſuivoient, il ſe ſeroit vu par ſa mort maître abſolu du gouvernement. Ces diſcours répétés depuis en différentes manieres dans les compagnies, donnoient de l'éloignement à tout le monde pour la perſonne de Sylla. Il en fit l'expérience dans l'élection de quelques Magiſtrats, où la qualité de ſes créatures (*a*) fut à l'égard du peuple un titre d'excluſion. Sylla au lieu de s'en fâcher affecta de s'en faire un nouveau mérite. Il dit à ſes amis que le peu d'égards que le peuple avoit eu pour ſa recommandation étoit une preuve que ſous ſon conſulat Rome jouiſſoit d'une entiere liberté : &, pour ſoutenir toujours le même caractere aux yeux du public, il laiſſa élire pour l'un des Conſuls de l'année ſuivante (*b*), Cinna de la même maiſon que lui, mais d'un parti contraire, & qui le fit repentir dans la ſuite de cette feinte modération auſſi oppoſée à ſon humeur qu'à ſes intérêts.

Cornelius Cinna, quoique d'une maiſon Patricienne, s'étoit attaché au parti du peuple, où il eſpéroit trouver plus de conſidération que dans celui de la Nobleſſe, rempli de grands Capitaines & d'habiles Magiſtrats. C'étoit un homme ſans mœurs & ſans réflexion, précipité dans ſes deſſeins : cependant tout téméraire & inconſidéré qu'il étoit dans ſes engagements, il les ſoutenoit avec un courage & une grandeur d'ame digne d'un meilleur Ci-

(a) *Nonius, neveu de Sylla, & Servius.*

(b) *An de Rome 666.*

toyen. Il ne fut pas plutôt entré dans l'exercice de sa Magistrature, qu'il se vanta insolemment de faire abolir toutes les loix de Sylla. Il l'attaqua même indirectement : & pour essayer ses forces & la disposition du peuple, il hazarda une de ses créatures (*a*), qui osa se déclarer accusateur de Sylla. Mais ce grand homme méprisant également & la bassesse de l'accusateur, & la légereté de celui qui le faisoit agir, sans daigner seulement répondre à l'accusation, laissa-là le procès & les Juges, & partit pour aller faire la guerre à Mithridate.

Il se flattoit que son parti seroit toujours assez puissant pour tenir en respect le nouveau Consul, homme peu estimé & d'ailleurs haï pour son humeur hautaine & violente. Mais la suite lui fit voir que dans les dissensions domestiques & les guerres civiles il ne faut jamais se trop fier ni à ses meilleurs amis, ni mépriser le moindre de ses ennemis. Cinna n'avoit pas à la vérité un assez puissant parti pour introduire un nouveau changement dans le gouvernement de l'Etat ; mais il eut des amis plus habiles que lui, qui lui firent comprendre que, pour se soutenir contre Sylla, il devoit faire rappeller Marius, & opposer à Sylla ce grand Capitaine si fameux par ses victoires. Il falloit pour cela faire casser l'Arrêt de la proscription ; mais cette cassation d'un Arrêt si solemnel paroissoit presque impossible, par rapport au puissant parti que Sylla avoit laissé dans Rome. Cinna pour en balancer le crédit, & pour s'assurer du plus grand nombre des suffrages, entreprit de gagner les alliés.

Nous avons dit avec quelle adresse le Sénat les avoit comme relégués dans les huit dernieres tribus, afin que leurs suffrages ne fussent jamais

(a) *Virginius.*

mais comptés : & on a vu que par un dessein contraire Marius & Sulpitius les avoient incorporés dans les trente-cinq premieres tribus, mais que Sylla avoit depuis fait abroger cette loi : Cinna résolut de la faire revivre. Pour y réussir, il leur fit dire secretement de se rendre à Rome le premier jour d'assemblée, d'y venir en plus grand nombre qu'ils pourroient, & d'apporter des épées sous leurs robes. Tout cela fut exécuté selon son projet ; & le jour de l'assemblée la place publique fut remplie d'un si grand nombre de ces alliés, que les habitants mêmes de Rome eurent bien de la peine à en approcher. Cinna monta lui-même à la tribune, & par un discours étudié il représenta à l'assemblée que les Latins & les Italiens étant de même nation que les Romains, que parlant le même langage, vivant sous des loix à peu près semblables, & exposant tous les jours leur vie pour soutenir la gloire & les intérêts de la République, il étoit juste de ne former qu'un corps & qu'une seule République de différents peuples de l'Italie ; que pour rendre cette union parfaite il falloit supprimer les huit dernieres tribus & placer dans les anciennes les nouveaux citoyens selon que le sort en décideroit (*a*) ; que c'étoit le seul moyen d'entretenir la paix & l'union dans les différents Ordres de l'Etat, d'en augmenter les forces (*b*), & de les rendre redoutables aux ennemis du nom Romain.

Ce discours du Consul fut reçu avec de grands applaudissements de la part des alliés. Ils demanderent à haute voix & avec de grands cris qu'on prît les suffrages pour faire recevoir cette loi. Mais les anciens citoyens, indignés de voir un Patricien & un Consul faire le person-

(a) *Vell. Pater. l. 2. c. 20.*
(b) *App. Alex. l. 2. c. 15.*

nage séditieux d'un Tribun du peuple, s'opposerent hautement à la réception de cette nouvelle loi. » Qu'il suffise à ces étrangers, disoient-ils, d'être associés au nom Romain, » d'en avoir les droits & les priviléges, & de » se voir aujourd'hui de sujets devenus citoyens » de Rome, sans prétendre encore se mêler » malgré nous dans nos tribus pour y donner » la loi par le nombre de leurs suffrages. «

L'opposition de sentiments & de partis fit naître des disputes qui dégénérerent bien-tôt en invectives & en injures. Pour lors les alliés tirant les épées qu'ils portoient sous leurs robes chargerent les anciens citoyens & les obligerent de quitter la place & de s'enfuir. La plupart coururent en porter leurs plaintes au Sénat, & ils s'adresserent à Octavius, collegue de Cinna au consulat, ami & partisan déclaré de Sylla. Ce Consul, qui avoit prévu les desseins de son collegue, sous prétexte de maintenir la paix dans la ville, tenoit auprès de lui un nombre considérable de ses partisans tous bien armés. Il n'eut pas plutôt appris ce qui se passoit dans la place, qu'il y courut à la tête des créatures de Sylla. Il écarte le peuple, qui lui fait place, tant par respect pour sa dignité, que par la crainte de ce grand nombre de gens armés dont il étoit accompagné. Octavius, sans égard pour personne, charge les Latins, les pousse, écarte la multitude & la met en fuite. Les habitants de Rome prennent les armes, attaquent les allés dispersés dans les rues, les poursuivent l'épée dans les reins & les forcent enfin de sortir de Rome.

Cinna, s'en voyant abandonné, court toute la ville pour rallier ses partisans, & il invite même jusqu'aux esclaves de se joindre à lui par l'espérance de la liberté qu'il promet à ceux qui prendront les armes en sa faveur. Le premier

Magiſtrat de la République, & celui qui étoit prépoſé pour y entretenir la paix, n'oublia rien pour exciter une ſédition. Mais perſonne ne branla; & après des efforts impuiſſants, il fut obligé de céder au parti contraire. Il ſortit de Rome & fut rejoindre cette foule d'Italiens qu'il y avoit fait venir; il parcourt ſucceſſivement la plupart de leurs villes; il fut à Tibur, à Preneſte, à Nole: & dans tous les lieux où il paſſa, il exhortoit le peuple à prendre les armes pour ſe venger des Romains. Il étoit ſecondé par C. Milonius, par C. Marius Gratidianus, & ſur-tout par Quintus Sertorius, excellent Capitaine, qui s'étoit joint à ce parti pour ſe venger de celui de Sylla qui lui avoit donné l'excluſion dans une élection pour le tribunat. Ces Sénateurs, par leurs intrigues, exciterent le reſſentiment des alliés: la guerre fut réſolue dans la plupart de ces villes: l'embraſement devint bien-tôt général; & Cinna, à la tête de ce nouveau parti, commença à faire des levées de troupes & d'argent. Le Sénat, inſtruit de ſes mauvais deſſeins, lui fit ſon procès. (*a*) Il fut déclaré déchu du titre de citoyen & de la dignité de Conſul, & on ſubſtitua en ſa place Lucius Merula, Prêtre de Jupiter, & un des plus hommes de bien de la République.

Cinna n'apprit ſa condamnation qu'avec une nouvelle fureur. Son eſprit naturellement fier & emporté ne formoit que des projets funeſtes contre ſes ennemis. Mais comme il avoit beſoin de forces pour ſe ſoutenir, il réſolut de faire entrer dans ſon parti un corps de troupes Romaines qui campoit alors proche de Capoue.

Il ſe rendit en diligence au camp, & avant qu'on y eût appris les nouvelles de ſa dépoſi-

(a) *An de Rome 666.*

tion, il s'adressa d'abord à quelques Tribuns militaires qu'il eut l'adresse de gagner & de mettre dans ses intérêts. Ces Officiers de concert avec lui convoquent l'assemblée : les soldats furent d'abord surpris d'y voir paroître le Consul sans Licteurs, sans faisceaux, & sans aucune marque de sa dignité. Cinna prenant alors la parole : » Vous voyez en ma personne, leur dit-il, un exemple bien extraordinaire de la tyrannie du Sénat. Vous m'aviez fait Consul, le peuple Romain m'avoit conféré cette dignité par ses suffrages, & le Sénat vient de m'en priver sans m'entendre & sans même avoir consulté le peuple. Après un pareil attentat que pouvez-vous espérer de votre liberté, de vos droits & de vos suffrages ? ce sont cependant ces mêmes suffrages dont j'avois voulu augmenter le nombre pour soutenir votre autorité qui m'ont attiré une si cruelle injure. Si j'avois été moins attaché aux intérêts du peuple, je serois encore à la tête du Sénat, & vous me verriez dans votre Tribunal avec toutes les marques de ma dignité ; au lieu que je ne m'y présente qu'en suppliant & comme un malheureux proscrit, sans patrie, sans maison, sans Dieux pénates, forcé d'errer à l'aventure ou de me cacher dans un pays où j'ai droit de commander. «

En même-temps il déchire sa robe comme un homme pénétré de la plus vive douleur, il atteste les Dieux vengeurs de l'injustice, & se se jette à terre prêt à se percer de son épée & comme s'il n'eût pas voulu survivre à sa disgrace. Les soldats, émus d'un spectacle si touchant, le relevent & le rapportent sur son Tribunal. Chacun l'exhorte à prendre courage (*a*), on lui rend les faisceaux, on lui donne des Licteurs ;

(a) *App. Alex. idem. ibid. c. 2.*

& l'armée gagnée par ſes principaux Officiers le reconnoît pour Conſul & pour ſon Général, & lui prête ſerment de fidélité.

Cinna qu'on avoit juſqu'alors mépriſé à Rome devint redoutable : & on regarda cette déſertion de toute l'armée comme le commencement d'une guerre civile. Les deux Conſuls Octavius & Merula firent auſſi-tôt de nouvelles levées par ordre du Sénat ; on tira des troupes des alliés qui n'étoient point entrés dans le parti de Cinna, & on rappella en même-temps Cn. Pompeïus, pere du grand Pompée. Il commandoit alors un corps de troupes ſur les côtes de la mer Ionienne, & il vint camper devant la porte Collatine pour couvrir Rome. Mais la République tira peu de ſecours de ce Général, qui ſe ménagea toujours avec tant d'adreſſe entre les deux partis, depuis l'éloignement de Sylla, qu'on ne ſut jamais lequel il favoriſoit. Peut-être même qu'il cherchoit à s'élever ſur les ruines de l'un & de l'autre : ce qui, par la ſuite, le rendit également odieux aux deux factions.

Cependant le parti de Cinna ſe fortifioit tous les jours ; pluſieurs Sénateurs accoururent dans ſon camp, & on apprit en même-temps que Caïus Marius, avec ſon fils, étoient en chemin pour s'y rendre. Ce fameux chef de parti étoit alors comme relégué dans l'Iſle de Cercinne ſur les côtes d'Afrique, où il s'étoit refugié avec ſon fils & quelques Sénateurs Romains qui s'étoient attachés à ſa fortune.

Nous avons vu que Sylla l'avoit pouſſé hors de Rome, & qu'après ſa fuite il avoit été proſcrit & ſa tête miſe à prix. Caïus Marius, âgé de plus de ſoixante & dix ans, après ſix conſulats qu'il avoit exercés avec autant d'autorité que de gloire, ſe vit réduit à ſe ſauver de Rome à pied & ſans avoir ni ami ni domeſtique qui l'accompagnât dans ſa fuite. Après avoir fait quel-

que chemin dans un état ſi déplorable, il fut obligé, pour éviter les gens de Sylla qui le pourſuivoient, de ſe jetter dans un marais, où il paſſa toute la nuit enſeveli & enfoncé dans la bourbe juſqu'au col. Il en ſortit au point du jour pour tâcher de gagner les bords de la mer, dans l'eſpérance de trouver quelque vaiſſeau qui lui faciliteroit ſa ſortie de l'Italie. Mais ayant été reconnu par des gens de Minturne, on l'arrêta : il fut conduit dans cette ville la corde au col, tout nud & couvert de boue. Le Magiſtrat, pour obéir aux ordres du Sénat, lui envoya auſſi-tôt un eſclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

(*a*) Marius voyant entrer cet eſclave dans ſa priſon, & jugeant de ſon deſſein par une épée nue qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte : *Barbare, as-tu bien la hardieſſe d'aſſaſſiner Caïus Marius !* L'eſclave épouvanté du nom ſeul d'un homme ſi redoutable aux Cimbres, jette ſon épée & ſort de la priſon tout ému, & en criant : *il m'eſt impoſſible de tuer Marius.* Les Magiſtrats de Minturne regarderent la peur & le trouble de cet eſclave comme un mouvement du Ciel qui veilloit à la conſervation de ce grand homme, & touchés d'un ſentiment de religion, ils lui rendirent la liberté. » Qu'il aille, dirent-ils, » errant où ſes deſtinées le conduiſent, & que par- » tout ailleurs il ſubiſſe le décret du Sénat. » Nous ſupplions ſeulement les Dieux qu'ils nous » pardonnent ſi une autorité ſupérieure nous » contraint de chaſſer de notre ville celui qui a » ſauvé autrefois toute l'Italie de l'incurſion des » barbares. « Ceux de Minturne lui fournirent même un vaiſſeau qui le porta d'abord dans l'iſle d'Ænari, où il trouva un Sénateur de ſes partiſans appellé Granius, & quelques autres proſ-

(a) *Plutar. in Mario.*

crits de ſes amis, qui lui apprirent que ſon fils s'étoit refugié à la cour de Mandreſtal (*a*), Roi de Numidie : ce qui détermina Marius à paſſer en Afrique. Il fut obligé par la tempête, d'autres diſent pour faire de l'eau, de relâcher ſur les côtes de Sicile, & il y trouva de nouveaux périls. A peine étoit-il embarqué, qu'un Queſteur Romain qui commandoit dans le pays, & qui par hazard ſe trouva au même endroit, voulut l'arrêter. On en vint aux mains, & Marius n'échappa de ce péril qu'après avoir perdu ſeize hommes de ceux qui l'accompagnoient, & qui firent ferme ſur le bord de la mer pendant qu'il ſe rembarquoit. Il arriva enſuite en Afrique après quelques jours de navigation, & mit pied à terre, proche de Carthage. Sextilius commandoit dans cette province en qualité de Préteur ; & comme Marius ne l'avoit jamais déſobligé, il ſe flatta qu'il voudroit bien ignorer l'endroit de ſa retraite, & qu'il trouvoit enfin un aſyle où il pourroit ſe rétablir tranquillement des fatigues de la mer.

Mais à peine avoit-il paſſé quelques jours ſur ce rivage, qu'il vit arriver un Licteur qui lui ſignifia un ordre du Préteur de ſortir de ſon gouvernement, avec menace de le pourſuivre comme un ennemi du peuple Romain, s'il y reſtoit plus long-temps. Marius, pénétré de douleur & de colere de ne pouvoir pas trouver un coin de terre où il pût être en ſûreté, après s'être vu, pour ainſi dire, maître du monde entier, gardoit un morne ſilence en regardant fiérement ce Licteur. Mais en étant preſſé de lui donner réponſe : *rapporte à ton maître*, dit-il, *que tu as vu C. Marius banni de ſon pays, aſſis ſur les ruines de Carthage* : comme ſi par la comparaiſon de ſes diſgraces avec la chû-

(a) *Plutarque le nomme Hiempſal.*

te du puissant Empire des Carthaginois, il eût voulu instruire le Préteur de l'instabilité des plus grandes fortunes.

Il se rembarqua ensuite, malgré la rigueur de la saison, & il passa une partie de l'hiver dans son vaisseau à errer dans ces mers, en attendant le retour d'un de ses gens qu'il avoit envoyé en Numidie au jeune Marius son fils, afin qu'il lui procurât une retraite dans le pays de Mandrestal. Mais il fut bien surpris lorsqu'il le vit arriver lui-même, & qu'il apprit qu'il s'étoit heureusement échappé d'un asyle qui étoit devenu sa prison. Ce Prince barbare l'avoit reçu d'abord avec les égards que tous les Rois avoient pour les Romains, & qui étoient dûs sur-tout au grand nom de Marius si fameux dans la Numidie. Mais ayant appris sa disgrace, il résolut de retenir son fils, comme un ôtage que la fortune lui avoit envoyé, & de s'en faire un mérite en faveur du parti qui prévaudroit. Et quoiqu'il gardât toujours en apparence les mêmes égards & les mêmes mesures d'honnêteté, le jeune Marius n'avoit pas été long-temps sans s'appercevoir qu'il n'étoit plus libre, & que c'étoit moins pour lui faire honneur que pour l'observer, que Mandrestal le faisoit accompagner par-tout où il portoit ses pas, d'un grand nombre de Seigneurs Numides qui ne le perdoient jamais de vue.

(*a*) Heureusement le jeune Romain avoit su plaire à une des femmes du Roi. L'amour déguisé en pitié rendit cette Princesse sensible à ses malheurs, & malgré son inclination secrete, elle fut assez généreuse pour lui faciliter les moyens de s'échapper. Il vint joindre son pere, comme nous l'avons dit, & Marius ayant appris les mouvements de Rome par un envoyé de

(a) *Plut. in Mario.*

Cinna, résolut de se rendre dans son armée pour tâcher de relever son parti. (*a*) Il s'embarqua de nouveau, après quelques jours de navigation, il aborda sur les côtes d'Etrurie, d'où il envoya offrir ses services à Cinna, comme un simple citoyen à son Consul.

Cinna apprenant cette grande nouvelle, en fit part à Quintus Sertorius, un de ses Lieutenants, & lui demanda son avis. Sertorius, grand Capitaine, mais sage & modéré, & qui redoutoit l'humeur farouche & vindicative de Marius, ne fut point d'avis qu'on le reçût dans l'armée. (*b*) Il représenta à Cinna qu'il étoit assez puissant pour triompher seul de tous ses ennemis; que Marius ne seroit pas plutôt à la tête de l'armée, qu'il rappelleroit à lui toute l'autorité; qu'il lui enleveroit la gloire des heureux succès; & d'ailleurs que c'étoit un homme sur la foi duquel il n'étoit pas toujours sûr de se reposer. Cinna convint de la solidité de toutes ses raisons: *mais le moyen*, dit-il, *de renvoyer un homme que j'ai invité moi-même à se rendre dans mon armée, & à unir ses ressentiments aux miens contre nos ennemis communs? Puisque c'est vous qui l'avez appellé*, lui répondit Sertorius, *la délibération est inutile, & il ne nous reste d'autre parti à prendre, après vous être joints, que de veiller autant sur sa conduite que sur les entreprises & les desseins de vos ennemis déclarés.*

Cinna après cette conférence secrete, écrivit à Marius pour l'inviter de nouveau à se rendre dans son armée. Il le traitoit de Proconsul dans sa lettre; & il lui envoya des Licteurs & tous les ornements de cette dignité. Marius se rendit au camp de Cinna; mais il renvoya les Licteurs & les autres marques de distinction, comme peu

(a) *App. Alex. l. 1. c. 16.*
(b) *Plut. in Ser.*

convenables à ſa fortune. Il affectoit au contraire de ne porter qu'une méchante robe : ſes cheveux & la barbe étoient négligés ; il marchoit lentement, & comme un homme abattu par tant de diſgraces. Mais au travers de cette triſte contenance qu'il affectoit, on démêloit quelque choſe de ſi fier ſur ſon viſage, qu'il excitoit plutôt de la frayeur que de la compaſſion.

On ne ſut pas plutôt à Rome que Marius étoit revenu en Italie dans le deſſein d'y faire la guerre, qu'il ſortit de cette ville plus de cinq cens citoyens qui ſe rendirent auprès de lui. Il parcourut enſuite toute l'Italie, & alla de ville en ville, publiant qu'il ne prenoit les armes que pour faire recevoir leurs citoyens dans le corps de la République & dans les anciennes tribus. Les peuples flattés de cette eſpérance lui donnerent des troupes & de l'argent. Un grand nombre de ſoldats Romains qui avoient ſervi autrefois ſous lui, vinrent lui offrir leurs ſervices. Pour groſſir ſes troupes encore davantage, il fit publier à ſon de trompe qu'il accorderoit la liberté à tous les eſclaves qui le viendroient trouver. Il y en accourut un grand nombre, à qui il fit donner des armes : & il choiſit les mieux faits pour lui ſervir de gardes.

Cinna & Marius ſe trouvant un aſſez grand nombre de troupes pour pouvoir aſſiéger Rome, en approcherent ſans trouver aucun obſtacle. Cinna & Carbon un de ſes Lieutenants, ſe camperent ſur les bords du Tibre, Sertorius au-deſſus, & Marius du côté de la mer : leur deſſein étoit d'empêcher qu'on ne fît entrer des vivres dans la place. Cn. Pompeïus avoit à la vérité un corps conſidérable de troupes qui pouvoit en faciliter l'entrée ; mais la conduite de ce Général étoit ſi équivoque, ſes démarches ſi concertées, & ſes deſſeins ſi cachés, qu'on ne pouvoit pas compter ſur ſon ſecours. Il fut tué quelque

temps après, dans un orage, par un coup de tonnerre ; & on remarqua que la joie de ſa mort avoit été égale dans la ville & dans le camp ennemi. Le Conſul Octavius fut obligé de prendre la place. Perſonne ne doutoit de ſa probité & de la droiture de ſes intentions ; mais c'étoit un mauvais ſoldat qui ſuccédoit à un grand Capitaine. C'étoit même plutôt un bon citoyen, qu'un homme capable du gouvernement, attaché juſqu'au ſcrupule à une timide obſervation des loix, & ignorant cette grande maxime, qu'il faut ſe mettre au-deſſus des loix mêmes quand il s'agit du ſalut de la patrie. On le vit refuſer le ſecours des eſclaves, qui étoient en grand nombre dans Rome ; & il répondit ſéchement à ſes Officiers qui le preſſoient de les armer pour la défenſe de la ville (*a*), qu'il n'accorderoit jamais à des eſclaves le droit de bourgeoiſie, dont il avoit été d'avis qu'on privât Caïus Marius, & que ce ſeroit violer les loix pour la défenſe deſquelles il avoit pris les armes.

Cependant Cinna & Marius ſerroient de près la ville de Rome, & l'armée même d'Octavius ſe trouvoit comme aſſiégée. On ne pouvoit point rappeller Sylla trop éloigné & occupé dans le fond de l'Aſie contre Mithridate. Ainſi il ne reſtoit de reſſource au Sénat que dans un corps de troupes commandé par Cecilius Metellus, fils du Numidique, qui faiſoit actuellement la guerre aux Samnites, peuples courageux, ennemis de tout temps du nom Romain, & qui ſoutenoient opiniâttément les reſtes de la ligue ſociale dont nous venons de parler.

Le Sénat, qui connoiſſoit la valeur & la capacité de ce Général, lui envoya ordre de terminer cette guerre aux conditions les plus honorables qu'il pourroit, de ramener inceſſamment

(a) *Plut. in Mario.*

ſon armée au ſecours de ſa patrie ; & même, en cas qu'il ne pût faire la paix, de laiſſer ſes troupes ſous les ordres de ſes Lieutenants, & de venir ſervir auprès du Conſul. (*a*) Metellus, en conſéquence de cet ordre, fit faire quelques propoſitions aux Généraux ennemis. Mais comme dans le traité il vouloit toujours ſoutenir la dignité du nom Romain, Marius intervint pendant que la négociation traînoit, & il fit offrir aux Samnites des conditions ſi avantageuſes qu'ils ſe déclarerent en ſa faveur ; enſorte que Metellus perdant l'eſpérance de la paix, laiſſa ſes troupes ſous le commandement de ſes Lieutenants, & ſe rendit au camp d'Octavius.

(*b*) Les ſoldats de ce Conſul, qui le mépriſoient autant qu'ils eſtimoient Metellus, demanderent ce dernier, avec de grands cris, pour leur Général ; & ils déclarerent hautement que quand ils auroient un ſi brave homme à leur tête ils ſauroient bien repouſſer tous les efforts des ennemis & ſauver Rome & la République. Mais Metellus, auſſi modeſte que brave, rejetta avec indignation ces louanges ſéditieuſes. Il reprocha aux ſoldats leur peu de diſcipline, & il leur parla avec tant de hauteur que la plupart, piqués de ſes reproches, ſe jetterent dans l'armée de Marius. Ce qui fait voir que dans les guerres civiles les chefs de parti ne peuvent trop ménager des ſoldats que leur exemple rend mutins, & qui ne croient pas combattre contre leur patrie quand ils ne ſervent que dans des troupes de leur nation.

Marius, pour augmenter le déſordre, fit crier proche des murailles de Rome, qu'il donneroit la liberté à tous les eſclaves qui viendroient prendre parti dans ſes troupes ; ce qui en attiroit tous

(a) *App. Alex.* 1. *c.* 16.
(b) *Plutar. in Mario.*

les jours un grand nombre. Le peuple d'ailleurs, qui veut toujours avoir du pain de quelque côté qu'il vienne, se plaignoit hautement que le Sénat pour ses intérêts particuliers entretenoit une guerre qui exposoit leurs femmes & leurs enfants à mourir de faim. La plupart même des Sénateurs qui avoient paru d'abod les plus zélés, ne conservoient plus qu'une froide bienséance pour le parti. Et comme la fidélité est rare dans les guerres civiles, par les mutuelles liaisons qui se trouvent entre les gens de différents partis, on ne voyoit que transfuges & que négociateurs secrets qui passoient de la ville dans le camp pour y faire des traités particuliers.

Le Sénat voyant que son parti & son autorité diminuoient tous les jours, & craignant un soulevement général, crut devoir entrer en négociation. On envoya des députés à Cinna pour lui faire quelques propositions de paix. (*a*) Cinna, avant que de leur donner audience, leur fit demander s'ils avoient ordre de le reconnoître pour un des Consuls de la République, ou s'ils ne prétendoient traiter avec lui que comme avec une personne privée. Les députés n'ayant rien dans leurs institutions touchant une proposition si délicate, retournerent dans la ville prendre de nouveaux ordres. Le Sénat embarrassé de la question de Cinna, ne savoit quel parti prendre. Il n'y avoit pas d'apparence de déposer un aussi homme de bien que Merula, qui d'ailleurs avoit été élevé à cette dignité sans l'avoir recherchée. D'un autre côté le peuple, pressé de la faim, demandoit du pain avec de grand cris ; & il étoit à craindre qu'il n'introduisît l'ennemi dans la ville. Merula sut par sa générosité tirer le Sénat d'embarras ; il renonça au consulat, & par sa démission le Sénat libre de ses derniers enga-

(a) *App. ibid.*

gements envoya de nouveaux députés à Cinna, comme au Conſul du peuple Romain. Cinna les reçut dans ſon tribunal avec tout l'appareil du premier Magiſtrat de la République. Les envoyés l'inviterent de la part du Sénat de rentrer dans Rome & dans les fonctions de ſa dignité ; & ils ne lui demanderent pour toutes conditions que de vouloir bien épargner le ſang de ſes concitoyens, & de faire ſerment qu'il n'en feroit mourir aucun que ſuivant les loix & conformément aux regles ordinaires de la juſtice. Cinna refuſa de faire ce ſerment ; mais il proteſta qu'il ne donneroit jamais ſon conſentement à la mort d'aucun citoyen. Il fit même dire au Conſul Octavius, qu'il ne feroit pas mal de s'abſtenir de paroître en public, juſqu'à ce que le calme fût rétabli dans la ville. Marius étoit debout à côté du tribunal de Cinna. Il ne parla point aux envoyés ; mais ſon ſilence, une mine farouche & des yeux étincelans de colere, leur firent comprendre que cet homme furieux dans ſes vengeances ne reſpiroit que le ſang & le carnage.

Metellus voyant les affaires de Rome déſeſpérées, ne voulut pas y entrer. Il aima mieux ſe bannir de ſa patrie que de reconnoître l'autorité de Cinna, & il ſe retira ſur les côtes de la Ligurie. Octavius, au contraire, proteſta qu'étant Conſul il ne ſortiroit point de la ville : il ſe plaça dans ſon tribunal avec ſes habits conſulaires, environné de ſes Licteurs, & là il réſolut d'attendre ce qu'il plairoit aux ennemis d'ordonner de ſon ſort.

Cinna & Marius ſe préſenterent aux portes de Rome, à la tête de leurs troupes. Cinna entra le premier, accompagné de ſes gardes ; mais Marius s'arrêta à la porte ; & comme ſes amis l'invitoient d'entrer, il leur dit qu'ayant été banni par un décret public, il en falloit un autre

qui autorisât ſon retour. Cet homme cruel, farouche, feignoit de reſpecter encore les loix: il fallut pour le contenter aſſembler le peuple dans la place. Mais à peine deux ou trois des premieres tribus eurent-elles donné leurs ſuffrages, qu'en trouvant la cérémonie trop longue & impatient de ſatisfaire ſon humeur cruelle, il laiſſa tomber le maſque & ſe jetta dans la ville avec une troupe de ſatellites qui maſſacrerent ſur le champ ceux qu'il leur avoit preſcrits. Caïus & Lucius Julius, Serranus, P. Lentulus, C. Numitorius, M. Bebius Craſſus, tous Sénateurs illuſtres, furent égorgés dans les rues & immolés les premiers à la vengeance de Marius. Il fit porter leurs têtes ſur la tribune aux harangues; & comme s'il eût voulu étendre ſa vengeance au-delà même de la mort, il ordonna qu'on laiſſât ces cadavres mutilés dans les rues pour être dévorés par les chiens.

Des deux Conſuls, Octavius fut tué dans ſon tribunal contre la parole de Cinna; & Merula ſachant qu'il étoit proſcrit, ſe fit couper les veines pour ne pas laiſſer à ſon ennemi le cruel plaiſir d'ordonner du genre de ſon ſupplice. Mais comme il étoit Prêtre de Jupiter, & que par les loix de la religion il étoit défendu aux perſonnes revêtues de ce caractere de mourir avec la mître ſur la tête, on trouva après ſa mort un écrit dans lequel il témoignoit qu'avant que de ſe donner la mort il avoit eu la précaution de dépoſer cet ornement ſacré, pour ne le pas profaner, diſoit-il, par l'effuſion de ſon ſang. On égorgea enſuite Marc-Antoine, dont la retraite avoit été découverte par les ſatellites de Marius. C'étoit un Sénateur d'une illuſtre maiſon Plébéïenne, & qui ſe prétendoit deſcendue d'un Anthon, fils d'Hercule; mais plus illuſtrée par ce Sénateur qui avoit été Conſul & Cenſeur, & qui paſſoit pour le plus célebre Orateur

de ſon temps. Quintus Catulus, autre Conſulaire, & illuſtre par la victoire des Cimbres, qui lui étoit commune avec ce tyran, ayant appris qu'il l'avoit proſcrit, s'enferma dans une chambre, où il ſe fit étouffer par la vapeur du charbon qu'il y avoit fait allumer. Rome voyoit périr tous les jours ſes plus illuſtres citoyens, que les ſatellites de Marius maſſacroient impitoyablement. Cette troupe furieuſe d'eſclaves, qu'il avoit fait les miniſtres de ſes vengeances, égorgeoient les chefs de famille, pilloient les maiſons, violoient les femmes, enlevoient les enfants. Au moindre ſigne que leur faiſoit Marius ils poignardoient ceux qui ſe préſentoient devant lui : ils avoient même ordre de tuer ſur le champ tous ceux à qui il ne rendoit pas le ſalut : de ſorte que ſes propres Officiers & ſes amis mêmes ne l'abordoient jamais qu'en tremblant, & toujours incertains de leur deſtinée.

Au milieu de tant de ſang répandu, Marius ſe plaignoit que la principale victime lui étoit échappée, & qu'il manquoit à ſa vengeance de n'en pouvoir étendre les effets ſur la perſonne de Sylla. Mais ce Général étoit trop éloigné, & même trop puiſſant, pour avoir rien à craindre de la cruauté de ſon ennemi. Le tyran, pour ſoulager ſon reſſentiment, tâcha de le frapper par les endroits les plus ſenſibles. Il fit chercher avec ſoin Metella ſa femme, fille de Metellus le Numidique, & ſes enfants, pour les faire mourir. Ce ne fut que par un bonheur extraordinaire qu'ils échapperent à la fureur de ce barbare. Les principaux amis de Sylla les firent ſortir de Rome & les conduiſirent juſques dans ſon camp. Marius, outré de leur fuite, étendit ſa vengeance juſques ſur les choſes les plus inſenſibles. (*a*) Il fit raſer la maiſon de ſon

(a) *An de Rome 667.*

ennemi, confiſquer ſes biens ; & pendant que Sylla ajoutoit de grandes provinces & des royaumes entiers à la domination des Romains, il n'eut point de honte de le faire déclarer ennemi de la République. Le Sénat, qui ſavoit ajuſter ſa juriſprudence & ſes arrêts à la violence de ceux qui dominoient, n'eut point de peine à le trouver criminel. Il caſſa toutes les loix qu'il avoit fait recevoir pendant ſon conſulat, tout prêt d'en faire autant des ordonnances de Marius, ſi le parti contraire pouvoit prévaloir. Cinna & Marius ſe firent déférer en même-temps le conſulat pour l'année ſuivante, afin de ſe fortifier de l'autorité de cette ſouveraine magiſtrature contre le reſſentiment & les forces de Sylla, dont ils redoutoient le retour en Italie.

(*a*) En effet ſa femme, ſes enfants, ſes amis, tous les proſcrits qui s'étoient refugiés dans ſon camp, le ſollicitoient tous les jours de tourner ſes armes contre ſes propres ennemis, & de délivrer la patrie des tyrans qui l'opprimoient depuis ſi long-temps. Mais Sylla, ſupérieur à ſes reſſentiments particuliers, crut qu'il étoit plus honnête de combattre les ennemis de l'Etat, que de ruiner les affaires de la République par une vengeance précipitée ; & il réſolut d'achever de vaincre l'ennemi étranger avant que d'attaquer le domeſtique.

Cependant il écrivit une grande lettre au Sénat, dans laquelle il repréſentoit vivement ſes ſervices & les injures qu'il avoit reçues (*b*), & il la finiſſoit par des plaintes mêlées de menaces. » Vous ſavez, Peres conſcripts, leur diſoit-il, tous les travaux que nous avons eſſuyés en différents climats pour le ſervice de la République. Queſteur en Numidie, Tribun

(a) *Plut. in Sylla.*
(b) *App. l. c.* 18.

militaire dans la guerre des Cimbres, Propréteur dans la guerre des alliés, & Proconſul contre Mithridate, vos armes ont toujours été heureuſes entre mes mains. J'ai vaincu en pluſieurs batailles les Lieutenants de ce redoutable ennemi des Romains. J'ai chaſſé ſes garniſons de la Grece, & j'eſpere le réduire bientôt dans les anciennes bonnes de ſon royaume de Pont. » Il ajoutoit que pour récompenſe de ſes ſervices, le Sénat, à l'inſtigation de ſes ennemis, avoit mis ſa tête à prix; qu'on avoit fait mourir ſes amis, forcé ſa femme & ſes enfants de s'enfuir de Rome pour ſauver leur vie; démoli ſa maiſon, confiſqué ſes biens & caſſé les loix qui avoient été promulguées ſous ſon conſulat. Mais qu'il eſpéroit ſe rendre dans peu de temps à Rome à la tête d'une armée puiſſante & victorieuſe, & qu'alors il ſe vengeroit hautement des injures particulieres & publiques.

Cette lettre & les nouvelles qui venoient tous les jours de l'armée de Sylla, que ce Général ſe diſpoſoit à tourner ſes armes contre les deux Conſuls, leur donnoient beaucoup d'inquiétude. Marius accablé d'années, & le corps épuiſé par les fatigues de la guerre, craignoit d'être obligé de ſe remettre en campagne, ſurtout quand il enviſageoit qu'il auroit à combattre contre un ennemi puiſſant, grand Capitaine, toujours heureux, encore dans la force de l'âge, vif, actif, diligent, & qui l'avoit déjà chaſſé une fois de Rome.

Il repaſſoit dans ſon eſprit ſes anciennes diſgraces, ſa fuite, ſon exil, les périls qu'il avoit courus tant ſur terre que ſur mer, & il craignoit de ſe voir expoſé encore à ſon âge aux mêmes dangers. Ces triſtes réflexions ne l'abandonnoient point, & il en perdit même le ſommeil. Ce fut pour ſe le procurer, & pour

ſe débarraſſer de ces idées funeſtes, qu'il ſe jetta dans la débauche de la table : il cherchoit à noyer ſes inquiétudes dans le vin, & il ne trouvoit de repos que quand il n'avoit plus de raiſon. Ce nouveau genre de vie, & les excès qu'il fit lui causerent une pleuréſie dont il mourut le dix-ſeptieme jour de ſon ſecond conſulat. (*a*) Un Hiſtorien ſemble inſinuer qu'il avança lui-même la fin de ſes jours, quoiqu'il n'en marque point la maniere. Il rapporte ſeulement que Marius ſe promenant un ſoir, après ſouper, avec ſes amis, les entretint long-temps des principaux événements de ſa vie, & qu'après avoir rapporté tout ce qu'il avoit éprouvé de l'une & l'autre fortune, il avoit ajouté qu'il ne croyoit pas qu'il fût d'un homme de ſon bon ſens, à ſon âge, de ſe confier davantage à une divinité ſi inconſtante. Qu'en finiſſant ce diſcours il embraſſa tous ceux qui étoient préſents, avec un attendriſſement qui ne lui étoit pas ordinaire : & qu'enſuite il ſe mit au lit, où il mourut peu de jours après.

(a) *C. Piſon. in Plut.*

Fin du Livre dixieme.

LIVRE XI.

Après la mort de Marius, C. Marius son fils s'unit étroitement avec Cinna & Valerius Flaccus. Ce dernier ayant été créé Consul, passe en Asie à la tête d'une armée contre Mithridate, sous prétexte que la guerre que lui faisoit Sylla étoit sans l'aveu du Sénat. Fimbria, Lieutenant de Valerius Flaccus, tue son Général. Sylla fait la paix avec Mithridate, & marche contre Fimbria, qui, abandonné de ses soldats, se passe son épée au travers du corps. Sylla retourne en Italie, où il trouve des forces très-supérieures aux siennes, commandées par d'habiles Officiers, à la tête desquels étoient L. Corn. Scipion & C. Junius Norbanus, les Consuls de cette année. La ruse & l'argent le rendent maître de l'armée de Scipion, & il triomphe de celle de Narbonus par sa valeur. Le jeune Marius est élu Consul. Il présente la bataille à Sylla & la perd. Il s'enferme dans Preneste, où son ennemi l'assiege. Après la défaite de son parti, Preneste est enfin obligé d'ouvrir ses portes aux victorieux. Marius tâche de se sauver par des conduits souterrains, avec un jeune Samnite qui commandoit les troupes de sa nation dans la place; mais ayant trouvé toutes les issues fermées, ces deux chefs se donnent mutuellement la mort. Sylla, Dictateur perpétuel, se défait de ses ennemis par de cruelles proscriptions. Il abdique le pouvoir souverain, & meurt simple particulier. M. Emilius Lepidus, qui, pendant la vie de Sylla, avoit été attaché au parti de la Noblesse, devient le chef de celui du peuple après la mort du Dictateur. Ayant eu le gouvernement de la Gaule Cisalpine au sortir de son consulat, il y leve une armée avec laquelle il vient camper aux portes de Rome, où il est dé-

fait par Catulus. Il se retire en Sardaigne & y meurt. Pompée est envoyé en Espagne, où, après quelques mauvais succès contre Sertorius, il a la gloire de mettre fin à la guerre, en faisant couper la tête à Perpenna. Des esclaves commandés par Spartacus remportent plusieurs victoires contre les légions Romaines. Ils sont défaits par Crassus, & leur chef est tué. Guerre des Pirates terminée par Pompée.

LA plupart des habitants de Rome crurent recevoir la vie une seconde fois en apprenant la mort de Marius. Mais leur joie fut de peu de durée, & ils s'apperçurent bientôt qu'ils n'avoient fait que changer de tyran. Le jeune Marius hérita de sa cruauté comme de son pouvoir, & il célébra les obseques de son pere par la mort de plusieurs Sénateurs qui avoient échappé aux premieres fureurs de la proscription. Ce jeune homme s'unit étroitement avec Cinna, & ils associerent dans leur faction Valerius Flaccus, créature de Marius. Ils le firent même nommer pour lui succéder au consulat (*a*), & ce nouveau Magistrat, pour gagner les bonnes graces de la multitude, proposa une loi qui déclaroit les débiteurs quittes de leurs dettes en payant à leurs créanciers la quatrieme partie du principal. Ils délibérerent ensuite sur les moyens d'empêcher le retour de Sylla, & ils convinrent pour cela d'envoyer une armée en Asie contre Mithridate, sous prétexte que la guerre que lui faisoit Sylla étoit sans l'aveu de la République, & que l'autorité de ce Général, proscrit par l'Arrêt du Sénat, n'étoit pas légitime. Cinna fit comprendre à Valerius qu'il étoit de leur intérêt qu'il se chargeât de cette entreprise, & se flatta que les soldats de leur ennemi voyant

(a) *An de Rome 667.*

un Conſul dans la province, paſſeroient bientôt ſous ſes enſeignes, ou du moins que ſon armée tiendroit en reſpect celle de Sylla, & retarderoit ſa marche, ſi, en ſa préſence, il entreprenoit de paſſer en Italie.

Valerius partit de Rome avec deux légions. C'étoit un homme d'un caractere hautain & violent, fier de ſa nouvelle dignité, cruel dans ſes châtiments à l'égard du ſimple ſoldat; odieux aux Officiers, qu'il traitoit avec trop de hauteur, & incapable de reconnoiſſance, parce qu'il attribuoit la complaiſance qu'on avoit pour lui, à la ſeule crainte de ſa puiſſance & de ſon reſſentiment. Comme Cinna n'étoit pas perſuadé de ſa capacité, on lui avoit donné pour conſeil & pour Lieutenant un Sénateur appellé Fimbria, auſſi eſtimé dans les troupes par ſa valeur que Valerius en étoit haï par ſa dureté. Ces deux chefs ne furent pas long-temps ſans ſe brouiller : le Lieutenant perſuadé de l'incapacité de ſon Général, ne faiſoit pas aſſez d'attention à ſa dignité; & le Conſul, ſans égard pour le mérite d'un Officier d'auſſi grande conſidération que Fimbria, vouloit tourner la ſubordination militaire dans une obéiſſance ſervile. L'aigreur & l'animoſité ſuccéderent à ces diſpoſitions, & à peine furent-ils arrivés en Aſie que leur mécontentement éclata au ſujet d'un logement que le Queſteur de l'armée & Fimbria ſe diſputerent. (*a*) Le Conſul ſaiſit avec plaiſir cette occaſion de mortifier ſon Lieutenant, & décida en faveur du Queſteur. Fimbria outré de cette préférence le menace publiquement de quitter le ſervice. Valerius, pour lui faire ſentir qu'il pouvoit ſe paſſer de lui, donna ſur le champ ſon emploi à un autre. Ce ſecond affront porta le reſſentiment de Fimbria juſqu'à la fureur : les

(a) *App. Alex. de bello contra Mithrid.* 15.

ſoldats qui l'aimoient s'intéreſſerent dans ſon injure ; tout le camp ſe ſouleva. Valerius, au lieu d'oppoſer ſa préſence & ſon autorité aux mutins, s'enfuit lâchement, & ce Général, déſerteur de ſa propre armée, ſe jetta dans une ville voiſine, & ſe cacha au fond d'un puits. Fimbria emporté par ſa paſſion, le pourſuit, entre dans la place, découvre le lieu de ſa retraite, l'en fait tirer, & tue de ſa main ſon Conſul & ſon Général. Pour ſe faire un rempart contre le reſſentiment de Cinna, il ſe fait prêter ſerment par toute l'armée, perſuadé qu'il ſeroit toujours innocent tant qu'il ſeroit à la tête des légions, & que la crainte ſeule qu'il ne ſe jettât dans le parti de Sylla feroit diſſimuler ſa faute.

(*a*) Comme il étoit ſoldat & Capitaine, il remporta de grands avantages ſur Mithridate & ſur ſes Lieutenants. Il s'attacha particulierement à ce Prince, qu'il força, après une victoire, d'abandonner Pergame, ville de la Troade, & de ſe retirer dans Pitane, place forte, où il pouvoit recevoir du ſecours par mer. Fimbria ne laiſſa pas de l'y aſſiéger : mais comme il n'avoit point de flotte pour en fermer le port, il écrivit à Lucullus, qui commandoit celle de Sylla, de s'avancer & de vouloir contribuer, nonobſtant la différence des partis, à la priſe du plus grand ennemi des Romains. Sa perte étoit infaillible, ſi ce Lieutenant de Sylla eût voulu agir de concert avec Fimbria ; mais quelque honneur que lui eût fait la priſe d'un ſi grand Roi, Lucullus ne crut pas devoir rien entreprendre ſans la participation & les ordres de ſon Général. Peut-être même qu'il ſe fit un juſte ſcrupule d'entretenir la moindre relation avec un homme qui venoit d'aſſaſſiner un Conſul. Ainſi Mithridate ayant la mer libre ſe tira de cette place & conti-

(a) *Idem App. Vell. l.* 3. *c.* 24.

nua la guerre avec différents ſuccès contre Fimbria, & contre Sylla, quoiqu'il fût déjà entré en quelque eſpece de négociation avec le dernier au ſujet de la paix.

Celui-ci, en moins de trois ans, avoit repris toutes les villes de la Grece, défait en deux batailles rangées, proche de Chéronée & d'Orchomene, Taxile, Archelaüs & Dorilas, Généraux de Mithridate, qui commandoient dans la Béotie une armée compoſée de plus de cent mille hommes: & il avoit triomphé de ces forces redoutables ſans avoir plus de quinze mille hommes, & ſans pouvoir tirer aucun ſecours de Rome, où le parti de Marius dominoit. Mais comme la guerre, quand on la fait heureuſement, fournit aux beſoins de la guerre, ſes victoires amenerent dans ſon camp les richeſſes & l'abondance. Son armée ſe groſſit, on accouroit de toutes parts pour combattre ſous ſes enſeignes, & l'Aſie lui fournit des ſommes immenſes. Sylla, avec ce ſecours & à la tête d'une armée victorieuſe, auroit pouſſé loin ſes conquêtes, ſi l'inquiétude de ce qui ſe paſſoit à Rome, & le deſir de relever ſon parti, n'euſſent balancé dans ſon eſprit les avantages qu'il ſe pouvoit promettre de la continuation de la guerre. Il étoit cependant bien réſolu de ne point quitter l'Aſie qu'il n'eût réduit ſon ennemi par la force des armes, ou par un traité, dans les anciennes bornes de ſes Etats. Pendant qu'il étoit dans cette agitation, Mithridate, qui n'avoit pas de ſon côté des inquiétudes moins violentes, & qui craignoit qu'un auſſi grand Capitaine & auſſi heureux dans toutes ſes entrepriſes ne le chaſsât entiérement de l'Aſie, envoya des ordres ſecrets à Archelaüs, un de ſes Généraux, de tâcher de faire la paix à quelque prix que ce fût.

(*a*) Archelaüs en fit jetter quelques propos à Sylla

(a) *Plut. in Sylla.*

la par un Marchand qui, à la faveur du commerce, alloit librement de l'un à l'autre camp. La négociation ſe noua inſenſiblement, & les deux Généraux, après quelques préliminaires, ſe trouverent dans un endroit dont ils étoient convenus. Archelaüs, qui n'ignoroit pas de quelle importance il étoit à Sylla de pouvoir repaſſer en Italie, lui propoſa d'unir ſes intérêts avec ceux de Mithridate, & que ſon maître lui fourniroit de l'argent, des troupes & des vaiſſeaux pour faire la guerre à Cinna & Marius.

Sylla, ſans paroître d'abord offenſé de pareilles propoſitions, l'exhorta de ſon côté à ſe retirer de la ſervitude où il vivoit ſous un Prince impérieux & cruel. Il lui propoſa de prendre le titre de Roi dans ſon gouvernement, & il lui offroit de lui faire donner la qualité d'allié & d'ami du peuple Romain, s'il vouloit lui livrer la flotte de Mithridate dont il avoit le commandement. Archelaüs rejetta avec indignation une pareillle propoſition, & témoigna même au Général des Romains combien (*a*) il ſe ſentoit offenſé qu'il l'eût cru capable d'une telle trahiſon. Alors Sylla prenant cet air de grandeur & de dignité qui étoit ſi naturel aux Romains : » Si n'étant qu'un eſclave, lui dit-il, & tout au plus que l'Officier d'un Roi barbare, tu regardes comme une lâcheté de quitter le ſervice de ton maître, comment as-tu été aſſez hardi pour propoſer d'abandonner les intérêts de la République à un Romain tel que Sylla ? Crois-tu que les choſes ſoient égales entre nous ? as-tu oublié mes victoires ? ne te ſouviens-tu plus que tu es ce même Archelaüs que j'ai défait dans deux batailles, & que j'ai forcé dans la derniere d'aller ſe cacher dans les marais d'Orchomene ? «

(a) *Plut. in Sylla. App. de bello contra Mith. c.* 16.

Archelaüs déconcerté par une réponse si fiere ne se soutint plus dans la suite de la négociation : Sylla s'en rendit le maître & donna la loi en victorieux. Il lui dit que si Mithridate vouloit obtenir la paix, il falloit que ce Prince abandonnât l'Asie mineure & la Paphlagonie ; qu'il rendît la Bithinie à Nicomede, & la Cappadoce à Ariobarzane ; qu'il payât aux Romains deux mille talents pour les frais de la guerre, & leur remit 70 galeres. Sylla, à ces conditions, s'obligea de son côté de faire confirmer à Mithridate par le Sénat la possession des Etats qui lui resteroient, & de le faire déclarer ami & allié du peuple Romain. Le traité ayant été arrêté à ces conditions, les articles en furent envoyés à Mithridate. Ce Prince les renvoya aussi-tôt par des Ambassadeurs, qui dirent à Sylla que le Roi leur maître y souscriroit volontiers, à l'exception de la Paphlagonie qu'il vouloit retenir (*a*), & de ses galeres, dont il ne pouvoit se défaire. Sylla leur répondit fiérement : » Mithridate, à ce que vous dites, veut retenir la Paphlagonie, & refuse de me remettre ses galeres à moi qui devois prétendre qu'il se jettât à mes pieds, si je lui laissois seulement la main dont il a tué tant de citoyens Romains. Mais peut-être tiendra-t'il un autre langage si je le puis joindre. « Les Ambassadeurs consternés de cette réponse gardoient le silence. Mais Archelaüs en lui prenant la main le pria d'adoucir son courroux. Il lui demanda seulement le temps de pouvoir se rendre auprès du Roi son maître, & il l'assura qu'il en rapporteroit la ratification du traité qu'il avoit signé avec lui, ou qu'il se tueroit lui-même en sa présence.

Archelaüs, sur la parole de Sylla, fit une

(a) *Plut. in Sylla.*

extrême diligence, & ayant joint Mithridate, il sut lui représenter si vivement les forces de son ennemi, & les périls ausquels il s'exposoit en continuant la guerre contre un si grand Capitaine, que son maître, quoique toujours ennemi mortel des Romains, comprit qu'il étoit de son intérêt de surseoir au moins pour quelque temps l'exécution de ses desseins; d'attendre que quelque nouvelle conjoncture le débarrassât de Sylla, & le mît en état de reprendre les armes avec plus de succès. Dans cette vue il renvoya Archelaüs à Sylla pour l'assurer qu'il lui porteteroit lui-même la ratification entiere du traité, & qu'il souhaitoit seulement le pouvoir entretenir avant qu'il retournât en Italie. Mithridate demandoit cette entrevue, parce qu'en faisant la paix avec Sylla il ne se trouvoit pas délivré de la guerre que Fimbria lui faisoit, & qu'il vouloit concerter avec lui de quelle maniere il en devoit user avec cet aventurier qui ne reconnoissoit pas les ordres de Sylla.

Sylla étant demeuré d'accord de l'entrevue, elle se fit à Dardane, ville de la Troade. Mithridate, en abordant le Général Romain, lui présenta la main en signe d'amitié. Sylla, avant que de répondre à cette démarche d'honnêteté, lui demanda s'il acceptoit la paix aux conditions dont Achelaüs étoit convenu; Mithridate, surpris de la hauteur & de la fierté du Général Romain, après avoir dit quelque chose pour justifier sa prise d'armes, déclara qu'il ratifioit le traité dans toutes ses parties. Alors Sylla l'embrassa & lui présenta Ariobarzane & Nicomede, dont il avoit ménagé le rétablissement par le traité de paix. Il l'assura en même-temps qu'il alloit mettre Fimbria hors d'état de lui donner aucune inquiétude. Ils se séparerent ensuite après s'être donné réciproquement des marques extérieures d'estime & d'amitié, si peu

ſolides entre les Grands, & ſur-tout entre des ennemis nouvellement réconciliés.

Quelque avantageux que fût ce traité pour les Romains & ſur-tout pour Sylla, on ne laiſſa pas d'en murmurer dans ſon camp. Les ſoldats, qui n'avoient pas le même intérêt que leur Général de repaſſer en Italie, ſe plaignoient qu'il n'achevât pas de vaincre un ennemi qui n'étoit plus en état de lui réſiſter. Sylla, pour juſtifier ſa conduite, leur fit comprendre que, s'il eût rejetté les propoſitions de paix, Mithridate, à ſon refus, n'auroit pas manqué de traiter avec Fimbria; & que ſi ces deux ennemis avoient joints leurs forces, ils l'auroient contraint de hazarder une bataille contre des troupes ſupérieures en nombre & commandées par deux grands Capitaines qui auroient pu en un ſeul jour lui faire perdre le fruit de toutes ſes victoires.

Sylla marcha enſuite droit à Fimbria, & fit marquer ſon camp fort près du ſien. Il l'envoya auſſi-tôt ſommer de lui remettre, comme à un Proconſul, le commandement d'une armée dont il ne s'étoit emparé que par un crime, ſans l'aveu du Sénat & le conſentement du peuple Romain. Fimbria lui fit dire que ſon autorité n'étoit pas plus légitime, & que perſonne n'ignoroit les décrets rendus à Rome contre lui. Les deux Généraux ſe fortifierent enſuite chacun dans leur camp. Mais comme les ſoldats des deux partis étoient de la même nation, & la plupart de la même ville, au lieu de ſe charger quand ils ſe rencontroient au fourrage, ils ſe ſaluoient humainement. Il y en eut même quelques-uns du camp de Fimbria, qui, à l'inſu de leurs Officiers, paſſerent ſecretement dans celui de Sylla, pour aller voir leurs parents & leurs amis. Ce commerce clandeſtin devint à la fin pernicieux à Fimbria. Les ſoldats de Sylla, inſtruits

par leur Général, gagnerent par des libéralités ſecretes ceux de Fimbria. Ces ſoldats de retour en corrompirent d'autres ; pluſieurs s'échapperent à la faveur de la nuit, & paſſerent dans le camp ennemi. La déſertion devint preſque générale : les traîtres ne craignant plus ni la honte ni le châtiment, leverent leurs enſeignes, & s'allerent rendre par troupes à Sylla. Fimbria, ſe voyant trahi & abandonné par la plus grande partie de ſon armée, fit demander une entrevue à Sylla. Mais ce Général, revêtu de la dignité de Proconſul, ne trouvant pas qu'il lui convînt de ſe mettre en quelque ſorte, d'égalité avec un aventurier, ſe contenta d'y envoyer en ſa place un Officier appellé Rutilius. Fimbria ſe plaignit d'abord amérement que Sylla eût refuſé à un de ſes concitoyens la conférence qu'il venoit d'accorder à un Roi barbare ; & après avoir dit quelque choſe pour ſe juſtifier au ſujet de la mort du Conſul Valerius, il demanda à Rutilius ce qu'il pouvoit eſpérer de Sylla. L'Officier lui répondit que Sylla lui ordonnoit, en qualité de Proconſul, de ſortir à l'inſtant d'une province dont il avoit le gouvernement. Il ajouta, avec une froideur mêlée de mépris, qu'on lui permettoit de gagner le bord de la mer pour s'embarquer. Fimbria jugeant bien, par une réponſe ſi dure, que ſa perte étoit réſolue, lui repartit bruſquement qu'il ſavoit un chemin plus court : & en même-temps il revint à Pergame, où étant entré dans le Temple d'Eſculape, il ſe paſſa ſon épée au travers du corps. Mais le coup ne s'étant pas trouvé mortel, il ſe fit achever par un de ſes eſclaves, qui ſe tua enſuite ſur le corps de ſon maître. Le reſte de ſes troupes prit parti dans l'armée de Sylla, & ce Général, après avoir laiſſé le ſoin à Lucullus de lever de l'argent, & le commandement des troupes à Murena, fit prendre le chemin de l'Italie à ſon armée.

(*a*) Au bruit de ſa marche, Cinna & Carbon, tous deux Conſuls, le jeune Marius & les autres chefs de ce parti, levent des troupes & enrôlent des légions, appellent à leur ſecours les Samnites, & forment différents corps d'armées pour s'oppoſer à leur ennemi commun. Cinna avoit réſolu de le prévenir, d'aller au-devant de ſon armée, & de porter la guerre en Dalmatie. Il y fit paſſer d'abord quelques troupes; mais le reſte ayant refuſé de s'embarquer, il s'éleva une ſédition dans ſon camp. Dans ce tumulte un ſoldat des plus mutins, & qu'il vouloit faire arrêter, lui paſſa ſon épée au travers du corps, & le tua. Carbon ſe voyant privé de ſon collegue, pour demeurer ſeul maître du gouvernement, différa, ſous différents prétextes, l'élection de ſon ſucceſſeur. Ainſi il reſta ſeul dans cette dignité juſqu'à la fin de l'année, que Lucius Scipion & Norbanus lui ſuccéderent.

Cependant Sylla continuoit ſon chemin, & après de longues marches & différents embarquements, il ſe rendit à Durazzo; d'autres diſent à Patras, où il trouva une flotte qui devoit porter ſes troupes en Italie; mais avant que de s'y embarquer il aſſembla ſon armée. Après avoir loué le courage & la valeur que les ſoldats avoient fait paroître pendant toute la guerre, il leur laiſſa entrevoir quelque légere appréhenſion qu'ils ne ſe débandaſſent ſi-tôt qu'ils ſe verroient dans leur patrie. Ses ſoldats, touchés d'une crainte qui ſembloit bleſſer l'affection qu'ils avoient pour leur Général, firent un nouveau ſerment de demeurer ſous leurs enſeignes tant que la guerre civile dureroit, Ils l'aſſurerent même qu'ils ne violeroient jamais la diſcipline militaire, & chacun lui offroit pour gage de ſa foi ce qu'il avoit gagné d'argent dans la guerre de Mithridate.

(a) *An de Rome 670.*

Sylla ne voulut point recevoir leur argent : il les remercia, & leur fit eſpérer de magnifiques récompenſes. Il débarqua enſuite à *Brunduſium* (*a*) ſans trouver aucun obſtacle de la part de ſes ennemis. L'armée s'y repoſa quelques jours pour ſe rétablir des fatigues de la mer, & reprit ſa marche pour aller chercher les ennemis. (*b*) Metellus *le pieux*, qui, ſous le conſulat d'Octavius, s'étoit retiré dans la Ligurie pendant la tyrannie du vieux Marius, vint joindre Sylla à la tête d'un gros corps de troupes qu'il leva facilement par l'eſtime générale qu'il avoit acquiſe dans les armées. Il les commandoit en qualité de Proconſul, ſuivant l'uſage de ce temps-là, qui laiſſoit ce titre à ceux qui n'étoient point rentrés dans Rome depuis qu'ils en avoient été revêtus.

Sylla, qui n'avoit pas une dignité ſupérieure, le reçut comme ſon collegue, quoique par la ſupériorité de ſes forces & l'éclat de ſes victoires il retînt toujours la principale autorité. Marcus Craſſus, de la maiſon *Licinia*, proſcrit par Marius & Cinna, s'étoit déjà rendu auprès de lui. Sylla, en entrant en Italie, lui donna commiſſion d'aller dans le pays des *Marſes*, pour y faire de nouvelles levées. Mais comme il falloit paſſer au travers de différents quartiers de l'armée ennemie, il demanda une eſcorte. (*c*) Ce Général, qui vouloit accoutumer ſes Officiers à des entrepriſes hardies, lui répondit fiérement : » je te donne » pour gardes ton pere, ton frere, tes parents & » tes amis, qui ont été maſſacrés par nos tyrans, » & dont je veux venger la mort. « Craſſus, touché de ces diſcours, partit ſur le champ ; paſſa au travers de différents corps de l'armée ennemie, leva un grand nombre de troupes par ſon crédit & ſes amis, vint rejoindre Sylla & partagea de-

(a) *Brindes.*

(b) *App. de bell. civ. l. 1. c. 19.*

(c) *Plutar. in Mario.*

puis avec lui tous les périls & toute la gloire de cette guerre.

(*a*) Mais de tous les ſecours que reçut Sylla en entrant en Italie, aucun ne lui fit tant de plaiſir que celui que lui amena *Cn. Pompeïus*, connu ſous le nom du *grand Pompée*. Il n'avoit pas encore vingt-trois ans : cependant ſans aucune autorité publique, il leva une armée dans le *Picenum* (*b*), où ſon pere avoit un grand nombre de clients & d'amis, & fit déclarer la plupart des villes de ce canton en faveur de Sylla. Son armée étoit compoſée de trois légions (*c*) ; Brutus, un des chefs du parti contraire, ſe trouva à ſon paſſage : les deux armées en vinrent aux mains ; la cavalerie de Brutus, compoſée de Gaulois, chargea la premiere. Pompée lui oppoſa la ſienne, & s'avançant lui-même à la tête de ſon eſcadron, il tua d'un coup de javelot le Gaulois qui commandoit cette cavalerie étrangere. Il ſe jetta enſuite l'épée à la main dans ces eſcadrons étonnés de la mort de leur chef, & qui ſe renverſerent ſur leur infanterie. Ils y porterent leur propre crainte & le déſordre ; ce fut moins dans la ſuite un combat qu'une déroute : il fut impoſſible à Brutus, quelqu'effort qu'il fît, de les rallier ; & Pompée, après en avoir taillé en pieces une partie & diſſipé l'autre, s'ouvrit un paſſage & joignit enfin Sylla, malgré deux autres corps qui prétendoient s'y oppoſer.

Ce Général, voyant arriver ce jeune Romain à la tête d'une armée victorieuſe, deſcendit de cheval pour lui faire plus d'honneur & l'embraſſa tendrement. On fut ſurpris que Sylla, le plus fier des Romains, donnât à ce jeune homme, qui n'avoit point encore d'entrée dans le Sénat, le

(a) *Vell. Pat. 62. c. 18.* (b) *Marche d'Ancône.*
(c) *Plut. in Pompeïa.*

titre (*a*) *d'Imperator*, dont on honoroit dans ce temps-là les Généraux de la République, après qu'ils avoient remporté une victoire. Mais Sylla, sans s'embarrasser ni des loix, ni des regles de la discipline militaire, crut que, dans la conjoncture où il se trouvoit, c'étoit acheter encore à bon marché un homme de cette importance, & qui ne lui coûtoit, pour ainsi dire, qu'un vain titre d'honneur; en effet, jamais secours ne lui avoit été plus nécessaire. Il n'avoit pas ramené de l'Asie plus de trente mille hommes; & ses ennemis avoient (*b*) 450 enseignes de gens de pied distribués en différents corps d'armées, sans compter la cavalerie : tout cela commandé par quinze Officiers Généraux, à la têtes desquels étoient L. Cornelius Scipion & C. Junius Norbanus, qui avoient la principale autorité en qualité de Consuls de cette année. (*c*) Ces armées mêmes grossissoient à tous moments, par la crainte qu'on avoit du ressentiment de Sylla. On ne doutoit point qu'il ne se vengeât cruellement & qu'il ne répandît beaucoup de sang, s'il pouvoit se rendre maître de Rome. Quoiqu'il y eût toujours deux partis dans la ville, celui du Sénat & le parti du peuple, la crainte du dehors & un intérêt commun qui est le plus sûr lien de la concorde, les unissoit alors tous contre une puissance redoutable. Il en faut excepter les amis & les partisans de Sylla, qui, pour éviter la cruauté du jeune Marius, cherchoient un asyle dans le camp de son ennemi.

Sylla aussi habile dans l'intrigue & dans les négociations secretes que grand Capitaine, se voyant environné de tant de corps différents, joignit la ruse à la valeur. L. Scipion, l'un des Consuls, étoit campé assez près de lui; il lui fit

(a) *Empeur.* (b) 200000 *hommes.*
(c) *An de Rome 670.*

parler d'accommodement ; & pour l'y déterminer, ſes agents lui repréſenterent avec beaucoup d'art que Sylla étoit ſenſiblement touché des malheurs auxquels la République alloit être expoſée par une guerre civile, quel qu'en fût le ſuccès pour l'un ou l'autre parti, & qu'il demandoit ſeulement, pour pouvoir mettre les armes bas avec honneur, qu'on lui rendît ſes biens & le titre des dignités dont on l'avoit injuſtement dépouillé.

Scipion qui deſiroit la paix de bonne foi, ſéduit par des propoſitions ſi ſpécieuſes, en parut content, & ne demanda que le temps néceſſaire pour en faire part à Narbonus ſon collegue, qui commandoit un autre corps d'armée. Il ſe fit pendant ce temps-là une ſuſpenſion d'armes entre les deux camps. Les ſoldats de Sylla, à la faveur de cette treve, ſe gliſſerent dans celui de Scipion. Sous prétexte de viſiter leurs amis, ils en corrompirent pluſieurs à prix d'argent. Sylla les avoit dreſſés à ce manege, comme nous venons de le voir au ſujet de Fimbria : ce qui faiſoit dire à Carbon qu'il avoit à combattre en Sylla un renard & un lion ; mais que le lion lui donneroit bien moins de peine que le renard.

Sylla étant aſſuré d'un grand nombre des ſoldats de Scipion, ſe préſenta devant le camp ennemi à la tête de vingt cohortes. Les ſoldats de garde, au lieu de le charger, le ſaluerent comme leur Général, & l'introduiſirent dans le camp. (a) Il s'en rendît maître ſans tirer l'épée ; & tout cela fut exécuté ſi promptement que Scipion n'en apprit la nouvelle que par les ſoldats mêmes de Sylla, qui l'arrêterent dans ſa tente avec ſon fils, & qui les amenerent à leur Général. (b) Sylla ne

(a) *App. Alex. de bel. civ. l. 1. c. 20.*
(b) *Plut. in Sylla.*

ſouffrit point qu'on leur fît aucun outrage. Il employa au contraire tous ſes ſoins pour gagner le Conſul & l'obliger à prendre ſon parti ; mais l'ayant trouvé inébranlable, il lui rendit généreuſement la liberté & lui permit de ſe retirer, à condition qu'il ne commanderoit plus les armées contre lui.

L'adreſſe lui ayant ſi bien réuſſi, il crut qu'il auroit le même ſuccès contre Norbanus, l'autre Conſul. Il lui envoya des députés pour demander une conférence ; mais Norbanus, inſtruit par la diſgrace de ſon collegue, retint ces députés & marcha droit au camp de Sylla, dans le deſſein de le ſurprendre. Sylla à l'approche des ennemis, n'eut pas le temps de ranger ſes troupes en bataille. Ses ſoldats néanmoins ne s'épouvanterent point ; & quoiqu'ils ne priſſent, pour ainſi dire, l'ordre que de leur courage, ils ſe battirent avec tant de réſolution (*a*) que Norbanus, après avoir perdu plus de ſept mille hommes, fut obligé de faire une retraite précipitée & peu différente d'une fuite. Il ſe jetta dans Capoue avec les débris du corps qu'il commandoit, dans la vue de défendre cette place ſi Sylla entreprenoit d'en faire le ſiege.

Le reſte de la campagne fut employé de part & d'autre en des négociations ſecretes. Chaque parti tâchoit de débaucher les alliés de l'autre. Sylla, grand maître de cet art, fit paſſer des ſommes conſidérables juſqu'au pied des Alpes, pour y gagner les Gaulois Ciſalpins ; & ſes agents lui en amenerent un puiſſant ſecours. Ses ennemi de leur côté porterent la guerre en Eſpagne. Sertorius par ſa valeur ſe rendit maître d'une partie de ces grandes provinces, qui ſervirent depuis d'aſyle & de retraite à ceux de ſon parti : le jeune Marius renouvella en même

(a) *Idem, App. ibid.*

temps ſon alliance avec les Samnites qui ſe déclarerent tout de nouveau en ſa faveur. Ces peuples mirent quarante mille hommes ſur pied, & ils en donnerent le commandement à Pontius Teleſinus, le premier Capitaine de leur nation, & qui avoit acquis baaucoup de gloire dans la guerre ſociale. Un ſi puiſſant ſecours étoit moins l'effet de leur attachement au parti de Marius, qu'une ſuite de leur ancienne jalouſie de l'agrandiſſement de la République; trop foibles contre toutes les forces réunies des Romains, ils ne ſe déclarerent pour un parti que pour pouvoir les perdre tous les deux plus facilement, ou du moins pour affoiblir un Etat voiſin devenu trop puiſſant & trop redoutable.

On procéda enſuite dans Rome à l'élection des Conſuls. Papirius Carbon fut élu pour la troiſieme fois, & on lui donna pour collegue le jeune Marius neveu, d'autres diſent, fils adoptif du grand Marius; & quoiqu'il n'eût alors que vingt-ſix ans, on crut le devoir élever à cette ſuprême dignité, malgré l'uſage & les loix, pour mettre un grand nom à la tête du parti, & pour maintenir toujours, par le ſouvenir de ſon pere, le peuple dans ſes intérêts. Les armées ſe mirent en campagne ſi-tôt que le printemps fut venu. Marius à la tête de quatre-vingt-cinq cohortes, préſenta la bataille à Sylla. Ce Général, qui avoit de ſecretes intelligences dans l'armée ennemie, accepta le défi; on ſe battit de part & d'autre avec beaucoup de courage. Le ſoldat dans l'une & l'autre armée vouloit vaincre ou périr; & la fortune ne s'étoit point encore déclarée pour aucun parti lorſque quelques eſcadrons de l'armée de Marius, & cinq cohortes de ſon aile gauche qui avoient été gagnés par l'argent de Sylla, y mirent du déſordre par une fuite concertée avec ce Général. Leur exemple en en-

traîna beaucoup d'autres : la terreur ſe répandit dans toute l'armée ; ce fut moins dans la ſuite un combat qu'une déroute. Il y eut pluſieurs cohortes taillées en pieces. Le grand nom de C. Marius le pere n'obſcurcit point la gloire de ſon fils. Ce jeune homme fit voir dans la bataille toute la capacité d'un vieux Général, & le courage déterminé d'un jeune Officier. Il rallia pluſieurs fois ſes troupes, revint à la charge, & ne ſe retira que des derniers du combat. Enfin après avoir vu que tout étoit péri par les armes, ou diſſipé par la fuite, il ſe jetta dans Preneſte, place forte, qui s'étoit déclarée pour ſon parti.

(*a*) C'étoit la plus grande faute qu'il pouvoit faire, ſur-tout ayant encore pluſieurs armées à ſes ordres, & qui tenoient la campagne. Sylla qui ſe flattoit de mettre fin à la guerre par la priſe du Général, inveſtit auſſi-tôt cette ville ; on y fit des lignes fortifiées de redoutes, & la circonvallation étant achevée, il laiſſa le ſoin de ce blocus à Lucretius Offello un de ſes Lieutenants, qu'il avoit eu l'adreſſe de détacher du parti de Marius. Sylla mit des corps avancés dans tous les défilés par où on pouvoit arriver à Preneſte, & il fit camper ſon armée d'une maniere qu'elle couvroit également le blocus & ces différents poſtes.

Il marcha enſuite avec un détachement vers Rome. Les partiſans de Marius conſternés de ſa défaite, avoient abandonné la ville. Sylla y entra ſans réſiſtance ; les habitants déſolés par la famine & par tous les maux qui ſuivent la guerre civile, lui ouvrirent leurs portes. Sylla s'étant rendu maître de la place, aſſembla le peuple, ſe plaignit qu'il ſe fût laiſſé ſéduire à la malice de ſes ennemis ; & après avoir fait

(a) *App. ibid.*

vendre les biens des partiſans de Marius, il retourna à ſon armée pour tâcher, par la priſe de ce chef, de mettre fin à la guerre civile. Marius, au déſeſpoir de s'être enfermé dans Preneſte, & livré, pour ainſi dire, entre les mains de ſon ennemi, attribua la cauſe de ſes diſgraces à une intelligence ſecrete que Sylla entretenoit dans ſon parti. Il envoya un ordre à Brutus Préteur de Rome de ſe défaire de ceux qui lui étoient ſuſpects, & le Préteur en conſéquence de cette cruelle proſcription, fit poignarder à l'iſſue du Sénat, L. Domitius, Marius Scevola grand Pontife & Juriſconſulte excellent, & P. Antiſtius. (*a*) On fut ſurpris de voir C. Carbon, frere ou couſin du Conſul, enveloppé dans cette proſcription. Il y a de l'apparence que Marius n'auroit point donné cet ordre, & que Brutus n'auroit oſé l'exécuter ſans la participation du Conſul même. Du moins n'en fit-il paroître aucun reſſentiment, tant il eſt vrai que dans la fureur des guerres civiles les nœuds que forme la nature ſont des liens trop foibles pour réunir ceux que l'ambition & l'intérêt ont ſéparés.

En effet, la mort de C. Carbon maſſacré par ordre de Marius, &, pour ainſi dire, aux yeux de ſon frere, n'empêcha point ce Conſul d'employer tous ſes ſoins pour faire lever le ſiege de Preneſte. Ce blocus devint alors le principal objet de la guerre. Carbon voulant jetter du ſecours dans la place, ſe battit un jour entier contre l'armée de Sylla, ſans pouvoir venir à bout de ſon deſſein. Pendant qu'ils étoient aux mains, Martius, autre Général du parti de Marius, à la tête de huit légions, entreprit d'un autre côté de forcer les défilés. Mais il trouva à ſon chemin Pompée qui le repouſſa & tailla en pieces une partie de ſes troupes; Me-

(a) *App. Alex. l.* 1.

tellus eut le même avantage peu après contre Carbon & Norbanus. Cès deux Généraux ayant joints leurs forces & fait une marche forcée pour le ſurprendre, arriverent le ſoir proche de ſon camp, qu'ils attaquerent bruſquement. Mais Metellus, qui paſſoit avec juſtice pour un des plus grands Capitaines de ce ſiecle, leur fit voir qu'on ne ſurprend jamais un habile Général. Il avoit placé ſon camp dans un endroit environné de vignes fort épaiſſes, & qui lui ſervoient comme de paliſſades. Carbon & Norbanus attaquerent le camp avec plus d'impétuoſité que d'ordre. Leurs ſoldats embarraſſés dans ces vignes ne pouvoient former leurs bataillons qui arrivoient en déſordre aux pieds du retranchement. Les ſoldats de Metellus du haut de ſes retranchements en tuerent un grand nombre à coups de traits, & les voyant ébranlés, ils firent une ſortie où il en périt encore beaucoup. La nuit qui ſurvint couvrit la honte de ceux qui fuyoient, & il y en eut juſqu'à ſix mille qui, ne pouvant ſe débarraſſer de ces vignes, ſe rendirent à Metellus.

Sur le bruit de cette défaite, une autre légion qui étoit proche du camp de Metellus prit le même parti, malgré Albinovanus qui la commandoit, & qui revint ſeul joindre Norbanus. Mais il ne perſiſta pas long-temps dans cette fidélité. Comme s'il ne fût revenu que pour trahir ſon Général d'une maniere encore plus infame (*a*), il pria quelque temps après Norbanus de manger chez lui avec ſes Lieutenants, C. Apuſtius & Flavius Fimbra, frere de celui qui s'étoit tué en Aſie. Il invita à ce feſtin les principaux Officiers du même parti; & au milieu du repas il les fit égorger tous, à l'exception du Général que quelques affaires avoient empê-

(a) *App. ibid.*

ché de s'y trouver. Après une action si noire, l'assassin fut se rendre à Sylla avec les complices de son crime. Norbanus désespéré de tant de mauvais succès, & ne sachant plus à qui se fier, se jetta dans une barque qui le porta à Rhodes. Sylla l'envoya redemander aussi-tôt aux Rhodiens, & pendant que les Magistrats délibéroient sur une affaire si délicate, Norbanus, dans la crainte d'être livré à son ennemi, se tua au mileu de la place.

(*a*) Carbon n'eut pas un sort plus heureux; il tenta encore plusieurs fois de dégager Marius de Preneste, & il l'entreprit toujours inutilement. Lucullus un des Lieutenants de Sylla, & qui étoit revenu de l'Asie, défit proche de Plaisance une partie de son armée; & Pompée tailla en pieces proche de Clusium vingt mille hommes qui lui restoient du débris de tant de combats. Le Consul ne se trouvant plus assez de forces pour tenir la campagne abandonna l'Italie, & s'embarqua pour passer en Afrique. Mais après avoir été long-temps sur la mer il tomba depuis entre les mains de Pompée, qui, pour couper les racines de la guerre civile, le fit mourir. Il ne restoit de ce grand nombre de chefs qui avoient embrassé le parti de Marius, que Carinas, Marcius & Damasippus, qui étoient encore à la tête de quatre légions. Ces Romains obstinés à continuer la guerre, se joignirent à Telesinus Général des Samnites. Ils résolurent de concert de faire un dernier effort, & de périr ou de faire lever le siege de Preneste. Telesinus s'avança fiérement pour tâcher d'enfoncer les lignes. Il avoit dans son armée plus de soixante mille hommes, tous Samnites & ennemis jurés du nom Romain, ou soldats Romains, & qui ne pouvoient espérer de salut que par la défaite du parti contraire. Sylla à

(a) *Plut. in Sylla.*

la tête d'une armée victorieuſe s'avança pour le rencontrer, & il envoya ordre à Pompée qui commandoit à un autre corps d'armée, de ſuivre Teleſinus, & de le prendre en queue pendant qu'il l'attaqueroit de front. Mais dans les mouvements que faiſoient ces deux Généraux, Teleſinus, plus habile que l'un & l'autre, leur donna le change, & par une contremarche qu'il fit toute la nuit, il s'avança du côté de Rome, qu'il ſavoit être ſans défenſe. Son armée dans l'eſpérance du pillage de cette grande ville, fit ce chemin avec tant d'ardeur qu'on en vit paroître la tête le lendemain ſur les montagnes voiſines de Rome.

Jamais ſurpriſe ne fût égale à celle de ſes habitants. Ils ſe voyoient à la veille d'être la proie d'une armée étrangere, qui, ſous prétexte qu'on avoit reçu Sylla dans la place, ne manqueroit pas de venger le changement de parti, quoiqu'également forcé des deux côtés par le meurtre & le pillage des malheureux citoyens. On ferme auſſi-tôt les portes de la ville ; les hommes prennent les armes, & bordent les murailles de machines & de gens de trait, pendant que les femmes toutes en pleurs courent dans les temples pour invoquer le ſecours des Dieux. La peur & le tumulte augmentent à meſure que Teleſinus approche de la ville. C'étoit un autre Annibal aux portes de Rome, & il s'en croyoit déjà maître. Pour lors il leve le maſque ; il ne diſſimule plus cette haine implacable qu'il portoit aux Romains : auſſi ennemi de Marius que de Sylla, ſon deſſein étoit de détruire Rome, & d'enſévelir ſous ſes ruines le dernier de ſes habitants. Il alloit de rang en rang pour encourager ſes ſoldats : » Il faut abattre, leur crioit-il, la forêt ou ſe retirent ces loups raviſſants. Portez le fer & le feu de tous côtés, n'épargnez rien ; jamais les hom-

mes ne ſeront libres tant qu'il y aura des Romains en vie. » Ses troupes animées par ces diſcours s'avancerent avec fureur. Ce qu'il y avoit de jeuneſſe dans Rome fit une ſortie ſous les ordres d'Appius Claudius, moins pour empêcher les approches à une armée ſi redoutable, que pour différer la priſe de la ville, & donner le temps à Sylla de venir à ſon ſecours. Les Romains ſe battirent comme des gens qui combattoient pour la défenſe de leur patrie, à la vue de leurs concitoyens, de leurs femmes & de leurs enfants. Appius fut tué dans ce combat; & il n'y avoit pas d'apparence, vu l'inégalité des forces, que ceux qu'il commandoit puſſent eſpérer un autre ſort, lorſqu'on vit entrer dans Rome ſept cens chevaux auxquels Sylla avoit ordonné d'aller à toute bride ſe jetter dans la ville. Ils n'y furent pas plutôt arrivés qu'ils ſortirent par une autre porte & qu'ils ſe joignirent à ceux qui combattoient contre les premieres troupes de l'armée des Samnites.

Sylla s'avançoit avec toute la diligence que lui pouvoit permettre ſon infanterie, & il étoit au déſeſpoir quand il penſoit que Rome, qu'il enviſageoit comme le prix de ſes victoires, étoit en péril de tomber en des mains étrangeres. Enfin il arriva ſur le midi, & campa proche le temple de Vénus. (*a*) A peine eut-il donné le temps à ſes ſoldats de ſe repoſer un moment, qu'il leur fit reprendre les armes & régla l'ordre de la bataille. Il donna le commandement de l'aile droite à M. Craſſus; pour lui il ſe mit à la tête de la gauche. La plupart de ſes principaux Officiers vouloient l'obliger à remettre la bataille au jour ſuivant. Ils lui repréſenterent qu'il y alloit de toute ſa fortune dans cette occaſion; que ſes troupes fatiguées par une marche préci-

(a) *App. l. 1. Plut. in Sylla.*

pitée avoient beſoin de repos, ſur-tout ayant à combattre contre les Samnites & les Lucaniens, peuples belliqueux, contre leſquels les Romains n'avoient jamais eu d'avantage qui ne leur eût coûté beaucoup de ſang. Mais Sylla emporté par ſon courage fit ſonner la charge, & marcha aux ennemis. On ſe battit de part & d'autre avec une égale fureur; le combat fut long-temps opiniâtre, ſur-tout à l'aile gauche où il commandoit; les Samnites ne ſe démentirent point de leur ancienne valeur: ils pouſſerent ſes troupes & les mirent en déſordre. Pluſieurs cohortes & des légions entieres ne pouvant ſoutenir leurs efforts, prennent ouvertement la fuite. Sylla y accourt, pour les rallier; il ſe jette l'épée à la main audevant des fuyards pour les arrêter. Mais le ſoldat effrayé ne connoît plus de commandement; chacun pour mettre ſa vie à couvert tâche de ſe jetter dans Rome. Les habitants craignant que les vainqueurs n'entraſſent avec les vaincus fermerent la porte de ce côté-là, & laiſſerent tomber la herſe qui par ſa chûte écraſa pluſieurs Sénateurs de l'armée de Sylla. On dit que ce Général dans un ſi grand péril tira de ſon ſein une médaille, ou une petite ſtatue d'Apollon, qu'il y portoit; & comme le péril & la crainte réveillent les ſentiments de la religion, on prétend qu'il lui adreſſa ces paroles comme à ſa divinité tutélaire: » O toi qui as fait ſortir Cornelius » Sylla victorieux de tant de batailles! ne l'as-tu » conduit par des victoires continuelles juſques » aux portes de ſa patrie, que pour l'y faire pé- » rir plus honteuſement? » Il rallia enſuite ceux de ſes ſoldats qui n'avoient pu ſe jetter dans la ville. Ces troupes quoiqu'effrayées, mais forcées par la néceſſité, firent face aux ennemis. Le combat recommença avec une nouvelle fureur: il n'y eut que la nuit que le fit ceſſer. Sylla déſeſpéré de ce mauvais ſuccès, & ſans ſavoir ce

qui s'étoit paſſé à ſon aile droite, ſe retira dans ſon camp.

La nuit étoit fort avancée lorſque Craſſus lui envoya dire qu'il avoit vaincu les ennemis, & qu'il les avoit pourſuivis juſqu'à Antenne, où la nuit l'avoit forcé de camper. Sylla s'y rendit à la pointe du jour; & après avoir donné à ſon Lieutenant & à ſes troupes toutes les louanges que méritoit un ſi grand ſervice, il fut viſiter le champ de bataille, qu'il trouva couvert de plus de cinquante mille morts. On démêla parmi les autres le corps de Teleſinus, qui conſervoit encore les traits de ce grand courage & de l'animoſité qu'il avoit fait paroître dans la bataille. On prit huit mille priſonniers, que Sylla fit tuer ſur le champ à coups de traits. (*a*) Marcius & Carinas ayant été arrêtés dans la fuite, eurent la tête coupée, & Sylla les envoya à Lucrece comme des preuves de ſa victoire, avec ordre de les faire porter autour des murailles de Preneſte. Les habitants & la garniſon ayant appris cette défaite, la fuite de Norbanus & de Carbon, & ſe voyant ſans vivres & ſans reſſource, ouvrirent leurs portes. Marius tâcha de s'échapper par des conduits ſouterrains, avec un jeune Samnite frere de Teleſinus. Mais ayant trouvé toutes les iſſues qui rendoient dans la campagne (*a*) occupées par les ſoldats de Sylla, ces deux chefs ſe donnerent mutuellement la mort, pour ne point tomber vivants entre les mains de leur ennemi. Sylla fit égorger les habitants, & ne pardonna qu'aux femmes & aux enfants. Ceux de la ville de Norbe, qui, après un long ſiege & une défenſe opiniâtre, ſe voyoient à la veille d'éprouver un pareil ſort, mirent le feu à leurs maiſons, & ſe tuerent enſuite les uns les autres, tant pour priver le ſoldat du butin, que pour ne pas laiſſer à

(a) *App. ibid. Vel. l. 2, l. 6. 27.*

Sylla le pouvoir de diſpoſer de leurs vies. La priſe de cette place mit fin à la guerre civile, & Sylla victorieux de tant d'ennemis différents entra dans Rome à la tête de ſes troupes ; heureux s'il eût conſervé dans la paix la gloire qu'il venoit d'acquérir dans la guerre, ou qu'il eût ceſſé de vivre en même-temps qu'il acheva de vaincre !

Les Lieutenants de Sylla ſe rendirent maîtres de toutes les villes de l'Italie, & mirent de puiſſantes garniſons dans les places qui s'étoient déclarées pour le parti de Marius. Ce qui reſtoit de troupes du débris de tant d'armées qu'on avoit oppoſées à Sylla lui envoyerent des députés pour en obtenir quartier. Il leur fit dire qu'il donneroit la vie à ceux qui s'en rendroient dignes par la mort de leurs compagnons : eſpece toute nouvelle de proſcription qui obligea ces malheureux à tourner leurs armes les uns contre les autres. Il en périt un grand nombre : ſix mille qui échapperent à ce maſſacre ſe rendirent à Rome. (*a*) Sylla les fit enfermer dans l'Hippodrome, & convoqua en même-temps le Sénat dans le temple de Bellone qui étoit voiſin. Comme il étoit naturellement éloquent, il ne parla qu'en termes magnifiques de la grandeur de ſes exploits. Pendant que tout le Sénat étoit attentif à ſa harangue, ſes troupes par ſon ordre ſe jetterent dans l'Hippodrome, & égorgerent ces ſix mille hommes dont nous venons de parler. Le Sénat qui n'étoit pas inſtruit de ſes ordres, étonné des cris de ces malheureux qu'on maſſacroit, parut conſterné, & crut qu'il avoit abandonné la ville entiere au pillage de ſes ſoldats. Mais Sylla, ſans s'émouvoir & ſans changer de couleur, leur dit froidement de ne pas s'inquiéter de ce qui ſe paſſoit au-dehors, & que ce n'é-

(a) *Plut. in Sylla.*

toit que quelques misérables qu'on punissoit par son ordre. C'est ainsi qu'il parloit des troupes du parti contraire ; & on rapporte que dans l'assemblée suivante du peuple, il déclara d'un ton fier & superbe, qu'il traiteroit de la même maniere tous ses ennemis, & qu'il ne pardonneroit à aucun de quelque condition qu'il fût ; & peu après il fit afficher dans la place publique les noms de quarante Sénateurs & de seize cens Chevaliers qu'il proscrivoit.

Deux jours après il proscrivit encore quarante autres Sénateurs & un nombre infini des plus riches citoyens de Rome. Il déclara infames & déchus du droit de bourgeoisie les fils & les petits-fils des proscrits. Il ordonna par un Edit public que ceux qui auroient sauvé un proscrit, ou qui l'auroient retiré dans leur maison, seroient proscrits en sa place. Il mit à prix la tête des proscrits, & il fixa chaque meurtre à deux talents. Les esclaves qui avoient assassiné leurs maîtres recevoient cette récompense de leur trahison, & à la honte de l'humanité on vit des enfants dénaturés (*a*), les mains encore sanglantes, la demander pour la mort de leurs propres peres qu'ils avoient massacrés. Lucius Catilina, qui pour s'emparer du bien de son frere, l'avoit fait mourir, pria Sylla, auquel il étoit attaché, de mettre ce frere qu'il avoit tué depuis long-temps au nombre des proscrits, afin de couvrir par-là l'énormité de son crime. Sylla lui ayant accordé sa demande, Catilina, pour lui en marquer sa reconnoissance, alla tuer au même moment Marcus Marius, parent du grand Marius, & lui en apporta la tête dans la place publique. Comme il avoit encore les mains souillées du sang de ce malheureux, il entra dans le temple d'Apollon, qui étoit proche de la place, & les lava dans l'eau

(a) *Plut. in Sylla.*

luſtrale de ce temple, comme pour ajouter l'impiété & le ſacrilége au meurtre & à l'aſſaſſinat.

Cette cruelle proſcription n'enveloppa pas ſeulement ceux du parti contraire. Sylla à qui la mort d'un homme ne coûtoit rien, permit à ſes amis & à ſes Officiers de ſe venger impunément de leurs ennemis particuliers. Les grands biens devinrent un crime, & quiconque paſſoit pour riche n'étoit point innocent. Quintius Aurelius, citoyen paiſible, qui avoit toujours vécu dans une heureuſe obſcurité, ſans être connu ni de Marius ni de Sylla, appercevant avec étonnement ſon nom dans ces tables fatales où l'on écrivoit ceux des proſcrits, s'écria avec douleur : *Malheureux que je ſuis, c'eſt ma belle maiſon d'Albe qui me fait mourir*, & à deux pas de là il fut aſſaſſiné par un meurtrier qui s'étoit chargé de le tuer. C'étoient tous les jours de nouvelles proſcriptions & de nouveaux meurtres, & perſonne ne pouvoit compter ſur un jour de vie.

Dans cette déſolation générale il n'y eut que C. Metellus qui fut aſſez hardi pour oſer demander à Sylla en plein Sénat, quel terme il mettoit à la miſere de ſes concitoyens (*a*) : » Nous ne te demandons pas, lui dit-il, que tu » pardonnes à ceux que tu as réſolu de faire mou» rir : mais délivre-nous d'une incertitude pire » que la mort, & du moins apprends-nous ceux » que tu veux ſauver. « Sylla, ſans paroître s'offenſer d'un diſcours ſi hardi, lui répondit froidement, qu'il ne s'étoit pas encore déterminé ſur le nombre de ceux à qui il vouloit laiſſer la vie. Mais qu'à l'égard des autres, il avoit proſcrit d'abord les premiers dont il s'étoit ſouvenu, qu'il ſe réſervoit la liberté d'en uſer de la même

(a) *Plut. ibid.*

maniere à l'avenir à meſure que ſa mémoire lui fourniroit les noms de ſes ennemis. Il étendit enſuite ſur des villes & ſur des nations entieres cette proſcription, qui n'étoit tombée d'abord que ſur des particuliers. Il s'empara, par une maniere de confiſcation, des biens, des maiſons & du territoire de toutes les villes d'Italie qui pendant la guerre civile s'étoient déclarées pour Marius. Il en fit la récompenſe de ſes ſoldats, qu'il attacha de nouveau à ſa fortune & à ſes intérêts. Mais comme ces uſurpations, & beaucoup d'autres dont nous aurons lieu de parler dans la ſuite, pouvoient n'être pas durables, ceux qui en profitoient lui firent inſinuer qu'il devoit ſe revêtir de la dignité de Dictateur, afin de donner force de loi & une apparence de droit à tant de diſpoſitions différentes qu'il faiſoit dans la République.

Nous avons déjà dit que les Romains, après avoir aboli la royauté, en avoient cependant conſervé comme la repréſentation dans la dignité de Dictateur. La puiſſance de ce ſouverain Magiſtrat étoit ſans bornes : l'autorité des Conſuls & des autres Magiſtrats ſubalternes, ſi on en excepte celle des Tribuns, ceſſoit abſolument par ſon élection. Il avoit pouvoir de vie & de mort ſur ſes concitoyens, & il pouvoit lever des troupes ou congédier les armées quand il le jugeoit à propos, ſans que perſonne fût en droit de lui demander raiſon de ſa conduite. Vingt-quatre Licteurs, qui portoient les faiſceaux & les haches, le précédoient quand il ſortoit en public, & le Général de la cavalerie le ſuivoit par-tout. Le Dictateur avoit ſeul le droit de le nommer ; c'étoit comme ſon Lieutenant. En un mot le Dictateur avoit toute la puiſſance & l'appareil de la royauté. Mais comme il auroit pu abuſer d'un pouvoir ſi abſolu, & peut-être plus grand que ne l'avoient jamais eu les anciens

Rois

Rois de Rome, on n'avoit recours à cette ſuprême dignité que dans les périls extrêmes de la République, comme lorſqu'on étoit attaqué par des ennemis redoutables, ou que la République étoit agitée par de dangereuſes ſéditions : & on prenoit toujours la précaution de ne déférer cette puiſſance ſuſpecte à des Républicains, tout au plus que pour ſix mois. Sylla, maître abſolu dans Rome, la vouloit avoir pour un temps indéfini. C'eſt ainſi que les Romains, qui avoient paſſé de la domination des Rois ſous le gouvernement républicain des Conſuls & des Tribuns militaires, retomberent après pluſieurs ſiecles ſous la puiſſance abſolue d'un ſeul (*a*), quoique Sylla, pour diminuer l'horreur qu'en avoient des Républicains, eût maſqué une véritable Royauté ſous le titre & la dignité de Dictateur.

Mais les Romains étoient trop habiles pour ne pas s'appercevoir que, ſous des noms anciens & connus, il s'élevoit une puiſſance toute nouvelle & incompatible avec la liberté. Sylla, Dictateur perpétuel, ou pour mieux dire le Roi & le Souverain abſolu de Rome, changea à ſon gré la forme du gouvernement. Il abolit d'anciennes loix, en établit de nouvelles, ſe rendit maître du tréſor public, & diſpoſa ſouverainement des biens de ſes concitoyens, qu'il regardoit comme faiſant partie de ſes conquêtes. (*b*) Craſſus lui ſeul en eut la meilleure partie. Cet homme, qu'on a appellé le plus riche des Romains, n'avoit point de honte de lui demander la confiſcation des proſcrits ou d'acheter leurs biens à vil prix, quand on les vendoit publiquement dans la place. Sylla, auſſi libéral envers ſes amis, que dur & inexorable envers ſes ennemis, ſe faiſoit un plaiſir de répandre à pleines mains les tréſors

(a) *Cicero in Rulliana tertia. Id. l. 1. de legibus.*
(b) *Plutar. in Craſſo.*

de la République ſur ceux qui s'étoient attachés à ſa fortune ; mais auſſi il en exigeoit une dépendance entiere. Pompée, par ſon ordre, répudia ſa femme appellée Antiſtia, fille du Sénateur Antiſtius, que le jeune Marius avoit fait mourir, & fut obligé d'épouſer Emilie, belle-fille de Sylla, iſſue du premier mariage de ſa femme Metella avec Scaurus. Ce fut par ce même pouvoir ſouverain, qu'il exerçoit indifféremment ſur tous les Romains, qu'il voulut contraindre Jules-Céſar, neveu de la femme de Marius, de répudier pareillement Cornélie ſa femme, & fille de Cinna. Mais Céſar, à peine ſorti de l'enfance, oſa lui réſiſter : il ſe préſenta même avec une hardieſſe ſurprenante devant une aſſemblée du peuple pour demander la prêtriſe de Jupiter. Sylla non-ſeulement lui fit donner l'excluſion, mais il réſolut encore de le proſcrire. Ce ne fut qu'avec des peines infinies que ſes amis obtinrent ſa grace : & ſur ce qu'ils repréſenterent qu'il n'y avoit rien à craindre d'un homme ſi jeune, on prétend qu'il leur répondit que dans cet homme ſi jeune il découvroit pluſieurs Marius. Les parents & les amis de Céſar, inſtruits de ce diſcours, & ſachant combien tous ceux qui avoient appartenu à Marius étoient odieux au Dictateur, l'engagerent à ſortir de Rome, où il ne revint qu'après la mort de Sylla.

De cette attention ſur la conduite des particuliers, le Dictateur paſſa au Gouvernement civil & au réglement du Sénat ; il y fit entrer trois cens Chevaliers, pour remplacer ce grand nombre de Sénateurs qui étoient péris dans la guerre civile, ou par ſes proſcriptions. Mais pour diminuer en même-temps l'autorité des Chevaliers, il ôta à cet Ordre le droit de connoître du crime de concuſſion & du péculat que Caïus Gracchus leur avoit attribué. Il augmenta en même-temps le nombre des Plébéïens,

de dix mille esclaves des proscrits, ausquels il donna le nom de Cornelius, pour les faire souvenir de l'auteur de leur liberté : il publia ensuite différentes loix, dont les unes étoient nouvelles, & les autres les mêmes qu'il avoit fait recevoir pendant son consulat, mais que Marius & Cinna avoient abrogées ; son principal objet étoit de réprimer l'ambition de ceux qui vouloient tout-d'un-coup parvenir aux premieres dignités de l'Etat, d'abaisser en même-temps l'autorité des Tribuns du peuple, ausquels il avoit toujours été très-opposé. Il ordonna, par la premiere de ces loix, que personne ne seroit reçu à la charge de Préteur qu'il n'eût passé par celle de Questeur ; & qu'aucun citoyen ne pourroit parvenir au consulat qu'après avoir exercé la préture, ni obtenir la même dignité une seconde fois, que dix ans après l'avoir exercée. Par une seconde loi il exclut ceux qui auroient été Tribuns du peuple de toute autre Magistrature : ce qui avilit entiérement cette dignité, la plus puissante après la dictature, & la plus redoutable de la République.

Il fit recevoir ces loix dans des assemblées du peuple Romain. Tous les suffrages furent pour la publication : personne n'osa être d'un avis contraire à celui du Dictateur, & l'exemple de Lucretius Offello fit voir combien il étoit dangereux de s'y opposer, ou de ne s'y pas soumettre ; Lucretius étoit un des Lieutenants de Sylla, qui lui avoit rendu des services les plus importans. C'est lui qui lui avoit assiégé & pris Preneste, & réduit le jeune Marius à la funeste nécessité de se tuer. Cet Officier aspiroit au consulat, quoiqu'il n'eût pas passé par la préture : Sylla lui fit dire de se désister de ses prétentions comme étant contraires aux loix nouvelles qu'il venoit d'établir. Lucretius se

fiant ſur ſes ſervices ne crut pas que les loix fuſſent faites pour un Lieutenant de Sylla ; & comme il avoit une puiſſante brigue parmi le peuple, il ne laiſſa pas de paroître le jour de l'aſſemblée au nombre des candidats. Sylla, offenſé de ſa pourſuite, le fit poignarder ſur le champ par un Centenier. Le peuple, qui ignoroit la cauſe de ce meurtre, ſe jetta ſur l'Officier, & le traîna devant le Dictateur pour le faire punir. Sylla ordonna qu'on le mît en liberté (*a*), & adreſſant la parole au peuple : » Sachez, Romains, leur dit-il, que c'eſt par » mon ordre qu'on a tué cet homme qui ne » vouloit pas m'obéir, & qu'on fera le même » traitement à ceux qui entreprendront de vio- » ler mes Loix & mes Ordonnances. « Le peuple ſe retira conſterné de ſe voir ſous une domination ſi tyrannique.

Cependant cet homme qui avoit uſurpé un empire ſi abſolu, & qui, pour y parvenir, avoit eſſuyé tant de périls & donné tant de batailles, s'aviſa tout-d'un-coup d'y renoncer. Sylla, après avoir fait périr, dans les guerres civiles, plus de cent mille de ſes citoyens, après avoir fait maſſacrer quatre-vingt-dix Sénateurs, dont il y en avoit quinze Conſulaires, & plus de deux mille ſix cens Chevaliers ; cet homme, dis-je, dont la vengeance avoit été la premiere paſſion, raſſaſié de tant de ſang qu'il avoit fait répandre, fut aſſez hardi pour ſe dépouiller de la ſouveraine puiſſance. Il ſe démit de la dictature, & ſe réduiſit de lui-même au rang d'un ſimple citoyen, ſans craindre le reſſentiment de tant d'illuſtres familles dont il avoit fait périr les chefs par ſes cruelles proſcriptions. On dit, au contraire, qu'après s'être dépoſé de la dictature il cria tout haut au milieu de la place, qu'il étoit prêt de

(a) *App. Alex. l. 2. Plut. in Sylla.*

rendre compte de ſa conduite. (*a*) Il renvoya en même-temps ſes Licteurs, licencia ſes gardes, & ſe promena encore quelque temps ſur la place avec quelques-uns de ſes amis, & devant la multitude du peuple, qui, frappé d'étonnement, regardoit un changement ſi peu attendu comme un prodige. Il retourna le ſoir à ſa maiſon ſeul & comme un ſimple particulier, & ſans que perſonne, parmi un ſi grand nombre d'ennemis qu'il s'étoit fait, osât lui manquer de reſpect. Il n'y eut, dans une ſi grande ville, qu'un jeune étourdi qui l'inſulta publiquement : il le ſuivit en lui diſant des injures juſqu'à la porte de ſa maiſon. Sylla ne daigna pas lui répondre ; & il dit ſeulement, par une eſpece de prédiction, que l'inſolence de ce jeune homme ſeroit cauſe que ſi quelqu'un après lui parvenoit au même degré de puiſſance, il ne s'en démettroit pas auſſi facilement qu'il venoit de le faire. La plupart des Romains regarderent une abdication ſi ſurprenante comme le dernier effort de la magnanimité. On oublia ſes proſcriptions ; on lui paſſa tant de meurtres qu'il avoit fait faire, en faveur de la liberté qu'il avoit rendue à ſa patrie.

Ses ennemis au contraire attribuerent un ſi grand changement à l'inquiétude naturelle de ſon eſprit, & à la crainte continuelle où il étoit qu'il ne ſe trouvât quelque Romain aſſez généreux pour lui ôter d'un ſeul coup l'Empire & la vie. Quoi qu'il en ſoit de ces différents motifs, Sylla, après tant de ſang répandu, mourut tranquillement dans ſon lit, comme l'auroit pu eſpérer le plus paiſible citoyen de la République. Il compoſa lui-même ſon épitaphe peu de jours avant ſa mort, & on y trouva ſon véritable caractere ; elle contient : *Que jamais perſonne ne l'a-*

(a) *An de Rome 672.*

voit surpassé, ni à faire du bien à ses amis, ni à faire du mal à ses ennemis. Son abdication de la dictature fit voir que l'ambition & l'envie de régner n'avoient pas été sa passion dominante, & qu'il ne s'étoit emparé de la souveraine puissance que pour pouvoir se venger plus sûrement de ses ennemis. Mais l'exemple dangereux d'un simple citoyen qui avoit su s'élever à l'Empire & s'y maintenir, laissa appercevoir à ceux qui lui succéderent, que le peuple Romain pouvoit souffrir un maître; ce qui causa de nouvelles révolutions.

A peine Sylla avoit les yeux fermés, que M. Emilius Lepidus, premier Consul, entreprit à son exemple de se rendre maître du gouvernement. Mais pour un si haut dessein il avoit plus d'ambition que de crédit & de forces. C'étoit un homme sans considération dans les armées, plus adroit politique que soldat, d'une profonde dissimulation, & qui ne s'étoit élevé qu'à force de bassesse. Quoiqu'il se fût déclaré pour le parti de la Noblesse, qui lui paroissoit le plus puissant, ou pour mieux dire, qu'il eût plié sous l'autorité absolue de Sylla, le Dictateur, qui avoit démêlé son caractere & qui s'en défioit, ne voulut jamais consentir qu'il parvînt au consulat. Mais depuis qu'il eut abdiqué la dictature, Pompée, qui avoit la principale autorité dans les affaires, séduit par le feint attachement de Lepidus (*a*), favorisa ouvertement son élection, & le jour des comices il le fit nommer premier Consul par préférence à Q. Catulus, son collegue, & fils de ce Consulaire que Marius avoit fait mourir.

On rapporte que Sylla voyant revenir Pompée de la place transporté de joie de l'élection de Lepidus, qu'il regardoit comme sa créature, & sur-tout de la préférence qu'il lui avoit fait

(a) *An de Rome 675.*

temporter ſur Catulus, lui cria tout haut (*a*) : » N'as-tu point de honte, jeune homme, de » t'applaudir d'avoir fait déclarer pour premier » Conſul un homme tel que Lepidus, au pré» judice de Catulus, un de nos meilleurs ci» toyens ? « Il l'avertit enſuite qu'il ſe préparât à ne trouver dans Lepidus qu'un ami foible, & même équivoque, & qui pourroit devenir un bien dangereux ennemi dans la ſuite, s'il y rencontroit quelqu'avantage.

La conduite que tint Lepidus fit voir que ſon véritable caractere n'avois pas échappé à Sylla, malgré toute la diſſimulation dont il avoit tâché de le couvrir. Et à peine étoit-il entré en poſſeſſion du conſulat, qu'on s'apperçut qu'il cherchoit, par de nouvelles diviſions, à s'emparer, à ſon exemple, de la ſouveraine puiſſance & à uſurper la même autorité.

Nous avons vu plus d'une fois, dans la ſuite de cette Hiſtoire, que tantôt les intérêts du peuple, tantôt ceux du Sénat, avoient ſervi de prétexte aux Grands de Rome pour ſatisfaire leur ambition : l'une & l'autre route étoient ouvertes à Lepidus. Il eſt vrai que, pour s'accommoder à l'état préſent de la République, il s'étoit déclaré pour le parti de la Nobleſſe, comme nous le venons de dire ; mais de pareils engagements n'étoient pas pour arrêter un homme ambitieux : & comme d'ailleurs il voyoit à la tête de ce parti Pompée, Metellus, Craſſus, & même Catulus, ſon collegue, qui le ſurpaſſoient en crédit & en conſidération, il crut qu'il acquerroit un plus grand nombre de partiſans s'il paſſoit dans le parti de Marius, dont la plupart des Chefs avoient péri dans la guerre civile, & qui ne ſubſiſtoit plus que par l'ancienne animoſité du peuple contre la Nobleſſe.

(a) *Plut. in Sylla.*

Ce fut pour relever ce dernier parti qu'il proposa d'abolir une partie des loix de Sylla. Catulus, son collegue au consulat, s'y opposa avec beaucoup de fermeté. Les deux partis se déclarerent pour l'un ou l'autre Consul. Lepidus, pour fortifier le sien, & pour mettre les peuples d'Italie dans ses intérêts, leur fit dire qu'il étoit dans le dessein de les rétablir dans les trente-cinq anciennes tribus, & de leur faire rendre les terres dont le Dictateur les avoit privés pour en faire la récompense de ses soldats. Cette déclaration ne manqua pas de grossir considérablement le nombre de ses partisans. Rome se voyoit à la veille de servir encore de théatre à une nouvelle guerre civile : mais le Sénat interposa son autorité, & tira parole, avec serment des deux Consuls, que, pendant leur consulat, ils ne prendroient point les armes l'un contre l'autre.

(*a*) Lepidus, en sortant de charge, se crut dégagé de son serment. On lui avoit décerné à l'issue du consulat, le gouvernement de la Gaule cisalpine ; il y leva aussi-tôt une armée, & il fit entrer dans son parti Brutus & Perpenna, tous deux Prétoriens ; qui avoient à leurs ordres l'un & l'autre un corps de troupes considérable, & qui campoient près de Modene. Lepidus, fortifié de ce secours, & ne voyant aucune armée en Italie qu'on pût lui opposer, marcha droit à Rome, dans l'espérance de devenir un autre Sylla s'il pouvoit se rendre maître de la ville. Le Sénat, averti de sa marche & de ses desseins, se mit en état de lui en défendre l'entrée. On eut bientôt enrôlé les légions. Catulus, qui en eut le commandement, campa hors des portes de la ville. Lepidus, pour grossir son parti, fit semer des billets dans Rome dans lesquels il invitoit le

(a) *App. l.* 1. *c.* 25. *Plutar. in Pomp.*

peuple & les partiſans de Marius de le venir joindre. Mais comme on n'étoit pas prévenu en faveur de ſon habileté & de ſon courage, & que d'ailleurs le peuple ne pouvoit ſouffrir qu'on parlât d'incorporer les peuples d'Italie dans les anciennes Tribus, perſonne ne branla en ſa faveur. Cependant, comme il étoit trop avancé pour reculer, on en vint bientôt aux mains; & Catulus à la tête des Légions & de tout ce qu'il y avoit de Nobleſſe dans Rome, le chargea ſi bruſquement, qu'après une légere réſiſtance il tailla en pieces une partie de ſon armée, & obligea le reſte à prendre la fuite. (*a*) Lepidus déſeſpéré de ce mauvais ſuccès, après avoir erré quelque temps inconnu & caché en différents endroits de l'Italie, paſſa enfin dans l'Iſle de Sardaigne, où il avoit quelques partiſans. Perpenna, un de ſes Officiers, l'y vint joindre avec les débris de ſon armée. Pluſieurs partiſans de Marius ſe rendirent auprès de lui. Il fit de nouvelles levées; ſon parti groſſit inſenſiblement, & il ſe vit bientôt une nouvelle armée. Son deſſein étoit de porter la guerre en Sicile, où il avoit des intelligences ſecretes. Mais on apprit quelque temps après qu'il étoit mort de chagrin, ayant intercepté une lettre qui ne lui permettoit pas de douter de l'infidélité de ſa femme. Sa mort diſſipa ſon parti. Brutus n'avoit pas eu un ſort plus heureux. Ce Capitaine n'ayant pu paſſer en Sicile & joindre Lepidus, s'étoit jetté dans Modene avec quelques troupes qu'il commandoit, moins à la vérité pour continuer la guerre que pour avoir le temps de capituler & de faire ſa condition meilleure. En effet, Pompée ayant eu ordre de l'y aſſiéger, il ne parut pas plutôt devant la place que Brutus lui en fit ouvrir les portes; & il ne demanda pour toute condition que de

(a) *App. l.* 1. *c.* 25.

pouvoir ſe retirer en ſûreté dans une petite bourgade ſituée ſur les rives du Pô. Pompée en convint : il écrivit même au Sénat que la prompte ſoumiſſion de Brutus avoit mis fin à la guerre. Cependant, au préjudice du traité & de ſa parole, peu de jours après il l'envoya poignarder dans cette bourgade qu'il avoit choiſie pour retraite ; ſoit qu'il eût découvert qu'il entretenoit encore de ſecretes intelligences avec Lepidus, (*a*) ſoit que ce jeune Général, élevé dans la cruelle politique de Sylla, ne crût pas qu'on dût laiſſer vivre aucun chef du parti ennemi. Perpenna, après la mort de ces deux chefs, raſſembla les débris de leurs troupes ; & ſe trouvant à la tête de cinquante-trois cohortes, il les conduiſit en Eſpagne. Son deſſein étoit de s'y cantonner & d'y faire la guerre en ſon nom & ſans dépendre d'aucun chef, à l'exemple de Sertorius, Capitaine d'une grande réputation, qui ſoutenoit encore le parti de Marius dans la Luſitanie.

Sylla avoit fait déférer le gouvernement de ces grandes provinces à Metellus, un de ſes Lieutenants. Le Sénat craignant qu'il ne pût réſiſter à ces deux chefs, s'ils joignoient leurs forces, envoya à ſon ſecours Pompée, avec de nouvelles troupes. (*b*) Pompée, l'homme de confiance du Sénat, & qui depuis la mort de Sylla paſſoit pour le premier Général de la République, ſe mit auſſi-tôt en chemin ; & il menoit avec lui ces mêmes troupes qui avoient défait plus d'une fois celles du parti de Marius. Les ſoldats de Perpenna, qui n'étoient pas prévenus en faveur de la capacité de leur Commandant, apprenant que Pompée marchoit à eux, prirent leurs armes, leverent leurs enſeignes, & ſans conſulter Perpenna, lui crierent (*c*) qu'il falloit aller joindre Sertorius. Qu'ils avoient beſoin d'un Capi-

(a) *Plut. ibid.* (b) *Plut. ibid.* (c) *Plut. in Sert.*

taine aussi plein d'expérience pour les commander, & que s'il refusoit de les conduire dans son camp, ils en trouveroient bien le chemin, & qu'ils lui porteroient leurs enseignes.

Perpenna fut outré de cette désertion générale; mais ne pouvant trouver de sûreté pour lui-même que parmi les complices de sa révolte, il fut obligé de les suivre. Il se rendit au camp de Sertorius, & de Général absolu & indépendant, il se vit réduit par ses propres soldats à la fonction d'Officier subalterne.

La jonction de Pompée avec Metellus, & celle de Perpenna avec Sertorius, donnerent une nouvelle chaleur aux armes. Sertorius, Capitaine expérimenté & entreprenant, eut presque toujours l'avantage, sur-tout contre Pompée, que l'envie de se distinguer & la crainte de partager sa gloire tenoit ordinairement séparé de Metellus. Ce jeune Général, dont la réputation étoit si grande à Rome, eut même le chagrin de voir prendre & brûler à ses yeux la ville de Lauron que Sertorius assiégeoit, & qu'il tenta inutilement de secourir.

On dit que s'étant trop avancé, & ne considérant que l'armée ennemie qui formoit le siege & qu'il avoit devant lui, il vit sur les hauteurs voisines des troupes de Montagnards qui y parurent tout-d'un-coup, & qui, en faisant des courses dans la plaine, l'empêchoient de s'y étendre & de pouvoir fourrager: ensorte qu'étant venu pour faire lever un siege, il se trouvoit lui-même comme assiégé & investi par ces différents partis, qui ne lui permettoient pas de s'écarter. Sertorius ayant fait observer à ses principaux Capitaines la disposition de son camp & les différents endroits qu'occupoient ses troupes, ajouta, en parlant avec mépris de Pompée, que cet écolier de Sylla ne savoit pas encore son métier, & qu'il lui apprendroit dans

peu qu'un Général d'armée doit plutôt regarder derriere lui que devant.

En effet, Pompée craignant que ces troupes de Sertorius qui occupoient les hauteurs ne devinssent assez fortes & assez nombreuses pour lui fermer le chemin de la retraite, prit le parti de se retirer de bonne heure : il fallut qu'il renonçât à l'espérance de jetter du secours dans la place assiégée. Sertorius l'emporta l'épée à la main ; & quoiqu'il ne fût pas cruel, il crut être obligé d'y faire mettre le feu pour intimider les autres villes d'Espagne, & leur faire sentir que la protection de Pompée étoit d'un foible secours contre ses armes & son ressentiment.

Pompée, au désespoir d'avoir vu brûler une ville pour s'être déclaré en sa faveur, cherchoit toutes les occasions d'avoir sa revanche. Il crut l'avoir trouvée proche Sucrône ; & quoique Metellus ne fût pas loin, il s'imagina être assez fort pour défaire l'ennemi sans son secours. Il l'attaqua dans une plaine ; mais Sertorius, dont la cavalerie Espagnole étoit supérieure à celle des Romains, le poussa si vivement que ces Italiens rompus jetterent le désordre & la confusion dans l'infanterie. Pompée pensa être pris ; & son armée auroit été entierement défaite, si Metellus ne s'étoit avancé à son secours. (a) Sertorius voyant approcher les légions de ce vieux Général, se retira dans son camp, & dit à ses Officiers en plaisantant : *que si cette vieille*, en parlant de Metellus, *n'eût retiré ce jeune enfant de ses mains, il alloit le renvoyer à Rome à ses parents, après l'avoir corrigé comme il le méritoit.*

Pompée moins présomptueux, & devenu sage par un peu d'adversité, jugea bien qu'il ne pouvoit pas sans péril s'éloigner de Metellus. Ils joignirent leurs troupes ; mais malgré cette jonc-

(a) *An de Rome 679.*

tion qui les rendoit ſupérieurs en force, ils ne laiſſoient pas d'éprouver de nouveaux périls dans tous les lieux où ils ſe campoient. Ils avoient à faire à un ennemi qui les venoit ſurprendre tantôt de jour, tantôt du nuit. Ses troupes, la plupart compoſées d'Eſpagnols & de Montagnards vifs & agiles, faiſoient de continuelles attaques, & des retraites auſſi promptes, ſans que les ſoldats Romains, peſamment armés & accoutumés à combattre de pied ferme, les puſſent joindre. Lui ſeul conduiſoit toutes les entrepriſes; il ſembloit qu'il ſe multipliât : les deux Généraux de Rome le trouvoient à la tête de toutes les attaques. S'il avoit de l'avantage, il pouſſoit ſes ennemis ſans leur donner le temps de ſe reconnoître, & s'il trouvoit trop de réſiſtance, & qu'il craignît d'être enveloppé, il avoit accoutumé ſes ſoldats à ſe diſperſer. Ils gagnoient les montagnes & les rochers; & au moindre ſignal ils ſavoient ſe rallier auprès de leur Général : on le voyoit revenir à la charge par un autre endroit, il ſembloit que ce fût de nouvelles troupes & une autre armée qu'il eût trouvée toute prête à entrer en action; par cette maniere de faire la guerre, favoriſée de la ſituation des lieux, il ne laiſſoit jamais en repos ni ſes ennemis ni ſes propres troupes.

Sa réputation & les nouvelles des avantages qu'il remportoit tous les jours ſur les deux Généraux les plus eſtimés à Rome, paſſa juſqu'en Aſie. Nous avons vu que Mithridate preſſé par Sylla, avoit été obligé pour obtenir la paix, de prendre la loi du vainqueur, & de ſouſcrire à toutes les conditions qu'il lui avoit voulu impoſer, & que le Général Romain n'avoit arrêté le progrès de ſes armes que pour les pouvoir tourner contre Marius & ſes autres ennemis particuliers.

(a) *Plut. in Sertor.*

(*a*) Mithridate crut après la mort de Sylla, & pendant les guerres civiles qui agitoient la République, que la conjoncture étoit favorable pour renouveller la guerre. Il leva une puissante armée; & afin de fomenter la guerre civile, & d'entretenir une diversion utile à ses desseins, fit proposer à Sertorius d'unir leurs intérêts. Ses envoyés lui offrirent des sommes considérables pour fournir aux frais de la guerre, avec une flotte qui seroit à ses ordres, à condition qu'il souffriroit que ce Prince recouvrât les provinces de l'Asie que la nécessité de ses affaires l'avoit forcé d'abandonner par le traité qu'il avoit fait avec Sylla.

Sertorius assembla son Conseil : tous ceux qu'il y appella ne trouverent pas qu'il y eût matiere à délibérer; & ils lui représenterent que pour un secours aussi présent & aussi effectif que l'argent & la flotte qu'on lui offroit, il ne lui en coûteroit qu'un vain consentement qu'on lui demandoit pour une entreprise qui ne dépendoit pas même de lui. Mais Sertorius, avec une grandeur d'ame digne d'un véritable Romain, protesta qu'il n'entendroit jamais à aucun traité qui blesseroit la gloire, ou les intérêts de sa patrie, & qu'il ne voudroit pas même d'une victoire sur ses propres ennemis qui ne seroit pas acquise par des voies légitimes. Et ayant fait entrer les Ambassadeurs de Mithridate, il leur déclara qu'il souffriroit que le Roi leur maître reprît la Bythinie & la Cappadoce, provinces sur lesquelles le peuple Romain n'avoit aucun droit; mais qu'il ne consentiroit jamais qu'il mît le pied dans l'Asie mineure qui appartenoit à la République, & à laquelle il avoit renoncé par un traité solemnel. Il renvoya ces Ministres avec cette réponse : on dit que Mithridate l'ayant

(a) *Plut. in Sert.*

apprise (*a*), se tourna rempli d'étonnement vers quelques-uns de ses courtisans, & leur dit : » Qu'est-ce que ce Romain ne prétendroit pas » nous prescrire, s'il étoit à Rome, puisque des » bords de la mer Atlantique où il est relégué, » il entreprend de donner des bornes à notre » Empire ? «

Cependant ce Prince reconnoissant combien il avoit d'intérêt d'entretenir la guerre civile, conclut depuis le traité aux conditions mêmes que Sertorius avoit prescrites. Le Roi de Pont lui fournit trois cens talents & quarante vaisseaux, & Sertorius donna au Roi de Pont un corps de troupes sous le commandement de Marius Varius, un de ces Séateurs proscrits par Sylla, & qui s'étoit refugié auprès de lui.

Ce Sénateur étant arrivé en Asie, fit respecter le nom & la puissance de son Général dans tous les lieux où il porta ses armes. Comme s'il eût été autorisé par le Sénat & le peuple Romain, il déchargea en son nom la plupart des villes des taxes exorbitantes dont Sylla les avoit accablées. Une conduite si modérée & si habile lui en fit ouvrir les portes sans le secours de ses armes, & le nom seul de Sertorius faisoit plus de conquêtes que toutes les forces de Mithridate.

(*b*) Mais ce grand Capitaine qui avoit échappé à tous les périls de la guerre, périt par la perfidie des Romains mêmes de son parti. Perpenna qui ne pouvoit lui pardonner l'autorité qu'il avoit prise sur ses propres troupes, & qui se flattoit d'occuper sa place s'il pouvoit s'en défaire, conjura sa perte, & il fit entrer dans ce complot plusieurs Officiers, sous prétexte que Sertorius méprisoit les Romains, & don-

(a) *Plut. in Sert.*

(b) *Vell. Pater. l. 2. App. l. 1. de bell. civ.*

noit toute ſa confiance aux Eſpagnols. (*a*) Les conjurés l'aſſaſſinerent dans un feſtin. Perpenna prit enſuite le commandement de l'armée ; mais il n'avoit ni la capacité de ſon prédéceſſeur, ni la confiance des ſoldats, qui déteſtoient ſa perfidie. Metellus & Pompée avoient été obligés alors de ſe ſéparer pour faire ſubſiſter plus facilement leur cavalerie. Pompée fut inſtruit le premier de la mort de Sertorius & de la diſpoſition des eſprits. Ils s'approcha auſſitôt du camp de Perpenna : une partie des ſoldats de ce nouveau Général l'abandonnerent ; les autres quand on les attaqua ne firent qu'une foible réſiſtance. Chacun ſe diſperſa ; Perpenna dans cette déroute ne ſut que s'enfuir & ſe cacher. Il fut trouvé dans un buiſſon : Pompée lui fit couper la tête ſur le champ, & par ſa mort la guerre d'Eſpagne fut terminée.

Pompée ramena ſon armée victorieuſe en Italie. (*b*) Spartacus Gladiateur y avoit excité une guerre dangereuſe. Ce Gladiateur homme de courage s'échappa de Capoue, où il étoit gardé avec ſoixante & dix de ſes camarades. Il les exhota enſuite de ſacrifier leur vie plutôt pour la défenſe de leur liberté, que pour ſervir de ſpectacle à l'inhumanité de leurs patrons. Un grand nomble d'eſclaves fugitifs ſe joignirent à lui : la licence & l'eſpérance du butin lui attirerent une foule de petit peuple de la campagne, enſorte qu'il ſe vit bientôt à la tête d'une armée coſidérable. Le Sénat qui mépriſoit Spartacus, ſe contenta d'abord d'envoyer contre lui Varinius Glaber & P. Valerius, tous deux Préteurs. On ne leur donna même que peu

(a) *Plut. in Sert. App. de bell. civ.*
(b) *An de Rome* 680. *Cæſar. comment. l.* 1. *Cic. in Manilia. Flor. l.* 3. *c.* 20. *Val. Max. l.* 8. *c.* 6. *App. de bell. civ. l.* 1.

des troupes, parce qu'on auroit eu honte de faire marcher les légions contre des esclaves & des brigands, que la présence seule du Magistrat devoit dissiper. Spartacus tailla en pieces les troupes qu'on lui avoit opposées. Cette défaite, malgré l'inégalité du nombre, causa autant de surprise que d'indignation au Sénat. (*a*) L'affaire paroissant plus sérieuse qu'on ne l'avoit crue d'abord, les Consuls (*b*) eurent ordre de se mettre en campagne chacun à la tête d'un corps considérable. Les Magistrats ne pouvant se persuader que des esclaves & des fugitifs osassent soutenir la présence des légions, marcherent avec négligence contre des ennemis qu'ils méprisoient. Spartacus en profita : il choisit son camp & le champ de bataille, comme auroit pu faire un grand Général, & il fit combattre ses compagnons avec un courage si déterminé, que les soldats Romains, qui croyoient marcher à une victoire certaine, trouvant une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas, se débanderent & prirent la fuite. Les Consuls les rallierent, & il y eut un second combat près de Picene, mais qui ne leur fut pas plus heureux. Les Romains prirent encore la fuite ; & il n'y avoit qu'une intelligence criminelle avec les ennemis qui pût en quelque maniere justifier une lâcheté si extraordinaire.

De si grands avantages attirerent une foule innombrable de peuple sous les enseignes de Spartacus : & ce Gladiateur se vit jusqu'à six vingt mille hommes à ses ordres, pâtres, bandits, esclaves transfuges, tous gens féroces & cruels, qui portoient le fer & le feu de tous côtés, & qui n'envisageoient dans cette révolte qu'une

(a) *An de Rome 681.*

(b) *L. Gellius, Cornelius Lentulus.*

licence effrénée, & l'impunité de leur crime (*a*). Il y avoit près de trois ans que cette guerre domestique duroit en Italie, avec autant de honte que de désavantage pour la République, lorsque le Sénat en donna la conduite à Licinius Crassus, un des premiers Capitaines du parti de Sylla, & qui avoit eu beaucoup de part à ses victoires. La fortune changea sous un si habile Général. Crassus savoit faire la guerre, & la fit heureusement. Il commença par rétablir la discipline militaire dans les troupes. On décima par son ordre celles qui avoient fui lâchement dans les deux derniers combats. Cette utile sévérité le fit autant craindre de ses propres soldats que des ennemis. Les Romains virent bien que sous ce Général il falloit vaincre où mourir; & un corps de dix mille hommes de ces rebelles s'étant éloigné du gros de l'armée pour fourrager, il les surprit, tomba dessus, & les tailla en pieces.

Il défit ensuite dans une bataille rangée leur armée entiere, & en remporta une victoire complette. Spartacus, traînant les restes de sa déroute, vouloit gagner les bords de la mer pour passer en Sicile, où un grand nombre d'esclaves lui faisoit espérer de pouvoir se rétablir. Mais Crassus le prévint, lui coupa le chemin de la mer, & l'investit dans son propre camp. Spartacus désespérant de pouvoir échapper, se résolut de tenter encore une fois le sort des armes. Il rangea son armée en bataille avec toute l'habileté d'un grand Capitaine: il ne lui manquoit qu'une meilleure cause. (*b*) On dit que comme on lui eut amené un cheval un peu avant que le combat commençât, il tira son épée, le tua, & se tournant vers ses soldats: » si je suis

(a) *An de Rome* 680.
(b) *Plut. in Crasso.*

» victorieux, leur dit-il, je n'en manquerai pas; » & si nous sommes défaits, je n'ai pas envie de » m'en servir. « Il se mit ensuite à la tête de son infanterie. Ses gens animés par l'exemple de leur Général, se battirent en désespérés. La victoire fut long-temps en balance : enfin la valeur des légions en décida. On fit une cruelle boucherie de ces brigands; Spartacus blessé à la cuisse d'un coup de javeline, se défendit encore long-temps en combattant à genoux, & tenant son bouclier d'une main & son épée de l'autre. Enfin percé de coups, il tomba sur un monceau, ou de Romains qu'il avoit immolés à sa fureur (*a*), ou de ses propres soldats qui s'étoient fait tuer aux pieds de leur Général en le défendant. Ceux qui purent échapper à l'épée des victorieux gagnerent les montagnes & se rallierent ensuite. Pompée en revenant d'Espagne les rencontra, & défit sans peine des troupes fugitives, sans chefs & sans retraite. (*b*) Cependant pour diminuer la gloire de Crassus & augmenter la sienne, il n'eut point de honte d'écrire au Sénat que Crassus avoit défait Spartacus : » mais moi, dit-il dans sa lettre, j'ai » coupé la racine de cette guerre, & je viens » d'exterminer le dernier de ces brigands. « Crassus se sentit cruellement offensé d'une lettre, qui en lui ôtant l'honneur d'avoir fini cette guerre, sembloit écrite pour préparer les esprits à lui refuser le triomphe. Mais comme il aspiroit en même-temps au consulat, & que Pompée pouvoit tout alors dans Rome, il dissimula cette injure publique, avec un silence profond, & qui cachoit tout son ressentiment. Pompée étoit appellé lui-même au consulat par les vœux

(a) *Liv. Epit. l, 97. Athen. l. 3. Eutrop. l. 6. Cic. in Pisonem.*

(b) *Plut. in Crasso. Cic. pro lege Manilia.*

de tout le peuple Romain. Craſſus qui craignoit qu'il ne lui fît donner l'excluſion, le fit prier par des amis communs qu'ils puſſent agir de concert, & qu'il voulût bien le recevoir pour ſon collegue dans cette ſuprême dignité. Pompée ravi de l'avoir réduit à recourir à ſon crédit, témoigna publiquement qu'il ſeroit auſſi obligé à ſes amis de l'élection de Craſſus, que de la ſienne propre. (*a*) Les deux factions réunies emportent tous les ſuffrages. Craſſus, qui, ſelon les loix de Sylla, avoit paſſé par la charge de Préteur, fut élu Conſul : & on déféra la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que ſimple Chevalier, qu'il n'eût pas été ſeulement Queſteur, & qu'à peine il eût trente-quatre ans. Mais ſa haute réputation, & l'éclat de ſes victoires, couvrirent ces irrégularités : on ne crut pas qu'un citoyen qui avoit été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans, & avant que d'avoir entré au Sénat, dût être aſſujetti aux regles ordinaires.

Ce ne fut pas la ſeule occaſion dans laquelle l'eſtime ou la complaiſance de ces concitoyens, & quelquefois ſa propre ambition, le mirent au-deſſus des loix. C'étoit un uſage dans la République, qu'un Général victorieux, & qui demandoit l'honneur du triomphe, ne devoit point entrer dans la ville avant que de l'avoir obtenu. Par la même loi tout citoyen qui aſpiroit au conſulat devoit être dans la ville, pour ſolliciter en perſonne la dignité qu'il briguoit. Il ſembloit que Pompée & Craſſus euſſent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le conſulat. Mais après leur élection on fut ſurpris qu'ils prétendiſſent encore au triomphe, comme s'ils étoient reſtés chacun à la tête de leurs armées. Juſqu'alors ils avoient agi de

(a) *An de Rome 683.*

concert : mais comme l'affaire du triomphe souffroit des difficultés, & qu'on les pressoit de licencier les armées qu'ils tenoient l'un & l'autre aux portes de Rome, Crassus, qui ménageoit moins Pompée depuis qu'il étoit parvenu au consulat, représenta que son collegue ayant terminé la guerre d'Espagne devoit être le premier à congédier ses troupes. Pompée de son côté irrité de ce que Crassus vouloit l'obliger de désarmer avant lui, s'en défendoit sur ce qu'il attendoit, disoit-il, Metellus qui devoit triompher avec lui. Ces prétentions opposées firent éclater leur animosité. Pompée ne pouvoit souffrir que Crassus, qu'il regardoit comme lui étant fort inférieur dans le commandement des armées, & qui n'avoit même acquis le consulat que par son crédit, osât entrer en concurrence avec lui ; & Crassus, le plus riche particulier de la République, comptoit ses trésors pour des victoires, & ne pouvoit se résoudre à plier sous un homme qui n'avoit pas tant d'argent que lui. Au travers de ces contestations le public n'avoit pas de peine à démêler que ces deux hommes également ambitieux & puissants, vouloient retenir leurs troupes, moins pour la cérémonie du triomphe que pour se conserver plus de forces & d'autorité l'un contre l'autre. Le Sénat & le peuple épouvantés par la crainte de retomber dans les malheurs d'une guerre civile, les conjurerent de sacrifier leurs ressentiments particuliers à la tranquillité publique. Le peuple même dans un jour d'assemblée se jettant à leurs genoux, les supplia de vouloir bien se réconcilier. Pompée affecta une fierté inflexible, & parut toujours inexorable ; Crassus de son côté ne montroit pas moins de hauteur. Mais les Aruspices ayant déclaré que l'Etat étoit menacé des dernieres calamités si les Consuls ne se réunis-

ſoient (*a*), Craſſus touché d'un ſentiment de religion ſe leva le premier, & préſenta la main à Pompée, qui l'embraſſa enſuite : & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licencierent de concert leurs armées.

Cette réconciliation n'étoit pas ſi ſincere que l'un & l'autre ne cherchât à ſe fortifier par un plus grand nombre de partiſans : il étoit ſur-tout queſtion de gagner l'affection du peuple. Craſſus pour le mettre dans ſes intérêts fit dreſſer mille tables, où il traita toute la ville. Il fit diſtribuer en même-temps aux familles de la populace & du petit peuple du bled pour les nourrir pendant trois mois. On ſera moins ſurpris d'une libéralité ſi prodigieuſe, ſi on conſidere que Craſſus poſſédoit la valeur de plus de ſept mille talents de bien : & c'étoit par ces ſortes de dépenſes publiques que les grands de Rome achetoient les ſuffrages de la multitude.

(*b*) Pompée de ſon côté pour renchérir ſur les bienfaits de Craſſus, & pour mettre dans ſes intérêts les Tribuns du peuple, fit recevoir des loix qui rendoient à ces Magiſtrats toute l'autorité dont ils avoient été privés par celles de Sylla. Sans égard pour la mémoire de ſon Général & de ſon bienfaicteur, il fit revivre les Ordonnances de C. Gracchus, qui attribuoient à l'Ordre des Chevaliers la connoiſſance des cauſes criminelles, que Sylla avoit renvoyées au Sénat. C'eſt ainſi que ces hommes ambitieux ſe jouoient tour à tour des loix, augmentoient tantôt l'autorité du Sénat, tantôt celle du peuple, ſelon qu'il convenoit à leurs intérêts. On ne peut exprimer les tranſports de joie que les Tribuns firent éclater au ſujet du rétabliſſement de leur autorité : ils en avoient la principale obligation à Pompée : ils ne tarderent guere à

(a) *Plut. in Craſſo.* (b) *Plut. in Pomp.*

lui en marquer leur reconnoiſſance. La guerre avoit été réſolue contre les Pirates qui infeſtoient les côtes de la République. Ils en firent décerner le commandement à Pompée ; & ils lui attribuerent une autorité abſolue par terre & par mer, ſoit pour lever des troupes, ſoit pour armer des vaiſſeaux.

Les Pirates dont il eſt queſtion ſortoient des côtes de la Cilicie. Ils ne montoient d'abord qu'un petit nombre de barques armées & de brigantins, qui couroient les mers pour enlever quelques Marchands, ou des paſſagers qu'ils faiſoient eſclaves. Leur nombre & leur audace s'accrurent par la protection de Mithridate, qui les prit à ſon ſervice pendant qu'il faiſoit la guerre contre les Romains. Ils armerent de grands vaiſſeaux, formerent des flottes redoutables, & étendirent leurs courſes juſques ſur les côtes d'Italie. Ils faiſoient même des deſcentes, pilloient les temples les plus fameux, ruinoient les petites villes, & enlevoient les habitants. Enfin leur puiſſance augmenta à un point qu'ils avoient plus de mille vaiſſeaux partagés en différentes eſcadres qui tenoient bloqués tous les ports de la République, enſorte qu'il n'en pouvoit preſque ſortir aucun vaiſſeau qui ne fût pris ; ce qui avoit ruiné abſolument le commerce.

(*a*) C'eſt contre ces Pirates que Pompée fut envoyé. Pour le mettre en état de faire un puiſſant armement, le peuple, qui l'idolâtroit, lui décerna une autorité ſans bornes. (*b*) Le décret de ſa commiſſion portoit expreſſément que ſa puiſſance s'étendroit dans toute la Méditerranée depuis les colonnes d'Hercule juſqu'à quatre cens ſtades dans la terre ferme : qu'il leveroit autant de ſoldats & de matelots qu'il jugeroit à propos ;

(a) *An de Rome 686.* (b) *Plut. in Pomp.*

qu'il pourroit prendre dans le trésor public tout l'argent qu'il croiroit nécessaire, sans être obligé d'en rendre compte, & qu'il pourroit choisir dans le corps du Sénat quinze personnes pour lui servir de Lieutenants, & pour exécuter ses ordres dans les lieux où il ne pourroit pas commander en personne. Un pouvoir si étendu, & cette autorité absolue confiée à un seul citoyen, donna beaucoup d'inquiétude & même de jalousie au Sénat. Plusieurs de ce corps accuserent hautement Pompée de vouloir s'emparer de la souveraineté de l'Etat : & l'un des Consuls irrité qu'on lui eût décerné cette commission à son préjudice, lui dit avec une espece de menace : *Qu'en affectant, comme il faisoit, d'imiter les manieres hautaines de Romulus, il pourroit bien avoir le même sort.*

Catulus plus modéré prit un tour plus adroit ; & pour dissuader le peuple de donner un pouvoir si étendu à un seul citoyen, il commença dans une assemblée par faire l'éloge de Pompée, & il fit mention en des termes magnifiques des actions les plus éclatantes de ce Général. Mais comme s'il se fût intéressé à sa conservation, il se plaignit que le peuple exposât le plus grand Capitaine de la République à tous les périls qui se présentoient. » Et si vous le perdez, dit-il » au peuple, quel autre pourrez-vous mettre en » sa place ? « Alors la multitude s'écria tout d'une voix & avec de grands cris (*a*) : Nous t'y » mettrons toi-même. « Catulus ne pouvant résister ni à la volonté déterminée de tout le peuple, ni au témoignage si honorable qu'on rendoit à sa valeur, se retira.

Un autre Sénateur, appellé Roscius, ayant voulu prendre la parole, fut interrompu par les cris confus

(a) *Cic. pro lege Manil. Plut. in Pomp. Vel. l. 2. c. 31.*

confus du peuple, qui ſouffroit impatiemment qu'on lui fît des remontrances à ce ſujet. Roſcius fut réduit à s'expliquer par ſignes, & en élevant deux doigts de la main il vouloit faire comprendre qu'on devoit au moins donner un collegue à Pompée : mais toutes ces démonſtrations furent inutiles. Le peuple même, irrité de la jalouſie & de la réſiſtance du Sénat, augmenta encore le pouvoir de Pompée ; & on ajouta au décret de ſa commiſſion, qu'il pourroit armer cinq cens vaiſſeaux, les charger de ſix-vingt mille hommes de débarquement, & qu'il auroit vingt-quatre Sénateurs & deux Queſteurs à ſes ordres.

C'eſt ainſi que ce peuple ſi jaloux de la liberté, ſéduit par les Tribuns, ſe précipitoit dans la ſervitude, & il ne tenoit qu'à Pompée de ſe rendre le Souverain de la République : mais ceux qui le connoiſſoient bien jugerent qu'il n'y avoit rien à craindre d'un homme qui avoit plus de vanité que d'ambition, & qui étoit plus ſenſible à l'éclat que lui donnoit un ſi grand emploi, qu'aux moyens de le rendre perpétuel & indépendant. Cette guerre ne dura qu'une campagne. Pompée, ayant mis en mer une puiſſante flotte, défit celle des Pirates. Il prit un grand nombre de ces brigands : & au lieu de les faire mourir, il les relégua dans le fond des terres & dans des lieux éloignés des bords de la mer. Par-là, en leur donnant moyen de vivre ſans piraterie, il les empêcha de pirater.

Fin du Livre onzieme.

LIVRE XII.

Pompée passe en Asie pour se mettre à la tête des troupes que commandoit Lucullus. Entrevue de ces deux Romains. Les reproches qu'ils se font l'un à l'autre. Ils se séparent ennemis déclarés. Détail de la conjuration de Catilina. Desseins ambitieux du Tribun P. Servilius Rullus. Cicéron, par son habileté & son éloquence, vient à bout de faire rejetter la loi que proposoit Rullus au sujet des terres de conquêtes, & de ruiner entiérement le parti de Catilina.

On n'eut pas plutôt appris à Rome la défaite des Pirates, que (a) Manlius, Tribun du peuple, mais créature de Pompée, pour perpétuer son autorité, proposa un nouveau décret qui lui donnoit le commandement de la guerre contre Mithridate, quoique L. Lucullus, excellent Capitaine, fût revêtu actuellement de cet emploi, & qu'il eût acquis beaucoup de gloire. Ce décret portoit non-seulement que Pompée prendroit le commandement de son armée & le gouvernement de l'Asie, mais qu'il retiendroit encore la surintendance qu'il avoit sur l'armée navale dont il venoit de se servir contre les Pirates.

C'étoit livrer entre ses mains toutes les forces de terre & de mer, & il ne lui manquoit plus que le titre de Roi. Manilius & les partisans de Pompée pressoient la publication de ce décret. Le peuple, toujours aveugle & toujours la dupe des Grands, s'y intéressoit comme s'il se fût agi de son salut. Le Sénat, plus éclairé, regardoit ce

(a) *Plut. in Pomp.*

décret comme l'établissement de la tyrannie. Cependant, quand le jour de l'assemblée fut arrivé, & que Manilius proposa de révoquer Lucullus, & de lui substituer Pompée, personne ne branla ; la crainte du ressentiment d'un homme si puissant contint presque tous les Sénateurs. Cicéron même, reconnu pour bon citoyen, mais d'une conduite toujours timide & incertaine, se déclara pour le parti le plus puissant, & fit, en faveur du décret, le discours qui nous est resté sous le titre de *pro lege Manilia*. Il n'y eut, dans une compagnie aussi nombreuse, que Hortensius & Catulus qui s'y opposerent. Catulus reprocha au peuple, avec beaucoup de courage, l'injustice qu'il vouloit faire à Lucullus : il représenta ses services & les grandes actions qu'il avoit faites dans le cours de cette guerre. Il disoit que par une glorieuse victoire il avoit délivré la ville de Cizique d'un siége par terre & par mer ; qu'il avoit battu Mithridate en différentes occasions, & vaincu Tigrane le plus puissant Roi de l'Asie. Mais s'appercevant que le peuple n'écoutoit son discours qu'avec impatience (*a*), il se tourna vers le Sénat, & élevant sa voix avec un air plein d'indignation : » Sortons, leur dit-il, Peres » conscripts, d'une ville où l'on veut établir la » tyrannie, & allons chercher quelque désert où » nous puissions conserver la liberté que nous » avons reçue de nos peres. «

Ce discours généreux ne fit aucune impression sur des gens, ou qui avoient vendu leur foi à Pompée, ou qui redoutoient sa puissance & son ressentiment. L'intérêt public fut ainsi sacrifié, comme il arrive toujours, à l'intérêt particulier. Le décret fut confirmé par toutes les tribus, & le peuple donnna à Pompée une autorité aussi étendue que celle que Sylla avoit usur-

(a) *Plut. in Pomp.*

pée les armes à la main & pendant sa dictature.

Pompée partit aussi-tôt pour l'Asie ; & Lucullus, sur les nouvelles du décret, quitta son armée, pour n'être pas obligé de la remettre lui-même à son ennemi. Ces deux Généraux se rencontrerent dans la Galatie. Leurs Officiers, & des amis communs les obligerent de se voir. Tout se passa d'abord avec une politesse réciproque : mais à la fin Lucullus, outré contre Pompée qui lui enlevoit son emploi, ne put s'empêcher de faire éclater son ressentiment. (*a*) Il lui reprocha qu'il n'avoit jamais recherché le commandement des armées que contre des ennemis vaincus, & que, semblable à ces lâches oiseaux qui ne se jettent que sur des charognes & des corps morts, c'étoit sa coutume de survenir à la fin des guerres, & de profiter des combats & des victoires des autres Généraux ; que personne n'ignoroit qu'il avoit voulu enlever à Metellus, à Crassus & à Catulus la gloire de la défaite des Espagnols, des gladiateurs & des séditieux qui suivoient le parti de Lepidus ; & qu'il savoit, sans s'exposer à aucun péril, s'approprier les heureux succès des autres. » Et faut-il aujourd'hui, ajouta Lucullus, que je n'aie vaincu Mithridate, conquis le Royaume de Pont, défait Tigrane, remporté des victoires considérables, & pris Tigranocerta, Nisibe, & tant de villes de l'Arménie, que pour vous préparer de nouveaux triomphes ? «

Pompée, irrité d'un discours si outrageant, lui reprocha de son côté qu'il avoit moins acquis que ravagé l'Asie, dont il s'étoit approprié les richesses. Qu'il ne faisoit la guerre que pour piller, & comme un brigand ; qu'à la vérité il avoit eu quelques avantages ; mais qu'il n'avoit

(a) *Vell. Paterc. l. 2, c. 33. Plut. in Lucullo.*

jamais voulu achever de vaincre, & qu'il laiſſoit toujours des reſſources à l'ennemi vaincu, pour ſe perpétuer dans le commandement & pour pouvoir continuer un pillage odieux à ſes propres ſoldats.

Ces reproches mutuels n'étoient pas ſans fondement (*a*) : & s'il eſt vrai que Lucullus avoit terni l'éclat de ſes victoires par cette avidité inſatiable d'accumuler richeſſes ſur richeſſes, cette jalouſie que Pompée faiſoit paroître contre tous les Capitaines de la République, & les reſſorts qu'il faiſoit jouer pour les priver de leurs emplois dans le cours même de leurs victoires, le rendoient ſuſpect aux véritables Républicains. Il ſembloit qu'il voulût être le ſeul Capitaine de l'Etat, & que les autres devinſſent ennemis à proportion qu'ils acquéroient de gloire & de conſidération. Ces deux Généraux ſe ſéparerent ennemis déclarés : Pompée alla prendre le commandement de l'armée, & Lucullus retourna à Rome, où, malgré la cabale & les mauvais offices de Pompée, il fut honoré d'un triomphe ſolemnel. Il trouva cette ville capitale du monde dans un calme apparent. Mais cette tranquillité extérieure cachoit une agitation ſecrete, & il ſe formoit ſourdement de nouveaux partis, qui tous, quoique par des routes différentes, ne cherchoient qu'à ſe ſupplanter les uns les autres, & à s'emparer du gouvernement.

(*b*) Lucius Sergius Catilina, dont nous avons déjà parlé, étoit à la tête d'un de ces partis. Il étoit né d'une illuſtre maiſon patricienne, & ſi ancienne qu'il ſe vantoit de ſortir de Sergeſte l'un des compagnons d'Enée, manie de la plupart des grands, qui, à la faveur de la reſſemblance des noms, vont chercher dans les rui-

(a) *Vell. Paterc. l. 2. c. 33.*
(b) *Salluſt. in Catil, Plut. in Cic.*

nes de l'antiquité, & ſouvent juſques dans la fable, l'origine de leurs maiſons. Catilina, élevé dans le tumulte & le déſordre des guerres civiles, avoit été le miniſtre des cruautés de Sylla, auquel il s'étoit attaché. La protection de ce Dictateur, ſa naiſſance & ſon courage l'avoient fait parvenir aux principales dignités de la République. Il avoit été Queſteur, Lieutenant-Général des armées, & il avoit commandé depuis en Afrique en qualité de Préteur. Mais dans ces différents emplois il s'étoit également déshonoré par ſes débauches & par des crimes affreux. On l'avoit déjà accuſé publiquement d'inceſte avec une Veſtale, d'aſſaſſinat & de concuſſion, & il n'avoit échappé à la rigueur des loix que par l'adreſſe qu'il avoit eue de corrompre ſes propres accuſateurs, qui, à prix d'argent, s'étoient déſiſtés de leur action. C'étoit un homme ſans mœurs, ſans probité, ſans aucun reſpect pour les Dieux, dont l'ambition étoit la ſeule divinité; mécontent du préſent, toujours agité pour l'avenir, hardi, téméraire, audacieux, capable de tout entreprendre; mais peu habile, allant à la tyrannie trop à découvert, & incapable de cette profonde diſſimulation qui lui eût été ſi néceſſaire pour couvrir ſes pernicieux deſſeins. Tel étoit Lucius Catilina, qui, après la mort de Sylla, forma le projet de s'emparer, à ſon exemple, de la ſouveraine puiſſance. Pour y parvenir il commença à s'aſſocier tout ce qu'il y avoit alors à Rome de jeunes gens ruinés par le jeu, ou perdus par la débauche du vin & des femmes.

Rome, dans ſon origine, n'avoit point trouvé de garde & de défenſe plus sûres de la liberté publique qu'une pauvreté preſqu'égale entre ſes citoyens; la tempérance & la frugalité qui en étoient une ſuite, régnoient dans toutes les conditions, peut-être autant par néceſſité

que par choix. Le luxe y fut long-temps inconnu : on faiſoit plus de cas du fer que de l'or : & le citoyen, content d'un petit héritage qu'il cultivoit de ſes mains, n'aſpiroit à ſe diſtinguer que par ſon courage. Comme on n'attendoit rien des autres, & que chacun fondoit ſa ſubſiſtance ſur ſon travail, on ne voyoit ni lâche complaiſance, ni attachement ſervile. L'amour ſeul de la liberté formoit un ſentiment commun, & tant que Rome regarda la pauvreté particuliere comme une vertu, ſes citoyens furent libres, ſoumis aux loix ſeules, & indépendants les uns des autres.

Mais après que les Romains eurent détruit Carthage, la Rivale de Rome, aſſujetti l'Italie & les iſles voiſines, conquis l'Eſpagne & les côtes d'Afrique, réduit en provinces une partie des Gaules & toute la Syrie ; après qu'ils eurent forcé la plupart des Souverains de l'Aſie à payer tribut, l'ambition, le luxe, la molleſſe & tous ces vices qui ſemblent inſéparables des richeſſes, entrerent dans Rome à la ſuite de ces conquérants. Ceux qui avoient vécu avec gloire dans une pauvreté honorable, ſuccomberent ſous l'opulence. On commença à regarder avec admiration un tableau d'une excellente main, une ſtatue, un vaſe cizelé : on envia bientôt le bonheur des Généraux & des Officiers qui en avoient rapporté de l'Aſie ; & ce fut pour en poſſéder & pour acquérir des richeſſes qu'on trafiqua de ſa liberté, & qu'on la vendit aux Grands & aux chefs de parti dont on pouvoit eſpérer des emplois & de l'argent.

Ces mœurs auſteres & cette frugalité des anciens temps ſe changerent inſenſiblement en une volupté recherchée. La plupart des jeunes gens conſumoient le patrimoine de leurs ancêtres dans des feſtins où régnoient la délicateſſe & la ſomptuoſité. Les femmes eurent part à

cette corruption presque générale : la plupart ne comptoient plus la chasteté au nombre des vertus. Des hommes indignes de ce nom se prostituoient comme les femmes ; & ceux qui s'étoient ruinés pour fournir à une dépense extraordinaire, ou qui pouvoient être recherchés pour des crimes, souhaitoient une guerre civile qui les mît à couvert de la rigueur des loix, ou de la poursuite de leurs créanciers. (*a*) Cette disposition des esprits commença à éclater sur la fin du consulat de L. Volcatius-Tullus, & de M. Emilius Lepidus. On avoit désigné pour leurs successeurs Publ. Autronius & P. Sylla. Mais ayant été depuis convaincus d'avoir acheté les suffrages, ils furent exclus de cette dignité, & par une nouvelle élection on substitua en leur place Lucius Cotta & L. Torquatus. (*b*) La honte de cette exclusion, & un esprit de vengeance les porterent à conjurer contre le repos de l'Etat. Ils résolurent d'assassiner les deux nouveaux Consuls, de se défaire de la plus grande partie du Sénat, & de s'emparer du gouvernement. Catilina, toujours prêt à entreprendre les plus grands crimes, & avide des nouveautés qui lui pouvoient faire espérer quelque changement dans sa fortune, entra dans cette conspiration. Ils y engagerent encore un grand nombre de ces jeunes gens perdus de débauche dont nous venons de parler, & entr'autres Pison, jeune homme d'une maison illustre, mais téméraire, factieux, abymé de dettes, & qui n'envisageoit de ressources à ses affaires que dans la ruine de l'Etat.

Leur dessein étoit, comme nous l'avons dit, de tuer les Consuls & de faire périr la plus grande partie des Sénateurs. Ils devoient exécuter cet attentat dans le Capitole le premier jour

(a) *An de Rome 687.* (b) *An de Rome 688.*

de janvier, auquel les Consuls entroient en charge. Mais n'ayant pas trouvé la conjoncture favorable, ils en remirent l'exécution au cinquieme de fevrier. On devoit voir ce jour-là le plus horrible attentat qui fût arrivé dans la République depuis la fondation de Rome. Une troupe de scélérats devoient, au signal que leur donneroit Catilina, se jetter sur les Consuls & sur les Sénateurs, & les poignarder. (*a*) Marius Catilina, impatient de répandre le sang de ses concitoyens, ayant donné ce signal plutôt qu'il ne falloit & avant que tous les conjurés eussent occupé les postes qui leur étoient assignés, personne ne branla: on remit encore une fois cette cruelle entreprise. Catilina s'en rendit le chef par son audace, & fortifia son parti d'un grand nombre de Sénateurs & de Chevaliers, qui tous par différents motifs se joignirent aux conjurés.

On comptoit au nombre de ses partisans, de l'ordre des Sénateurs, Lentulus Sura, P. Autronius dont nous venons de parler, Crassius Longius, Caïus Cethegus, les deux fils de Servius Sylla, Lucius Vagunteius, Quintus Annius, Poscius Lecca, Lucius Curius, L. Bestia, Q. Curius; & de l'ordre des Chevaliers, M. Fulvius Nobilior, Lucius Statilius, P. Gabinius Capito & C. Cornelius. On prétend que Crassus eut quelque connoissance d'une partie de leurs desseins, & que cet homme toujours jaloux & ennemi de la gloire de Pompée, n'étoit pas fâché qu'il s'élevât dans la République un nouveau parti qui balançât son autorité. Quelques-uns même soupçonnerent César de favoriser secretement la conjuration; & on a dit que ces deux hommes ambitieux, mais habiles, en attendoient le succès pour se déclarer.

Lentulus, un des chefs de ce parti, étoit fils de

(a) *Sallust. in Catil.*

Manius Aquilius qui avoit été Conſul avec Marius : ſon fils, dont nous parlons, portoit le nom de Lentulus, pour avoir été adopté par un autre Lentulus de l'illuſtre maiſon des Corneliens. C'étoit un homme perdu de débauche, naturellement effronté, & qui faiſoit gloire de ſes vices. On lui avoit donné le ſurnom de *Sura*, c'eſt-à-dire *gras de jambe*, parce que le Dictateur Sylla lui ayant un jour demandé compte en plein Sénat des deniers qu'il avoit adminiſtrés peu fidelement pendant qu'il étoit Queſteur, Lentulus, qui les avoit diſſipés dans des débauches, lui répondit, qu'il n'avoit point d'autre livre de compte que le gras de ſa jambe, qu'il préſentoit pour y être frappé, faiſant alluſion à une maniere uſitée en ce temps-là entre les enfants qui jouoient à la paume, où celui qui avoit manqué de frapper la balle recevoit un coup ſur la jambe.

L'Hiſtoire nous a conſervé encore un autre trait de ſon effronterie, qui marque encore mieux ſa corruption & ſon caractere. Il avoit été cité devant les Magiſtrats au ſujet de différents crimes dont on l'accuſoit. Il corrompit les Juges à prix d'argent ; & le jour du jugement, ayant en une voix plus qu'il n'en falloit pour être abſous, il n'eut point de honte de s'écrier tout haut : *que ce Juge devoit lui rendre l'argent qu'il avoit reçu pour un ſuffrage inutile.*

Tel étoit P. Lentulus, que la débauche, l'impunité des crimes, & même l'ambition firent entrer dans cette conjuration. Il s'étoit laiſſé entêter de je ne ſais quelles prédictions qu'on attribuoit aux Sybilles, & qui promettoient, diſoit-on, l'empire de Rome à trois Corneliens. Cinna & Sylla, tous deux de cette illuſtre maiſon, quoique dans des partis oppoſés, avoient joui ſucceſſivement de la ſouveraine puiſſance ; & Lentulus n'étoit pas fâché que ſes

flatteurs lui fiſſent l'application de la prophétie de la Sybille, & qu'on le regardât comme le troiſieme du même nom qui devoit régner à Rome,

Cethegus, du même parti, étoit un homme hardi, audacieux & redoutable par le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit de la multitude. Il avoit été auparavant Tribun du peuple, qu'il gouvernoit à ſon gré ; mais il étoit gouverné lui-même par une courtiſane appellée Præcia, qui, pendant ſon tribunat, diſpoſoit ſouverainement de toutes les affaires de la République.

Outre les Sénateurs dont nous venons de parler, il y avoit un grand nombre de Chevaliers qui s'étoient engagés dans la même conſpiration. Catilina ſut encore y attirer des ſoldats vétérans & d'anciens Officiers de Sylla, qui, après avoir conſumé dans le jeu & la débauche le prix & la récompenſe de leurs ſervices, ſoupiroient après une nouvelle guerre civile, qu'ils regardoient comme l'unique reſſource dans leur miſere.

Des femmes des premieres maiſons de Rome, auſſi connues par leurs déſordres que par leur beauté, entrerent dans la conjuration par complaiſance pour leurs amants : telle étoit la fameuſe Sempronia. Elle avoit reçu de la nature une naiſſance illuſtre, un eſprit brillant & agréable, un courage ferme & réſolu, &, ce que les femmes eſtiment encore plus que tout cela, une beauté incomparable.

Ces graces naturelles étoient rehauſſées par des apparences de pudeur qu'elle affectoit quelquefois, ſelon le caracteres des perſonnes à qui elle vouloit plaire. Mais ſes regards, qui ſembloient alors échapper des yeux modeſtes, étoient toujours conduits par des paſſions emportées, & elle recherchoit encore plus les hommes qu'elle n'en étoit recherchée. Le dé-

ſordre de ſes mœurs la fit tomber inſenſiblement dans les plus grands crimes. On la ſoupçonnoit d'être complice de pluſieurs aſſaſſinats, & on l'avoit vue nier des dépôts en juſtice avec plus de hardieſſe & de confiance que n'en avoient ceux qui en demandoient la reſtitution.

D'autres femmes d'auſſi bonne maiſon, & auſſi déréglées que Sempronia, mais moins jeunes & moins aimables, prirent part à la conjuration, dans l'eſpérance de voir abolir des dettes qu'elles avoient contractées dans un âge avancé, pour fournir à la dépenſe de leurs jeunes amants. Catilina les attira dans ſon parti par le moyen des hommes qui leur plaiſoient le plus, dans la vue de s'en ſervir dans la ſuite pour gagner leurs maris, ou pour s'en défaire.

Enfin tout ce qu'il y avoit de jeuneſſe à Rome élevée dans le luxe & amollie par les délices; ceux qui étoient ruinés, & qui ne pouvoient plus fournir à leur dépenſe ordinaire; les ambitieux qui aſpiroient aux premieres dignités de la République; d'autres qui ne pouvoient ſe venger par eux-mêmes d'ennemis trop puiſſants, tous ces gens animés de différentes paſſions ſe joignirent & s'attacherent à Catilina.

Ce chef de parti, pour les engager plus étroitement, promet aux uns de les décharger de toutes leurs dettes; il donna de l'argent aux autres; il procure à quelques-uns la poſſeſſion des femmes dont ils étoient amoureux; aux vindicatifs il fait eſpérer la proſcription de leurs ennemis, & il leur fait enviſager à tous des biens & des honneurs dans une nouvelle révolution. Mais il leur repréſente en même-temps que pour en aſſurer le ſuccès il faut qu'ils emploient d'abord tous leurs ſoins pour lui faire obtenir le conſulat; qu'il n'eſt pas moins utile au parti de lui donner pour collegue Caïus Antonius, un des

prétendants, & avec lequel il avoit d'anciennes liaiſons. Qu'il pourroit dans la ſuite le faire entrer dans ſes ſentiments, & que ſi une fois l'un & l'autre ſe trouvoient revêtus de la ſouveraine magiſtrature, & à la tête des légions, il n'y auroit point de puiſſance qui pût s'oppoſer à l'exécution de leurs deſſeins.

Il eſt vrai que la conjoncture ne pouvoit être plus favorable. Pompée faiſoit alors la guerre aux extrémités de l'Orient. Ce Général emporté par le deſir de remplir la terre entiere de la gloire de ſon nom, pourſuivoit des Arabes qu'il étoit plus aiſé de vaincre que de trouver. Il n'y avoit point d'armée en Italie. Le peuple toujours avide de la nouveauté, voyoit avec plaiſir s'élever un parti qui ſembloit n'en vouloir qu'à l'autorité du Sénat : & ce Sénat ſi éclairé s'endormoit dans une fauſſe ſécurité fondée ſur le mépris qu'il faiſoit des chefs de ce parti.

Cependant comme il étoit bien difficile que les deſſeins des conjurés, formés dans la débauche, puſſent demeurer long-temps ſecrets, la connoiſſance en vint à Cicéron par le moyen de Fulvia femme d'une illuſtre maiſon ; mais qu'elle déshonoroit par un commerce criminel qu'elle entretenoit avec Quintus Curius un des chefs de la conjuration.

Curius s'étoit ruiné auprès d'elle, & il lui avoit été utile. Mais quand il ne put plus faire la même dépenſe, l'indifférence & la froideur ſuccéderent à cette tendreſſe intéreſſée : & Fulvia le mépriſa dès qu'elle n'en eſpéra plus rien.

Curius voulant jouir des privileges dont il étoit en poſſeſſion, eſt rebuté. Croyant d'abord avoir un rival, il crie, il menace : il paſſe enſuite aux plus baſſes ſoumiſſions, enfin il démêle avec confuſion qne ce n'eſt qu'à ſon argent qu'il doit la complaiſance criminelle de Fulvia. Comme il ne pouvoit ni lui en fournir ni rompre ſes

chaînes, il tâche au moins de lui donner de belles eſpérances Il lui découvre le ſecret de la conjuration, & il lui fait enviſager de nouvelles richeſſes dans le ſuccès de ſes deſſeins.

Mais ſoit que Fulvia, comme toutes les femmes de ce caractere, fît peu de cas des promeſſes d'un amour ruiné, ſoit qu'elle n'augurât rien d'heureux d'une entrepriſe conduite par de jeunes gens, elle découvrit ce quel en avoit appris à des perſonnes de conſidération, ſans cependant nommer ſon auteur : & elle fit cette démarche pour ne ſe pas trouver embarraſſée dans une affaire criminelle. Le bruit s'en répandit auſſi-tôt dans Rome. Cicéron attentif à tout ce qui ſe paſſoit remonta juſqu'à la ſource de ces bruits. Il vit Fulvia, la gagna ; & elle lui vendit le ſecret d'un homme qu'elle n'avoit jamais aimé, & qu'elle ne ménagea dans la ſuite que de concert avec Cicéron, pour en pouvoir tirer de nouveaux ſecrets.

Outre l'intérêt général de la patrie, Cicéron avoit encore dans cette recherche un intérêt particulier. On devoit procéder inceſſamment à l'élection des Conſuls : il aſpiroit à cette dignité ; Catilina étoit du nombre des prétendants. Cet homme d'une naiſſance illuſtre, ne parloit de celle de Cicéron qu'avec le dernier mépris. Il le traitoit d'inconnu & d'homme nouveau, c'eſt-à-dire dont le pere & les ancêtres n'avoient jamais été revêtus d'aucune de ces magiſtratures qui conféroient la nobleſſe. Cicéron de ſon côté n'oublioit rien pour rendre Catilina odieux, & même ſuſpect de vouloir attenter à la liberté publique. Rien n'étoit plus propre à prévenir les eſprits contre ce Patricien que la découverte de ſes mauvais deſſeins. Cicéron y réuſſit, & Catilina y contribua lui-même par la férocité de ſes manieres, & en laiſſant échapper des menaces

dans le temps qu'il eût dû rechercher l'eſtime & l'amitié de ſes concitoyens. Tous ceux qui aimoient véritablement leur patrie (*a*) s'unirent pour lui donner l'excluſion. Catilina fut rejetté avec indignation, & cette grande dignité fut déféré à Cicéron.

On lui donna pour collegue Caïus Antonius, d'une maiſon Plébéïenne, mais illuſtrée, & qui ſe vantoit de tiret ſon origine d'un fils d'Hercule. Antonius étoit un homme naturellement pareſſeux, aimant la vie tranquille & les plaiſirs, & qui ne s'étoit mêlé juſqu'alors des affaires que pour n'en paroître pas incapable. On ne le donna pour collegue à Cicéron que parce qu'on étoit perſuadé qu'un homme de ce caractere ſuivroit ſans réſiſtance l'impreſſions des conſeils de Cicéron, & concourroit à tout ce que ce grand homme entreprendroit pour diſſiper la faction de Catilina. Les amis & les créatures de ce chef de parti, qui avoient compté ſur ſon élection, furent conſternés de celle de Cicéron. Il leur étoit redoutable par cette ſouveraine éloquence qui le faiſoit dominer dans toutes les aſſemblées ; & ils ſavoient qu'il n'étoit pas moins eſtimé par ſa probité & ſon attachement inviolable aux loix. La crainte d'en éprouver la rigueur ſous un Magiſtrat auſſi éclairé que ſévere, fit que pluſieurs de ces factieux ſe détacherent du parti & des intérêts de Catilina. Mais leur changement n'ébranla point un furieux déterminé à périr s'il ne pouvoit régner. Il ſe fit de nouveaux partiſans, il emprunta de tous côtés. On fit par ſon ordre des amas d'armes & de vivres en différents endroits, & il envoya C. Manlius en Toſcane, Septimius dans la Marche d'Ancône, & C. Julius dans la Pouille pour lever ſecretement des troupes, & pour

(a) *An de Rome* 690.

tâcher de s'assurer des Officiers & des vieux soldats qui étoient établis dans ces provinces, & qui avoient servi avec lui sous Sylla. Pendant qu'un homme si dangereux travailloit avec une application infatigable à grossir le nombre de ses créatures, & qu'il faisoit amas d'armes & de troupes pour s'emparer, la force à la main, du gouvernement, un Tribun du peuple, appellé Publius Servilius, formoit le même dessein, mais sous un prétexte plus plausible. Ce Tribun étoit d'autant plus redoutable qu'il n'employoit que la voie de persuasion, & qu'il sembloit n'avoir d'autre objet dans son entreprise que de rendre la condition du petit peuple plus heureuse.

(a) On a déjà pu voir en plus d'un endroit de cet Ouvrage que les Romains, quand ils avoient vaincu leurs ennemis, avoient coutume de leur ôter une partie de leur territoire; qu'on affermoit quelquefois ces terres au profit de l'Etat, & que souvent aussi on les partageoit entre les plus pauvres citoyens, qui n'en payoient à la République qu'un léger tribut. Ce domaine public étoit composé des dépouilles de tant d'Etats que les Romains avoient conquis dans les trois parties du Monde. Rome possédoit des terres dans les différents cantons de l'Italie, en Sicile & dans les isles voisines, en Espagne, en Afrique, dans la Grece, la Macédoine, & dans toute l'Asie. En un mot on avoit incorporé dans le domaine public le domaine particulier de tant de villes libres, de Royaumes & de Républiques dont les Romains avoient fait leur conquête. On en portoit le produit & le revenu dans l'épargne. C'étoit le fond dont on tiroit la solde des troupes, & avec lequel on subvenoit à toutes les dépenses & les nécessités publiques.

(a) *Cic. in Rullo. Plin. l. 7. c. 30.*

Rullus étant parvenu au tribunat entreprit de s'attribuer la diſpoſition de ces terres. Il aſſocia dans ce deſſein la plupart de ſes collegues, & pluſieurs Sénateurs des premiers de la République, auxquels il fit eſpérer par le ſuccès de ſon projet des richeſſes immenſes & une autorité abſolue : deux motifs qui ont tant de part aux entrepriſes & à la conduite des hommes.

Rullus, ayant formé ſon parti, dreſſa le plan d'une nouvelle loi qui portoit que, pour le ſoulagement du petit peuple, il ſeroit créé inceſſamment des Décemvirs qui ſeroient autoriſés à vendre tous ces domaines particuliers qui avoient été incorporés dans le domaine de la République depuis le conſulat de L. Sylla & de Q. Pompeïus. Qu'on vendroit pareillement les forêts qui ſe trouvoient en Italie ; que les Généraux d'armées, & les autres Officiers de la République qui auroient entre leurs mains des deniers qu'ils n'auroient point encore portés à l'épargne, en ſeroient valablement déchargés en les remettant aux Décemvirs, & que ces Commiſſaires emploieroient toutes ces ſommes à l'acquiſition de différents fonds ſitués en Italie, qui ſeroient enſuite partagés entre le petit peuple : enſorte que ſans dépoſſéder la Nobleſſe de ſes anciennes uſurpations, chaque pauvre citoyen ſe trouvât dans ſon propre pays un héritage ſuffiſant pour ſa ſubſiſtance.

Rullus pour intéreſſer encore davantage la multitude dans la publication de ſa loi, ajouta que les Décemvirs pourroient établir de nouvelles colonies dans telles villes d'Italie qu'ils jugeroient à propos. Qu'il leur ſeroit permis de repeupler Capoue, d'y conduire cinq mille habitants de Rome, dont chaque Décemvir nommeroit cinq cens à ſon choix, & qu'on partageroit entr'eux le territoire de cette ville &

celui de Stelle, qui juſqu'alors avoient été affermés au profit du public.

Il étoit porté par la même loi que celui qui propoſoit la loi préſideroit de droit à l'aſſemblée qui ſe tiendroit pour l'élection des Décemvirs : par cet article Rullus ſe réſervoit la principale autorité dans cette affaire. Il avoit ajouté que le pouvoir de ces Commiſſaires ſeroit abſolu & leurs ordonnances ſans appel, & qu'ils jouiroient de ce droit à Rome & dans toute l'étendue de l'Empire Romain pendant l'eſpace de cinq ans. Qu'ils auroient droit de prendre les auſpices ; qu'ils ſeroient accompagnés de Licteurs & de tous les Officiers qui étoient ordinairement à la ſuite des premiers Magiſtrats de la République. Qu'ils pourroient choiſir dans l'Ordre des Chevaliers deux cens perſonnes pour faire exécuter leurs ordonnances dans les provinces. Rullus, ſous prétexte de vouloir éviter le tumulte & la confuſion qui arrivoit dans les aſſemblées générales de tout le peuple Romain ; mais en effet pour ſe rendre maître de l'élection des Décemvirs, propoſa qu'ils ne fuſſent élus que par dix-ſept tribus ; qu'ils ſeroient tirés au ſort, & qu'il ſuffit d'avoir les ſuffrages de neuf tribus pour être déclaré Décemvir. Il ajouta, pour exclure de cette dignité Pompée qui lui étoit redoutable par ſon crédit, & qui ſe trouvoit actuellement à la tête des armées dans le fond de l'Aſie, qu'aucun citoyen abſent de Rome ne pourroit prétendre au décemvirat.

Quelque ſuſpect que dût être dans une République un pouvoir ſi étendu, Rullus ne laiſſa pas de voir un grand nombre de Sénateurs & tout le peuple ſe déclarer pour ſa loi. Les premiers excités par leur ambition, eſpéroient d'être compris au nombre des Décemvirs, & le petit peuple comptoit d'avoir part à ces terres

qu'on devoit acheter dans l'Italie. Rullus se vit bientôt à la tête d'un parti considérable, & le Consul Antonius, collegue de Cicéron, ne désapprouvoit pas lui-même ces nouveautés.

On disoit qu'étant accablé de dettes il regardoit la dignité de Décemvir, & le pouvoir extraordinaire qu'on prétendoit y attacher, comme un moyen infaillible de rétablir sa fortune à la faveur des sommes immenses dont il auroit la disposition : plusieurs même le soupçonnoient de favoriser secretement la faction de Catilina.

(*a*) Comme l'autorité que lui donnoit le consulat étoit d'un grand poids, Cicéron entreprit de le gagner. L'intérêt étoit la seule route pour y parvenir : ce fut ce qui l'engagea à céder à Antoine le gouvernement de la Macédoine, avec le commandement de l'armée qui lui étoit échu par le sort ; il prit pour lui le gouvernement de la Gaule cisalpine, qui étoit d'un moindre revenu.

On sait que les Consuls après leur élection partageoient entr'eux le gouvernement entier de la République ; que l'un de ces souverains Magistrats restoit ordinairement à Rome, & à la tête du Sénat, pour y présider, & qu'il n'en sortoit point à moins qu'une guerre importante n'obligeât les deux Consuls de se mettre l'un & l'autre en campagne. Celui qui prenoit le commandement des troupes avoit le gouvernement des provinces limitrophes où se trouvoient les armées, & le sort seul décidoit entre les deux Consuls de ces différents emplois.

Le Consul en entrant dans les provinces de l'Empire y recevoit les mêmes honneurs qu'on ne rendoit ailleurs qu'aux Souverains du pays.

(a) *Plut. in Cicer. D. H. L. 37. Cic. in Sextiana, Murenia & Pisoniana. Sallust.*

Il jouiſſoit pendant ſon conſulat d'une autorité abſolue ; & à moins qu'il ne fût d'une probité extraordinaire, il n'en revenoit ordinairement qu'avec des richeſſes immenſes. Antoine dont le mauvais état des affaires avoit beſoin de ce ſecours accepta avec joie la propoſition de ſon collegue ; & par reconnoiſſance il ſe détacha du parti qu'il ſembloit favoriſer auparavant, pour ſuivre l'impreſſion des conſeils de Cicéron, & concourir avec lui au bien de la patrie.

(*a*) Cicéron aſſuré de ſon collegue, tourna tous ſes ſoins contre Rullus. Comme il ne connoiſſoit pas encore le fond des intentions du Tribun, pour s'en éclaircir il lui fit repréſenter par des amis communs, qu'étant revêtus l'un & l'autre de différentes magiſtratures dans la même année, il étoit de l'intérêt de la République qu'ils puſſent agir de concert ; qu'il le trouveroit toujours diſpoſé de ſon côté à favoriſer tout ce qui ſeroit utile au peuple, & qu'il le prioit de lui communiquer le projet d'une loi qu'il devoit, diſoit-on, propoſer, afin que ſi elle lui paroiſſoit juſte il pût la ſoutenir lui-même de toutes ſes forces. Mais Rullus qui ſe doutoit bien qu'un homme auſſi attaché à l'obſervation des anciennes loix, & auſſi jaloux de la liberté publique que Cicéron, n'approuveroit jamais les nouveautés qu'il vouloit introduire dans le gouvernement, ne répondit à ces avances de civilité que par des diſcours vagues & généraux qui augmenterent les ſoupçons du Conſul. Il évitoit même ſa préſence pour n'être pas obligé de s'expliquer avec lui ; & Cicéron vit bien qu'il n'apprendroit rien de poſitif au ſujet de la loi que par la publication de la loi même. Cependant pour n'être pas ſurpris il eut la précaution d'envoyer des Secrétaires à toutes

(a) *Cic. in Rulliana.* 1.

les aſſemblées du peuple, pour obſerver ce qui s'y paſſeroit, & pour écrire le plus exactement qu'ils pourroient tous les articles de la loi, & ce qui ſe diroit à ce ſujet, ſuppoſé qu'on traitât cette matiere.

Ce fut par le miniſtere de ces écrivains qu'il apprit que Rullus avoit propoſé ſa loi en pleine aſſemblée. Ils lui en rapporterent une copie exacte, auſſi-bien que des diſcours qui avoient été tenus à ce ſujet par Rullus & ſes partiſans.

Cicéron étant muni de cette piece convoqua auſſi-tôt le Sénat. Après avoir fait la lecture de la loi qui contenoit plus de quarante articles, il repréſenta à cette auguſte compagnie combien les propoſitions du Tribun devoient être ſuſpectes & odieuſes à tous ceux qui aiment ſincérement la liberté & le repos de la République. Comme il avoit affaire à un corps infiniment jaloux de ſon autorité, il leur fit ſentir combien la création des Décemvirs avec un pouvoir ſi abſolu dans toute l'étendue de l'empire, & pour un temps auſſi conſidérable que celui de cinq ans, étoit préjudiciable à l'autorité du Sénat : qu'il s'alloit élever une nouvelle magiſtrature qui anéantiroit les anciennes, & que la vente des terres qui appartenoient au domaine détruiroit infailliblement les principales forces de l'Etat.

» Sachez, *Peres conſcripts*, leur dit-il, que nos Tribuns veulent vendre aujourd'hui les terres des Atteliens & des Olimpeniens, que Servilius par ſes conquêtes avoit ajoutées au domaine de l'Etat. De là ces marchands qui veulent vendre la République entiere, doivent paſſer en Macédoine, & y mettre à l'encan les terres royales de Philippe & de Perſée acquiſes par la valeur & le courage de Paul Emile. Les terres ſi fertiles de Corinthe, qui par la

bonne conduite de Mummius font partie du revenu de la République, ne leur échapperont pas. Ils s'embarqueront enſuite pour paſſer en Eſpagne : après avoir vendu les terres que nous poſſédons proche de la nouvelle Carthage, ils ſortiront de l'Europe, ils ſe rendront en Afrique, & vendront le territoire de l'ancienne Carthage. L'Aſie leur préſente de nouvelles terres & un nouveau ſujet de brigandage. Le Pont, la Cappadoce, la Bithinie & la Paphlagonie, toutes les terres qui faiſoient le domaine particulier des Princes qui ont régné dans ces grandes provinces, vont être miſes à l'enchere : par ces ventes du domaine de la République on va tarir tout-d'un-coup la ſource qui portoit l'argent dans le tréſor public, divertir les fonds les plus aſſurés pour la paie des légions, & priver Rome & l'Italie des ſecours qu'elle tiroit des provinces dans des temps de ſtérilité & de famine. «

Cicéron paſſa enſuite à l'article des colonies que les Décemvirs devoient établir dans telles villes d'Italie qu'ils jugeroient à propos, & auxquelles ils aſſigneroient les terres les plus fertiles. Il fit voir que Rullus & les autres Tribuns n'avoient en vue par ce projet que d'occuper par leurs créatures les villes les plus voiſines de Rome, pour pouvoir enſuite ſe rendre maîtres plus facilement de Rome même & du gouvernement.

» Ce n'eſt pas ſeulement, continua Cicéron, de la grandeur de nos pertes & de la diminution des revenus publics que je me plains, c'eſt contre cette puiſſance abſolue qu'on veut attribuer aux Décemvirs que je m'éleve aujourd'hui : ma crainte & mon inquiétude n'eſt que pour le ſalut de la patrie & la conſervation de la liberté. Car comment réſiſterez-vous à des

gens qui, après avoir rempli l'Italie de leurs ſatellites, auront ſeuls entre les mains tous les tréſors de la République ? N'en ayez point d'inquiétude, me dira-t-on, ils en acheteront inceſſamment des terres en Italie même, ſelon le projet de la loi. A la bonne heure : mais eſt-il bien aſſuré que dans ces contrées ſi fertiles & ſi agréables il ſe trouve tant de gens qui veuillent ſe défaire de leur patrimoine ? Et s'il ne ſe préſente point de vendeurs, s'il ne ſe trouve point d'acquiſitions pour employer les fonds qui ſeront entre leurs mains, que deviendra notre argent ? Ne vous en embarraſſez pas, Peres conſcripts ; en leur donnant pour cinq ans cette autorité abſolue que leur attribue la loi, vous les avez mis en état de ne vous en rendre jamais compte ; & ſi la loi eſt reçue, la République perd en un même jour ſes domaines, ſes finances & ſa liberté. » Enfin Cicéron, auſſi grand homme d'état qu'excellent orateur, parla avec autant de force que d'éloquence ; il fit voir ſi clairement que Rullus, ſes collegues & ſes partiſans n'avoient en vue que de s'enrichir aux dépens du public, & de rétablir la tyrannie des anciens Décemvirs, que la loi fut rejettée par le Sénat preſque tout d'une voix.

Quoique Rullus & ſes partiſans paruſſent conſternés par la force des raiſons de Cicéron, & l'éloquence invincible de cet orateur, ils ne laiſſerent pas de porter cette affaire devant l'aſſemblée du peuple, qui ſeul avoit droit de décider ſouverainement, & où ils eſpéroient trouver d'autant plus de facilité à faire recevoir la loi, qu'elle ſembloit n'avoir pour objet que l'intérêt du petit peuple. En effet toute la multitude ſéduite par l'appât des terres qu'on lui promettoit en Italie, regardoit Rullus comme un autre Gracque, comme ſon patron & ſon bienfaicteur.

Mais Cicéron, quoiqu'instruit de cette disposition, ne relâcha rien de son zele & de sa fermeté ; & le jour désigné pour l'assemblée étant arrivé, il ordonna à tout le Sénat de le suivre. Il se rendit sur la place, accompagné de cette auguste compagnie, précédé de ses Licteurs, & avec toute la majesté d'un souverain Magistrat de la République. Il monta à la tribune aux harangues, & sans s'embarrasser ni des invectives des Tribuns, ni des clameurs du peuple, il prit la parole, & se mit en état de faire v ir au peuple même combien cette loi nouvelle o étoit préjudiciable à ses véritables intérêts & à la liberté publique.

Mais comme il avoit affaire à une multitude prévenue par ses Tribuns contre tout ce qui venoit de la part du Sénat, il prit en habile orateur un détour adroit pour s'insinuer dans sa confiance. (*a*) Il commença son discours par représenter au peuple qu'il étoit Plébéïen d'origine, né dans l'Ordre des Chevaliers, & qu'il ne devoit qu'au peuple même la dignité du consulat.

» Je suis, dit-il, le premier homme nouveau que vous ayez fait Consul de notre temps ; & par mon élection vous avez emporté une place dont la Noblesse étoit en possession, & qu'elle défendoit de toutes ses forces : vous m'y avez élevé avec un concours si unanime de vos suffrages, que jamais aucun Patricien n'y est monté avec tant d'éclat, qu'aucun Plébéïen n'y est parvenu avec tant de gloire. Et ce qui doit augmenter mon attachement & ma reconnoissance pour le peuple, c'est que dans l'assemblée faite pour mon élection vous ne vous êtes point servis de ces billets qui ne sont que des témoignages d'une liberté secrete ; mais

(a) *Cic. in Rull.* 2.

mais vous m'avez porté à cette haute dignité par des acclamations & des vœux publics, qui me ſont peut-être plus glorieux que la dignité même dont vous m'avez honoré. Ainſi, puiſque je ſuis un homme nouveau & un Plébéïen, que je dois uniquement au public la dignité dont je ſuis revêtu, je déclare hautement, devant le corps entier du Sénat & devant tous les Patriciens, que je ſerai un Conſul populaire; que rien ne me ſera ſi cher, pendant mon conſulat, que les intérêts de ce peuple auquel j'ai de ſi grandes obligations. Et j'empêcherai, ſi je le puis, qu'on ne ruine l'épargne dont il tire ſes principales forces & ſa ſubſiſtance en temps de guerre.

» Ce n'eſt pas que je déſapprouve toutes les loix qui concernent le partage des terres. Il y en a que je révere; je conſerve chérement la mémoire des deux Gracques, de ces illuſtres freres qui ſacrifierent leurs vies pour procurer au peuple des terres dont les particuliers s'étoient emparés injuſtement. La loi *Sempronia* ſera toujours reſpectable aux gens de bien; mais je ne puis ſouſcrire à celles que propoſe Rullus, qui, pour vous éblouir, fait une vaine montre des terres qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir de vous donner. Sous un prétexte ſi plauſible, il veut ruiner la liberté, & s'ériger en tyran de la République. C'eſt ce que je prétends vous faire voir à découvert: & ſi après m'avoir entendu vous n'êtes pas ſatisfaits de la ſolidité de mes preuves, je me déſiſterai de mon premier ſentiment. Je recevrai de vous la loi, j'y ſouſcrirai, & je me conformerai, comme Conſul populaire, au plus grand nombre des vœux du peuple. « Pour lors, prenant la loi, il la lut toute entiere: & comme en la combattant dans le Sénat, il s'étoit principalement attaché à lui faire ſentir que la création de

ces nouveaux Magiſtrats ruineroit entierement l'autorité des anciens, il s'étendit, ſur-tout en parlant au peuple, ſur les articles qui pouvoient bleſſer ſa liberté & le droit que chaque citoyen avoit de concourir, par ſon ſuffrage, dans toutes ſes élections, & de décider par ſa voix, des loix qu'on devoit recevoir ou rejetter.

» Le premier article de la loi, dit-il, ordonne que celui qui l'aura propoſée établiſſe des Décemvirs par les ſuffrages de dix-ſept tribus tirées au ſort, & que celui-là ſoit déclaré Décemvir auquel neuf tribus auront déféré cette dignité. Je demande d'abord pourquoi ce Tribun audacieux oſe priver dix-huit tribus du droit de ſuffrage ? Y a-t'il un ſeul exemple dans la République qu'on ait créé des Triumvirs ou des Décemvirs ſans le concours de trente-cinq tribus ? Quel eſt le deſſein de ce Tribun en voulant introduire une nouveauté ſi ſurprenante dans le gouvernement ? Vous l'allez voir tout-à-l'heure. Il n'a pas manqué de projets : il a manqué ſeulement de fidélité envers le peuple Romain. Il a manqué de juſtice ; & vos droits & vos intérêts ne lui ont pas été reſpectables. «

» Rullus veut enſuite que l'Auteur de la loi préſide à l'aſſemblée du peuple Romain, c'eſt-à-dire, que Rullus ordonne que Rullus, tiendra l'aſſemblée. Le même Rullus, qui ne veut rien abandonner à tout le corps du peuple Romain, ordonne qu'on tirera au ſort les tribus ; comme il y doit préſider, & qu'il eſt très-heureux, il ne ſortira de l'urne que les noms des tribus qui lui ſeront les plus agréables : & par une ſuite de colluſion, ceux que ces neuf tribus choiſies par Rullus auront nommés pour Décemvirs ſeront, ſous l'autorité de Rullus, nos Seigneurs & nos maîtres, & les maîtres abſolus de nos biens. Vit-on jamais

un projet plus injuste, plus audacieux & plus opposé à toutes nos loix ? Quel est l'auteur de cette loi nouvelle ? Rullus. Qui est celui qui prétend priver du droit de suffrage la plus grande partie du peuple ? Rullus. Qui est-ce qui a un secret tout prêt pour ne faire sortir de l'urne que les noms des Tribus où il croit avoir le plus de crédit ? Rullus. Qui nommera les Décemvirs selon ses vues & ses intérêts ? Rullus. Qui sera le premier de ces Décemvirs ? Faut-il le demander ? Rullus. Enfin, qui sera maître absolu de tous les biens de l'Etat ? le seul Rullus. Voilà, Messieurs, comment on vous traite, vous qui êtes les maîtres & les Rois des nations : à peine une si honteuse prévarication seroit-elle soufferte sous l'empire d'un tyran & dans une société d'esclaves. «

Cicéron, ayant tâché d'exciter l'indignation du peuple contre cette entreprise sur ses droits les plus légitimes, passa aux différents articles de la loi. Il en examina successivement l'injustice & les inconvénients. Il répéta dans ce second discours une partie de ce qu'il avoit déjà dit à ce sujet en plein Sénat. Il ajouta qu'un homme, sans autorité légitime, & après s'être fait élire pour Décemvir, contre les formes ordinaires, se croiroit en droit de vendre le domaine de la République au prix qu'il voudroit, & à qui il lui plairoit. » Quel brigandage, s'écrie le Consul ? Qui doute que le vendeur & l'acquéreur ne soient souvent qu'une même personne, quoique le véritable acquéreur ne paroisse sur la scene que sous un nom supposé ? Mais où se passera cette scene ? Sera-ce dans la place, à la vue de nos citoyens, comme les Censeurs en usent quand ils donnent à ferme les revenus de la République ? Non, Messieurs, Rullus & ses collegues n'ont pas besoin d'un si grand jour. Ils

cherchent des lieux obſcurs qui favoriſent leurs fraudes & leur brigandage ; l'auteur de la loi, qui a pourvu à tout, ordonne qu'ils auront la liberté de faire cette vente en tel endroit qu'il leur plaira. «

Il faudroit traduire entiérement les trois Oraiſons que Cicéron prononça à ce ſujet, ſi on vouloit rapporter dans un détail exact toutes les raiſons que cet excellent Orateur oppoſa à l'établiſſement d'une loi ſi dangereuſe. Enfin il parla avec tant de force qu'il convainquit le peuple qu'il ne la pouvoit recevoir ſans détruire ſa liberté & ruiner la République. Tous les projets de Rullus & de ſes collegues furent rejettés d'un commun conſentement. » (*a*) Je » délivrai, dit Cicéron, dans ſon Oraiſon con- » tre Piſon, dès le premier jour de janvier, » le Sénat, & tous les gens de bien de la crain- » te de cette loi. « Mais il n'eut pas tant de facilité à diſſiper l'appréhenſion que cauſoient les mauvais deſſeins de Catilina & de ſes partiſans. Ce n'eſt pas que tout le monde fût également informé de ſes vues. On en parloit différemment dans Rome ; ceux qui étoient les plus favorables à ce chef de parti prétendoient qu'il n'en vouloit qu'à Cicéron, qui lui étoit odieux, diſoient-ils, par la préférence qu'il avoit remportée ſur lui dans la derniere élection pour le conſulat. D'autres publioient que ce Patricien ambitieux, & élevé ſous la domination abſolue de Sylla, aſpiroit, pendant l'abſence & l'éloignement de Pompée, à faire revivre, à ſon exemple, une dictature perpétuelle ; & des bruits ſans auteurs mêloient des choſes fauſſes avec les vraies, & augmentoient l'inquiétude du Sénat & la crainte des gens de bien.

Cicéron étoit mieux inſtruit. Fulvia, dont

(*a*) *Cic. in Piſon. Plin. l.* 7. *c.* 30.

nous avons parlé, ne lui cachoit rien de ce qu'elle apprenoit de Curius ſon amant, un des chefs de la conjuration. Mais la dépoſition ſeule d'une femme perdue de réputation ne ſuffiſoit pas pour procéder, par la rigueur des loix, contre un homme de la naiſſance de Catilina, qui avoit pour parents & pour amis les premiers de Rome & du Sénat. Le Conſul vit bien qu'il lui falloit d'autres preuves, & des témoins qu'on ne pût récuſer. Il répandit ſecretement des eſpions dans toutes les cabales. Il gagna même quelques-uns des conjurés, qui, de concert avec lui, paroiſſoient les plus ardents à faire réuſſir la conjuration. Ce fut par leur ſecours qu'il découvrit les deſſeins de Catilina, les ſentiments différents de ceux qui étoient entrés dans ſon parti, le nombre & la qualité de leurs partiſans, & les vues générales & particulieres de tous les conjurés.

Comme il tenoit toujours parmi ces furieux des oreilles fideles, il étoit en quelque maniere préſent à leurs diſcours, à leurs conſeils, &, pour ainſi dire, à leurs penſées. Il apprit, avec autant de ſurpriſe que de douleur, que cette troupe de ſcélérats avoit formé le deſſein de mettre le feu en différents endroits de la ville: que pendant la confuſion & le tumulte que cauſeroit un incendie preſque général, ils étoient convenus d'aller poignarder les principaux du Sénat, juſques dans leurs maiſons, & qu'en même-temps on feroit avancer les troupes commandées par Manlius, pour s'emparer de Rome & du gouvernement. Pendant que les conjurés ſe flattoient de trouver, dans le ſuccès de leurs funeſtes deſſeins, des richeſſes immenſes & une autorité ſans bornes, la nouvelle ſe répandit à Rome que Pompée, après avoir ſubjugué la plus grande partie de l'Orient, revenoit en Italie à la tête d'une armée victorieuſe. Cati-

lina, épouvanté d'un contre-temps qui ruinoit tous ses desseins, résolut d'en précipiter l'exécution. Il confere avec les principaux de son parti; il parle à chacun en particulier; il renouvelle ses promesses, & les espérances qu'il leur avoit données de leur faire trouver dans le changement du gouvernement la satisfaction de leurs desirs. Enfin il les assemble tous la nuit, dans un endroit écarté de la maison de M. Lecca, & leur représente que le retour de Pompée déconcertoit tous leurs desseins, s'ils n'avoient le courage de le prévenir. Que leur entreprise étoit d'autant plus facile qu'il n'y avoit point de troupes dans Rome ni dans l'Italie, & que leurs ennemis seroient accablés avant que d'avoir pu prévoir les coups qu'on leur porteroit.

» (*a*) Il ne tient qu'à vous, leur dit-il, d'être demain maîtres de Rome; Pompée est encore éloigné, la ville sans défenses, & le Sénat n'est composé que de gens sans vigueur, accablés d'annés, ou amollis par les délices. Pour nous, nous ne manquons ni de courage ni de force. Nous sommes en grand nombre, & la plupart des premieres maisons de la République. Le peuple, ennemi du Sénat, se déclarera pour notre parti; & nous avons hors de Rome tous ces braves soldats de Sylla, qui, réunis sous le commandement de Manlius, n'attendent que vos ordres. Il n'est question que d'entreprendre, tout dépend de la diligence que nous apporterons dans l'exécution, & vous trouverez les dignités, les honneurs & les richesses dans le succès de vos desseins. «

Ce discours fut reçu avec de grands applaudissements. On ouvrit ensuite différents avis, & les plus violents furent les mieux reçus. Comme on redoutoit la prévoyance & la fermeté de

(a) *Sallust.*

Cicéron, on convint qu'il falloit commencer par se défaire d'un homme qui, par l'autorité que lui donnoit la qualité de Consul, pouvoit traverser l'exécution de leurs projets. On résolut en même-temps de mettre le feu en cent quartiers différents de la ville, de couper les canaux qui portoient l'eau, de peur qu'on ne s'en servît pour éteindre l'embrasement; d'égorger tout le Sénat, & de n'épargner que les seuls enfants de Pompée, qu'on retiendroit pour servir d'ôtages contre la puissance & le ressentiment de ce redoutable guerrier. Que Catilina se mettroit ensuite à la tête des troupes que Manlius avoit levées; qu'il établiroit son autorité dans l'Etat, comme avoit fait auparavant Sylla; & qu'il changeroit même la forme du gouvernement, selon qu'il conviendroit à ses intérêts. Cethegus & un Chevalier Romain appellé Cornelius, offrirent d'aller poignarder Cicéron dans sa maison; & la nuit qui précédoit les Saturnales fut marquée pour l'embrasement de Rome.

Ce conseil finit par un repas qui fut suivi d'affreuses débauches, & de ces crimes honteux que la nature même ne souffre qu'avec horreur. On prétend que des jeunes hommes n'eurent point de honte de se prostituer aux chefs de la conjuration, & que Catilina, pour lier tous les conjurés par la complicité d'une action pleine de fureur, leur avoit présenté un vase rempli de sang humain mêlé avec du vin, dont ils avoient tous goûté. Mais quelques-uns de ces faits ne sont pas bien avérés dans l'histoire; & peut-être qu'ils n'avoient point d'autre fondement que la prévention générale où l'on étoit contre un si méchant homme; prévention qui portoit à croire que le fond d'où sortoit un si grand crime que la conjuration, portoit en soi comme la semence & la racine des plus affreux désordres.

Les conjurés ne furent pas plutôt séparés que Cicéron fut averti par Fulvia du péril que couroit la République & des desseins qu'on faisoit en particulier contre sa vie. Comme c'étoit un homme réglé dans ses mœurs, sage, tempérant, & d'ailleurs très-habile, il avoit un grand avantage sur des gens pleins de fureur & de passion, qui ne formoient des desseins que noyés dans le vin, au milieu de la débauche. Il donna d'abord de bons ordres dans sa maison : (a) & Cethegus s'y étant présenté le lendemain à la pointe du jour, sous prétexte qu'il avoit des affaires de conséquence à communiquer au Consul, on lui en refusa l'entrée. Il se retira en faisant des plaintes & des menaces qui ne servirent qu'à le rendre plus suspect.

Cependant Cicéron ne se trouvant pas assez autorisé pour dissiper une cabale si puissante convoqua le Sénat : il s'y rendit acccompagné d'un grand nombre de ses clients & de ses amis ; & il avoit pris une cuirasse sous sa robe, qu'il laissoit voir exprès, afin de faire connoître le péril auquel il étoit exposé. Il fit un rapport au Sénat des desseins des conjurés. Il représenta à l'assemblée que la République avoit des ennemis au-dedans & au-dehors de Rome, & que pendant que Catilina formoit le dessein de mettre le feu à la ville, & de faire périr le Sénat & tous ses concitoyens, Manlius, de son côté, travailloit à faire soulever l'Etrurie. Qu'il s'étoit mis à la tête de tout ce qu'il y avoit de brigands en Italie, & que les habitants des colonies de Sylla, & les soldats vétérans de ce Dictateur, à qui le luxe & la débauche n'avoient rien laissé de leurs anciens brigandages, s'étoient joints à ce rebelle, & se disposoient à venir dans Rome renouveller les fureurs des proscriptions de Marius & de Sylla.

(a) *Plut. in Cic.*

Comme il y avoit plusieurs des conjurés du nombre même des Sénateurs, Cicéron ne jugea pas à propos de nommer encore ceux dont il avoit tiré ces avis. Mais on avoit tant de confiance dans sa probité que le Sénat, sans exiger qu'il fournît des preuves & des témoins de ce qu'il avançoit, ordonna par un decret public que les Consuls eussent à pourvoir *qu'il n'arrivât point de dommage à la République* : formule ancienne par laquelle ces Magistrats recevoient le pouvoir le plus étendu, mais qu'on ne leur confioit que dans les plus grands périls de l'Etat.

Cicéron revêtu d'une aussi grande autorité, & que son collegue lui laissoit toute entiere, envoie aussi-tôt des Sénateurs & les plus gens de bien de la République dans les principales villes de l'Italie, pour contenir les peuples dans leur devoir. Il établit en même-temps dans les différents quartiers de Rome des corps-de-garde pour prévenir & arrêter les incendiaires. Le Sénat, par son conseil, pour avoir un entier éclaircissement de cette affaire, promet une amnistie & même des sommes d'argent à ceux des conjurés qui en donneroient quelque lumiere. Mais ces scélérats étoient liés si étroitement ensemble, & si déterminés dans le mal, que, parmi un si grand nombre de conjurés qui étoient ou à Rome ou dans l'armée de Manlius, il n'y en eut pas un seul que la crainte des supplices ou l'espérance des récompenses portât à découvrir les mauvais desseins de ses complices. Le petit peuple, toujours avide de la nouveauté, favorisoit même ce parti, & se flattoit à son ordinaire que sa condition seroit meilleure dans le changement de gouvernement & dans les troubles de l'Etat. Catilina, par lui-même ou par ses émissaires, avoit répandu dans tous les états un esprit de sédition & de révolte ; & il entroit des Sénateurs, des Chevaliers, des Plébéiens, &

jusqu'à des esclaves dans cette conspiration.

On fut instruit plus particulierement de leurs desseins par un paquet qu'un inconnu rendit au portier de Crassus. Il y avoit dans ce paquet des lettres adressées à différents particuliers, toutes sans souscription, & une autre sans adresse, que Crassus ouvrit. Il trouva tout le plan de la conjuration; on l'exhortoit, s'il vouloit conserver sa vie, de sortir au plutôt de Rome. Comme personne n'ignoroit qu'il y avoit toujours eu une liaison assez particuliere entre Catilina & lui, de peur de se rendre plus suspect, il porta ce paquet au Consul, qui en fit faire la lecture en plein Sénat. Pendant que l'assemblée délibéroit là-dessus, Catilina survint, comme s'il n'eût pas eu d'intérêt à l'affaire qu'on agitoit. Mais quand, en qualité de Sénateur, il voulut prendre sa place, tous ses confreres s'éloignerent de lui : personne ne voulut rester sur le banc où il s'étoit assis. Cicéron qui présidoit dans l'assemblée, ne pouvant retenir son indignation, lui adressa la parole avec cette éloquence foudroyante & si propre à épouvanter les méchants. » Jusqu'à quand, ô Catilina, lui dit-il, abuseras-tu de notre patience ? Combien de temps serons-nous encore l'objet de tes fureurs ? Jusqu'où prétends-tu pousser ton audace criminelle ? Ne reconnois-tu pas à la garde qu'on fait continuellement dans la ville, à la crainte du peuple, au visage irrité des Sénateurs, que tes pernicieux desseins sont découverts ? Des yeux fideles observent toutes tes démarches; tu ne tiens point de conseils si secrets que je n'en sois averti; j'y assiste : je suis présent jusqu'à tes pensées. Crois-tu que j'ignore ce qui s'est passé la nuit derniere dans la maison de M. Lecca ? N'y as-tu pas distribué les emplois & partagé toute l'Italie avec tes complices ? Les uns doivent marcher en campagne sous les

ordres de Manlius, & les autres rester dans la ville pour y mettre le feu à cent endroits différents. A la faveur du désordre & du tumulte causé par un incendie général, on doit assassiner le Consul dans sa maison, & la plupart des Sénateurs. Le Sénat, cette assemblée si auguste & si sainte, est instruit des moindres circonstances de la conjuration, & Catilina respire encore ! Il est même dans cette compagnie, il nous écoute : il nous regarde comme ses victimes. (*a*) Durant que nous parlons il désigne ceux qu'il destine à la mort, & nous sommes si patients ou plutôt si foibles, que nous songeons moins à punir ses crimes qu'à nous préserver de sa fureur. «

Catilina soutint un discours si véhément avec une profonde dissimulation, & n'y répondit d'abord qu'en conjurant le Sénat de ne pas ajouter foi aux invectives de son ennemi ; *d'un homme nouveau* qui n'avoit pas même dans Rome une maison en propre, & qui avoit inventé le plan d'une conjuration pour se faire un nom & acquérir le titre de défenseur de sa patrie. Il ajouta à cela d'autres injures contre Cicéron ; mais il fut interrompu par un murmure général, qui l'empêcha de se faire entendre. Tout retentissoit dans le Sénat des noms d'incendiaire, de parricide, & d'ennemi de la patrie. Catilina outré de ces reproches, pâle de colere, & les yeux égarés, s'écria plein de fureur, que puisqu'on le poussoit à bout, il ne périroit pas du moins tout seul, & qu'il feroit tomber avec lui ceux qui le vouloient perdre. Il sortit sur le champ du Sénat, & fit venir chez lui Lentulus, Cethegus, & les principaux chefs de la conjuration. Il leur rendit compte de ce qui se venoit de passer dans le Sénat, & il leur re-

(a) *Cic. Of. 1. Contra L. Catil.*

présenta en même-temps qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui dans Rome, qu'il alloit se mettre à la tête des troupes que Manlius tenoit en différents endroits de l'Etrurie, & qu'après les avoir réunies en corps d'armée, il les feroit marcher du côté de Rome. Que c'étoit à eux, qui restoient dans la ville, à employer tous leurs soins pour se défaire du Consul, le seul qui pouvoit faire obstacle au succès de leurs desseins. Qu'il les exhortoit sur-tout à gagner la jeunesse de Rome, & à grossir le nombre de leurs partisans.

Il partit la nuit suivante accompagné de trois cens hommes armés, & fut joindre Manlius. Il n'eut pas plutôt rassemblé les troupes dont il s'étoit assuré, qu'il prit toutes les marques d'une magistrature publique, & qu'il se fit précéder par des Huissiers qui portoient devant lui des faisceaux de verges armés de haches. Le Sénat instruit d'une révolte si déclarée, ordonna que le Consul Antonius à la tête des légions, marcheroit incessamment contre les rebelles, & que Cicéron resteroit dans la ville pour veiller à sa conservation.

Cependant Lentulus & les autres chefs de la conjuration s'appliquerent, suivant les instructions de Catilina, à acquérir de nouveaux partisans. Ils tâcherent de faire entrer dans leur complot des envoyés des Allobroges qui se trouvoient à Rome. Ils y étoient venus pour demander au Sénat quelque diminution des impôts dont ils étoient chargés, & dont les intérêts, accumulés depuis plusieurs années par l'art funeste des usuriers, montoient plus haut que la valeur même des fonds de terre. Mais l'avarice insatiable des fermiers, & la dureté des Magistrats, empêchoient qu'on n'eût égard à leur misere. Le fonds même & la propriété de leurs terres n'étoient pas suffisants pour acquitter ces

dettes, & ils étoient à la veille de voir encore vendre comme eſclaves leurs femmes & leurs enfants pour ſatisfaire à des exactions ſi cruelles.

Lentulus ayant reconnu à quel point ces envoyés étoient outragés contre le corps du Sénat, réſolut de profiter de cette diſpoſition. Comme les Allobroges étoient des peuples belliqueux, il ſe flatta d'en tirer un puiſſant ſecours s'il pouvoit les réſoudre à prendre les armes & à ſe joindre à l'armée que commandoit Catilina. Umbrenus, un des conjurés, & qui avoit quelque liaiſon avec ces envoyés, fut chargé de la négociation. Sous prétexte de s'informer de l'état de leurs affaires, il les aborde & leur demande quelle iſſue ils en eſpéroient : *point d'autre que la mort*, lui dirent-ils, *puiſque le Sénat eſt inſenſible à nos juſtes plaintes*. Umbrenus pour s'inſinuer dans leur confiance les plaint, blâme la dureté du Sénat, offre ſes ſervices & le crédit de ſes amis; ſe donne quelques mouvements, & ſollicite en apparence pour leur ſoulagement. Ces offices les engagent à ſe voir plus ſouvent; la confiance s'établit inſenſiblement : l'amitié & l'union deviennent à la fin très-étroites. Pour lors Umbrenus leur déclare comme en ſecret qu'ils ne doivent rien attendre du Sénat dont la politique veut toujours tenir les ſujets de l'Etat dans la miſere & l'abaiſſement. Il ajoute qu'il y avoit cependant un remede à leurs malheurs, & qu'il ſavoit un moyen de les affranchir de leurs dettes; mais que ce moyen demandoit également du courage & du ſecret. Ces envoyés proteſtent qu'il n'y a point d'entrepriſe ſi difficile où ils ne s'engagent pour délivrer leur nation de la tyrannie des uſuriers, & ils conjurent en même-temps Umbrenus de leur découvrir le moyen de rompre leurs chaînes. Mais ce Romain ne jugea pas à propos de s'ouvrir plus particuliérement ſans en avoir conféré avec Lentulus & les autres chefs des

conjurés. On approuva ſa conduite, & pour donner plus de poids à la négociation, Gabinius en fut chargé avec lui. Ces deux hommes entrerent en conférence avec les Allobroges dans la maiſon de Sempronia.

Gabinius après en avoir exigé les ſerments les plus ſolemnels, leur découvrit le plan de la conjuration, le nombre & les forces des conjurés, qu'il groſſit encore pour les faire paroître plus redoutables. Il ajouta que ſi leur nation vouloit prendre les armes & ſe joindre à Catilina, on leur donneroit toutes les sûretés qu'ils pourroient ſouhaiter pour une abolition générale de toutes leurs dettes.

Après différentes propoſitions on ſe ſépara, & on convint de ſe raſſembler la nuit ſuivante pour donner quelque forme au traité qu'on méditoit. Mais ces députés ne furent pas plutôt ſeuls, que la grandeur du péril où ils alloient engager leur nation, & l'incertitude du ſuccès, commencerent à les inquiéter. Différentes réflexions affoiblirent leurs premieres penſées. D'un côté ils voyoient à la vérité une armée en campagne, & ſoutenue dans Rome par un parti puiſſant, & composé d'un grand nombre de perſonnes de condition & des premiers de la ville. Mais ils trouvoient de l'autre côté l'autorité légitime, les Conſuls, le Sénat & les légions. Ils pouvoient même ſe flatter qu'en révélant le ſecret de la conjuration, ils pourroint obtenir pour récompenſe l'abolition ou du moins une diminution conſidérable de leurs dettes.

Dans cette agitation ils réſolurent de ne rien faire ſans la participation de Q. Fabius Sanga, qui étoit chargé de la protection des Allobroges, ſuivant l'uſage de ce temps-là, où tous les peuples, ſujets ou alliés de la République, avoient dans le Sénat un protecteur qui prenoit ſoin de leurs intérêts.

Sanga, après leur avoir représenté l'horreur & les périls d'une pareille entreprise, de concert avec eux, courut chez le Consul lui donner avis des propositions qu'on avoit faites à ces envoyés. Cicéron les voulut voir ; il les engagea par des espérances & des promesses plus solides que celles que leur donnoient les conjurés. Ils se dévouerent entiérement à ses ordres, & de concert avec lui ils demanderent à traiter avec les chefs de la conjuration.

Lentulus, Cethegus, Statilius & les principaux de cette entreprise se rendent secretement dans un endroit dont on étoit convenu. Les députés s'y trouvent de leur côté, on agite de nouveau l'affaire qui les avoit obligés de s'assembler. Les conjurés en représentent les avantages & les facilités ; les Allobroges font leurs objections & demandent leurs sûretés. Enfin, après bien des difficultés, ils feignent de se rendre. On met le traité au net : ils le signent avec tous les chefs de la conjuration ; on en fait un double également signé de toutes les parties, que ces envoyés exigent qu'on leur confie, pour le pouvoir communiquer aux chefs de leur nation, qui, en voyant de si grands noms, s'engageroient, disoient-ils, plus facilement dans l'entreprise. On convint qu'ils partiroient de nuit pour se rendre dans leur pays, & qu'ils passeroient par le camp de Catilina pour lui faire ratifier le traité. Lentulus leur donna des lettres pour ce chef de parti, qui contenoient le plan de la conjuration, & les mesures qu'il avoit prises avec ses complices pour faire périr le Consul & la plupart des Sénateurs. Et un des conjurés appellé Volturcius, de la ville de Crotone, se chargea de la conduite de ces envoyés, & de rendre compte à Catilina des engagements qu'on auroit pris pour faire soulever leur nation.

Cicéron avetti par les Allobroges qu'ils devoient partir la nuit ſuivante, envoie ſecretement ſur le chemin deux Préteurs, avec des gardes, qui s'aſſurent du pont Milvien par où il falloit paſſer. Les Allobroges arrivent; on les arrête auſſi-tôt à leur paſſage, avec toute leur ſuite. Ils ſe rendent aux Préteurs ſans faire de réſiſtance, comme des gens ſurpris & épouvantés. On prit avec eux Volturcius & une caſſette où étoient renfermées toutes les lettres des conjurés.

Le Conſul ayant en main les preuves de la conjuration, convoqua le Sénat de grand matin dans le temple de la Concorde, & il fit arrêter Lentulus, Cethegus, Statilius, Gabinius & Ceparius, que des gardes amenerent dans l'aſſemblée. (*a*) On fit entrer en même-temps les députés des Allobroges, avec Volturcius, qui, ſous la promeſſe de ſa grace, développa tout le ſecret des conjurés. (*b*) On lut publiquement leurs lettres, & Lentulus ſe trouvant convaincu par ſa propre ſignature, fut contraint de renoncer ſur le champ à la Préture. (*c*) Il quitta ſa robe de pourpre; on lui en donna une autre convenable à ſa mauvaiſe fortune, & on le conduiſit avec ſes complices en différentes maiſons qui leur furent données pour priſons.

Cethegus trouva le moyen de faire tenir un billet à ſes amis & à ſes affranchis, par lequel il les exhortoit d'aſſembler ſes partiſans, & de faire un effort la nuit pour le tirer de priſon. Cicéron craignant qu'il ne s'élevât quelque tumulte dangereux en leur faveur, convoqua de nouveau le Sénat pour prendre une derniere réſolution au ſujet des priſonniers. Silanus déſigné Conſul pour l'année prochaine, & auquel, ſelon

(a) *App. de bello civili. l. 2. c. 1.*
(b) *Salluſt. in Catil.* (c) *Plut. in Cicer.*

l'uſage, on demanda le premier ſon avis, déclara qu'ils méritoient le dernier ſupplice. Tous ceux qui opinerent après lui furent du même avis, juſqu'à Jules-Céſar qui fit un grand diſcours en faveur de la clémence, & conclut en diſant que, dans une affaire où il s'agiſſoit de répandre le ſang des citoyens, & des premiers de Rome, il étoit d'avis qu'on ne précipitât point leur jugement ; mais qu'on les retînt ſous une ſûre garde dans quelque ville d'Italie juſqu'à ce que Catilina eût été vaincu. Comme il étoit excellent Orateur, il ramena la plupart des Sénateurs à ſon ſentiment. Silanus même, qui avoit ouvert le premier l'avis de les faire punir ſur le champ, ſe rétracta, & dit : *Qu'en les condamnant comme il avoit fait au dernier ſupplice, il n'avoit entendu parler que de la priſon, qui étoit*, diſoit-il, *la plus grande punition qu'on pouvoit exercer contre un citoyen Romain.*

Mais Caton, quand ce fut ſon tour d'opiner, peignit avec des couleurs ſi vives toute l'horreur des deſſeins des conjurés ; il ſut faire voir par des raiſons ſi preſſantes, combien leur vie étoit incompatible avec la ſûreté de l'Etat, & que pour ſauver quelques ſcélérats on mettoit, pour ainſi dire, le poignard dans le ſein des plus gens de bien, que toutes les voix revinrent à ſon avis. Leur ſupplice fut réſolu, & Cicéron, ſur l'Arrêt ſeul du Sénat, & ſans porter l'affaire devant l'aſſemblée du peuple, ſuivant l'uſage ordinaire, les fit exécuter ſur le champ dans la priſon où il les fit conduire. On rapporte qu'après cette exécution il trouva ſur la place un grand nombre de leurs parents & de leurs complices qui ignoroient encore leur deſtinée, & qui n'attendoient que la nuit pour les enlever ; & que ſe tournant de leur côté, il leur cria : *Ils ont vécu* ; maniere adoucie dont s'exprimoient les Romains pour éviter ce qu'ils trouvoient de

trop dur dans ces termes : *Ils ſont morts* ; & que cette ſeule parole, comme un coup de foudre, diſſipa en un inſtant cette foule de conjurés, & déconcerta tous leurs deſſeins.

On ne peut exprimer la joie que le peuple fit paroître quand il vit une ſi dangereuſe conſpiration éteinte, & les conjurés punis. On n'entendoit qu'imprécations contre Catilina, & que louanges de Cicéron : la plupart le reconduiſirent juſqu'en ſa maiſon. Les femmes mêmes, pour exprimer leur reconnoiſſance, mirent des illuminations à leurs fenêtres, comme pour l'éclairer. (*a*) Cette nuit lui fut plus glorieuſe que les plus beaux jours de triomphe ne l'avoient été à des Généraux victorieux. On diſoit hautement que les plus grands Capitaines avoient à la vérité acquis à la République des provinces entieres ; mais que Cicéron, ſans troupes, ſans combats & ſans effuſion de ſang, l'avoit ſauvée. On l'appelloit le ſecond fondateur de Rome & le pere de la patrie. Tous les ordres de l'Etat s'attacherent à lui, & ſon autorité étoit d'autant plus ſolide qu'il ne la devoit qu'à ſa propre vertu, à l'eſtime à la reconnoiſſance de ſes concitoyens.

Céſar, quoique conſidérable dans la République par ſa naiſſance, par ſon éloquence & par ſon crédit, & celui de ſes amis, fut traité bien différemment. (*b*) Il y avoit déjà du temps qu'il étoit ſuſpect de deſſeins cachés, & plus d'une fois Cicéron avoit témoigné qu'il remarquoit dans toute ſa conduite un eſprit qui aſpiroit ſecretement à la tyrannie. La vie qu'il avoit voulu ſauver aux conjurés augmenta ces ſoupçons. Quand il ſortit du Sénat, où il avoit parlé avec tant de chaleur pour les ſouſtraire au ſup-

(a) *App. Alex. l. 2. c. 1.*
(b) *Plut. in Cæſare.*

plice, les Chevaliers qui étoient de garde lui présenterent d'un air menaçant la pointe de leurs épées. Ils l'auroient tué ; mais Cicéron, sur lequel ils avoient la vue attachée comme pour lui demander ses ordres, leur fit signe de le laisser échapper.

Ce n'est pas qu'on ne dît en ce temps-là qu'il avoit été fort chargé par la déposition de quelques conjurés ; mais Cicéron, qui n'ignoroit pas quel étoit déjà son crédit dans Rome, ne voulut pas exprès le comprendre dans l'instruction du procès, de peur qu'en échappant par l'appui de ses parents & de ses amis à la rigueur des loix, il ne sauvât en même-temps les autres criminels. On ne laissa pas d'être persuadé qu'il n'avoit rien ignoré de leurs mauvais desseins, & on commença à le regarder comme un homme capable de tout entreprendre pour s'élever.

La nouvelle du supplice de Lentulus & de Cethegus ne fut pas plutôt passée au camp de Catilina, que plusieurs des conjurés voyant le parti de la République le plus fort se retirerent secretement. Il y eut même un grand nombre de soldats, que le desir de la nouveauté & l'espérance du butin avoient engagés à prendre les armes, qui déserterent. Mais le chef du parti ne relâcha rien de ses premiers desseins. Il résolut de périr ou de détruire la République. Il fit de nouvelles levées ; il en remplit ses cohortes, & en peu de temps il rendit ses légions complettes ; elles étoient toutes animées de sa fureur, & prêtes à tourner leurs armes contre leur patrie.

Le premier dessein de Catilina, comme nous l'avons dit, étoit de se présenter aux portes de Rome à la tête de son armée, au moment que la conjuration éclateroit par un incendie que les conjurés qui étoient restés dans la ville devoient allumer en différents quartiers. Mais le

Conſul ayant déconcerté toutes ces meſures par ſa vigilance & par le ſupplice des principaux conjurés, le chef de la conjuration réſolut de paſſer dans les Gaules, & d'y faire ſoulever les provinces qui reconnoiſſoient l'Empire Romain. Q. Metellus Celer ayant pénétré ſon deſſein, lui coupa le chemin & ſe campa à ſon paſſage, en même-temps que le Conſul Antonius le ſuivoit de près à la tête de ſon armée.

Catilina ſe voyant environné d'ennemis, & n'ayant ni retraite en Italie, ni ſecours à eſpérer de Rome, fut réduit à tenter le hazard d'une bataille, quoiqu'avec des forces inférieures à celles d'Antonius. Ce Conſul ayant été attaqué en ce temps-là de la goutte, laiſſa la conduite de ſon armée à Petreïus, ancien Officier qui avoit plus de trente années de ſervice, & qui de ſimple ſoldat s'étoit élevé par ſa valeur juſqu'au commandement des armées. Mais cette maladie ſubite du Conſul, plus foible que méchant, fit ſoupçonner qu'il ménageoit Catilina avec lequel il avoit eu auparavant des liaiſons aſſez étroites, & il en fut même accuſé depuis devant les Magiſtrats. On publia que cette goutte, qui lui étoit venue à la veille de combattre contre l'ennemi de la République, n'étoit qu'un prétexte & une maladie feinte pour reculer la perte de Catilina, ou du moins pour n'y point prendre part. Mais les rebelles ne purent tirer aucun avantage de ce retardement affecté.

Petreïus, de Lieutenant devenu Général, les preſſa de ſi près qu'il les força d'en venir à une bataille : le combat fut rude & très-opiniâtre. Si les légions de la République combattirent avec beaucoup de valeur, celles de Catilina ne ſe battirent pas avec moins de courage : tous vouloient vaincre ou ſe faire tuer. Aucun ne recula ; il n'y en eut point qui voulût donner ou recevoir quartier. Le ſoldat vivant prenoit auſſi-

tôt la place de celui qui venoit d'être tué : ce ne fut qu'après beaucoup de ſang répandu, & une longue réſiſtance, que l'armée de la République défit enfin les troupes des rebelles. Tout fut paſſé au fil de l'épée : Catilina, qui ne voulut pas ſurvivre à la ruine de ſon parti, ſe jetta avec les principaux conjurés dans les plus épais bataillons ; & après la victoire on trouva ſur un tas de corps morts ce fameux chef de parti qui reſpiroit encore un peu. Au travers des traits de la mort répandus ſur ſon viſage, on voyoit encore les marques de l'audace & de la férocité qu'il avoit eues pendant ſa vie.

Fin du douzieme Livre.

LIVRE XIII.

César s'unit avec Pompée & Craſſus, & eſt élevé au conſulat. Exil de Cicéron : ſon rappel. Le gouvernement des Gaules & de l'Illyrie eſt décerné à César, qui emploie les richeſſes de ces provinces à s'attacher ſes ſoldats & à ſe faire des créatures à Rome. Le crédit que lui donnent ſes victoires & ſon argent fait ombrage à Pompée, qui en vient à une rupture ouverte avec César. Rome & ſes provinces ſe partagent entre ces deux grands hommes, qui décident leur querelle dans les plaines de Pharſale César, devenu maître de l'Empire, eſt tué comme un tyran, malgré ſa clémence.

ON vient de voir quel fut le ſuccès d'une conſpiration que le peu de ſecret des conjurés fit découvrir, & que la ſage conduite de Cicéron ſut étouffer. La débauche, le luxe, & la pauvreté, qui en eſt toujours une ſuite, l'avoient fait naître ; l'ambition extrême de quelques particuliers la fortifia dans un temps où Rome n'avoit preſque plus d'un Etat Républicain que le ſeul nom. Les Grands ſeuls régnoient avec un empire abſolu. Toute l'autorité du gouvernement étoit renfermée dans quelques maiſons particulieres qui ſe remettoient le conſulat de main en main. Un petit nombre de citoyens diſpoſoient tour à tour du commandement des armées, du gouvernement & des revenus des provinces. Arbitres ſouverains de la paix & de la guerre ; accoutumés aux reſpects & la ſoumiſſion qui ſuivent le pouvoir abſolu, il y en avoit peu qui, en ſortant de ces grandes charges, puſſent ſe réſoudre à l'égalité d'une vie

privée. Les uns s'attachoient leurs ſoldats par un relâchement de la diſcipline militaire, ou par des largeſſes intéreſſées. D'autres achetoient à prix d'argent les ſuffrages du peuple pour s'élever aux premieres dignités, ou pour ſubſtituer leurs créatures dans leurs places. Ceux qui en étoient exclus par des brigues ſupérieures à leur crédit, ſoulageoient leur envie en tâchant de rendre ſuſpecte la puiſſance de leurs rivaux, & ils cherchoient dans les troubles de l'Etat la ruine de ceux qui leur avoient été préférés. Les gens de bien, comme Caton, Cicéron, Catulus, & pluſieurs autres, tous zélés Républicains, regardoient cette puiſſance exceſſive de quelques citoyens, leurs richeſſes immenſes, & l'attachement particulier des armées pour leurs Généraux, comme la ruine de la liberté. Ils ne pouvoient ſouffrir que, ſous prétexte de ſervir leur patrie, ces Grands ſe perpétuaſſent dans des charges dont l'autorité ſuprême les expoſoit à la tentation de ſe rendre les maîtres. Ce fut de l'oppoſition de ces vues & de ces intérêts différents que naquirent les derniers troubles de la République, & dans leſquels le monde entier ſe partagea entre Pompée & Céſar, chefs de deux grands partis, & tous deux également ſuſpects & redoutables par leur ambition & leur valeur.

Pompée attiroit ſur lui, pour ainſi dire, les yeux de toute la terre. Il avoit été Général, comme nous l'avons déjà dit, avant que d'être ſoldat, & ſa vie n'avoit été qu'une ſuite continuelle de victoires. Il avoit fait la guerre dans les trois parties du monde, & il en étoit toujours revenu victoriux. Il vainquit dans l'Italie Carinas & Carbon du parti de Marius; Domitius dans l'Afrique; Sertorius, ou pour mieux dire Perpenna dans l'Eſpagne, les Pirates de Cilicie ſur la mer Méditerranée; & depuis la défaite de

Catilina, il étoit revenu à Rome vainqueur de Mithridate & de Tigrane. Par tant de victoires & de conquêtes il étoit devenu plus grand que les Romains ne le ſouhaitoient, & qu'il n'avoit oſé lui-même l'eſpérer. Dans ce haut degré de gloire où la fortune l'avoit conduit comme par la main, il crut qu'il étoit de ſa dignité de ſe familiariſer moins avec ſes concitoyens. Il paroiſſoit rarement en public, & s'il ſortoit de ſa maiſon, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ſes créatures, dont le cortege nombreux repréſentoit mieux la Cour d'un grand Prince, que la ſuite d'un citoyen de République. Ce n'eſt pas qu'il abusât de ſon pouvoir; mais dans une ville libre on ne pouvoit ſouffrir qu'il affectât des manieres de Souverain. Accoutumé dès ſa jeuneſſe au commandement des armées, il ne pouvoit ſe réduire à la ſimplicité d'une vie privée. Ses mœurs à la vérité étoient pures & ſans tâche: on le louoit même avec juſtice de ſa tempérance; perſonne ne le ſoupçonna jamais d'avarice, & il recherchoit moins dans les dignités qu'il briguoit la puiſſance qui en eſt inſéparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées. Mais plus ſenſible à la vanité qu'à l'ambition, il aſpiroit à des honneurs qui le diſtinguaſſent de tous les Capitaines de ſon temps. Modéré en tout le reſte, il ne pouvoit ſouffrir ſur ſa gloire aucune comparaiſon. Toute égalité le bleſſoit, & il eût voulu, ce ſemble, être le ſeul Général de la République, quand il devoit ſe contenter d'être le premier. Cette jalouſie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont Céſar dans la ſuite fut le plus dangereux & le plus redoutable. L'un ne vouloit point d'égal, comme nous le venons de dire, & l'autre ne pouvoit ſouffrir de ſupérieur. Cette concurrence ambitieuſe dans les deux premiers hommes de l'univers cauſa de nouvelles

révolutions, dont il eſt à propos de développer l'origine & le ſuccès.

Caïus Julius Céſar étoit né de l'illuſtre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maiſons, avoit ſa chimere, en ſe vantant de tirer ſon origine d'Anchiſe & de Vénus. C'étoit l'homme de ſon temps le mieux fait, adroit à toutes ſortes d'exercices, infatigable au travail, plein de valeur, d'un courage élevé, vaſte dans ſes deſſeins, magnifique dans ſa dépenſe, & libéral juſqu'à la profuſion. La nature, qui ſembloit l'avoir fait naître pour commander au reſte des hommes, lui avoit donné un air d'empire, & de la dignité dans ſes manieres. Mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ſes mœurs. Son éloquence inſinuante & invincible étoit encore plus attachée aux charmes de ſa perſonne qu'à la force de ſes raiſons. Ceux qui étoient aſſez durs pour réſiſter à l'impreſſion que faiſoient tant d'aimables qualités, n'échappoient point à ſes bienfaits; & il commença par aſſujettir les cœurs, comme le fondement le plus ſolide de la domination à laquelle il aſpiroit.

Né ſimple citoyen de la République, il forma, dans une condition privée, le projet d'aſſujettir ſa patrie. La grandeur & les périls d'une pareille entrepriſe ne l'épouvanterent point. Il ne trouva rien au-deſſus de ſon ambition que l'étendue immenſe de ſes vues. Les exemples récents de Marius & de Sylla lui firent comprendre qu'il n'étoit pas impoſſible de s'élever à la ſouveraine puiſſance. Mais ſage juſques dans ſes deſirs immodérés, il diſtribua en différents temps l'exécution de ſes deſſeins. Un eſprit toujours juſte, malgré ſon étendue, n'alla que par degrés au projet de la domination; & quelque éclatantes qu'aient été depuis ſes victoires, elles ne doivent paſſer pour de grandes actions que par-

ce qu'elles furent toujours la ſuite & l'effet de grands deſſeins.

A peïne Sylla fut-il mort qu'il ſe jetta dans les affaires : il y porta toute ſon ambition. Sa naiſſance, une des plus illuſtres de la République, devoit l'attacher au parti du Sénat & de la Nobleſſe. Mais neveu de Marius & gendre de de Cinna, il ſe déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme diſſipée depuis la dictature de Sylla il entreprit de relever ce parti qui étoit celui du peuple, & il ſe flatta d'en devenir bientôt le chef; au lieu qu'il lui auroit fallu plier ſous l'autorité de Pompée qui étoit à la tête du Sénat. Sylla, comme nous l'avons déjà dit, avoit fait abattre, pendant ſa dictature, les trophées de Marius. (*a*) Céſar n'étoit encore qu'Edile, qu'il fit faire ſecretement par d'excellents ouvriers la ſtatue de Marius couronné par les mains de la Victoire. Il y ajouta des inſcriptions à ſon honneur, qui faiſoient mention de la défaite des Cimbres, & il fit placer de nuit ces nouveaux trophées dans le Capitole. Tout le peuple accourut en foule le matin pour voir ce ſpectacle. Les partiſans de Sylla ſe récrierent contre une entrepriſe ſi hardie : on ne douta point que Céſar n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aſpiroit à la tyrannie, & qu'on devoit punir un homme qui oſoit, de ſon autorité privée, relever des trophées qu'un ſouverain Magiſtrat avoit fait abattre. Mais le peuple, dont Marius s'étoit déclaré le protecteur, donnoit de grandes louanges à Céſar. Le Sénat s'aſſembla là-deſſus. Céſar y fut accuſé publiquement : Catulus Luctatius, un des principaux de l'aſſemblée, s'écria que ce n'étoit plus par des deſſeins cachés qu'on alloit à la tyrannie; mais que Céſar attaquoit à force ouverte la li-

(a) *Plut. in Cæſare, An de Rome*, 690.

berté. César de son côté entreprit de justifier sa conduite, & il se défendit avec tant de force & d'éloquence, que malgré la brigue de ses ennemis il fut renvoyé absous, & ce fut par une action si hardie qu'il fit appercevoir le peuple de sa puissance & de la foiblesse du Sénat. Les exilés, à l'ombre de son autorité, revinrent depuis à Rome, & ils obtinrent leur rappel, sous prétexte qu'ils avoient été condamnés par un citoyen qui s'étoit emparé les armes à la main de la dictature & de la souveraine puissance.

Le peuple, charmé de la chaleur qu'il faisoit paroître pour son parti, le combloit de louanges. On disoit tout haut dans Rome qu'il étoit le seul qui, par son courage & par son intrépidité, méritât de succéder aux dignités de Marius. Les principaux de chaque tribu, & les chefs des factions, l'assurerent qu'il n'y avoit rien de si élevé dans la République où il ne pût prétendre, & qu'il pouvoit compter sur tous les suffrages du peuple ; ils ne furent pas long-temps sans lui donner des preuves de leur zele & de leur entier dévouement à ses intérêts.

Le grand Pontife Metellus étant mort, Catulus Luctatius, personnage consulaire & révéré de tous les Romains par sa vertu, demanda cette dignité. César, quoique d'un rang inférieur, & sans avoir encore été honoré du consulat, ne laissa pas de se présenter au nombre des candidats. Luctatius, qui le regardoit comme un compétiteur redoutable, à cause de son crédit parmi le peuple, lui envoya offrir une somme considérable s'il vouloit se désister de sa poursuite. (*a*) Mais César avoit le courage trop haut pour se laisser éblouir par un vil intérêt. Il fit dire à Luctatius que bien loin de se désister pour de l'argent, il en emprunteroit plutôt d

(a) *Plut. in Cæsare.*

tous ſes amis pour ſoutenir ſes prétentions. Mais il n'en eut pas beſoin, le peuple lui étoit trop attaché, & les ſuffrages ayant été recueillis, il emporta cette dignité ſur Luctatius & ſur tous ſes compétiteurs.

(a) Il paſſa enſuite avec la même facilité à la Préture ; & en ſortant de cette charge, le peuple lui déféra le gouvernement de l'Eſpagne. On dit qu'en traverſant les Alpes pour s'y rendre, il paſſa par une petite ville preſque deſerte, (b) & dont les habitants paroiſſoient fort miſérables, & que ceux qui l'accompagnoient ſe demandant l'un à l'autre en raillant, s'il n'y auroit point dans cette bourgade des brigues & des cabales pour les Magiſtratures : Céſar, prenant la parole, & ſe mêlant à la converſation, leur dit : *Qu'il aimeroit mieux être le premier dans cette bicoque, que le ſecond dans Rome.*

Céſar employa tout le temps qu'il fut dans ſon gouvernement à en étendre les frontieres. Il porta la guerre dans la Galice & dans la Luſitanie, qu'il ſoumit à l'Empire Romain ; mais dans une conquête auſſi utile à l'Etat il ne négligea pas ſes intérêts particuliers. Il s'empara, par des contributions violentes, de tout l'or & l'argent de ces provinces ; & il revint à Rome, où il fut reçu du peuple avec de nouveaux applaudiſſements.

Les richeſſes qu'il avoit apportées de ſon gouvernement étoient conſidérables ; il les employa à ſe faire de nouvelles créatures, qu'il attachoit à ſa fortune par des libéralités continuelles. Il leur abandonna ſes biens comme en proie ; ſa maiſon leur étoit ouverte en tout temps. Rien ne leur étoit caché que ſon cœur, toujours impénétrable même à ſes plus chers amis. Capable de tout entreprendre & de tout

(a) *An de Rome 691.* (b) *Plut. in Cæſare.*

cacher, toujours attentif, toujours préſent aux cabales dont il pouvoit tirer de l'avantage, mais ſans ſe laiſſer jamais pénétrer. On ne doutoit point qu'il ne ſe fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, ſi elle eût réuſſi ; & ce fameux rebelle, qui croyoit ne travailler que pour ſa propre grandeur, ſe fût vu enlever le fruit de ſon crime par un homme plus autoriſé que lui dans ſon propre parti, & qui avoit eu l'adreſſe de ne lui laiſſer que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais ſuccès de cette entrepriſe, & le ſouvenir de la mort des Gracques aſſaſſinés aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur ſeule du peuple ne ſuffiſoit pas pour le ſuccès de ſes affaires : & il jugea bien qu'il ne s'éleveroit jamais juſqu'à la ſouveraine puiſſance ſans le commandement des armées, & ſans avoir un grand nombre d'amis, & un parti même dans le Sénat.

Ce corps ſi auguſte étoit alors partagé entre Pompée & Craſſus, ennemis & rivaux dans le gouvernement ; l'un le plus puiſſant, & l'autre le plus riche de Rome. La République tiroit au moins cet avantage de leur diviſion, qu'en partageant le Sénat, elle tenoit leur puiſſance en équilibre, & maintenoit la liberté. Céſar réſolut de s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & d'emprunter, pour ainſi dire, leur crédit de temps en temps, dans la vue de s'en ſervir pour parvenir plus aiſément au conſulat & au commandement des armées. Mais comme il ne pouvoit ménager en même-temps l'amitié de deux ennemis déclarés, il ne ſongea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réuſſit, & lui ſeul tira toute l'utilité d'une réconciliation ſi pernicieuſe à la liberté publique. Il ſut perſuader à Pompée & à Craſſus de lui confier comme en dépôt le conſulat, qu'il n'auroit pas vu ſans jalou-

ſie paſſer entre les mains de leurs partiſans. (*a*) Il fut élu Conſul avec Calpurnius Bibulus par le concours de deux factions réunies. Il en gagna ſecretement les principaux, dont il forma un troiſieme parti qui opprima dans la ſuite ceux mêmes qui avoient le plus contribué à ſon élévation.

Rome ſe vit alors en proie à l'ambition de trois hommes qui, par le crédit de leurs factions réunies, diſpoſerent ſouverainement des dignités & des emplois de la République. Craſſus, toujours avare, & trop riche pour un particulier, ſongeoit moins à groſſir ſon parti, qu'à amaſſer de nouvelles richeſſes. Pompée, content des marques extérieures de reſpect & de vénération que lui attiroit l'éclat de ſes victoires, jouiſſoit dans une oiſiveté dangereuſe de ſon crédit & de ſa réputation. Mais Céſar, plus habile & plus caché que tous les deux, jettoit ſourdement les fondements de ſa propre grandeur ſur le trop de ſécurité de l'un & de l'autre. Il n'oublioit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de préſents il tâchoit de gagner les Sénateurs qui leur étoient le plus dévoués. Les amis de Pompée & de Craſſus devinrent, ſans s'en appercevoir, les créatures de Céſar; & pour être averti de tout ce qui ſe paſſoit dans leurs maiſons, il ſéduiſit juſqu'à leurs affranchis, qui ne purent réſiſter à ſes libéralités.

Mais comme ſes nouvelles liaiſons avec Pompée & Craſſus, les chefs du Sénat, pouvoient le rendre ſuſpect au peuple, il ne fut pas plutôt parvenu au conſulat, qu'il ſe déclara de nouveau pour un parti qu'il regardoit toujours comme le plus ſolide fondement de ſon élévation. La maniere adroite dont il brouilla en même-temps Pompée avec le Sénat, & le Sénat

(a) *An de Rome* 694.

avec le peuple, fut le chef-d'œuvre de ſa politique & de ſon habileté. Il entreprit de faire revivre la loi *Agraria*. Il prévit que le conſentement de Pompée & de Craſſus, dont il s'étoit aſſuré auparavant, & l'oppoſition de Caton, de Cicéron & de tous les Républicains zélés, exciteroient entr'eux des inimitiés réciproques; & que le peuple, toujours aveugle dans ſes véritables intérêts ſe declareroit contre ces Sénateurs, ſans faire attention qu'ils ne s'oppoſoient au parti de Céſar que par le motif de conſerver la liberté publique.

Ce fut en qualité de Conſul qu'il propoſa d'abord dans le Sénat une loi par laquelle on devoit diſtribuer les terres de la Campanie entre vingt mille citoyens de ceux qui avoient au moins trois enfants. C'étoient des terres dont le revenu, à cauſe de leur fertilité, avoit été réſervé de tout temps pour les plus preſſants beſoins de la République. Les plus gens de bien du Sénat s'oppoſerent hautement à la publication de cette loi; Céſar, qui avoit bien prévu cette oppoſition, s'écria auſſi-tôt, & prit les Dieux à témoin qu'on le contraignoit d'avoir recours à l'autorité du peuple. Il le convoqua, & il y parut accompagné de Pompée & de Craſſus. Il adreſſa la parole à Pompée, & il lui demanda s'il n'approuvoit pas une loi ſi équitable dans une République dont tous les membres devoient participer aux biens de l'Etat. En vain les Sénateurs, qui ſe trouverent auprès de Pompée, tâcherent de lui rendre ſuſpectes ces entrepriſes de Céſar; Pompée, ſans les vouloir écouter, ſe déclara de ſon avis: ſoit qu'il crût qu'il y alloit de ſon honneur de ſoutenir ſes premiers engagements, ou que, préſumant trop de ſon pouvoir, en comparaiſon de celui de Céſar, il mépriſât les ſoupçons de ces Sénateurs. Il répondit même à Céſar avec plus de chaleur

que de prudence (*a*) : *que si quelqu'un se présentoit l'épée à la main pour s'opposer à la publication de la loi, il prendroit l'épée & le bouclier pour la faire recevoir.* C'étoit déclarer lui-même la guerre à son propre parti.

Pompée, par cette réponse si peu convenable à ses véritables intérêts, se rendit odieux au Sénat, & suspect à ses propres amis, sans qu'une démarche aussi imprudente lui acquît plus de considération dans le parti du peuple, qui ne tenoit compte qu'à César de la proposition de la loi. Ce Consul, soutenu de ses partisans, de ceux de Pompée, & de ceux de Crassus, la fit recevoir, pour ainsi dire, la force à la main, & malgré les remontrances & l'opposition des Républicains les plus zélés. On nomma vingt Commissaires qui partagerent les terres de la Campanie entre vingt mille familles Romaines. Ce furent dans la suite autant de clients que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'étoit fait pendant son consulat. Pour prévenir ce que ses successeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la disposition de cette loi, il en fit passer une seconde qui obligeoit le Sénat entier, & tous ceux qui parviendroient à quelque magistrature, de faire serment de ne jamais rien opposer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les assemblées du peuple, pendant son consulat. Ce fut par une précaution si habile qu'il sut rendre les fondements de sa fortune si sûrs & si durables, que dix années d'absence & tous les mauvais offices de ses envieux & de ses ennemis ne la purent jamais ébranler.

Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échappât, & qu'il ne fût regagné par le parti des Républicains zélés (*b*), il lui donna sa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage

(a) *Plut. in Cæsare.* (b) *An de Rome 694.*

de leur union. Pompé donna la ſienne à Servilius, & César épouſa Calpurnie, fille de Piſon, qu'il fit déſigner Conſul pour l'année ſuivante. Il prit en même-temps le gouvernement des Gaules avec celui de l'Illyrie pour cinq ans. On décerna depuis celui de la Syrie à Craſſus, qui le demandoit, dans l'eſpérance d'y acquérir de nouvelles richeſſes; & Pompée obtint l'une & l'autre Eſpagne, qu'il gouverna toujours par ſes Lieutenants, pour ne pas quitter les délices de Rome. Ils firent comprendre ces différentes diſpoſitions dans le même décret qui autoriſoit le partage des terres, afin d'en intéreſſer les propriétaires à la conſervation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagerent ainſi le monde entier entr'eux, comme ils auroient fait leur patrimoine. En vain Caton crioit dans toutes les aſſemblées que c'étoit une choſe honteuſe que l'Empire fût ainſi proſtitué, & que les Grands de Rome, par cette eſpece de trafic de leurs filles, donnaſſent comme pour leur dot le commandement des armées, les gouvernements des provinces & les premieres dignités de la République.

Céſar, doux & humain avec le petit peuple, mais fier à l'égard des Grands qui entreprenoient de lui réſiſter, fit arrêter Caton, ſous prétexte qu'il s'oppoſoit à la publication d'une loi reçue par tous les ſuffrages du peuple. Bibulus, collegue de Céſar au conſulat, fut chaſſé de ſa place par le peuple, que l'oppoſition de Bibulus avoit mis en fureur. On rompit ſes faiſceaux, on bleſſa ſes Licteurs. Lui-même penſa être tué; & il fut contraint, pour ſauver ſa vie, de demeurer caché dans ſa maiſon, ſans oſer paroître en public. Lucullus & Cicéron ne furent guere mieux traités. Le vainqueur de Tigrane & de Mithridate, menacé par Céſar de ſe voir recherché ſur les richeſſes immenſes qu'il avoit rap-

portées de l'Orient, fut contraint pour l'adoucir de venir en pleine assemblée embrasser ses genoux, & de renoncer aux affaires. C'étoit le but secret de César, qui, pour éloigner encore du gouvernement Cicéron, dont il redoutoit l'habileté & la pénétration, n'eut point de honte, pour perdre ce grand homme, de s'unir avec Pub. Clodius ennemi déclaré de Cicéron, & même de le porter par son crédit à la dignité de Tribun du peuple, quoique Clodius eût été accusé depuis peu d'entretenir un commerce criminel avec Pompeïa, femme de César.

Ce fut cette accusation & la part que Cicéron y prit qui avoient fait naître cette haine violente de Clodius contre lui, quoiqu'auparavant ils eussent vécu dans une liaison étroite, Publ. Clodius étoit un jeune homme bien fait, riche, éloquent & favorisé du peuple, dont il portoit les intérêts; mais présomptueux, fier & insolent de sa haute naissance & du crédit qu'il avoit dans Rome. Il étoit devenu éperdument amoureux de Pompeïa, femme de César, & il avoit su lui plaire. Il ne manquoit à leurs desirs réciproques qu'une entrevue, que l'attention & la sévérité d'Aurelia, mere de César, rendit presque impossible. Clodius, emporté par sa passion, crut pouvoir s'introduire dans sa maison à la faveur d'une fête particuliere qui devoit s'y célébrer la nuit en l'honneur de la mere de Bacchus. Les hommes étoient exclus de ces cérémonies nocturnes. Il falloit même que le maître de la maison où elles se célébroient en sortît, & il n'y avoit que des femmes & des filles qui fussent admises dans ces mysteres, sur lesquels on ne peut laisser tomber de voiles trop épais. C'étoit ordinairement la femme d'un Consul ou d'un Préteur qui faisoit la fonction de Prêtresse de cette divinité qu'on n'osoit nommer, & qu'on révéroit sous le titre de *la bonne Déesse*.

Clodius se déguisa en fille, & fut introduit la nuit dans la maison d'Aurelia par une servante de Pompeïa, qui, de concert avec sa maîtresse, conduisit cette intrigue. Le rendez-vous étoit dans la chambre même de cette servante, qui y avoit fait cacher Clodius pendant qu'elle courut avertir Pompeïa de l'arrivée de son amant. Mais comme elle tardoit trop long-temps, soit impatience, ou peut-être curiosité de découvrir ce qui se passoit entre ces femmes, il sortit de sa retraite. Malheureusement il s'égara, & le hazard fit qu'il fut rencontré par une autre servante de la maison, qui le prenant pour une fille lui proposa, dit Plutarque, de jouer avec elle. Clodius voulut s'en défendre, mais la servante qui dans cette bacchanale étoit éprise d'une espece de fureur, voulut le tirer du côté où elle voyoit de la lumiere pour reconnoître celle de qui elle venoit de recevoir un refus si désobligeant. Clodius, pour échapper de ses mains, lui dit qu'il étoit une des chanteuses qu'on avoit appellées pour la fête, & qu'il cherchoit Abra, servante de Pompeïa. Le son de sa voix le trahit, & découvrit son sexe. La servante effrayée court avertir Aurelia qu'elle a trouvé dans la maison un homme déguisé en femme. Les cérémonies cessent aussi-tôt; on couvre les mysteres avec précipitation. Aurelia fait fermer les portes; on cherche & on trouve le criminel. Et la mere de César, après lui avoir reproché son insolence & son impiété, le fit sortir, & le lendemain de grand matin elle donna avis au Sénat de ce qui s'étoit passé la nuit dans la maison. Toute la ville en fut scandalisée. Les femmes sur-tout se déchaînerent avec fureur contre Clodius, & un Tribun le cita devant l'assemblée du peuple, & se déclara son accusateur: ce Magistrat se flattoit d'être soutenu par le crédit de César. Il croyoit qu'un mari ne refuseroit pas de joindre

ſon reſſentiment contre un jeune inſolent convaincu d'une intelligence criminelle avec ſa femme. Il eſt certain que, dans les regles ordinaires, Céſar ne pouvoit pas ſe diſpenſer de ſe déclarer contre le coupable; mais il n'étoit pas moins intéreſſé, dans la ſituation des affaires, à ne ſe pas brouiller avec Clodius, qui avoit un grand crédit parmi le peuple. Pour ſe tirer d'un pas ſi délicat ſans bleſſer ni ſon honneur ni ſes intérêts, il ſe contenta de répudier ſa femme. Le Tribun, après cette démarche, l'ayant ſommé dans une aſſemblée du peuple de déclarer s'il n'avoit pas connoiſſance que Clodius avoit profané les myſteres de la bonne Déeſſe, Céſar lui répondit froidement qu'il n'en ſavoit rien. » Pourquoi donc, reprit le Tribun, as-tu ré- » pudié ta femme? C'eſt, repliqua-t-il, qu'il ne » faut pas que la femme de Céſar ſoit ſeulement » ſoupçonnée. « Par cette réponſe adroite il ſe diſpenſa de dépoſer contre Clodius, & il voulut faire croire en même-temps qu'il étoit perſuadé que dans cette affaire ſa femme avoit été plus imprudente que criminelle.

Clodius n'ayant rien à craindre du reſſentiment de Céſar, parmi les différents moyens qu'il employa pour ſa défenſe, ſoutint qu'Aurelia l'avoit pris pour un autre, & il offrit de juſtifier que la nuit même qu'on célébroit la fête il étoit hors de Rome, & trop éloigné pour s'y être pu trouver, quelque diligence qu'il eût pu faire. Mais Cicéron ſe préſenta, qui déclara en pleine aſſemblée que peu avant la nuit il l'étoit venu trouver dans ſa maiſon, & qu'ils s'y étoient entretenus de dfférentes affaires.

On prétend que Cicéron ſe porta à rendre ce témoignage moins par zele pour la religion, que par complaiſance pour Terentia ſa femme, qui ſaiſit cette occaſion de le brouiller

avec Clodius dont elle craignoit qu'à la faveur d'un divorce il n'épousât la sœur, qui passoit pour ne lui être pas indifférente. Quoi qu'il en soit des motifs qui la déterminerent à prendre ce parti, son témoignage ne prévalut point au crédit de Clodius, ni à l'argent qu'il répandit parmi ses Juges. Le criminel fut absous, & il ne fut pas plutôt sorti d'une affaire si délicate, qu'il songea au moyen de se venger de Cicéron.

La charge de Tribun du peuple lui parut une Magistrature qui pouvoit le mettre en état de signaler sa haine impunément. Mais il étoit Patricien de naissance, & par les loix cette dignité ne pouvoit être remplie que par des Plébéïens. Pour lever cet obstacle il se fit adopter dans une famille Plébéïenne par M. Fonteïus. A la faveur de cette adoption, & par le crédit qu'il avoit dans Rome, il obtint sans peine une place dans le tribunat.

Pour se rendre encore plus agréable à la multitude, il commença l'exercice de sa charge par la proposition de nouvelles loix, toutes favorables aux Plébéïens. Il eut l'adresse en même-temps de mettre dans ses intérêts Pison & Gabinius, tous deux Consuls cette année, pour n'en être point traversé dans le projet de la vengeance qu'il méditoit contre Cicéron; il fit décerner à l'un & à l'autre le gouvernement des deux plus riches provinces de la République. Après avoir pris ces différentes mesures, tant du côté du peuple que par rapport au Sénat, il s'appliqua à gagner Crassus, César & Pompée, qui, par un crédit alors supérieur à toutes ses cabales, auroient pu lui enlever sa victime. Mais il trouva ces Grands, qu'on pouvoit regarder comme les souverains de Rome disposés à entrer dans son ressentiment. Crassus étoit brouillé actuellement avec Cicéron; César, depuis l'affaire de Catilina, ne lui étoit pas plus favorable,

& Pompée alors uni d'intérêts avec Céſar, & d'ailleurs toujours foible ami, n'étoit pas capable de prendre la défenſe d'un homme contre lequel Céſar conſervoit un reſſentiment ſecret.

(*a*) Clodius, après avoir pris ces précautions, accuſa Cicéron, devant l'aſſemblée du peuple, d'avoir fait mourir Lentulus, Cethegus & les autres complices de Catilina, contre toutes les loix, & ſans que le peuple, le Juge naturel des citoyens en matiere de crime, en eût été informé. Quoique Cicéron n'eût rien fait que de concert avec le Sénat, il s'apperçut bien que ſans une puiſſante protection il n'échapperoit pas à la fureur de Clodius pendant l'année de ſon tribunat. Il s'adreſſa d'abord à Céſar, & le conjura de ſouffrir qu'il pût le ſuivre dans les Gaules en qualités d'un de ſes Lieutenants. Céſar qui ne cherchoit qu'à le tirer du Sénat, du gouvernement de l'Etat, y conſentit. Clodius qui s'apperçut que cet emploi & l'abſence de Cicéron l'obligeroient de ſuſpendre ſes pourſuites, feignit de vouloir ſe réconcilier avec lui. Il lui fit dire par des amis communs qu'il n'avoit pas d'éloignement de lui rendre ſon amitié, & qu'il n'ignoroit pas que Terentia ſa femme avoit eu plus de part que lui au témoignage qu'il avoit rendu dans l'affaire de Pompeïa.

Cicéron ſéduit par ces vaines eſpérances d'une réconciliation prochaine, remercia Céſar de ſon emploi, retourna au Sénat, & ſe rejetta dans les affaires. Mais Céſar qui l'en vouloit tirer à quelque prix que ce fût, irrité de ſon changement, s'unit avec Clodius pour le perdre, & il tira parole de Pompée qu'il n'interviendroit point dans cette affaire en faveur de Cicéron. Clodius reprit enſuite ſon accuſation. Cicéron

(a) *Plut. in Cæſare & Cicer. App. liv. 2. de bell. civ. c. 4.*

ſe voyant en un ſi grand péril, changea d'habit, & laiſſant croître ſa barbe & ſes cheveux, il alloit, ſuivi d'un grand nombre de Chevaliers, ſolliciter le ſecours de ſes amis, & demander la protection des premiers de Rome. Le Sénat touché de la perſécution qu'on faiſoit à un homme de bien, qu'il regardoit comme un des principaux ornements de ſa compagnie, voulut prendre le deuil, comme dans une calamité publique. Mais les Conſuls gagnés par Clodius s'y oppoſerent : lui-même eſcorté d'une troupe inſolente d'eſclaves armés, tenoit le Sénat comme aſſiégé, enſorte qu'on n'y put prendre aucune réſolution en faveur de Cicéron.

Ce grand homme pourſuivi par un furieux & par un ennemi implacable, eut recours à Pompée, auquel il avoit rendu des ſervices eſſentiels dans toutes les affaires du gouvernement, & qui lui étoit redevable de la plupart des emplois qu'il avoit obtenus par les ſuffrages du peuple.

Pompée, qui n'ignoroit rien des deſſeins de Clodius, s'étoit retiré à la campagne, pour ne pas s'expoſer au reproche qu'on auroit pu lui faire s'il étoit reſté dans Rome, de ne faire aucune démarche en faveur de ſon ami. Cicéron lui envoya d'abord Piſon ſon gendre, qui n'en rapporta que de ces réponſes équivoques & ambiguës que les Grands ſeuls ſavent ſi bien faire pour ſe diſpenſer d'accorder ce qu'ils ne peuvent refuſer ſans ſe déshonorer. Cicéron ſe flatta qu'il le détermineroit plus facilement lui-même : il ſe rendit à ſa maiſon. Pompée ne pouvant ſe réſoudre à ſoutenir ſa préſence, & ne voulant point manquer de parole à Céſar, ſortit par une porte ſecrete, & lui fit dire qu'il étoit retourné à Rome. Cicéron ne pouvant plus douter qu'il n'en fût abandonné, s'abandonna, pour ainſi dire, lui-même : & cet homme ſi éloquent, ſi redoutable par le talent de la parole, & par la force

de ſes raiſons, quand il s'agiſſoit de défendre les autres, déſeſpéra de ſe ſauver lui-même, & ne trouva point de paroles pour juſtifier une action qui lui avoit attiré les applaudiſſements du Sénat & les louanges de tout le peuple. Il ſe bannit lui-même, ſortit la nuit de Rome, & ſe retira en Grece. (*a*) Clodius l'ayant réduit à cette extrémité fit paſſer le décret de ſon exil. Par la même arrêt ce furieux Tribun qui l'avoit dicté fit ordonner que ſes maiſons de la ville & des champs ſeroient raſées, & qu'on en vendroit les meubles à l'encan par le miniſtere des Officiers de Juſtice ; ce qu'il fit enſuite exécuter, pour laiſſer des monuments de ſa vengeance & de ſon pouvoir.

Clodius après avoir mis Cicéron en fuite, ſe crut maître abſolu du gouvernement. Il oſa attaquer Pompée même, & porter devant l'aſſemblée du peuple l'examen de la conduite que ce grand Capitaine avoit tenue dans les guerres d'Orient. Mais il reconnut bientôt que ſon pouvoir n'étoit fondé, pour ainſi dire, que ſur un crédit emprunté, & qu'il ne ſeroit pas venu à bout par lui-même de perdre Cicéron, ſi de puiſſantes cabales dont il ſe croyoit le chef, mais dont il n'étoit que l'inſtrument & le miniſtre, n'y avoient concouru.

Pompée attaqué par un endroit ſi ſenſible, oublia les engagements qu'il avoit pris ſecretement avec Céſar, & il réſolut de faire rappeller Cicéron pour l'oppoſer à Clodius : ce fut le ſujet de nouvelles diſputes : on en vint même aux voies de fait. (*b*) Mais le parti de Pompée étoit ſi puiſſant, qu'il fallut que celui de Clodius cédât : & le Sénat par une action de vigueur mit fin à ces diſputes : il ſuſpendit l'exercice de la

(a) *Plut. in Cicer.*
(b) *Plut. in Cicer. App. l. 2. c. 45.*

justice, & il fit un décret qui défendoit aux Magistrats de prendre connoissance d'aucune affaire qu'au préalable le rappel de Cicéron n'eût été arrêté (*a*) : ce grand homme après seize mois d'exil revint dans sa patrie. Les villes par où il passa lui rendirent des honneurs extraordinaires ; & il dit lui-même *qu'il fut rapporté à Rome comme dans les bras des habitants de toute l'Italie.* Ce fut un triomphe continuel : quand il approcha de Rome, les Grands, les Chevaliers, le peuple, tout sortit au-devant de lui ; & le Sénat, par un décret public, ordonna que ses maisons que Clodius avoit fait abattre seroient rebâties des deniers publics.

César qui ne se montroit guere à découvert dans ses cabales, apprit le rétablissement de Cicéron sans s'y opposer ; il ne parut occupé alors que des affaires de son gouvernement.

L'usage donnoit un gouvernement aux Consuls à l'issue du consulat ; & César, comme nous venons de le dire, de concert avec Pompée & Crassus, s'étoit fait déférer celui de la Gaule Cisalpine, qui n'étoit pas éloigné de Rome. Valerius Tribun du peuple, & créature de César, y fit ajouter celui de l'Illyrie avec la Gaule Transalpine, c'est-à-dire, la Provence, une partie du Dauphiné & du Languedoc, que César souhaitoit avec passion, pour pouvoir porter ses armes plus loin, & que le Sénat même lui accorda parce qu'il ne se sentoit pas assez puissant pour les lui refuser.

César avoit choisi le gouvernement de ces provinces comme un champ de bataille propre à lui faire un grand nom. Il envisagea la conquête entiere des Gaules comme un objet digne de son grand courage & de sa valeur, & il se flatta en même-temps d'y ramasser de grandes

(a) *An de Rome 696. Vell. Pat. l. 2. c. 5.*

richeſſes, encore plus néceſſaires pour ſoutenir ſon crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules à la tête de quatre légions ; Pompée lui en prêta depuis un autre qu'il détacha de l'armée qui étoit ſous ſes ordres en qualité de Gouverneur de l'Eſpagne & de la Lybie. Les guerres que fit Céſar, ſes combats, ſes victoires ne ſont ignorés de perſonne. On ſait qu'en moins de dix ans il triompha des Helvétiens qu'il força de ſe renfermer dans leurs montagnes ; qu'il attaqua & qu'il défit Arioviſte Roi des Allemands, auquel il fit la guerre, quoique ce Prince eût été reçu au nombre des alliés du peuple Romain ; qu'il ſoumit depuis les Belges à ſes loix ; qu'il conquit toutes les Gaules, & que les Romains ſous ſa conduite paſſerent la mer, & arborerent pour la premiere fois les aigles dans la Grande-Bretagne. (*a*) On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduiſit par la terreur de ſes armes huit cens villes ; qu'il ſubjugua trois cens peuples ou nations ; qu'il défit en différents combats deux millions d'hommes, dont il y en eut un million qui furent tués dans les batailles, & un autre million faits priſonniers ; détail qui nous paroîtroit exagéré s'il n'étoit rapporté ſur la foi de Plutarque & d'autres Hiſtoriens Romains.

Il eſt certain que la République n'avoit point encore eu un plus grand Capitaine, ſi on examine ſa conduite dans le commandement des armées, ſa rare valeur dans les combats, & ſa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obſcurcies par une ambition démeſurée & par une avidité inſatiable d'amaſſer de l'argent, qu'il regardoit comme l'inſtrument le plus ſûr pour faire réuſſir ſes grands deſſeins. Depuis qu'il fut arrivé dans les Gaules, tout fut vénal

(a) *Plut. in Cæſare.*

dans ſon camp ; charges, gouvernements, guerres, alliances, il trafiquoit de tout. Il pilla les temples des Dieux & les terres des alliés. Tout ce qui ſervoit à augmenter ſa puiſſance lui paroiſſoit juſte & honnête. Et Cicéron rapporte qu'il avoit ſouvent dans la bouche ces mots d'Euripide : *s'il faut violer le droit, il ne le faut violer que pour régner. Mais dans des affaires de moindre conſéquence on ne peut avoir trop d'égards pour la juſtice.* Le Sénat attentif ſur ſa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoya des Commiſſaires juſques dans les Gaules pour informer des plaintes des alliés. Caton, au retour de ces Commiſſaires, propoſa de le livrer à Arioviſte comme un déſaveu que la République faiſoit de l'injuſtice de ſes armes, & pour détourner ſur ſa tête ſeule la vengeance céleſte de la foi violée. Mais l'éclat de ſes victoires, l'affection du peuple, & l'argent qu'il ſavoit répandre dans le Sénat, tournerent inſenſiblement les plaintes en éloges. On attribua ſes brigandages à des vues politiques ; on décerna des actions de graces aux Dieux pour ſes ſacrileges ; & de grands vices par le ſuccès paſſerent pour de grandes vertus.

Céſar devoit ces ſuccès à ſa rare valeur, & à la paſſion que ſes ſoldats avoient pour lui. Il en étoit adoré, ils le ſuivoient dans les plus grands périls avec une confiance bien honorable pour un Général. Et ceux qui ſous d'autres Capitaines n'auroient combattu que foiblement, montroient ſous ſes ordres un courage invincible, & devenoient par ſon exemple d'autres Céſars. Il les avoit attachés à ſa perſonne & à ſa fortune par le ſoin infini qu'il prenoit de leur ſubſiſtance, & par des récompenſes magnifiques. Il doubla leur ſolde, & le bled qu'on ne leur diſtribuoit que par rations réglées, leur fut donné ſans meſure. Il aſſigna aux vétérans des

terres & des possessions. Il sembloit qu'il ne fût que le dépositaire des richesses immenses qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les conservât que pour en faire le prix de la valeur & la récompense du mérite. Il payoit même les dettes de ses principaux Officiers, & il laissoit entrevoir à ceux qui étoient engagés pour des sommes excessives, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de la poursuite de leurs créanciers tant qu'ils combattroient sous ses enseignes. Soldats & Officiers, chacun fondoit l'espérance de sa fortune sur la libéralité & la protection du Général. Par-là les soldats de la République devinrent insensiblement les soldats de César.

Son attention n'étoit pas bornée à s'assurer seulement de son armée. Du fond des Gaules il portoit ses vues sur la disposition des affaires, & jusques dans les *comices* & les assemblées du peuple. Il ne s'y passoit rien sans sa participation. Son crédit & son argent influoient jusques dans la plupart des délibérations du Sénat. Il avoit dans l'un & l'autre corps des amis puissants & des créatures dévouées à ses intérêts. Il leur fournissoit de l'argent en abondance, soit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales charges de la République. C'étoit de cet argent qu'il achetoit leurs suffrages & leur propre liberté. (*a*) Emilius-Paulus étant Consul en tira neuf cens mille écus, seulement pour ne s'opposer point à ses desseins pendant son consulat. Il en donna encore davantage à Curion Tribun du peuple, homme violent & factieux, mais habile & éloquent, qui lui avoit vendu sa foi; mais qui pour le servir plus utilement, dissimuloit ses engagements secrets, affectoit de n'agir que pour l'intérêt du peuple.

(a) *An de Rome* 703. *Val. Max. l.* 9. *c. Vell. l.* 2. *c.* 48.

Les amis de Pompée lui firent faire de grandes réflexions ſur la conduite de Céſar, & lui repréſenterent le péril qui menaçoit la République. Pompée ne s'apperçut qu'avec une ſurpriſe mêlée de honte qu'il s'étoit laiſſé ſurprendre par un homme plus habile que lui, & qu'il s'étoit peut-être donné un maître, croyant favoriſer ſon beau-pere & ſon ami. Il réſolut de détruire ce qu'il regardoit comme ſon ouvrage, & de ruiner la fortune de Céſar ; il ſe flatta qu'étant maître du Sénat, rien ne tiendroit contre lui. Céſar de ſon côté fondoit ſes eſpérances ſur une armée victorieuſe & ſur l'affection du peuple.

La jalouſie du gouvernement & une émulation réciproque de gloire les firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conſervaſſent encore toutes les apparences de leur anciennes liaiſons. Mais Craſſus qui, par ſon crédit & ſes richeſſes immenſes, balançoit l'autorité de l'un & de l'autre, ayant été tué dans la guerre des Parthes, ils ſe virent en liberté de faire éclater leurs ſentiments. Et la mort de Julie, fille de Céſar & femme de Pompée, qui arriva peu de temps après, acheva de rompre ce qui reſtoit de correſpondance entre le beau-pere & le gendre.

Rome étoit alors dans un déſordre affreux. La corruption & la vénalité des charges étoient publiques. Ceux qui les briguoient expoſoient leur argent dans la place. On le diſtribuoit impudemment aux chefs des factions, & ceux qui l'avoient reçu employoient la force & la violence, plutôt que le nombre des ſuffrages, pour faire élire ceux qui les avoient payés : enſorte qu'il ne ſe donnoit point de charge qui n'eût été diſputée l'épée à la main, & qui n'eût coûté la vie à pluſieurs citoyens. Souvent les deux partis diſputant à forces égales ſe ſéparoient ſans qu'il y

eût eu d'élection ; & ce désordre alla si loin, que Rome fut huit mois sans Magistrats. Pompée, pour rappeller à lui seul toute l'autorité, étoit soupçonné d'entretenir la confusion qui se trouvoit dans le gouvernement. Ses créatures, pour favoriser ses projets ambitieux, détestoient dans leurs harangues cette liberté effrénée qui se trouvoit dans les élections de la République. Plusieurs disoient, pour sonder les esprits, que l'Etat monarchique étoit préférable à une République qui étoit dégénérée en pure anarchie ; qu'il falloit au moins avoir recours à un Dictateur, & que dans un choix qui devenoit nécessaire il falloit se mettre entre les mains du médecin le plus doux : par ce tour adroit ils désignoient Pompée sans le nommer. L'affaire fut poussée avec tant de chaleur par ses partisans, que le Sénat paroissoit disposé à lui déférer cette grande dignité qui ne différoit de la royauté que par une durée courte & limitée. Mais Caton qui veilloit toujours à la conservation de la liberté, ayant pénétré les desseins de Pompée, & craignant qu'avec un aussi grand pouvoir qu'il avoit il ne se perpétuât dans la dictature, insinua au Sénat qu'il seroit plus à propos de lui déférer le consulat sans lui donner de collegue. Il fit cette proposition pour conserver encore quelque image de République, & parce que le consulat n'exemptoit point, comme la dictature, de l'obligation de rendre compte de sa conduite au peuple & au Sénat.

Le Sénat approuva l'expédient proposé par Caton : Pompée fut élu seul Consul. On lui continua en même-temps ses gouvernements, avec le commandement des armées qui étoient sous ses ordres, & on lui permit de tirer chaque année du trésor public mille talents pour leur solde. Il épousa peu de temps après Cornélie, fille de Metellus Pius ; & quoiqu'on lui eût déféré le consulat sans collegue, il associa son beau-pere

dans la dignité de Conſul, pour les cinq derniers mois qui reſtoient de ſon conſulat. Cette modération attacha encore plus étroitement le Sénat à ſes intérêts.

César prit occaſion de tout ce qu'on venoit d'accorder à Pompée pour demander à ſon tour le conſulat, avec la prolongation de ſes gouvernements. Pompée ne s'y oppoſa point : mais il fit agir Marcellus & Lentulus, ſes créatures, qui, pour en exclure Céſar, alléguerent que les loix ne permettoient pas d'admettre les abſents au nombre des candidats.

La vue de Pompée, en faiſant naître cet obſtacle, étoit d'engager Céſar à abandonner le gouvernement des Gaules & le commandement de ſon armée pour venir en perſonne demander le conſulat. Mais Céſar qui ſentit l'artifice aima mieux reſter à la tête de ſes troupes : & on rapporte qu'ayant appris que la brigue de ſes ennemis avoit fait rejetter ſa requête, il dit en mettant la main ſur la garde ſon épée : *celle-ci obtiendra ce qu'on me refuſe ſi injuſtement.* D'autres attribuent cette réponſe à un de ſes principaux Officiers, qu'il avoit envoyé de l'armée pour demander cette dignité en ſa faveur.

Le Sénat qui n'agiſſoit plus que ſuivant les impreſſions des ennemis de Céſar, ordonna qu'on tireroit de ſes troupes, & de celles qui étoient aux ordres de Pompée, deux légions, ſous prétexte de les envoyer en Syrie, que les Parthes, à ce qu'on publioit, menaçoient d'une incurſion depuis la défaite de Craſſus. Pompée, pour affoiblir l'armée de Céſar, lui fit demander la légion qu'il lui avoit prêtée. Appius Claudius fut chargé de cette commiſſion. Quoique Céſar pénétrât bien le deſſein de ſes ennemis, il ne laiſſa pas de remettre ces deux légions à l'envoyé du Sénat. Il combla les Officiers de préſents & il fit donner à chaque ſoldat deux cens cin-

quante dragmes (*a*) comme pour récompenſe de leurs ſervices. Mais comme tout ce qu'on avoit affecté de publier du deſſein des Parthes n'étoit qu'un prétexte dont on s'étoit ſervi pour affoiblir l'armée de Céſar, & en tirer deux légions, ces troupes ne furent pas plutôt arrivées en Italie qu'on leur aſſigna des quartiers dans la Campanie & proche de Capoue, au lieu de les faire paſſer en Orient.

Appius à ſon retour rendit, contre ſon intention, un ſervice conſidérable à Céſar. Cet homme, pour flatter l'ambition de Pompée, lui dit que toute l'armée des Gaules le ſouhaitoit pour ſon Général, & que les ſoldats ſoupçonnant Céſar d'aſpirer à la Monarchie, étoient réſolus de l'abandonner, s'il les ramenoit en Italie.

Pompée trompé par ce diſcours, négligea les précautions néceſſaires contre un ennemi qui étoit à la tête d'une puiſſante armée; & ſur ce que les principaux de ſon parti, étonnés qu'il s'endormît dans une fauſſe ſécurité, lui repréſentoient l'importance de ſe fortifier par de nouvelles levées, il leur répondit fiérement: *Qu'il n'avoit qu'à frapper du pied contre terre, & qu'il en feroit ſortir des légions armées.* Il ne parloit avec tant de confiance que parce qu'il ſe flattoit, ſi on en venoit aux armes, qu'une partie de l'armée de Céſar paſſeroit ſous ſes enſeignes. Cependant comme il redoutoit la fortune & la valeur de ce grand Capitaine, il tâcha de le tirer du gouvernement des Gaules ſans en venir à une rupture ouverte. Il prit des meſures avec le Sénat pour lui nommer un ſucceſſeur; l'affaire fut miſe en délibération: tout le monde convint que le temps de ſa commiſſion étant prêt d'expirer, il étoit juſte d'envoyer dans les Gaules un Sénateur qui en prît le gouvernement & le commandement

(a) 62 *liv.* 10 *ſols.*

commandement des armées. Curion, Tribun du peuple, qui vouloit paroître n'être attaché à aucun parti, quoique dévoué ſecretement à celui de Céſar, ſe déclara pour le ſentiment général des Sénateurs, auſquels il donna de grandes louanges. Mais il ajouta que, pour aſſurer la liberté publique, il falloit que Pompée licenciât en même-temps les armées qui étoient à ſes ordres & qu'il quittât les gouvernements de l'Eſpagne & de la Lybie. Les amis de Pompée ſe récrierent que le temps de ſa commiſſion n'étoit pas expiré comme celui de Céſar. Mais Pompée prenant la parole, dit qu'il ne s'étoit chargé de ces emplois que par ſoumiſſion pour les ordres du Sénat, & qu'il étoit prêt de les quitter, ſans attendre que le terme preſcrit par les loix fût échu. Il promit de ſe dépoſer lui-même, & pour déterminer le Sénat à donner ſur le champ un ſucceſſeur à Céſar, il ajouta avec une candeur apparente, qu'il étoit bien inſtruit de ſes intentions, & que, comme ſon ami & ſon allié, il pouvoit aſſurer que ce grand Capitaine, après avoir ſoutenu dix ans des guerres continuelles contre les plus belliqueuſes nations du monde, n'aſpiroit qu'à goûter un peu de repos dans le ſein de ſa patrie.

Curion, qui ſentit tout l'artifice de ce diſcours, & qui vit bien que Pompée n'avoit parlé ſi affirmativement des ſentiments de Céſar que pour lui faire nommer un ſucceſſeur, répondit que ce n'étoit pas aſſez qu'il promît de quitter lui-même ſes gouvernements, s'il n'effectuoit ſes promeſſes ſur le champ. Qu'ils étoient l'un & l'autre trop puiſſants, & qu'il étoit de l'intérêt de la République qu'ils entraſſent en même-temps dans une condition privée. Il conclut en diſant qu'il étoit d'avis, s'ils ne quittoient pas en même-temps l'un & l'autre le commandement des armées, de les déclarer tous deux ennemis de la République.

Curion n'insistoit si vivement sur cette abdication réciproque, que pour cacher l'inclination secrete qui l'attachoit aux intérêts de César, & parce qu'il étoit bien instruit que Pompée ne se résoudroit jamais à se dépouiller de ses gouvernements. Et quand même il auroit pris ce parti, & que César, à son exemple, auroit été obligé de quitter le commandement de son armée, Curion n'ignoroit pas par combien de liaisons César avoit attaché à sa fortune ses soldats & ses Officiers, & qu'il ne lui seroit pas difficile de rappeller sous ses enseignes des troupes qui étoient secretement à sa solde & à ses gages.

Ce Tribun n'ayant pu faire passer son avis, congédia le Sénat, suivant le pouvoir que lui donnoit sa charge. Les Consuls (a) se rassemblerent peu de jours après. Marcellus, premier Consul, & partisan déclaré de Pompée, prit un détour pour le maintenir dans ses gouvernements. Il fit opiner séparément sur ce qui regardoit Pompée & César, & demanda d'abord si les Sénateurs trouvoient à propos que Pompée renonçât à l'autorité dont on l'avoit revêtu : la plupart se déclarerent pour la négative. Il prit ensuite les voix au sujet de César, & il leur demanda s'ils étoient d'avis de lui donner un successeur, & ils en convinrent tous. Mais Curion, quoiqu'il ne fût plus alors Tribun, ayant demandé si le Sénat ne trouvoit pas encore plus à propos qu'ils quittassent tous deux le commandement des armées, après qu'on eut recueilli les voix, il s'en trouva trois cens soixante-dix pour l'affirmative, contre vingt-deux seulement, qui persisterent opiniâtrément à ce que Pompée seul retînt le commandement de ses troupes.

Marcellus, honteux & irrité de voir son parti

(a) *C. Claudius Marcellus, L. Cornelius Lentulus. An de Rome 704.*

réduit à un ſi petit nombre, s'écria avec emportement : *Hé bien ! ayez César pour maître, puiſque vous le voulez.* Sur quoi quelqu'un de ſes amis ayant ajouté pour intimider le Sénat, que Céſar avoit paſſé les Alpes, qu'il marchoit à la tête de ſon armée entiere droit à Rome, & Curion ayant fait voir le ridicule de cette nouvelle, le Conſul, outré de ne pouvoir faire revenir le Sénat à ſon avis, ſortit bruſquement en diſant que, puiſqu'on l'empêchoit de pourvoir au ſalut de la République, il y apporteroit les remedes qu'il trouveroit convenables, ſuivant le pouvoir que ſa charge lui donnoit. Il ſe rendit de là, avec Lentulus ſon collegue, dans une maiſon hors de la ville où étoit Pompée, & lui préſentant une épée : *Nous vous ordonnons*, lui dit-il, *mon collegue & moi, de marcher contre Céſar, & de combattre pour la défenſe de la patrie.* Pompée déclara qu'il leur obéiroit, & il ajouta, avec une feinte modération : *Si cependant*, leur dit-il, *on ne trouve point quelque expédient plus heureux.*

Céſar, inſtruit de ce qui ſe paſſoit à Rome, pour mettre toujours de ſon côté les apparences de la juſtice, écrivit pluſieurs fois au Sénat avec beaucoup de modération, & comme pour rechercher la paix ; il demandoit ou qu'on lui continuât ſon gouvernement comme on avoit fait à Pompée, ou qu'il lui fût permis, ſans être dans Rome, de pourſuivre le conſulat. Il renouvella enſuite les propoſitions de Curion, & demanda que Pompée & lui quittaſſent en même-temps leurs gouvernements & le commandement des armées. Mais les Sénateurs, dont le grand nombre favoriſoit Pompée, ayant rejetté toutes ces propoſitions, Céſar ſe réduiſit à demander le gouvernement de l'Illyrie avec deux légions : ce qu'il n'auroit jamais propoſé s'il eût cru qu'on en fût convenu. Mais il n'ignoroit pas que le parti oppoſé vouloit le déſarmer entiére-

ment ; en effet, on ne voulut entendre à aucune de ſes propoſitions. Marcellus, premier Conſul, tout dévoué à Pompée, & naturellement fier & hautain, diſoit qu'il étoit honteux à la République de traiter avec un de ſes ſujets qui avoit les armes à la main. Et Lentulus ſon collegue, accablé de dettes, & qui ne pouvoit ſe ſoutenir que dans les troubles de l'Etat, n'étoit pas fâché d'une guerre civile, où il pouvoit ſe faire valoir & acquérir de grands biens, ſi ſon parti prévaloit.

Céſar, qui avoit bien prévu le ſuccès de cette négociation, paſſa les Alpes à la tête de la troiſieme légion & s'arrêta à Ravenne. Il envoya auſſi-tôt Fabius, un de ſes Lieutenants, pour rendre de ſa part des lettres au Sénat. Il y parloit au commencement, en termes magnifiques, de ſes exploits, & il prioit qu'on eût égard à ſes ſervices. Il proteſtoit enſuite qu'il étoit prêt de quitter le commandement conjointement avec Pompée ; mais que ſi ce Général prétendoit le retenir, il ſauroit bien ſe maintenir de ſon côté à la tête de ſon armée ; qu'il ſeroit même dans peu de jours à Rome, pour y venger ſes propres injures & celles qu'on faiſoit à la patrie.

Ces dernieres paroles, remplies de menaces, ſouleverent contre lui toute l'aſſemblée. Lentulus s'écria qu'il étoit inutile de délibérer ſur une lettre qui renfermoit une déclaration de guerre, & il ajouta, par un emportement de colere, qu'on avoit plus beſoin d'armes que de ſuffrages pour opiner contre un ſi grand voleur que Céſar. Lucius Domitius fut nommé ſur le champ pour ſon ſucceſſeur, & on lui donna quatre mille hommes de nouvelles levées pour aller prendre poſſeſſion de ſon gouvernement.

On forma enſuite le décret du Sénat, que les ennemis de Céſar dicterent eux-mêmes. Il étoit ordonné qu'il licencieroit ſon armée dans un temps

déterminé, & que s'il n'obéissoit, on le poursuivroit comme un ennemi de la République. (*a*) En vain Marc-Antoine, alors Tribun, & soutenu de Curion & de Cassius, voulut, en vertu du pouvoir que lui donnoit sa charge, s'opposer à ce décret, les Consuls, irrités de leur résistance, les chasserent par force du Sénat. Pompée même faisoit avancer secretement des soldats pour leur faire insulte. Antoine, avant que de sortir, s'écria que la dignité tribunitienne, qui avoit été sacrée jusqu'alors, n'étoit plus en sûreté; mais que de pareilles violences n'étoient que les préludes des guerres sanglantes, des proscriptions & des meurtres qu'il prévoyoit. Il fit en sortant d'horribles imprécations contre ceux qui étoient cause de tous ces malheurs : & ces trois Sénateurs, après s'être déguisés en esclaves de peur d'être reconnus, se rendirent en diligence auprès de César.

Le décret du Sénat fut comme la déclaration de la guerre. On vit deux puissants partis prendre les armes, tous deux prétextant la défense des loix & de la liberté; mais dont les chefs n'avoient pour objet secret que l'établissement particulier de leur puissance, & la ruine de la liberté & des loix. Le parti de Pompée avoit quelque chose de plus spécieux, il se couvroit du grand nom de la République, qui le reconnoissoit pour son Général; & le Sénat entier & les Consuls suivoient ses enseignes. César avoit pour lui l'affection du peuple, soutenue d'une armée victorieuse : & si le parti de Pompée paroissoit le plus juste en apparence, celui de son rival étoit le plus puissant & le plus sûr.

Le Sénat s'étoit flatté que ce Général ne pourroit pas tirer si-tôt ses troupes du fond des Gaules, où elles étoient répandues en différentes

(a) *Plut. in Cæsare.*

provinces, & qu'avant qu'elles eussent passé les Alpes, Pompée auroit une puissante armée sur pied. Mais César, dont les vues & l'activité étoient incomparables, résolut de prévenir ses ennemis par la hardiesse & la promptitude de sa marche. Il étoit actuellement à Ravenne, comme nous l'avons dit. Il envoya sur le champ un ordre secret aux corps de ses troupes qui étoient les plus avancées de s'approcher du Rubicon, petite riviere qui séparoit son gouvernement, c'est-à-dire, la Gaule Cisalpine, du reste de l'Italie.

Il partit le soir, marcha toute la nuit avec une extrême diligence, & arriva au rendez-vous à la pointe du jour où il trouva environ cinq mille hommes d'infanterie & trois cens chevaux. Il s'arrêta quelque temps au bord de cette petite riviere. L'inquiétude du succès de son entreprise, & même tous les malheurs d'une guerre civile se présenterent alors à son esprit. César, élevé dans le sein d'une République, ne put, en approchant de Rome, envisager de sang froid la ruine de sa patrie. Il avoit compté auparavant sur une fermeté d'ame, ou, pour mieux dire, sur une dureté à laquelle il avoit peine à parvenir; & la liberté, prête à expirer sous l'effort de ses armes, lui coûta encore quelques remords. *Si je differe à passer cette riviere*, dit-il aux principaux Officiers dont il étoit environné, *je suis perdu : & si je passe, que je vais faire de malheureux !* Mais après avoir réfléchi sur la haine & l'animosité de ses ennemis & sur ses propres forces, il se jette dans le fleuve, le traverse en s'écriant, comme on fait dans les entreprises incertaines & hazardeuses : *C'en est fait, le sort est jetté.* (*a*) Il continua aussi-tôt sa marche avec toute la diligence que lui put per-

(a) *Plut. in Cæsare.*

mettre un corps d'infanterie. Il arrive à Rimini, ſurprend cette place, & s'en rend le maître.

On ne peut exprimer la crainte & la terreur que la perte de cette place répandit dans toute l'Italie, & juſques dans Rome. Il ſembloit que ce Capitaine ſi redoutable fût déjà aux portes de la ville avec l'armée entiere des Gaules. Le Sénat s'aſſembla pluſieurs fois ſans pouvoir prendre aucun parti ; les eſprits étoient trop diviſés : pluſieurs Sénateurs, ſans ouvrir aucun avis, ne faiſoient que contredire celui des autres ; & dans ces aſſemblées tumultueuſes on n'approuvoit que les conſeils qu'on ne pouvoit exécuter.

Pompée dans ce déſordre n'étoit pas ſans inquiétude. Il n'avoit ni troupes ni place de retraite, & il étoit obligé d'eſſuyer les reproches de la plus grande partie du Sénat, qui ſe plaignoit qu'il s'étoit laiſſé endormir par les lettres de Céſar & les feintes démonſtrations qu'il faiſoit paroître de ſouhaiter la paix. Caton même lui repréſenta qu'il ne pouvoit nier qu'il ne l'eût ſouvent averti que les deſſeins ſecrets de Céſar alloient à la tyrannie. (a) *J'avoue*, lui repartit Pompée, *que vous l'avez mieux connu que moi : vous aviez démêlé ſes véritables ſentiments tels qu'ils étoient, & moi je n'en avois jugé que par ce qu'ils devoient être.* Chaque Sénateur ſe croyoit en droit de lui faire des reproches & de lui donner des avis. Il trouvoit des oppoſitions de tous côtés, & on rempliſſoit ſon eſprit de crainte & de ſoupçons. Le peuple même, dans cette agitation, ne vouloit plus obéir à ſes Magiſtrats, & chacun ſe faiſoit l'arbitre de ſon devoir ſous prétexte de pourvoir à ſa propre ſûreté.

(a) *Plut. in Pomp.*

(a) Dans ce désordre Pompée, se voyant dans Rome sans troupes, & craignant, s'il faisoit prendre les armes au peuple, qu'il ne les tournât contre lui en faveur de César, résolut de porter plus loin le siege de la guerre, & de se rendre dans la Pouille, où campoient les deux légions que César avoit remises à Appius. Il représenta au Sénat que les soldats ne lui manqueroient pas si on vouloit le suivre, quitter Rome, & même l'Italie en cas qu'on ne pût s'y maintenir; que de véritables Romains devoient trouver leur patrie par-tout où il leur étoit permis de conserver leur liberté; que la République avoit deux légions auprès de Capoue, deux autres dans la Thessalie, & que Petreïus & Afranius, ses Lieutenants en Espagne, étoient à la tête d'une puissante armée, toute composée de vieux soldats qui ne le cédoient ni en valeur ni en expérince à ceux de César, sans compter les troupes répandues en différentes provinces de l'Asie & de l'Afrique, & le secours qu'on tireroit des Rois alliés du peuple Romain. Les Consuls & un grand nombre des Sénateurs, tous amis ou créatures de Pompée, se résolurent généreusement de suivre sa fortune; ils sortirent de Rome sur le soir, avec beaucoup de précipitation. Quelque triste que fût ce départ qui les éloignoit de leur patrie, & qui alloit les séparer de leurs femmes & de leurs enfants, ils ne regarderent plus Rome, où ils ne se pouvoient maintenir, que comme le camp de César.

En effet, il s'en rendit bientôt le maître, & il y fut reçu par ses partisans & par tout le peuple avec un applaudissement général. Comme dans les guerres civiles l'argent n'est pas moins nécessaire que les armes, il s'empara du

(a) *Dion. l.* 41.

trésor public, malgré Metellus, Tribun du peuple, qui vouloit s'y opposer; il le menaça même de le tuer s'il ne se retiroit; & après avoir tiré du trésor quatre mille cent trente livres d'or & quatre-vingt mille livres d'argent, somme qui revient à peu près à 2911200 liv. de notre monnoie, il se mit en état de poursuivre Pompée & ses partisans (a); mais ce Général du Sénat, qui vouloit tirer la guerre en longueur pour avoir le temps d'amasser de plus grandes forces, passa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à Brindes, il aborda dans le port de Dyrrachium. César ne l'ayant pu joindre, se rendit maître de toute l'Italie en moins de soixante jours. Le détail & le succès de la guerre civile n'est point de mon sujet. On sait que l'Empire ne coûta, pour ainsi dire, à César qu'une heure de temps, & que la bataille de Pharsale en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de son parti. L'activité de César & la rapidité de ses conquêtes ne donnerent point de temps de le traverser. La guerre le porta dans des climats différents. La victoire le suivit presque par-tout, & la gloire ne l'abandonna jamais. Sa modération & sa clémence acheverent de désarmer ses ennemis; & quoiqu'élevé par Marius son oncle, il n'en eut ni cette haine opiniâtre, ni cette vengeance cruelle qui firent répandre tant de sang à cet ancien chef de parti.

César, plus humain ou plus habile, sacrifia toujours ses ressentimets particuliers à l'établissement de sa domination. Il pardonna à tous les partisans de Pompée. Il y en eut même plusieurs

(a) *Durazzo, Port de l'Istrie. An de Rome 705. Di. H. l. 41. App. l. 1. Plut. in Cæs. Pomp. Cic. Ces. Civil. Bell. l. 1. & 2. Florus, Eutropius, Velleïus, Suetonius, Zonaras.*

qu'il ne diſtingua point de ſes meilleurs amis, quand il s'agit de la diſtribution des charges & des dignités de l'Empire. Tout plia depuis ſous ſa puiſſance, & deux ans après le paſſage du Rubicon, on le vit entrer dans Rome maître du monde entier, & triomphant de tous ſes ennemis. (*a*)

Le Sénat à ſon retour lui décerna des honneurs extraordinaires, & une autorité ſans bornes, qui ne laiſſoit plus à la République qu'une ombre de liberté. On le nomma Conſul pour dix ans, & Dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'*Empereur*, le titre auguſte de *Pere de la Patrie*. On déclara ſa perſonne ſacrée & inviolable. C'étoit réunir & perpétuer en ſa perſonne la puiſſance & les privileges annuels de toutes les dignités de l'Etat. On ajouta à cette profuſion d'honneurs le droit d'aſſiſter à tous les jeux dans une chaire dorée & une couronne d'or ſur la tête, & il fut ordonné par le décret, que même après ſa mort, on placeroit toujours cette chaire & cette couronne dans tous les ſpectacles pour immortaliſer ſa mémoire.

Il ne lui manquoit que le titre de Roi; il délibéra s'il le prendroit, & il eſſaya, pour ainſi dire, le diadême. Mais ayant reconnu l'averſion des Romains pour le nom & l'appareil de la royauté, il n'oſa tenter d'affermir la couronne ſur ſa tête au milieu d'une République dont il venoit d'opprimer la liberté : il ne vouloit paroître à découvert ni Souverain ni particulier : il prit un troiſieme parti moins décidé & plus dangereux : il ſe flatta vainement d'éblouir ſes concitoyens par je ne ſais quel mélange bizarre & incompatible de la liberté, jointe au pouvoir abſolu, & il fut aſſez hardi pour uſer même de

(a) *An de Rome* 708.

clémence au commencement d'une nouvelle domination : ce fut pour gagner la confiance du Sénat & du parti Républicain, qu'il cassa sa garde Espagnole, contre l'avis de ses meilleurs amis, qui lui représentoient continuellement que la domination acquise par les armes ne se conservoit que les armes à la main. Mais César devenu le maître du monde, avoit trop légérement cru les discours de ses flatteurs, qui lui faisoient entendre : (a) *qu'après avoir éteint les guerres civiles, la République avoit plus d'intérêt que lui-même à sa conservation.*

Ses ennemis profiterent de cet excès de sécurité, & tournerent contre lui de si fausses mesures. La-plupart des Sénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pour le pouvoir perdre plus sûrement. Les Grands sur-tout qui avoient suivi la fortune de Pompée, & qui ne pouvoient lui pardonner la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de Pharsale, se reprochoient secretement ses bienfaits, comme le prix de la liberté publique; & ceux qu'il croyoit ses meilleurs amis ne recevoient ses graces que pour approcher plus près de sa personne & pour le faire périr.

Il avoit fait dessein de tourner ses armes contre les Parthes, pour venger la défaite & la mort de Crassus, & il devoit partir pour cette expédition dans peu de jours. Ses partisans & ses flatteurs, pour disposer les Romains à le voir avec moins de répugnance revêtu du titre de Roi, affectoient de publier qu'on trouvoit dans les livres des Sybilles que les Parthes ne seroient jamais vaincus si les Romains n'avoient un Roi pour Général. On prétend même qu'Aurelius

(a) *D. H. l.* 44.

Cotta, une de ſes créatures, qui avoit en garde ces livres ſacrés, en devoit faire ſon rapport au Sénat le jour des Ides de Mars, & que les amis de Céſar propoſeroient le même jour, comme par une eſpece de ménagement pour la République, qu'on ne lui donneroit dans Rome & dans toute l'Italie que le titre de Dictateur; mais qu'il ſeroit reconnu pour Roi, & qu'il en prendroit la qualité à l'égard des nations étrangeres, ſujettes de l'Empire Romain.

Les ennemis de Céſar profiterent de ces bruits pour avancer ſa perte; ils déteſtoient ſon ambition, & tout ce qu'il y avoit de Républicains zélés réſolurent de périr plutôt que de voir la ruine entiere de la liberté. On convint dans des aſſemblées ſecretes qu'on ne pouvoit plus maintenir la République que par la mort du Dictateur, & plus de ſoixante Sénateurs conſpirerent contre ſa vie.

Brutus & Caſſius, que Céſar avoit fait Préteurs cette année, ſe trouverent à la tête de ce parti. Brutus faiſoit gloire de deſcendre de cet ancien Brutus que la République connoiſſoit pour ſon fondateur. L'amour de la liberté avoit paſſé juſqu'à lui avec le ſang de ſes ancêtres. Mais quoiqu'il fût ennemi déclaré de la monarchie, il ne pouvoit ſe réſoudre à haïr le Monarque dont il avoit reçu beaucoup de graces; & ce ne fut que ſon amour pour ſa patrie, ſupérieur à tout engagement, qui le fit entrer dans la conjuration. Caſſius au contraire naturellement fier & impérieux, & encore plus ennemi du tyran que de la tyrannie, ne cherchoit dans la perte de Céſar que la vengeance de quelques injures qu'il en avoit reçues, & il ſe dévoua moins pour l'intérêt public que pour ſatisfaire ſa paſſion particuliere.

Les conjurés, pour juſtifier leurs deſſeins, en remirent l'exécution aux Ides de Mars, c'eſt-à-

dire au jour même qu'on devoit déclarer César Roi. Des devins lui avoient prédit que ce jour lui devoit être funeste ; & la nuit qui le précéda il s'apperçut que Calpurnie sa femme, en dormant, poussoit de profonds soupirs & comme des gémissements. Elle lui avoua le matin qu'elle avoit rêvé qu'elle le tenoit entre ses bras percé de coups. (*a*) Elle le conjura de ne point sortir ce jour-là, & de remettre l'assemblée du Sénat, ou du moins s'il n'avoit point d'égard à ses prieres, de ne lui pas refuser la satisfaction de consulter l'avenir par des sacrifices.

César, quoique peu superstitieux, ne put pas refuser à une femme vertueuse, & qu'il aimoit, cette complaisance, d'autant plus que les augures étoient d'un grand poids, & qu'il y avoit peu de personnes qui ne courussent, pour ainsi dire, au-devant des présages, qu'on regardoit en ce temps-là comme des interpretes du destin. On fit beaucoup de sacrifices ; & comme il ne s'y trouva aucun signe favorable, César résolut de congédier le Sénat ; & il en donna l'ordre à Marc-Antoine, son plus cher confident, qu'il avoit fait Consul cette année.

Décimus Brutus, qui n'avoit pas moins de part à sa confiance, quoiqu'il fût du nombre des conjurés, craignant que si César différoit d'aller au Sénat, la conjuration ne fût découverte, lui représenta que le Sénat, après s'être assemblé par son commandement (*b*), prendroit ce contre-ordre pour une injure ; que toute la compagnie étoit disposée à le déclarer Roi de toutes les provinces de la République situées hors de l'Italie, & qu'il ne devoit pas différer à ses amis la joie de le voir revêtu de ce grand titre qui alloit servir de monument & de recom-

(a) *Vell. Pat. l. 2. c. 59.*
[b) *Plut. in Cæsare.*

penſe à ſes victoires ; & en lui diſant d'autres choſes auſſi flatteuſes, il le prit par la main & le tira de ſa maiſon. On prétend que pendant le chemin il reçut pluſieurs billets dans leſquels on lui donnoit avis de la conjuration ; mais que la multitude dont il étoit entouré ne lui permettoit pas de les lire, & qu'il les remit à ſes Secrétaires, comme il en uſoit à l'égard des requêtes qu'on lui préſentoit quand il paroiſſoit en public.

A peine fut-il deſcendu de ſa litiere que tous les conjurés, comme pour lui faire honneur, l'environnerent. Attilius Cimber, qui étoit du nombre, ſe préſenta, ſelon qu'ils en étoient convenus, pour lui demander la grace de ſon frere qui étoit exilé. Sur le refus que Céſar lui en faiſoit, Cimber, ſous prétexte de l'en prier avec plus de ſoumiſſion, prit le bas de ſa robe ; mais il le tira ſi fortement qu'il lui fit baiſſer le col. Alors Caſca tira ſon poignard & lui porta un coup dans l'épaule, mais qui ne le bleſſa que légerement. Céſar ſe jetta ſur lui & le terraſſa : mais comme ils étoient aux priſes, un autre des conjurés vint par derriere & lui enfonça ſon poignard dans le côté. Caſſius lui porta en même-temps un coup dans le viſage, & Brutus lui perça la cuiſſe. (*a*) Il ſe défendoit encore avec un grand courage ; mais le ſang qu'il perdoit par tant de plaies l'ayant affoibli, il alla tomber aux pieds d'une ſtatue de Pompée, où il expira après avoir reçu vingt-trois coups de poignard par les mains de ceux qu'il croyoit avoir déſarmés par ſes bienfaits.

Les conjurés le voyant mort, voulurent en même-temps rendre compte au Sénat des motifs de leur entrepriſe, & l'exhorter à prendre part

(a) *App. l. 2. c. 36. Plut. in Cicer. An de Rome* 709.

à une action qui rendoit la liberté à la patrie. (*a*) Mais perſonne ne les voulut écouter ; la plupart des Sénateurs épouvantés , remplis de crainte & d'étonnement , s'enfuirent dans leurs maiſons , où ils ſe renfermerent ſans ſavoir ce qu'ils avoient à eſpérer ou à craindre d'une action ſi hardie & d'un événement ſi tragique.

(a) *Plut. ibid.*

Fin du treizieme Livre.

LIVRE XIV.

Après la mort de César il ſe forme deux partis dans la République. Les uns ſoutiennent les conjurés, les autres demandent qu'on venge la mort du Dictateur. Le Conſul Marc-Antoine ſe déclare pour l'un ou l'autre parti, ſelon qu'il convient à ſes vues particulieres. Ses projets d'élévation traverſés par le jeune Octavius, petit-neveu & fils adoptif du Dictateur. Octavius fait autoriſer ſon adoption par le Préteur; & ſe déclare hautement héritier de ſon grand-oncle, dont il prend le nom. Il vient à bout, par le crédit de Cicéron, de mettre le Sénat dans ſes intérêts. Triumvirat de Céſar, Antoine & Lepidus : cruelles proſcriptions. Céſar ſe ſert des forces de Lepidus & d'Antoine pour faire périr les conjurés & leurs partiſans. Il ſe déclare enſuite contre Lepidus & Antoine même, & reſte enfin maître de tout l'Empire Romain.

BRutus & Caſſius n'ayant pu retenir le Sénat, ſe jetterent dans la ville, ſuivis de leurs complices, les poignards encore ſanglants à la main. Ils publioient dans les rues, pour attirer le peuple dans leur parti, qu'ils venoient de tuer le Roi de Rome & le tyran de la patrie. (*a*) Ils étoient précédés par un Héraut qui portoit au bout d'un javelot un bonnet, qui étoit le ſignal de la liberté, & ils exhortoient le peuple à concourir au rétabliſſement de la République. Quelques Sénateurs qui n'avoient point eu de part à la conjuration, ſe joignirent aux conjurés pour s'en faire honneur, & leur donnerent publique-

(a) *App. l. 2, c. 5.*

ment de grandes louanges. Mais il n'y eut personne parmi le peuple qui se déclarât en leur faveur. Ce n'étoient plus ces anciens Romains qui préféroient la liberté à la vie. La plupart amollis par les délices de Rome, accoutumés à vivre du prix de leurs suffrages qu'ils vendoient au plus offrant, ou des libéralités du Dictateur, le regrettoient comme le pere de la patrie. Les conjurés surpris de la tristesse qu'ils faisoient paroître, se retirerent au Capitole, où ils firent venir pour leur sûreté un grand nombre de Gladiateurs qui dépendoient de Decimus Brutus un des conjurés; & ils virent avec douleur que la mort d'un usurpateur alloit causer de nouvelles calamités dans la République.

(*a*) En effet Antoine, Lepidus & les autres confidents plus particuliers de César, qui s'étoient d'abord cachés de peur d'être enveloppés dans sa perte, voyant la disposition du peuple, parurent en public; rassemblerent leurs créatures, & résolurent de venger la mort du Dictateur. (*b*) Lepidus par ordre d'Antoine qui étoit Consul, fit avancer jusques dans le champ de Mars un corps de troupes qu'il commandoit en qualité de Général de la cavalerie. (*c*) Antoine de son côté étant alors premier Consul, & chargé du gouvernement, fit porter dans sa maison l'argent & les papiers de César, & il convoqua l'assemblée du Sénat. Jamais cet auguste conseil ne s'étoit tenu pour une matiere si importante & si délicate. Il étoit question de décider si César avoit été un tyran ou un Magistrat légitime, & si ceux qui l'avoient tué méritoient des peines ou des récompenses. Antoine pour empêcher plusieurs des principaux du Sénat, qui ne tenoient des charges & des gouvernements que de la libéralité

(a) *Vell. Paterc. l. 2. c.* 58. (b) *An de Rome* 709.
(c) *Idem App. ibid.*

de César, de se déclarer contre sa mémoire, demanda encore si, supposé qu'il fût déclaré tyran, on casseroit ses ordonnances (*a*) : si on aboliroit les réglements qu'il avoit faits dans tout l'Empire, & si les Magistrats de la République & les Gouverneurs des provinces qu'il avoit nommés déposeroient leurs dignités.

Il y avoit deux partis dans le Sénat ; mais qui, sans se déclarer ouvertement, conduisoient des desseins opposés avec beaucoup d'artifice & de dissimulation. Antoine à la tête des amis & des créatures de César, cherchoit dans la perte des assassins le moyen de s'élever à la souveraine puissance. Les véritables Républicains, sans approuver ouvertement ce qui venoit de se passer, n'avoient pour objet que le rétablissement de la République : & la plupart étant parents ou amis des conjurés, ils n'auroient pas été fâchés de leur faire décerner quelques gouvernements éloignés, moins pour leur faire honneur, que pour procurer leur sûreté. Mais comme dans ce nouveau tumulte la plupart des Sénateurs ne pénétroient point leurs vues réciproques, ils se défioient tous mutuellement les uns des autres, & ils ne se déclaroient qu'avec de grands ménagements, ne connoissant point encore tous ceux qu'il leur faudroit dans la suite aimer ou haïr. Ainsi après plusieurs avis différents on prit un tempérament pour contenter les deux partis. On convint qu'on ne poursuivroit point la mort de César ; mais on arrêta par le même décret que toutes ses ordonnances seroient ratifiées.

C'étoit en quelque maniere le déclarer en même-temps innocent & coupable, puisqu'on ne devoit pas confirmer ce qu'il avoit fait pendant sa dictature, si le Sénat interdisoit toutes poursuites contre ses assassins. Antoine sentoit bien

(a) *App. l. 2. c. 39.*

cette contradiction ; mais il n'osa s'opposer au décret du Sénat par la crainte de Decimus Brutus un ces conjurés, le Gouverneur de la Gaule cisalpine, & qui étoit à la tête d'une puissante armée. Il jugea à propos de dissimuler ses sentiments jusqu'à ce qu'il se vît de son côté des forces égales, ou que quelque conjoncture favorable lui fournît l'occasion de lui enlever son gouvernement & de débaucher ses troupes, qui la plupart avoient servi sous ses ordres dans les armées de César. Ce furent ces raisons qui l'obligerent à souscrire au décret du Sénat. Les provinces furent distribuées en même-temps, Brutus eut le gouvernement de l'isle de Crete, Cassius de l'Afrique, Trebonius de l'Asie, Cimber de la Bythinie, & on confirma à Decimus Brutus celui de la Gaule cisalpine, que César lui avoit donné. Antoine consentit même à voir Brutus & Cassius : il se fit une espece de réconciliation entre ces chefs de parti. Mais cette réunion apparente ne trompa personne. (*a*) Les cœurs étoient trop ulcérés pour demeurer dans les termes de la modération, & Antoine ne tarda pas long-temps à faire éclater les desseins de vengeance qu'il conservoit contre tous les conjurés. César avoit confié son testament à Pison son beau-pere. Il étoit question de l'ouvrir, & de faire en même-temps les funérailles du Dictateur. Cassius s'y opposoit, & il étoit soutenu par les partisans qu'il avoit dans le Sénat, qui craignoient que le spectacle de ces funérailles ne renouvellât l'affection du peuple, & ne causât de nouveaux troubles. Antoine & Pison par la même raison insistoient fortement à ce qu'un souverain Pontife ne fût pas privé des honneurs de la sépulture. » Ceux qui se vantent d'avoir tué un tyran, disoit Pison, nous traitent en tyrans eux-mêmes. Ils

(a) *Plut. in Brut.*

veulent bien qu'on ratifie tout ce que César a fait en leur faveur, en même-temps qu'ils exigent impérieusement qu'on supprime ses dernieres dispositions. (*a*) Le Sénat, ajoute Pison, ordonnera ce qu'il jugera les plus à propos pour honorer les funérailles de ce grand homme ; mais à l'égard de son testament qu'il avoit déposé entre mes mains, je ne trahirai point sa confiance, & à moins qu'on ne me tue, j'en ferai la lecture devant le peuple. » L'affaire fut agitée par les deux partis avec beaucoup de chaleur. Enfin Brutus qui peut-être ne prévoyoit pas les suites de cette démarche, obligea ceux de son parti à se relâcher sur cet article. Il fut arrêté que le testament de César seroit exécuté, & qu'on feroit ses funérailles aux dépens du public.

(*b*) Le testament ayant été apporté, on en fit la lecture devant tout le peuple. On y trouva qu'il avoit adopté Octavius, fils de la fille de sa sœur, pour son fils & son principal héritier ; qu'il lui avoit substitué, en cas de mort sans enfants, Decimus Brutus, un des principaux conjurés ; qu'il avoit nommé quelques autres des complices de Brutus pour présider à l'éducation d'Octavius, qui n'avoit pas encore dix-huit ans. Il donnoit par le même testament ses jardins au peuple Romain, & à chaque citoyen en particulier soixante & quinze dragmes attiques ou trois cens sesterces. (*c*) Le peuple fut sensiblement touché en apprenant que ce grand homme, dont il avoit reçu tant de bienfaits pendant sa vie, les avoit étendus jusques au delà du trépas par de nouvelles libéralités. Des sentiments de douleur & de reconnoissance exciterent les larmes de toute l'assemblée ; cette affection commune se tourna en indignation contre les conjurés, &

(a) *App. l. 2. c. 40.* (b) *App. l. 2. c. 12.*
(c) *Plut. in Cæsare.*

ſur-tout à l'égard de Decimus Brutus, qui avoit enfoncé ſon poignard dans le ſein de celui qui venoit par une diſtinction ſi honorable de l'appeller à ſa ſucceſſion.

Antoine voyant cette diſpoſition dans les eſprits de la multitude, fit apporter le corps dans la place pour augmenter encore le reſſentiment du peuple par un ſpectacle ſi touchant. Il fit lui-même ſon oraiſon funebre. Il la commença par le recit de ſes victoires & de ſes conquêtes. Il exagéra enſuite l'extrême modération que le Dictateur avoit fait paroître dans les guerres civiles contre ſes ennemis particuliers. De là il paſſa aux honneurs extraordinaires que le Sénat lui avoit décernés, comme le témoignage & la récompenſe de ſes vertus. Il recita tout haut le décret par lequel il étoit déclaré pere de la patrie, & ſa perſonne ſacrée & inviolable. En prononçant ces derniers mots il s'arrêta, & ſe tournant vers le corps étendu ſur ſon bucher, & le montrant au peuple : *Voilà*, dit-il, *l'exécution de nos ſerments, & les preuves de notre reconnoiſſance. Des parjures & des ingrats*, continua-t-il, *viennent d'aſſaſſiner le plus grand des hommes, & celui qui, apres leur avoir donné généreuſement la vie dans les plaines de Pharſale, les avoit encore depuis élevés aux premieres dignités de la République.* Et comme ſi Céſar ſe fût plaint lui-même de leur ingratitude : *Pourquoi faut-il*, lui faiſoit-il dire, *que j'aie conſervé la vie à mes aſſaſſins? Et parmi ce grand nombre de perſonnes que j'ai comblé de mes bienfaits, ne trouverai-je point un ami fidele qui me venge de la perfidie de ces traîtres ?* Pour lors Antoine élevant ſa voix, & étendant les mains vers le Capitole : *ô Jupiter*, s'écria-t-il, *me voilà prêt de le venger : j'en fais des ſerments ſolemnels. Et vous, Dieux protecteurs de cet Empire, je vous conjure de m'être favorables dans un ſi juſte devoir.* Pour exciter encore davantage

la douleur & le ressentiment du peuple, il prend la robe de César qu'il fait voir encore toute sanglante. En même-temps il présente son image qu'il avoit fait faire exprès en cire, & dans laquelle l'ouvrier par son ordre avoit marqué expressément les vingt-trois coups de poignard que le Dictateur avoit reçus, tant au visage, que dans les autres parties de son corps.

A ce triste spectacle tout le peuple fondoit en larmes ; chacun célébroit ses vertus. Les uns louoient sa rare valeur ; d'autres sa douceur & sa clémence ; tous détestoient également la cruauté des assassins ; & la fureur succédant à la compassion, une troupe de Plébéïens coururent aux maisons des conjurés pour y mettre le feu. Mais ils avoient pris la précaution de s'y fortifier par le secours de leurs amis & de leurs domestiques. On repoussa sans peine une multitude qui n'avoit pour armes que sa douleur & sa colere. Le peuple n'étoit pas le plus fort, & se retira en faisant contr'eux des imprécations horribles mêlées de menaces. Les plus violents jurerent hautement qu'ils reviendroient le lendemain avec le fer & le feu pour les immoler aux mânes de César.

(*a*) Les conjurés, & même le Sénat, se trouverent également offensés du discours artificieux d'Antoine. Les conjurés se plaignoient de ce que le Consul, au préjudice du décret du Sénat & de sa propre parole, par laquelle on étoit convenu d'ensévelir le passé dans l'oubli, ne s'étoit étendu d'une maniere si pathétique sur les louanges de César, que pour exciter la colere du peuple & les faire périr. On vit bien qu'il n'y avoit point de fond à faire sur ses serments. Les conjurés, qui ne pouvoient plus douter qu'il ne profitât de l'aversion que le peuple

(a) *App. l. 3. c. 4.*

témoignoit contr'eux pour les faire périr, sortirent de Rome, où ils ne pouvoient plus demeurer avec sûreté. La plupart, sous différents prétextes, se retirerent dans leurs gouvernements. Ils s'assurerent secretement des légions & des forces qu'ils trouverent dans les provinces. Plusieurs s'emparerent des deniers publics. Les Rois & les villes d'Orient alliés du peuple Romain leur promirent de puissants secours. Leur parti devint redoutable. Brutus, Cassius & les autres conjurés n'en abuserent point. Ils déclarerent au contraire qu'ils consentoient de passer le reste de leurs jours hors de leur patrie & dans l'exil, pourvu que les partisans de César n'attaquassent point la liberté publique.

Le Sénat, sans se déclarer ouvertement, ne laissoit pas de favoriser secretement leurs entreprises, persuadé que la conservation du gouvernement Républicain dépendoit des avantages de ce parti. Antoine n'ignoroit pas cette disposition des esprits. Il savoit combien il s'étoit rendu odieux à la plupart des Sénateurs en excitant la colere du peuple contre les conjurés, sous prétexte de donner des louanges à César. Il vit bien qu'il s'étoit découvert trop tôt. Comme le Sénat pouvoit traverser ses desseins, il résolut pour le regagner, ou du moins pour l'éblouir pendant quelque temps, d'adoucir dans d'autres discours ce qu'il y avoit eu de trop violent dans l'oraison funebre de César. Il représenta dans le Sénat que la mort de ce grand homme devoit être plutôt attribuée à quelqu'un des Dieux ennemis & jaloux de la félicité de la République, qu'à aucun des citoyens. Qu'il ne falloit plus songer désormais qu'à réunir les esprits divisés par cet accident funeste, & à prévenir les malheurs d'une guerre civile. Il proposa en même-temps, comme le sceau de la paix, de rappeller Sextus Pompeïus, fils du grand

Pompée, qui étoit resté en Espagne depuis la mort de son pere ; de le dédommager, aux dépens du public, des biens qu'on lui avoit confisqués, & dont César avoit disposé en faveur de ses créatures. Il ajouta qu'il étoit d'avis qu'on lui donnât, comme on avoit fait à Pompée (*a*), le commandement général sur toutes les flottes de la République.

Jamais Républicain le plus déterminé n'eût osé, dans la conjoncture présente, hazarder une pareille proposition. Le Sénat en fut également surpris & charmé. Les uns attribuoient ce changement d'Antoine à la crainte qu'il avoit de la puissance des conjurés ; d'autres soupçonnoient qu'en se déclarant le vengeur de la mort de César, il ne vouloit pas se charger de la haine du Sénat, pendant que le jeune Octavius, héritier du Dictateur, se disposoit en recueillir tout le fruit. Mais tous les Sénateurs ne laisserent pas de lui donner des louanges, qui étoient d'autant plus sinceres, qu'ils trouvoient dans le rappel du jeune Pompée comme la condamnation de la mémoire de César.

Antoine pour achever de les persuader de la sincérité de ses intentions, & de la disposition où il étoit d'entretenir la paix, fit tuer publiquement dans Rome un certain Amatius qui se disoit fils de l'ancien Marius, & qui à la faveur de ce grand nom, & comme allié de César, demandoit hautement la vengeance de sa mort. Il s'étoit mis à la tête d'une troupe considérable des plus séditieux Plébéïens. Ces mutins avoient élevé un autel à la mémoire de César dans le lieu même où son corps avoit été brûlé, & ils exigeoient des Magistrats & des premiers de Rome d'y faire des sacrifices. Antoine, sans observer aucune forme de justice, fit poignarder leur chef. Plusieurs

(a) *App. l. 3. c. 1.*

Plusieurs de ses complices périrent dans ce tumulte, & on pendit sur le champ, par ordre d'Antoine (*a*) un grand nombre d'esclaves qui s'étoient jettés dans le même parti. Quoique le Sénat n'approuvât pas ces voies de fait qui étoient contraires aux loix, il crut les devoir dissimuler dans une conjoncture où une démarche pareille, de la part du Consul & de l'ami de César, sembloit tourner à la sûreté des conjurés. Le peuple au contraire en parut extrêmement irrité. Il reprocha hautement à Antoine son ingratitude pour la mémoire de son bienfaicteur & son inconstance par ce changement de parti. Antoine ne manqua pas de se faire un mérite auprès de Sénat de cette haine du peuple. Il affecta même de faire paroître beaucoup de peur que les partisans d'Amatius n'attentassent à sa vie : & comme s'il n'eût pas été en sûreté, il demanda des gardes au Sénat pour s'en faire un secours contre le ressentiment du peuple. Le Sénat lui permit de se faire accompagner de quelques soldats vétérans. Mais Antoine, ayant amené le Sénat à son but, ne choisit pour gardes que d'anciens Officiers pleins de valeur, qui avoient servi sous ses ordres dans les armées de César, & qui tous souhaitoient avec passion de venger la mort de leur Général. (*b*) Antoine, sous différents prétextes, en réunit insensiblement jusqu'à six mille auprès de sa personne. Il donna aux uns le titre de Centurion & aux autres la qualité de Tribuns. Ils avoient ordre de s'assurer secretement des soldats vétérans, en cas qu'il fût question de rendre leurs cohortes complettes. Par ce moyen il se vit en état de pouvoir mettre sur pied, en peu de temps, un puissant corps de troupes, si ses intérêts l'obligeoient de prendre les armes.

(a) *App. l. 2, c. 1.* (b) *App. ibid.*

Le Sénat fut effrayé de voir le Consul ne marcher plus dans Rome qu'environné de ce grand nombre d'Officiers qui étoient toujours armés. Ses amis mêmes lui représenterent combien une garde aussi extraordinaire étoit suspecte & odieuse dans une République. Antoine leur répondit qu'il ne l'avoit demandée que pour tenir les mutins dans le respect, & qu'il la casseroit si-tôt que le calme seroit rétabli dans la ville. Et pour éloigner le soupçon qu'on auroit pu prendre qu'il voulût succéder à la dictature de César, il proposa depuis d'abolir pour toujours cette dignité si odieuse par l'étendue de son pouvoir, & son avis passa en loi par les suffrages du peuple. Cette démarche, & la promesse qu'il fit de casser incessamment sa garde, rassurerent en apparence le Sénat, qui peut-être ne se trouvoit pas assez puissant pour éclaircir ses soupçons & pour y remédier.

En effet Antoine, malgré ses protestations, s'acheminoit insensiblement à la souveraine puissance. Toute l'autorité du gouvernement étoit entre ses mains. Il étoit actuellement Consul. De deux freres qu'il avoit, Lucius Antonius étoit Tribun du peule (*a*), & C. Antonius étoit Préteur, & il lui fit donner depuis, en qualité de son Lieutenant, le commandement d'une armée qui étoit dans la Macédoine, composée de six légions, tous vieux soldats, & qui avoient suivi César dans toutes ses guerres. Tant de dignités réunies dans une seule famille rendoient Antoine maître de la République : ensorte que, sans avoir pris la qualité de Roi ou de Dictateur, on peut dire qu'il régnoit dans Rome avec un empire absolu, lorsqu'on y vit arriver le jeune Octavius, petit neveu de César, qui se présenta pour recueillir sa succession. (*b*) Il étoit fils d'un

(a) *Plut. in Anton.* (b) *Vell. l. 1. c. 59.*

Sénateur appellé Caïus Octavius qui avoit exercé la Préture, & d'Accie, fille de Julie, sœur de César, qui avoit été mariée à Accius Balbus. Comme le jeune Octavius n'avoit pas encore dix-huit ans, César l'avoit envoyé à Apollonie, ville sur les côtes d'Epire, pour y achever ses études & ses exercices. Il n'y avoit pas six mois qu'il étoit dans cette ville lorsqu'il y apprit que son grand-oncle avoit été assassiné par les Grands de Rome, & par ceux mêmes qu'il avoit comblés de ses graces & de ses bienfaits.

Cette mort l'affligea sensiblement. Il ignora d'abord si tout le Sénat étoit entré dans ce dessein, ou si le Dictateur n'avoit péri que par la conspiration de quelque ennemis particuliers. Il n'étoit pas plus instruit de la part que le peuple avoit dans un événement si tragique ; & les lettres qu'il reçut peu de jours après de sa mere & de Marcus Philippus son beau-pere, augmenterent sa douleur & son inquiétude. Accie & Philippe qu'elle avoit épousé en secondes noces, lui mandoient que César avoit été assassiné en plein Sénat par ses meilleurs amis ; que plus de soixante Sénateurs étoient entrés dans cette conspiration ; que ceux mêmes qui n'y avoient point eu de part ne laissoient pas de favoriser secretement les conjurés, qu'ils regardoient comme les restaurateurs de la liberté publique ; que ce parti étoit redoutable ; qu'Antoine, Lepidus & les autres amis de son oncle, sous prétexte de venger sa mort, ne cherchoient qu'à établir leur propre puissance ; que la ville étoit remplie de troubles & d'agitation par la concurrence & l'animosité des partis ; que dans cette situation il devoit bien se garder de faire éclater ses prétentions & son ressentiment, & qu'il n'y avoit de sûreté pour lui que dans l'obscurité d'une vie privée. Il y eut même de ses amis qui, dans la crainte que les conjurés ne l'envelopas-

ſent dans la perte de ſon oncle, lui conſeillerent de renoncer à ſon adoption. D'autres auſſi timides & qui craignoient de voir arriver à tous moments des ſoldats pour le tuer, étoient d'avis qu'il cherchât un aſyle dans l'armée de Macédoine, dont les ſoldats étoient paſſionnés pour la mémoire de Céſar.

Octavius ſentit tout-d'un-coup ce qu'il y avoit de foible & même de lâche dans ces conſeils, quoique maſqués par des vues de prudence ; & il n'y répondit que par une généreuſe indignation d'avoir été cru capable de les ſuivre. La mort de Céſar l'avoit affligé ſans l'abattre ; il réſolut de la venger, & de ſoutenir au péril de ſa vie l'honneur de ſon adoption ; & il fit voir dans une conjoncture ſi délicate (*a*), & dans un âge ſi peu avancé, un courage & une grandeur d'ame qui ne devoient rien à des inſpirations étrangeres. Tous les Hiſtoriens de ſon temps conviennent qu'il avoit l'eſprit élevé, juſte dans ſes vues, capable des plus grandes entrepriſes, & porté à les conduire avec beaucoup d'habileté & d'application.

Le premier parti qu'il prit fut de paſſer inceſſamment en Italie pour reconnoître par lui-même la diſpoſition des eſprits. Comme il avoit peu de monde à ſa ſuite, il ne voulut point aborder à Brindes, le port ordinaire pour ceux qui venoient d'Orient, de peur que la garniſon, gagnée par quelqu'un des conjurés, n'eût des ordres ſecrets de l'arrêter. Il débarqua proche d'une petite ville appellée Lupie, peu éloignée de Brindes, où il envoya auſſi-tôt quelques perſonnes adroites pour reconnoître s'il pouvoit entrer dans la place avec ſûreté. Les Officiers & les ſoldats de Brindes ayant appris que le neveu de leur ancien Général n'oſoit approcher

(a) *Vell. Patercul. l. 2. c. 39.*

par la crainte de quelqu'embûche, ſortirent en foule au-devant de lui; & après lui avoir donné leur foi, l'introduiſirent dans la place, dont ils le rendirent maître. Octavius les remercia de leur fidélité & de leur attachement pour la mémoire de ſon oncle. Il ſacrifia aux Dieux, & prit ſolemnellement le nom de Céſar, ſuivant le privilége de ſon adoption. C'eſt ſous ce nom que nous parlerons dans la ſuite d'un homme qui ne le rendit pas moins célebre que ſon prédéceſſeur, quoique par des vertus différentes.

Le jeune Céſar, après une démarche d'un auſſi grand éclat prit hardiment le chemin de Rome ſans autre eſcorte que de ſes domeſtiques & de quelques-uns de ſes amis; mais il étoit ſoutenu du grand nom de *Céſar*, qui ſeul lui donna bientôt des légions & des armées entieres à ſes ordres. Au bruit de ſa marche les plus conſidérables des amis de ſon pere, ſes parents, ſes affranchis, & juſqu'à ſes eſclaves ſe rendirent auprès de lui. Les ſoldats vétérans, auſquels Céſar, après la fin des guerres civiles, avoit donné des terres dans l'Italie, accoururent offrir leurs ſervices à ſon fils adoptif. On lui apportoit de l'argent de tous côtés, &, quand il approcha de Rome, la plupart des Magiſtrats, les Officiers de guerre, & le peuple en foule ſortirent au-devant de lui. On remarqua que de tous les amis & de toutes les créatures du Dictateur, Antoine ſeul avoit négligé de rendre ce devoir à ſon fils (*a*), & qu'il n'avoit pas même daigné envoyer le moindre de ſes domeſtiques pour s'en acquitter en ſon nom. Le jeune Céſar ne voulut point en paroître offenſé, pour n'être pas obligé d'entrer, ſur une bagatelle, en des éclairciſſements qu'il réſervoit pour des affaires plus importantes.

(a) *App. l.* 2. *c.* 39.

Comme ſes amis ne laiſſoient pas de blâmer hautement l'orgueil & l'ingratitude d'Antoine, Céſar, avec une modération apparente, l'excuſa ſur ſon âge plus avancé que le ſien, & ſur les prérogatives de la dignité de Conſul. Il ajouta que, comme le plus jeune, il feroit les premieres démarches ; qu'il iroit le lendemain le ſaluer. Mais qu'avant que de faire cette viſite, il prioit tous ſes amis de ſe rendre de bon matin ſur la place avec le plus de monde qu'ils pourroient aſſembler, pour aſſiſter à une cérémonie & à un acte ſolemnel, auquel la préſence de ſes parents & de ſes amis lui étoit également néceſſaire & honorable.

La cérémonie dont il étoit queſtion étoit l'enregiſtrement de l'adoption de Céſar, qu'il étoit obligé, ſuivant un uſage reçu parmi les Romains, de faire autoriſer par le Préteur. Sans cette formalité il ne pouvoit point prendre ſon nom, ni s'approprier ſa ſucceſſion. Une démarche auſſi hardie épouvantoit également ſa mere & ſon beau-pere. Ils lui repréſenterent qu'en ſe déclarant l'héritier de Céſar il ſe chargeoit de pourſuivre la vengeance de ſa mort, ce qui lui attireroit l'indignation du Sénat, qui avoit ordonné par un décret que tout ce qui s'étoit paſſé à ce ſujet ſeroit enſeveli dans l'oubli ; que les conjurés, puiſſants par le grand nombre de leurs partiſans, par les gouvernements où ils commandoient, & par les légions qui étoient à leurs ordres, tourneroient contre lui leurs armes, comme contre le fauteur de la tyrannie ; qu'Antoine même, qui s'étoit rendu comme l'arbitre du gouvernement, ne le verroit pas ſans peine à la tête du parti dont il ne ſeroit pas le maître ; & que, quoique créature de Céſar, il ſembloit que la mort de ce grand homme l'eût acquitté de

(a) *App. ibid.*

toutes ſes obligations, & que ſon fils le trouveroit peut-être auſſi oppoſé à ſa fortune, que ſes aſſaſſins & ſes plus cruels ennemis.

César leur répondit que quand il avoit pris ce nom à Brindes il en avoit prévu les ſuites & les engagements, & que tout ce qu'il voyoit à Rome, bien loin de l'en faire repentir, ne ſervoit qu'à l'affermir dans le parti qu'il avoit pris; que l'amniſtie que les conjurés avoient obtenue du Sénat n'avoit été accordée que parce que perſonne n'avoit eu le courage de s'y oppoſer; mais qu'il ne déſeſpéroit pas de la faire révoquer, quand le Sénat le verroit à la tête des parents, des amis & des anciens Officiers de Céſar, appuyé par l'autorité des loix & ſoutenu par l'affection du peuple. Que les Dieux mêmes ſe déclareroient pour la juſtice de ſa cauſe, & qu'Antoine ſeroit peut-être honteux à la fin de ne s'y pas intéreſſer. Qu'en tout cas il aimoit mieux mourir que de renoncer à une adoption qui lui étoit ſi glorieuſe, & qu'il ne lui ſeroit jamais reproché qu'il ſe fût cru lui-même indigne d'un nom dont il avoit paru digne à Céſar. Accie, lui voyant un ſi grand courage & des ſentiments ſi élevés, l'embraſſa tendrement, & mouillant ſon viſage des larmes que la crainte & la joie faiſoient répandre confuſément: *que les Dieux, mon fils, vous conduiſent*, lui dit-elle, *où vos grandes deſtinées vous appellent. Et faſſe le Ciel que je vous voie bientôt victorieux de vos ennemis*. Céſar ſe rendit enſuite ſur la place, il ſe préſenta, ſuivi d'une foule de ſes amis, devant Caïus Antonius, Préteur cette année, & frere du Conſul. Il lui déclara ſolemnellement qu'il acceptoit l'adoption de Céſar; & après avoir fait enregiſtrer ſa déclaration, il ſe rendit aux jardins de Pompée où Antoine demeuroit, & qu'il s'étoit appropriés depuis la mort de ce grand homme.

Antoine ayant appris que le jeune César étoit à sa porte, l'y fit attendre quelque temps, pour lui faire sentir, par ce mépris affecté, la supériorité de son poste, & l'autorité qu'il vouloit prendre sur lui : on l'introduisit ensuite dans son appartement. Leur abord fut froid, quoiqu'accompagné de la politesse & de la civilité ordinaires entre gens de cette condition. César prit le premier la parole : il commença par remercier Antoine de son attachement pour la mémoire de son pere, & de l'éloge qu'il en avoit fait le jour de ses funérailles. Il se plaignit ensuite amérement de ce qu'étant Consul, il eût consenti à l'amnistie que le Sénat avoit accordée aux conjurés. (*a*) » Est-il possible, lui dit-il avec beaucoup de chaleur & de vivacité, que l'ami de César, que celui qui tient actuellement de ce grand homme la dignité de Consul, ait non-seulement laissé échapper ses assassins, mais qu'il ait consenti qu'on leur décernât des gouvernements, & qu'il ait depuis conféré paisiblement avec ces perfides ? Est-ce ce que je devois attendre du Lieutenant de mon pere, de celui qui partageoit sa puissance & le commandement des armées, & qu'il avoit élevé aux premieres dignités de la République ? Trouvez bon que je vous conjure, par sa mémoire de changer de conduite ; montrez-vous au Sénat, au peuple & à Rome entiere le vengeur de la mort de mon pere ; joignez-vous à moi ; joignez-vous aux parents de César, & à tant d'Officiers & de soldats qui demandent tous les jours la punition de ses assassins. Unissons notre ressentiment comme notre douleur ; & si nous ne nous trouvons pas assez forts, appellons le peuple à notre secours. Vous savez qu'il n'a pas tenu à lui que nous

(a) *App. l. 2.*

ne fussions déjà vengés. Que si la crainte d'offenser le Sénat vous empêche de concourir à un si juste dessein, du moins ne vous y opposez pas. Quoique seul de mon parti, & que je n'aie encore ni troupes ni légions, tout est possible à un fils qui entreprend de venger la mort de son pere : je vous demande seulement, en qualité de son principal héritier, que vous me remettiez son argent que vous fîtes transporter chez vous. Je vous laisse volontiers toutes les richesses immenses, soit en vaisselle d'or & d'argent, ou en pierreries de quelqu'espece qu'elles soient ; mais j'ai besoin de l'argent monnoyé pour acquitter les legs qu'il a faits en faveur du peuple, & pour commencer à payer trois cens mille hommes qui ont part à son testament. Et comme ce que vous pourriez me donner de son argent en especes ne suffira pas encore, je vous serai bien obligé de me prêter quelques sommes du vôtre, ou de m'en faire donne à intérêt par les Questeurs & les Gardes du Trésor public, afin d'achever de payer ce qui restera dû au peuple & aux vétérans, en attendant que pour acquitter de si justes devoirs j'aie pu vendre tous les biens de la succession. «

La hardiesse & la fermeté de ce discours firent peur à Antoine. Il fut étonné de trouver de si grands desseins dans un homme si jeune & dans un simple particulier. Au lieu de répondre à ses plaintes & à ses demandes, il se retrancha d'abord dans l'autorité que lui donnoit le consulat. Il s'enveloppa, pour ainsi dire, dans sa dignité, & il s'en servit comme d'une barriere pour empêcher que César ne lui présentât de trop près la justice & la vérité.

Mais comme il s'apperçut qu'il avoit affaire à un homme élevé dans le sein de César, & accoutumé à regarder la plupart des Consuls com-

me créatures de ſon oncle, il lui répondit enfin qu'il ſe trompoit fort s'il s'étoit flatté que Céſar, en lui laiſſant ſon nom & ſa ſucceſſion, lui eût laiſſé des droits à l'Empire; que ſa mort, qui avoit été comme la punition & la vengeance de l'autorité qu'il avoit uſurpée, devoit avoir appris à ſon fils adoptif que la conſtitution de la République ne ſouffroit ni Souverains électifs ni héréditaires; qu'ainſi un Conſul Romain ne lui devoit point compte de ſa conduite. Qu'il le déchargeoit réciproquement des obligations qu'il prétendoit lui avoir, n'ayant jamais eu pour objet dans tout ce qui s'étoit paſſé que le bien de l'Etat, & d'entretenir la paix entre ſes concitoyens. » C'eſt moi ſeul cependant, ajouta-t-il, qui en aſſurant la mémoire de Céſar par des funérailles publiques, vous ai acquis ſon nom, le droit dans ſa famille, ſa ſucceſſion & ſes biens. Vous perdiez tout cela, ſi Céſar après ſa mort eût été traité comme un uſurpateur : on n'auroit point confirmé ſes diſpoſitions. Il n'y auroit eu ni teſtament, ni adoption, ni hérédité. On n'auroit pas même oſé apporter ſon corps dans la place : mais j'ai mieux aimé m'expoſer à l'indignation du Sénat, & à la fureur des conjurés, que de ſouffrir que ce grand homme fût privé des honneurs de la ſépulture. Que ſi j'ai accordé quelque choſe aux conjurés, j'ai cru le devoir par des conſidérations convenable à mon âge & à ma dignité : conſidérations qu'un jeune homme comme vous n'êtes pas capables de connoître. A l'égard des ſommes d'argent que vous demandez, pouvez-vous ignorer que c'étoit l'argent même de la République dont votre pere s'étoit emparé ? On l'a partagé depuis ſa mort entre les Magiſtrats, qui ſont chargés de l'employer aux beſoins de la République. Mais quand même on vous le re-

mettroit, je ne vous conſeillerois jamais de le conſommer dans des gratifications auſſi imprudentes qu'inutiles. Vous ſavez que le peuple eſt un monſtre qui prend à toutes mains, qu'on ne peut jamais aſſouvir, & qui n'a jamais payé les bienfaits de nos citoyens que par les plus noires ingratitudes. Et vous, jeune homme, ajouta-t-il, qui avez lu l'hiſtoire des Républiques de la Grece, n'y avez-vous pas remarqué que tous les favoris du peuple ne durent pas long-temps, & que c'eſt bâtir ſur de la boue que d'appuyer les fondements de ſa fortune ſur l'affection paſſagere d'une vile populace. «

Au travers de ces conſeils, le jeune Céſar n'eut pas de peine à démêler qu'Antoine ne lui retenoit les tréſors de ſon pere que pour le mettre hors d'état de pouvoir acheter l'affection du peuple. L'Empire étoit, pour ainſi dire, à l'encan, & la populace & même les légions proſtituoient leurs ſuffrages & leurs ſervices à qui plus leur donnoit. Le jeune Céſar, outré d'un refus dont il ſentit bien toutes les conſéquences, ſortit de la maiſon d'Antoine pénétré de douleur, en invoquant tout haut le nom de Céſar & comme l'appellant à ſon ſecours contre l'injuſtice & l'ingratitude du Conſul. Mais comme il étoit queſtion de s'emparer le premier de l'affection du peuple, au défaut de l'argent qu'on lui refuſoit, il mit en vente les maiſons & les fonds de terres qui avoient appartenu au Dictateur, & il déclara publiquement qu'il n'avoit accepté ſa ſucceſſion que pour empêcher le Conſul de priver les familles du peuple des ſommes qui leur avoient été léguées par le teſtament de ſon oncle & de ſon pere.

Antoine, de ſon côté, pour tarir toutes les ſources d'où le jeune Céſar eût pu tirer de l'argent, fit ordonner, par un décret du Sénat, qu'il

ſeroit fait une recherche des revenus & des deniers publics. Cette Ordonnance regardoit l'administration du Dictateur, dont Antoine vouloit ruiner la ſucceſſion, pour mettre ſon héritier hors d'état de gagner le peuple par ſes libéralités (a); & il ſuſcita en même-temps des oppoſitions aux ventes qu'il prétendoit faire de ſes principales terres. Des citoyens particuliers les reclamerent devant le Conſul, comme des biens de leurs ancêtres, dont Céſar, à ce qu'ils repréſentoient, s'étoit emparé à la faveur des guerres civiles. Quelques Officiers du domaine intervinrent en même-temps pour revendiquer une partie de ces terres, comme biens confiſqués à l'Etat ſur des proſcrits. Des procès auſſi importants furent portés devant Antoine ou devant des Magiſtrats ſubalternes, mais qui dépendoient de lui. En vain le jeune Céſar fit voir, par les contrats même d'acquiſition, que ſon pere avoit payé ces terres de ces propres deniers, & qu'en tout cas ce fameux décret que le Sénat avoit rendu après ſa mort légitimoit tout ce qui s'étoit paſſé ſous la dictature de Céſar, & qu'il falloit le révoquer dans toutes ſes parties, ou maintenir également tous les actes émanés par l'autorité de ſon pere & pendant ſa dictature.

Antoine, qui ne cherchoit qu'à embarraſſer cette affaire dans un labyrinthe de procédures, ſoutenoit au contraire qu'on devoit donner le temps à des citoyens dépouillés de leurs biens par une force majeure, de faire leurs preuves; & qu'à l'égard de l'Arrêt du Sénat, il paroiſſoit qu'il n'avoit eu pour objet que de maintenir dans leurs charges les Magiſtrats qui en avoient été pourvus par l'autorité du Dictateur, de peur que l'Etat ne tombât dans une eſpece d'anarchie; mais qu'il ne ſavoit pas ſi on devoit étendre cette Ordon-

(a) *App. l. 3. c. 5.*

nance jusques sur les biens que César s'étoit appropriés ; qu'une affaire de cette conséquence méritoit bien que le Sénat expliquât lui-même ses intentions par un nouveau décret ; après tout, qu'il ne pouvoit se persuader qu'un corps si rempli d'équité eût prétendu autoriser des usurpations que le malheur des temps pouvoit seul justifier, & qui ne serviroient dans la suite qu'à entretenir l'orgueil & le luxe d'un jeune homme.

César, qui n'ignoroit pas que ses ennemis ne cherchoient par ces détours qu'à éluder l'exécution du testament de son pere, mit en vente sur le champ son propre patrimoine, les terres de sa mere & celles de Philippe son beau-pere, qui voulurent bien s'en dépouiller pour contribuer à son élévation. Le jeune César acquitta des deniers qui provinrent de ces ventes une partie des legs portés par le testament. Le peuple charmé de sa libéralité s'écria qu'il étoit digne de porter le nom de César ; & comme il en espéroit de nouveaux bienfaits, il se déclara entierement pour lui contre Antoine. Le Consul de son côté, pour se fortifier contre ce parti, se fit donner des avis que les Getes avoient fait des incursions dans la Macédoine : sur ce prétexte il demanda au Sénat le gouvernement de cette province & le commandement de l'armée qui gardoit cette frontiere.

Quoique le Sénat fût bien instruit que ces barbares n'étoient point entrés sur les terres de la République, il ne laissa pas d'accorder le gouvernement de la Macédoine à Antoine pour le mettre en état de balancer les forces & le crédit du jeune César, qui devenoit suspect & redoutable par l'argent qu'il répandoit de tous côtés. Le Sénat pour maintenir la liberté employoit

(a) *App. ibid.* (b) *App. l. 3. c. 5.*

tous ses soins à tenir la puissance des Grands en équilibre : & ce corps, autrefois si absolu, se voyoit alors réduit à remettre les forces de l'Etat & le commandement des armées entre les mains de gens qui les tournoient souvent contre leur patrie : de maniere qu'on peut dire que Rome en ces temps là n'avoit presque plus à sa disposition que le choix de ses tyrans.

Antoine ayant obtenu ce gouvernement y envoya Caïus Antonius, un de ses freres, pour en tirer les troupes qu'il y trouveroit & les faire passer en Italie. Son dessein étoit de s'emparer de la Gaule cisalpine, comme avoit fait le Dictateur, pour étendre de-là son autorité jusques dans Rome, & en chasser, s'il pouvoit, le jeune César. Son animosité & sa jalousie contre ce fils du Dictateur éclaterent publiquement dans les jeux que Critonius donna au peuple pendant son édilité. Le Sénat comme nous l'avons dit, avoit ordonné par un Décret rendu du vivant du Dictateur, que dans tous les spectacles publics on y mettroit une chaire & une couronne d'or, & que cet usage s'observeroit à perpétuité pour immortaliser la mémoire de ce grand homme. Le jeune César ne manqua pas d'envoyer la chaire & la couronne. Mais Critonius, apparemment gagné par ses ennemis, ne la voulut pas recevoir, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste qu'un autre eût les honneurs des jeux dont il faisoit toute la dépense. L'affaire fut portée devant le Consul. Antoine qui ne cherchoit qu'à mortifier le jeune César, dit séchement (*a*) qu'il en feroit son rapport au Sénat. *Et moi*, lui repartit fiérement César, *je vais faire placer la chaire de mon pere pendant que vous irez consulter les Peres conscripts.*

Antoine naturellement hautain, irrité de l'audace & de la fermeté de ce jeune homme, lui

(a) *Plut. in Ant. App. l. 3. c. 6.*

repartit qu'il lui défendoit de la faire porter, non-ſeulement aux jeux de Critonius, mais même à ceux qu'il devoit faire repréſenter à ſes propres dépens; & la colere l'emportant, il le menaça de le faire mettre en priſon, s'il continuoit à ſéduire le peuple par ſes libéralités & ſes corruptions. Céſar plus habile & plus modéré que le Conſul, diſſimula ſagement ſon reſſentiment particulier. Mais il ſut tirer de grands avantages des menaces d'Antoine; & pour tourner contre lui le reſſentiment du peuple & des gens de guerre, il l'apoſtrophoit dans la place publique, comme s'il eût été préſent. Après avoir rapporté tous les obſtacles qu'il avoit formés pour éluder l'exécution de ſon teſtament, & la maniere injurieuſe dont le Conſul l'avoit traité : » Pourquoi, s'écrioit-il, t'oppoſes-tu aux honneurs qu'on veut rendre à un grand homme dont tu tiens la dignité & les richeſſes (*a*)? Souffre au moins, ô Antoine, que ſon fils s'acquitte des legs qu'il a laiſſés à ſes concitoyens. Je t'abandonne le reſte; je ſerai trop riche ſi j'hérite de ſa gloire & de l'affection que le peuple lui a portée. « De pareils diſcours répétés avec art en différentes occaſions, ſoulèverent la multitude contre le Conſul. Tout le monde déteſtoit ſon ingratitude, & ſes propres gardes qui avoient tous ſervi ſous Céſar, menacerent de l'abandonner s'il continuoit à perſécuter le fils de leur Général.

Quelqu'animé que fût Antoine contre le jeune Céſar, il vit bien qu'il étoit de ſon intérêt de diſſimuler. Il répondit à ſes Officiers, qu'il étoit incapable de manquer de reconnoiſſance pour la mémoire de ſon bienfaicteur; qu'il conſervoit même une tendre affection pour ſon fils, mais que ce jeune homme fier du grand nom de

(a) *App. l. 3. c. 6.*

César, voulant traiter d'égal avec un Consul ; il avoit cru être obligé de lui faire sentir la subordination qu'il devoit y avoir entre un simple citoyen & le premier Magistrat de la République. Mais qu'il étoit prêt de lui redonner toute son amitié, pourvu que dans la suite il s'observât davantage, & qu'il se conduisît à son égard avec la déférence qu'il devoit à son âge & à sa dignité.

(*a*) Cette explication fut suivie d'une entrevue que les Officiers ménagerent. (*b*) Antoine & César s'embrasserent & promirent de s'assister mutuellement du crédit de leurs créatures, & d'agir de concert dans la conduite de leurs desseins. Antoine, qui avoit son but, lui demanda le secours de ses amis pour pouvoir obtenir le gouvernement de la Gaule cisalpine, en échange de celui de la Macédoine. Ce gouvernement de la Gaule avoit été donné par le Dictateur à Decimus Brutus, un des principaux conjurés ; & le Sénat depuis la mort de César avoit confirmé cette disposition. Antoine qui connoissoit l'importance de ce gouvernement par rapport à toute l'Italie, représenta au jeune César que, dans le généreux dessein où il étoit de venger la mort de son pere, il ne falloit pas souffrir qu'un de ses assassins jouît en quelque sorte du fruit de son crime aux portes même de Rome. César entra dans ces vues, & lui promit d'appuyer sa demande de tout son crédit auprès du peuple. Antoine porta d'abord l'affaire au Sénat ; mais il y trouva beaucoup d'opposition de la part du plus grand nombre des Sénateurs qui voyoient avec douleur qu'Antoine, voulant chasser un des conjurés de son gouvernement, donnoit atteinte au Sénatus-Consulte & à l'acte d'amnistie par lesquels on avoit assuré la vie & l'état de tous

(a) *Plut. in Ant.* (b) *App. l. 3. c. 6.*

ceux qui avoient participé à la mort du Dictateur. Il y en eut même dans ce corps qui remarquant qu'Antoine prenoit la même route que le Dictateur avoit ſuivie pour s'élever à la ſouveraine puiſſance , propoſerent de rendre plutôt la liberté à cette province que d'en confier le gouvernement à un homme ambitieux , grand Capitaine, & qui ne s'en ſerviroit que pour en faire comme une place d'armes & le ſiege de ſon Empire. Pluſieurs de ce corps exhorterent Decimus de s'y fortifier de bonne heure, & lui firent paſſer ſecretement du ſecours. Ainſi la propoſition d'Antoine ayant été rejettée preſque d'une voix , il s'adreſſa au peuple dont il avoit gagné les Tribuns. Il eſt aiſé de voir par tout ce que nous venons de dire que le Sénat ne vouloit point la perte des conjurés , dont il ne diſtinguoit point le parti de celui de la liberté. Mais le peuple qui ne prévoit rien , & gagné par les libéralités du jeune Céſar , entroit dans toutes ſes vues. Il accorda le gouvernement à Antoine , dans l'eſpérance de voir une prompte vengeance de la mort du Dictateur , ſans conſidérer que la perte de ceux qui s'en étoient défaits lui coûteroit ſa propre liberté. Ainſi il décerna le gouvernement de la Gaule ciſalpine à Antoine, qui, en vertu d'un Plébiſcite , & malgré le Sénat , y fit entrer un puiſſant corps de troupes pour en chaſſer Decimus Brutus.

Les ennemis du Sénat & des conjurés triomphoient de la réunion d'Antoine & de Céſar. Mais il étoit bien difficile que la concorde ſe maintînt long-temps entre deux hommes qui avoient des intérêts oppoſés. Antoine ſe croyant maître de l'Italie ménagea moins le jeune Céſar : & la mort d'un Tribun du peuple que Céſar voulut faire remplacer par Flaminius une de ſes créatures , fit bientôt voir que toutes ces

réunions apparentes n'étoient, pour ainſi dire, qu'une maniere d'infidélités nouvelles. Antoine craignant que ſi César avoit un Tribun à ſa dévotion il ne s'en ſervît pour faire au peuple des propoſitions à ſon avantage, employa toute ſon autorité pour reculer cette élection, & pour empêcher qu'il ne ſe tînt ſi-tôt aucune aſſemblée. Il rendit en même-temps un arrêt en qualité de Conſul qui défendoit à Céſar, ſous peine de punition, de faire aucune libéralité contraire aux loix. (*a*) C'étoit en quelque maniere lui déclarer la guerre. L'animoſité & l'aigreur ſe renouvellerent entr'eux. Antoine ne parloit de Céſar que comme d'un jeune étourdi qu'il vouloit, dit-il, faire rentrer dans ſon devoir, pendant que Céſar avec un ſilence profond jettoit les fondements de la perte de ſon ennemi. Il excita d'abord contre lui le reſſentiment du peuple, irrité du décret qui condamnoit ſes libéralités, & il envoya en même-temps des émiſſaires dans toutes les colonies que ſon pere avoit établies dans l'Italie, & juſques dans l'armée même d'Antoine, qui y ſemerent des manifeſtes contre ſa conduite, & qui s'aſſurerent ſecretement d'un grand nombre d'Officiers & de ſoldats vétérans. Ceux qui étoient à Rome & qui compoſoient la garde d'Antoine, lui repréſenterent qu'il ſe perdoit, qu'il les perdoit eux-mêmes par ſes diviſions continuelles avec le jeune Céſar ; & que les aſſaſſins du Dictateur en ſauroient bien profiter. » Vous n'ignorez pas, lui dirent les Tribuns & les principaux Officiers, que les mêmes partis qui partageoient autrefois la République entre Pompée & Céſar ſubſiſtent encore aujourd'hui. Le premier ſe ſert toujours du prétexte de défendre la liberté publique, & l'autre cherche à venger la

(a) *App. l. 9. c. 7.*

mort du Dictateur. Nous vous avons choisi pour nous commander comme son meilleur ami, & dans l'espérance que son Lieutenant & le premier Capitaine de son parti emploieroit son courage & le nôtre pour tirer vengeance des perfides qui l'ont assassiné. Voilà les motifs de notre confiance & de notre engagement. Votre salut & le nôtre sont attachés à la perte des conjurés. Si leur parti prend le dessus dans le gouvernement, on nous proscrira tous, comme les complices de César & les ministres d'un usurpateur ; & quoique sous son commandement nous ayions répandu notre sang pour étendre les bornes de cet Empire, les soldats de César seront trop criminels si ses ennemis sont victorieux. Il n'y a que votre union avec le jeune César qui puisse soutenir notre parti. Aidez-lui, aidez-nous à détruire celui qui nous est opposé ; qu'il ne soit pas dit que le meilleur ami de César traverse son fils dans le généreux dessein qu'il fait paroître de venger la mort de son pere. »

(*a*) Antoine ne souhaitoit pas moins que ces Officiers la perte des conjurés ; mais il ne pouvoit consentir qu'on la dût au jeune César : il craignoit que, sous prétexte de venger la mort de son pere, il ne s'emparât de la souveraine puissance par la ruine du parti républicain : voilà le motif secret de leurs divisions. Antoine auroit volontiers prêté son crédit & ses forces au jeune César pour faire périr les meurtriers de son pere, s'il avoit voulu le reconnoître pour son successeur dans le gouvernement de la République. Cependant, comme il avoit intérêt de retenir dans son parti cette foule d'Officiers qui s'étoient attachés à sa fortune après la mort du Dictateur,

(a) *App. l. 3. c. 6.*

Il répondit à ceux qui lui avoient porté la parole de leur part, qu'il étoit bien aiſe de leur rendre compte de ſa conduite, & de leur montrer ſon cœur à découvert. Il ajouta qu'il ſe flattoit qu'après l'avoir entendu ils trouveroient qu'il n'avoit manqué ni de courage pour défendre la mémoire de leur Général, ni de prudence, ni d'habileté pour ménager les occaſions de venger ſa mort. » Je ne vous repréſenterai point, leur dit-il, le tumulte, l'agitation & le trouble où ſe trouva Rome après qu'on eut aſſaſſiné le Dictateur au milieu du Sénat. On crioit de tous côtés que la République étoit rétablie, & le Sénat paroiſſoit même diſpoſé à décerner les récompenſes aux meurtriers, comme aux auteurs de la liberté. Si on eût ſuivi ce parti, la mémoire de Céſar auroit été proſcrite comme celle d'un tyran, & nous aurions été tous enveloppés dans ſa condamnation. Je ſentis bien toutes les ſuites de ces funeſtes récompenſes, & je m'y oppoſai ſeul contre les conjurés, contre leurs parents & leurs amis ; & , ſi j'oſe le dire, contre le Sénat entier. Mais comme leurs partiſans ne prévoyoient pas moins que ſi on ne déclaroit pas Céſar un uſurpateur, il falloit faire le procès aux conjurés, & que chaque parti étoit attaché avec opiniâtreté à ſon ſentiment, on convînt enfin, pour la ſûreté des uns & des autres, de ſubſtituer ſeulement une amniſtie aux récompenſes. Par ce moyen j'aſſurai la mémoire de Céſar, je conſervai toute la gloire de ſon nom ; j'empêchai qu'on ne confiſquât ſes biens, & qu'on ne caſsât cette adoption qui rend aujourd'hui le jeune Céſar ſi audacieux. Il jouit du fruit de mes ſoins : & ſi pour faire ratifier le teſtament de ſon pere, j'ai conſenti à une amniſtie en faveur des conjurés, je n'ai jamais eu deſſein de leur ſauver la vie. Je différois ſeulement leur ſupplice :

il ne tint pas à moi qu'ils ne périssent dès le jour même des funérailles de César. J'en prends à témoin ceux qui virent de quelle maniere, sous prétexte de déplorer le sort de César, j'excitai la fureur du peuple contre ses assassins; ce qui les obligea de sortir de Rome. Je n'eus pas plutôt appris qu'ils mettoient des troupes sur pied, que, pour n'être point surpris, je me fis décerner le gouvernement de la Macédoine : ce qui m'a rendu maître de six légions qui étoient dans cette province. Je prétends m'en servir pour votre sûreté & la mienne, & c'est pour l'augmenter que j'ai encore obtenu du peuple, malgré le Sénat, le gouvernement de la Gaule cisalpine, d'où j'espere, par le secours de votre valeur, chasser Decimus Brutus. Telle a été jusqu'ici ma conduite, & je veux bien ne rien cacher de mes desseins les plus secrets à mes amis, & à des gens qui en doivent partager la gloire & l'exécution. Je consens même que vous en fassiez part à tous ceux qui sont dans les mêmes intérêts. J'en excepte le seul César, dont je n'ai que trop éprouvé l'orgueil & l'ingratitude. «

Ce discours d'Antoine, dans lequel in sembloit s'être laissé voir à découvert, satisfit en quelque maniere ses Officiers. Cependant ils exigerent de lui qu'il se réconciliât avec le jeune César. Il fut obligé de consentir à une entrevue, où après des plaintes, des explications, & des embrassements réciproques, ils se séparerent sans être plus amis qu'auparavant.

César vouloit bien qu'Antoine, comme Lieutenant & créature de son pere, lui aidât à tirer vengeance de sa mort; mais il n'étoit pas résolu de le mettre à la tête d'un parti qui, par la défaite des conjurés, se trouveroit maître de la République : & Antoine, assez indifférent dans le fond sur cette vengeance, ne s'en faisoit un

mérite que pour s'attirer l'estime des gens de guerre. La souveraine puissance étoit son unique objet : tout ce qui pouvoit traverser ce dessein secret lui étoit également odieux : & il ne haïssoit pas moins César que Brutus & Cassius, quoiqu'il fût obligé de garder plus de mesures avec le premier, à cause de l'attachement qu'avoient pour lui le peuple, les Officiers & les soldats qui avoient servi dans les armées de son pere.

Ce fut pour lui faire perdre cette affection, en quoi consistoient ses principales forces, qu'il fit arrêter plusieurs de ses gardes, comme ayant été corrompus par le jeune César pour l'assassiner. Une accusation de cette importance fit beaucoup d'impression sur les esprits, & l'inimitié déclarée qui étoit entr'eux la rendoit plus croyable. Tout le monde regardoit comme un crime détestable d'attenter à la vie du Consul. D'ailleurs les partisans & les amis mêmes du jeune César trouvoient que leur parti avoit besoin d'un Capitaine de la capacité d'Antoine pour l'opposer à Brutus, à Cassius, & aux autres chefs des conjurés. César outré des bruits qu'on répandoit contre son honneur & sa réputation, se jette dans la ville, court par les rues, assemble le peuple, & lui représente qu'on n'a inventé une calomnie aussi noire que pour lui faire perdre son estime. Il prend les Dieux à témoin de son innocence, & demande hautement qu'on lui fasse son procès. Il va de là jusqu'à la porte d'Antoine pour l'obliger de produire les accusés, les fauteurs & les témoins. Mais comme on lui en eut défendu l'entrée, il fit mille imprécations contre Antoine, qu'il traita de fourbe & d'imposteur. (a) *Je ne veux point,* lui crioit-il, *d'autres Juges que tes propres amis*, s'ils trouvent la moin-

(a) *Ap. l. . c. 9.*

dre apparence dans l'indigne accuſation dont tu prétends me noircir.

Le peuple jugea à ſon ordinaire du fond de cette accuſation ſeulement par ce qu'il lui en parut au dehors. Celui qui parloit avec plus de hardieſſe & de véhémence lui parut innocent. On diſoit même tout haut que cette accuſation n'étoit qu'un nouvel artifice d'Antoine pour avoir lieu d'augmenter ſa place. (*a*) Quelques-uns ſoupçonnoient l'accuſateur & l'accuſé d'une intelligence ſecrete. On diſoit qu'ils n'avoient fait cet éclat qu'afin d'avoir un prétexte de prendre les armes ſans alarmer ceux qui auroient pu craindre qu'ils ne les tournaſſent de concert contre la liberté publique.

Mais leur conduite fit voir dans la ſuite que l'un & l'autre ne cherchoient qu'à ſe détruire, & que chacun aſpiroit à demeurer ſeul à la tête du parti oppoſé à celui des conjurés. Ils armerent tous deux en même-temps. Antoine fit approcher de Rome quatre légions qu'il avoit tirées de la Macédoine, & dont il prétendoit ſe ſervir pour ſe rendre maître de la Gaule ciſalpine. Il ſe flattoit que Lepidus qui étoit en Eſpagne à la tête de quatre légions, que Plancus qui en commandoit trois autres dans la Gaule tranſalpine, & qu'Aſinius Pollio qui en avoit deux à ſes ordres, tous trois anciens Lieutenants du Dictateur, ſe déclareroient pour lui. Le jeune Céſar craignant d'être ſurpris & opprimé par ſon ennemi, leva de ſon côté dix mille hommes dans la Campanie, & il débaucha deux des légions d'Antoine, celle de Mars & la quatrieme, qui prirent ſon parti. Mais comme il n'avoit ni titre militaire, ni magiſtrature qui l'autorisât à commander une armée, ſur-tout contre un Conſul, il tâcha de mettre le Sénat dans ſes intérêts. Il y

(a) *App. ibid.*

réussit par le crédit de Cicéron, toujours opposé aux prétentions & au parti d'Antoine. Cicéron n'étoit son ennemi que parce qu'il le croyoit ennemi de la République (*a*) : c'est ainsi qu'il prononça contre lui en plein Sénat. Ce grand Orateur, intrépide défenseur de la liberté de sa patrie, voyant Antoine prêt d'envahir la Gaule cisalpine, persuada au Sénat de lui opposer les troupes du jeune César. Les plus habiles de ce corps, & dont la plupart tenoient aux conjurés par les liaisons du sang, approuverent un avis qui jettoit la division dans le parti contraire; & ils ne désespérerent pas d'en voir périr les chefs par leur animosité réciproque.

Le jeune César n'ignoroit pas leurs vues. Il étoit bien instruit des relations secretes que le Sénat entretenoit avec les conjurés. Mais comme dans la conjoncture présente Antoine lui paroissoit l'ennemi le plus redoutable, il résolut de dissimuler avec le Sénat, de suspendre sa haine contre les assassins de son pere, & de tâcher de se défaire d'Antoine avant que de tourner ses armes contre les conjurés. Ce fut par ce motif, & pour éblouir le Sénat dont il feignoit de vouloir toujours dépendre, qu'il refusa le titre de Propréteur que ses soldats voulurent lui déférer. Et sur ce que ses amis les plus intimes, & qui formoient son conseil secret, lui représenterent que son armée auroit de la peine à recevoir les ordres d'un citoyen sans dignité & sans magistrature : » Le Sénat, leur dit-il en particulier, vient de se déclarer pour moi : mais cette déclaration est moins un effet de l'amitié qu'il me porte, que de la crainte qu'il a d'Antoine. Il compte sur ma soumission, & il est de mon intérêt de l'entretenir dans cette confiance. Je ne refuse le titre de Propréteur que l'armée

(a) *Seconde Philippique.*

mée m'offre que pour engager le Sénat à me le donner. «

En effet le Sénat fut séduit par cette modération apparente. Il crut le devoir amuser à son tour, & il se flatta de l'éblouir par des honneurs & des distinctions qui avoient plus d'éclat que de puissance. Il lui déféra par un décret public ce même titre qu'il venoit de refuser ; &, pour l'attacher plus étroitement à ses intérêts, il lui fit élever une statue d'or dans la place. On lui permit par le même décret d'entrer dans le Sénat, & de pouvoir demander le consulat dix ans avant l'âge porté par les loix. Mais au travers de ces graces si éclatantes, César n'eut pas de peine à démêler que le Sénat ne songeoit qu'à lui faire perdre le souvenir de la mort de son pere, ou à le mettre hors d'état d'en poursuivre la vengeance. Antoine de son côté, en vertu d'une ordonnance du peuple, mais malgré le Sénat, s'étoit fait décerner, comme nous l'avons dit, le gouvernement de la Gaule cisalpine, quoique Decimus Brutus, un des chefs de la conjuration, en eût été pourvu par le Dictateur, & que le Sénat, depuis sa mort, lui en eût confirmé la possession. Antoine, après s'être emparé de la plupart des villes de cette province, tenoit actuellement Decimus assiégé dans Modene. Le Senat, irrité d'une entreprise faite contre ses ordres, lui envoya signifier un décret, par lequel il lui étoit ordonné de lever ce siege, de sortir incessamment de la Gaule cisalpine, de faire repasser à son armée le Rubicon, qui séparoit cette province du reste de l'Italie, & d'attendre sur les bords de cette riviere les ordres du Sénat : tout cela lui étoit prescrit sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie.

C'étoit Cicéron ennemi d'Antoine, qui avoit dressé ce décret. Il ne pouvoit pas faire parler le Sénat avec plus de hauteur & de dignité, si

les forces de la République eussent été proportionnées à la majesté de son style. Mais Antoine, qui se voyoit aux portes de Rome à la tête d'un puissant corps de troupes, se moqua du décret. Il répondit fiérement que puisqu'on le vouloit priver du gouvernement qu'il avoit reçu de la bienveillance du peuple, il sauroit bien rendre inutile l'amnistie à laquelle il n'avoit souscrit que par complaisance pour le Sénat, & qu'il espéroit dans peu d'immoler Decimus Brutus aux mânes du grand César.

Sa réponse fut prise pour une déclaration de guerre. (a) Le Sénat, irrité de sa rebellion, ordonna à Hirtius & à Pansa, qui venoient de prendre possession du Consulat, & au jeune César, de joindre leurs forces & de marcher au secours de Decimus. Pansa étoit à la tête de quatre légions, mais qui n'étoient composées que de nouvelles levées; & Hirtius, par un ordre secret du Sénat, qui vouloit affoiblir l'armée de César, lui redemanda la légion de Mars & la quatrieme, qui avoient quitté le parti d'Antoine.

César, pour marquer sa déférence pour le Consul, lui remit ses troupes sur le champ. Quoique ces deux légions se fussent données à lui par attachement pour la mémoire de son pere, il feignit ne pas s'appercevoir des vues du Sénat; & comme il avoit besoin de son secours & de son autorité pour se défaire d'Antoine, il crut que c'étoit beaucoup gagner que de savoir perdre à propos. Il joignit ensuite ce qui lui restoit de troupes à celles des Consuls, & on vit le fils du Dictateur marcher sous les enseignes de ses ennemis au secours d'un des assassins de son pere.

Antoine de son côté s'avança à la tête de ses troupes. On en vint bientôt aux mains: le

(a) *An de Rome* 710.

combat fut long & opiniâtre. La nuit qui ſurvint le termina. La perte fut à peu près égale des deux côtés, ſi on en excepte celle du Conſul Panſa, qui, dans la chaleur de l'action, fut bleſſé mortellement. Antoine fit rentrer ſon armée dans ſes lignes. Hirtius & Céſar entreprirent quelques jours après de les forcer; & comme elles avoient beaucoup d'étendue, Hirtius trouva un endroit foible & moins défendu qu'il emporta l'épée à la main, il ſe jetta enſuite dans le camp. Antoine lui oppoſa deux légions, qui, après une longue réſiſtance, furent taillées en pieces, & le Conſul auroit défait l'armée entiere, s'il n'eût pas été tué en combattant avec trop d'ardeur à la tête de ſes légions. (*a*) Sa mort ralentit leur courage; & Céſar qui, par la mort d'un des Conſuls & par la bleſſure de l'autre, commandoit en chef toute l'armée, ſe contenta de conſerver ſon avantage. Sa vue étoit de couper les vivres à Antoine, ou de le forcer à en venir à un nouveau combat. Antoine, affoibli par les pertes qu'il venoit de faire, & redoutant l'événement d'un troiſieme combat, leva le ſiege. Comme il ne ſe trouvoit pas en état de tenir la campagne devant une armée victorieuſe & plus forte que la ſienne; il gagna les montagnes, d'où il prit le chemin de la Gaule tranſalpine, dans l'eſpérance de faire déclarer en ſa faveur Lepidus Plancus & Aſinius Pollio, qui étoient dans ces grandes provinces à la tête de différents corps de troupes.

Le Sénat, charmé de la défaite d'Antoine, qu'il regardoit comme un homme perdu, envoya ordre à ſes Généraux de s'oppoſer à ſon paſſage, & ne garda plus de meſure avec le jeune Céſar, dont il croyoit n'avoir plus rien à craindre. Sans aucun égard pour ſa dignité de Propréteur,

(a) *App. l. 3. c. 39.*

on donna à ſon préjudice le commandement de l'armée des Conſuls à Decimus Brutus, avec ordre de pourſuivre Antoine ſans relâche, & de le traiter comme un ennemi public. Cette conduite fit connoître à Céſar ce qu'il devoit attendre de la part des Sénateurs ; & Panſa, avant que de mourir, acheva de lui découvrir le fond de leurs intentions.

Ce Conſul étant prêt d'expirer, fit appeller le jeune Céſar ; & lorſqu'il ſe fut approché de ſon lit : » j'ai toujours aimé votre pere, lui dit-il, plus que moi-même. Quoique des vues de prudence auſquelles vous vous êtes ſoumis vous-même m'aient retenu dans le parti du Sénat, je n'ai jamais perdu le deſir & l'eſpérance de pouvoir venger ſa mort. La mienne, qui va arriver, me prive de cette conſolation ; mais avant que d'expirer, je veux au moins m'acquitter envers le fils des obligations que j'avois au pere. Sachez que vous n'êtes pas moins ſuſpect & odieux au Sénat qu'Antoine votre ennemi. Il vous hait également tous deux ; il a été ravi de vos diviſions ; il ſe flatte de pouvoir vous perdre l'un par l'autre. S'il s'eſt déclaré pour vous, ce n'eſt que parce que votre parti lui a paru le plus foible & plus aiſé à ruiner. Mon deſſein, fort différent de celui du Sénat, étoit de réduire Antoine par la voie des armes, à ſe réconcilier avec vous, de joindre enſuite nos armées & de pourſuivre de concert la vengeance de notre bienfaicteur commun. C'eſt le ſeul parti que vous ayiez à prendre. Uniſſez-vous avec Antoine ; vous le trouverez plus traitable depuis ſa défaite. Je vous rends vos deux légions, & je vous remettrois de même avec plaiſir le reſte de l'armée, mais je n'en ſuis pas le maître. Les Officiers ſont autant d'eſpions du Sénat, qui ont des ordres ſecrets d'obſerver notre conduite. «

Le Conſul expira peu après. Céſar ſe mit à la tête de ſes troupes, auſquelles ſe joignirent la Martiale & la quatrieme légion. Torquatus, par ordre du Sénat, remit le reſte de l'armée à Decimus Brutus, qui ſe mit auſſi-tôt à pourſuivre Antoine pour le combattre : & il eſpéroit le joindre avant qu'il eût gagné les Alpes.

Le Sénat n'avoit fait ce choix de Decimus que pour avoir une armée qui ne dépendît que de ſes ordres. Céſar ſentit vivement cette préférence. Il voyoit avec douleur que le Sénat, en mettant un des conjurés à la tête des troupes de la République, ſembloit juſtifier ſon crime. Cette injure le portoit à ſe réconcilier avec Antoine, ſuivant le conſeil de Panſa ; mais comme ſon intérêt étoit la ſeule regle de ſa conduite, & qu'il n'aſpiroit pas moins à ſe rendre l'héritier de la puiſſance du Dictateur, que de ſon nom & de ſes biens, il cragnoit, en ſe joignant avec Antoine, que ce Général ne prétendît être reconnu pour le chef du parti, & qu'il ne ſe ſervît de ces mêmes troupes qui venoient de le battre, pour ſe rendre maître du gouvernement.

Céſar, dans cette incertitude, réſolut de ménaner également Antoine & le Sénat, & d'attendre à ſe déterminer qu'il fût sûr du parti qu'embraſſeroient Lepidus & Plancus, pour décider contre lequel de ſes ennemis il ſe déclareroit le premier. Afin de preſſentir la diſpoſition de ces différents partis, les amis qu'il avoit à Rome demanderent de ſa part la dignité de Conſul vacante par la mort de Hirtius & de Panſa ; & en même-temps il envoya à Antoine pluſieurs des principaux Officiers de ſon armée qu'il avoit faits priſonniers dans la derniere bataille.

Decius, le plus ancien de ces Officiers & l'ami particulier d'Antoine, après l'avoir remercié de la liberté qu'il vouloit bien lui rendre, lui

demanda dans quelle diſpoſition il étoit à l'égard de ſon Général. Céſar ne crut pas devoir ſe déclarer d'abord ouvertement, & il lui répondit ſimplement qu'Antoine en pouvoit juger par ſa conduite; c'étoit pour engager ce Général à s'expliquer le premier. Mais ayant appris que le Sénat, bien loin de lui déférer le conſulat, ne ſongeoit qu'à le réduire à la qualité de ſimple particulier, il vit bien que ſon intérêt demandoit qu'il s'unît inceſſamment avec Antoine. Il commença par s'ouvrir de ſes diſpoſitions à Lepidus, Plancus & Aſinius Pollio, anciens Officiers du Dictateur, & avec leſquels il avoit toujours entretenu des relations ſecretes. Il leur marquoit par ſes lettres, que le Sénat, compoſé des partiſans de Pompée, ne s'oppoſoit à ſon élévation que parce qu'il étoit le fils de Céſar; qu'ils ne devoient pas eux-mêmes en attendre un traitement plus favorable; qu'on ne cherchoit qu'à les diviſer pour pouvoir les accabler plus facilement les uns après les autres. Que cette conduite leur apprenoit celle qu'ils devoient tenir: & qu'il les exhortoit à s'unir étroitement avec lui pour ſoutenir le parti de leur Général. Il ajoûtoit, comme en paſſant, des plaintes contre Antoine; mais d'une maniere adroite, & qui ſembloit inſinuer qu'il n'étoit pas éloigné de ſe réunir avec lui. Il en donna une nouvelle preuve en laiſſant échapper Ventidius, Lieutenant d'Antoine, qu'il eût pu défaire aiſément. Cet Officier ayant levé trois légions cherchoit à joindre ſon Général. Céſar le ſurprit avec des forces ſupérieures. Sa perte étoit aſſurée s'il eût voulu le charger; mais il ſe contenta de lui faire voir que ſon ſort dépendoit de lui. Il lui donna le choix ou de prendre ſon parti, ou de continuer ſa marche (*a*): Ventidius lui ayant témoi-

(a) *App. l. 3. c. 18.*

gné qu'il étoit incapable de se séparer des intérêts d'Antoine, César, en lui permettant de se retirer, le chargea de lui dire de sa part qu'il agissoit directement contre leurs intérêts communs.

Cependant Antoine, pressé par Decimus Brutus qui commandoit l'armée de la République, tâchoit de gagner les Alpes. Il trouva à son chemin Culeo, Lieutenant de Lepidus, qui en gardoit les passages : il auroit péri, avec toute son armée, dans ces montagnes, si Culeo eût été fidele à son Général. (*a*) Mais il se laissa gagner par Antoine, qui, à prix d'argent, s'ouvrit une route & continua son chemin. Decimus l'ayant poussé hors de l'Italie écrivit au Sénat qu'il avoit dissipé son armée; qu'il se tenoit lui-même caché dans les rochers des Alpes, & qu'il espéroit qu'il tomberoit bientôt entre ses mains. Le Sénat apprit ces nouvelles avec une joie extraordinaire. Les Sénateurs du parti de Pompée se récrierent que la République avoit enfin recouvré sa liberté : & comme si Antoine eût été déjà arrêté, le Sénat nomma dix Commissaires pour lui faire son procès. On ne parloit pas moins que de casser tous les actes qui étoient émanés de son autorité depuis la mort de César; on vouloit même comprendre insensiblement dans cette proscription toutes les Ordonnances du Dictateur, afin de rétablir la République sur ses anciens fondements.

Cependant Antoine, après avoir traversé les Alpes, étoit entré dans les Gaules. Il écrivit aussi-tôt à Lepidus, à Plancus, & à Asinius Pollio pour les faire souvenir de leur ancienne amitié, & pour les prier de se joindre à lui contre les conjurés & les autres ennemis de la mémoire de leur Général. Lepidus qui s'étoit fait déférer

(a) *App. ibid.*

le gouvernement de l'Eſpagne, étoit encore dans les Gaules. Il fut également ſurpris & embarraſſé de l'arrivée d'Antoine. C'étoit un homme plus conſidéré par le mérite de ſes ancêtres que par ſa valeur ; d'un eſprit borné, ambitieux, ſans courage, entreprenant & timide en même-temps. Il s'ouvrit du ſujet de ſon inquiétude à Juventius Laterenſis, ſon ami particulier, à qui il communiqua les Lettres d'Antoine. Juventius, qui étoit un Républicain zélé, n'oublia rien pour le diſſuader de ſe joindre à Antoine ; mais pour lui cacher le penchant qu'il avoit pour le parti du Sénat, il le prit adroitement du côté de l'ambition. Il lui repréſenta qu'ayant ſept légions à ſes ordres, il étoit conſidéré comme le plus puiſſant Général de la République, & qu'il donneroit toujours la loi de quelque côté qu'il lui plût ſe déterminer. Mais que s'il ſe joignoit à Antoine, il ne pourroit éviter de ſe ſoumettre à l'autorité d'un Conſulaire hautain & violent, qui à peine lui laiſſeroit dans l'armée le rang d'un de ſes Lieutenants. La jalouſie du commandement détermina Lepidus à rejetter les propoſitions d'Antoine, quoiqu'ils fuſſent amis & créatures du Dictateur. Il lui fit dire que le Sénat l'ayant déclaré ennemi de la patrie, il ne pouvoit pas, ſans s'attirer un pareil décret, joindre leurs troupes : mais il le fit aſſurer en même-temps que quelques ordres qui lui vinſſent de Rome, il ſauroit bien éviter les occaſions de le combattre. Aſinius Pollio au contraire, plus ferme & toujours fidele au parti du Dictateur, fit dire à Antoine qu'il le trouveroit toujours diſpoſé à ſe joindre à lui pour venger la mort de leur Général. Plancus, d'une foi douteuſe & incertaine, entretenoit en même-temps des intelligences ſecretes avec les deux partis. Il flattoit tour-à-tour Antoine & Decimus Brutus de ſe joindre à eux, mais il attendoit toujours du ſuccès des affaires à ſe déclarer plus ouvertement.

Antoine de ſon côté voyoit ſa perte inévitable, ſi l'autorité du Sénat prévaloit ſur des eſprits auſſi irréſolus, & s'ils ſe déterminoient à la fin à agir contre lui de concert avec Decimus Brutus. Dans cette inquiétude, qui lui montroit tout le péril, ſans qu'il entrevît de route pour en échapper, il prit un parti digne de ſon courage; mais qui étoit peut-être auſſi l'effet de l'extrémité à laquelle il ſe voyoit réduit. Il marcha droit à l'armée de Lepidus; il fit marquer ſon camp proche du ſien, mais ſans le fortifier, & comme s'ils euſſent été dans le même parti & dans les même intérêts. Il lui envoya repréſenter auſſi-tôt que le Sénat ne cherchoit qu'à faire périr les Capitaines de Céſar tour à tour, en les obligeant de tourner leurs armes les uns contre les autres. Il le fit enſuite ſouvenir de leur ancienne amitié, & il le conjura, par la mémoire de Céſar, de vouloir contribuer à la vengeance de la mort de ce grand homme.

L'affaire fut miſe en négociation; mais pendant que des Officiers portoient des paroles de part & d'autre, les ſoldats de Lepidus, qui le mépriſoient autant qu'ils eſtimoient Antoine, & gagnés ſecretement par ceux d'Antoine, le reçurent la nuit dans leur camp, & le reconnurent pour leur Général. Quelques-uns même lui propoſerent de tuer Lepidus s'il l'ordonnoit. (*a*) Juventius Laterenſis, qui avoit ſi fortement diſſuadé ſon ami de s'unir avec Antoine, le voyant abandonné & trahi par ſes ſoldats, ſe paſſa ſon épée au travers du corps. Quelques Hiſtoriens prétendent que Lepidus ſe jette aux pieds d'Antoine pour lui demander la vie. Antoine n'abuſa point de ſa bonne fortune: il traita humainement le malheureux Lepidus: il lui laiſſa même le nom & les marques extérieures de Général,

(a) *App. l.* 3.

quoiqu'il en fît seul toutes les fonctions. Asinius Pollio lui vint offrir en même-temps deux légions. Munatius Plancus, toujours esclave des événements, se déclara alors ouvertement contre le Sénat & contre Decimus Brutus ; & Ventidius que le jeune César avoit bien voulu laisser passer dans les Gaules, y vint joindre Antoine avec trois autres légions ; ensorte que ce Général, qui peu de temps auparavant avoit été chassé de l'Italie par le jeune César & par Brutus, se trouvoit en état d'y rentrer à la tête de dix-sept légions.

Un changement si surprenant dans la fortune d'Antoine fit passer le Sénat d'un excès de confiance dans le dernier abattement. Sur la nouvelle que lui avoit donnée Decimus qu'il avoit poussé Antoine jusques dans les Alpes, où il avoit mandé par ses lettres qu'il ne pouvoit manquer de périr, ou par la faim, ou par les troupes de Lepidus, la plupart des Sénateurs avoient cru jusqu'alors ce parti absolument ruiné (a), & ils prétendoient obliger le jeune César, qui ne lui étoit pas moins suspect, de licencier ses légions (b), sous prétexte que la République n'en avoit plus besoin, & que la guerre paroissoit finie. César, pour parer ce coup qui l'auroit dépouillé de ses forces, résolut de demander le consulat, dans la vue que s'il obtenoit cette dignté il seroit en droit de conserver ses troupes & de commander celles de la République, & que si le Sénat rejettoit sa proposition, un pareil refus lui fourniroit un prétexte de demeurer armé pour se venger de ceux qui se seroient déclarés contre lui. On prétend que dès ce temps-là même il prenoit des mesures pour se réconcilier avec Antoine ; mais qu'afin de ne pas plier sous son autorité, il recherchoit le consulat

(a) *App. l. 3. c.* 18. (b) *D. H. l.* 46.

pour ſe trouver par cette dignité le premier du parti qu'il embraſſeroit. Comme Cicéron avoit alors beaucoup de pouvoir dans le Sénat, il le fit prier par des amis communs de vouloir bien employer ſon crédit pour faire enſorte qu'ils fuſſent élus tous deux Conſuls en même-temps. Pour l'y déterminer il lui fit repréſenter qu'il ne demandoit que le titre de cette dignité, dont il lui laiſſeroit toute la puiſſance, & qu'il ne ſouhaitoit être ſon collegue que pour être ſon diſciple, & apprendre ſous un ſi grand maître l'art du gouvernement.

Cicéron ſéduit par ſes louanges, dont il étoit ſi avide, & flatté de gouverner Céſar, ſe déclara en ſa faveur. Il repréſenta dans le Sénat avec ſon éloquence ordinaire, qu'il ne trouvoit point de moyen plus sûr d'empêcher le jeune Céſar de ſe réconcilier avec Antoine, que de le déclarer Conſul; qu'il ſeroit obligé en cette qualité de maintenir les décrets du Sénat contre Antoine; mais que comme il étoit encore très-jeune, il exhortoit les Peres de lui donner pour collegue quelque perſonne âgée & prudente qui eût attention ſur ſes démarches, & qui lui ſervît comme de Gouverneur dans la conduite des affaires. Pluſieurs Sénateurs, amis ou parents des conjurés, & qui craignoient que le jeune Céſar étant parvenu au conſulat ne ſe ſervît de ſon autorité pour venger la mort du Dictateur, rejetterent hautement la propoſition de Cicéron (a): quelques-uns ſe moquerent même ouvertement de ſa vanité, & de la maniere indirecte dont il s'étoit déſigné lui-même pour collégue du jeune Céſar. Cette affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur dans le Sénat. Céſar, pour ſoutenir ſa faction, fit avancer ſon armée proche de Rome. Le bruit de ſa marche fit plus d'effet que

(a) *App. ibid. c.* 18.

toute l'éloquence de l'Orateur Romain. Les Sénateurs effrayés de ſon approche, non-ſeulement lui donnerent leurs ſuffrages pour le conſulat; mais comme il croyoit n'avoir plus beſoin du crédit de Cicéron, il fit encore élire à ſon préjudice pour ſecond Conſul Quintius Pedius, un de ſes parents & héritier en partie du Dictateur.

La premiere démarche qu'il fit, après avoir pris poſſeſſion du conſulat, fut de faire confirmer ſon adoption dans une aſſemblée génerale du peuple Romain. Cette formalité étant terminée, il fit accuſer par ſes amis ceux qui avoient eu part à la mort du Dictateur. Il préſidoit lui-même au jugement; & il fit condamner par défaut tous les conjurés à perdre la vie. Mais comme Brutus & Caſſius, leurs chefs, étoient à la tête de plus de vingt légions, il jugea bien qu'il ne lui ſeroit pas aiſé de détruire un ſi puiſſant parti tant qu'il auroit encore Antoine pour ennemi. Ainſi il réſolut de ſe réconcilier avec lui, ſous le prétexte honnête de joindre leurs forces pour venger la mort de ſon pere. Pour lui faire connoître ſes diſpoſitions, il fit inſinuer au Sénat par Quintius Pedius, ſon collegue & ſa créature, qu'il croyoit qu'il étoit de l'intérêt de la République de rappeller Antoine, & de ne point pouſſer à bout un grand Capitaine qui n'étoit pas moins redoutable que l'avoient été Sylla & Marius. Le voiſinage de ſon armée qui campoit aux portes de Rome fit recevoir ſes avis comme des loix; & quoique la plupart des Sénateurs viſſent bien qu'il ne cherchoit qu'à ſe fortifier du ſecours d'Antoine contre les défenſeurs de la liberté publique, ils n'étoient plus en état d'agir conformément à leurs inclinations. Il fallut plier ſous une puiſſance qui ne prenoit pour regle de ſa conduite que ſes propres intérêts. Le Sénat révoqua ſolemnellement tous les Ar-

rêts qu'il avoit décernés contre Antoine & ses partisans ; & César lui offrit de joindre leurs troupes & de marcher ensemble contre Cassius & Brutus.

Antoine repassa les Alpes à la tête de dix-sept légions. Decimus ne se trouvant pas en état de lui résister, fit dessein de se retirer en Macédoine auprès de Brutus. La plus grande partie de son armée l'abandonna ; quatre légions se rendirent à Antoine, & d'autres passerent dans l'armée de César. Decimus, dans une désertion si générale, tâcha de se sauver dans des montagnes voisines d'Aquilée ; mais il fut arrêté dans les défilés de ces montagnes, & on lui coupa la tête par ordre d'Antoine. (a) C'est ainsi que périt Décimus Brutus, le confident & l'ami de Jules César. Il avoit commandé la cavalerie sous ses ordres. Le Dictateur l'avoit depuis désigné pour Consul de l'année suivante, & pourvu en même-temps du gouvernement de la Gaule cisalpine. La guerre civile éclata, comme nous le venons de dire au sujet de ce gouvernement qu'Antoine lui disputoit, sous prétexte qu'il ne devoit pas retenir un emploi qu'il n'avoit reçu que d'un homme qu'il avoit poignardé lui-même comme un tyran & comme l'usurpateur de l'autorité légitime.

César, qui ne cherchoit qu'à se réconcilier avec Antoine, le fit remercier de la mort de Decimus comme d'une victime qu'il avoit immolée aux mânes de son pere. Ce fut le motif ou le prétexte de leur réunion. Ils y étoient également disposés l'un & l'autre. Antoine venoit d'éprouver devant Modene ce que pouvoit encore le nom de la République ; & comme il désespéroit alors de s'emparer seul de la souveraine puissance, il résolut de la partager avec

(a) *App. l. 3. c. 11.*

le jeune César. (*a*) César, de ſon côté, craignoit que s'il différoit plus long-temps à ſe raccommoder avec Antoine, ce chef de parti ne ſe joignît à la fin aux conjurés, comme il l'en avoit fait menacer, & que leurs forces réunies ne rétabliſſent l'autorité de la République. Ainſi la paix fut aiſée à faire entre deux ennemis qui trouvoient un intérêt égal à ſe rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevue; la conférence ſe tint dans une petite iſle déſerte que forme proche de Modene la riviere de Panare. (*b*) Les deux armées camperent ſur ſes bords, chacun de ſon côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutiſſoient, & ſur leſquels on avoit mis des corps de garde. Lepidus ſe trouva à cette entrevue; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de Général & les apparences du commandement, Antoine & César, qui étoient toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchés qu'un tiers qui ne leur pouvoit être ſuſpect intervînt dans les différents qui pourroient naître entr'eux. Ainſi Lepidus entra le premier dans l'iſle pour reconnoître s'ils y pouvoient paſſer en ſûreté. Telle étoit la malheureuſe condition de ces hommes ambitieux, qui dans leur réunion même conſervoient encore une défiance réciproque. Lepidus leur ayant fait le ſignal dont on étoit convenu, les deux Généraux paſſerent dans l'iſle chacun de ſon côté. Ils s'embraſſerent d'abord, & ſans entrer dans aucune explication ſur le paſſé, ils s'avancerent pour conférer vers l'endroit le plus élevé de l'iſle, & d'où ils pouvoient être également vus par leurs gardes, & même par les deux armées. Ils s'aſſirent eux trois ſeuls. César en qualité de Conſul prit la

(a) *App. l. 3. c. 22. Vell. l. 2. c. 64.*
(b) *App. de bell. civ. l. 4. c. 1.*

place la plus honorable, & se mit au milieu des deux autres. Ils examinerent ensuite quelle forme de gouvernement ils donneroient à la République, & sous quel titre ils pourroient partager l'autorité souveraine, & retenir leurs armées pour maintenir leur autorité. La conférence dura trois jours : on ne sait point le détail de ce qui s'y passa ; il parut seulement par la suite qu'ils étoient convenus que César abdiqueroit le consulat (*a*), & le remettroit pour le reste de l'année à Ventidius un des Lieutenants d'Antoine ; mais que Lepidus, César & Antoine, sous le titre de *Triumvirs*, s'empareroient de l'autorité souveraine pour cinq ans. Ils bornerent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas se déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie.

Ces Triumvirs partagerent ensuite entr'eux les provinces, les légions & l'argent même de la République. (*b*) Et ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'Empire comme si c'eût été une succession ou leur patrimoine.

Antoine retint pour lui les Gaules à l'exception de la Provence qui confine aux Pyrénées, & qui fut cédée à Lepidus avec les Espagnes. César eut pour sa part, l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne & les autres isles. L'Asie occupée par les conjurés n'entra point dans ce partage. Mais les Triumvirs convinrent que César & Antoine joindroient incessamment leurs forces pour les en chasser ; qu'ils se mettroient chacun à la tête de vingt légions, & que Lepidus avec trois autres resteroit en Italie & dans Rome pour y maintenir leur autorité. Ses deux collegues ne lui donnerent point de part dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, parce qu'on n'avoit pas bonne opinion de sa valeur & de sa capacité. Il

(a) *An de Rome 707.* (b) *Plut. Mant.*

paroît que César & Antoine ne l'avoient associé au triumvirat que pour lui laisser, en leur absence, comme en dépôt, l'autorité souveraine, parce qu'ils étoient bien persuadés qu'ils se déferoient plus aisément de lui que d'un autre Général, s'il leur devenoit infidele ou inutile.

L'ambition des Triumvirs étoit satisfaite par ce partage. Mais comme ils avoient besoin de sommes immenses pour soutenir la guerre, & que d'ailleurs ils laissoient à Rome & dans le Sénat des ennemis cachés & des Républicains toujours zélés pour la liberté, ils résolurent, avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur sûreté & de proscrire les plus riches & les plus puissants citoyens. Ils en dresserent un rôle. Chaque Triumvir y comprit ses ennemis particuliers, & même les ennemis de ses créatures. (*a*) Ils pousserent l'inhumanité jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parents, même les plus proches. Lepidus sacrifia son frere Paulus à ses collegues (*b*); Antoine de son côté abandonna au jeune César le propre frere de sa mere, & celui-ci consentit qu'Antoine fît mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût soutenu de son crédit contre Antoine même. Enfin on vit dans ce rôle funeste Thoranius tuteur du jeune César, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de soin. Plotius désigné Consul, frere de Plancus un des Lieutenants d'Antoine, & Quintius son collegue au consulat, eurent le même sort, quoique ce dernier fût beau-pere d'Asinius Pollio, partisan zélé du triumvirat. Les droits les plus sacrés de la nature furent violés; trois cens Sénateurs & plus de deux mille Chevaliers furent enveloppés

(a) *Vell. Paterc. l. 2. c. 66 & 67.*
(b) *Lucius & Cæsar.*

dans cette horrible proſcription. (*a*) Par cette vengeance utile le triumvirat s'enrichit, & diminua le nombre & la puiſſance des Républicains. Rome n'étoit plus, ou du moins la liberté en fut bannie, & la République ne ſubſiſtoit plus que dans le camp des conjurés. Céſar & Antoine, ſuivant leur projet, paſſerent dans la Macédoine pour les aller attaquer. Les forces étoient à peu près égales dans chaque parti, & ſi les légions de Céſar & d'Antoine étoient plus complettes, Brutus & Caſſius de leur côté étoient plus forts en cavalerie. On comptoit dans leur armée vingt mille chevaux, & à peine y en avoit-il treize mille dans celle des Triumvirs.

Ces deux armées étoient campées proche de la ville de Philippes, ſituée ſur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Il y eut d'abord différentes eſcarmouches & de petits combats dans leſquels les troupes des conjurés eurent toujours l'avantage. (*b*) Enfin le jour parut qui devoit décider de la fortune & de la deſtinée de la République. Ces grands corps s'ébranlerent & marcherent l'un contre l'autre avec une égale fureur.

Je n'entrerai plus dans le détail d'une action qui a été décrite par divers Hiſtoriens, & qui n'eſt point de mon ſujet. Cette bataille décida du ſort de la République. La liberté fut enſévelie dans les plaines de Philippes avec Brutus & Caſſius, les chefs des conjurés & les derniers Romains. Brutus défit à la vérité les troupes de Céſar; mais Antoine triompha du corps que commandoit Caſſius. Ce Général croyant ſon collegue auſſi malheureux que lui, obligea un de ſes affranchis de le tuer; & Brutus ayant voulu tenter

(a) *App. l.* 4. *c.* 2. *D. H. l.* 47.
(b) *An de Rome* 711.

une seconde fois le sort des armes (a), perdit la bataille, & se tua lui-même pour ne pas tomber vif entre les mains de ses ennemis. Les Triumvirs par cette victoire établirent leur Empire sur les ruines de la République. De si grands succès furent moins dûs à la valeur de César, qu'à son habileté & à l'adresse avec laquelle il sut se servir de l'épée d'Antoine, pendant qu'il ne contribuoit à la cause commune que de projets, dont encore il cacha toujours à ses deux collegues les motifs les plus secrets. Il n'eut point de honte la veille du combat, sous prétexte de je ne sais quelle infirmité, d'abandonner le corps qu'il commandoit ; & déserteur de sa propre armée, il alla se cacher dans le bagage, pendant qu'on en étoit aux mains. Peut-être qu'il se flattoit que les périls ordinaires dans les batailles & le courage d'Antoine le déferoient d'un collegue ambitieux, & que sans s'exposer il recueilleroit seul le fruit de la victoire. Mais n'est-ce point faire trop d'honneur à son esprit, aux dépens des purs mouvements de la nature ? Ce qui pourroit faire croire qu'il n'agit en cette occasion que par une vive impression que lui causoit la peur, c'est qu'on sait toutes les railleries qu'il eut depuis à essuyer de la part d'Antoine, qui lui reprocha que dans un combat naval contre le jeune Pompée, il n'avoit jamais eu le courage de voir les flottes en bataille ; mais que couché dans son vaisseau & les yeux tournés vers le ciel, comme un homme éperdu, il ne s'étoit montré à ses soldats qu'après qu'on lui eut annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Quel contraste de qualités si opposées dans la même personne, & dans un homme sur-tout qui aspiroit à se rendre maître du monde entier ; on voit un génie élevé, hardi, audacieux, capable

(a) *Plut. in Cæsare & Ant.*

de former de plus grands projets, incapable pourtant de ſoutenir de ſang froid la vue du moindre péril, & qui ne montre du courage que dans les conſeils & par-tout où il ne falloit point payer de ſa perſonne.

Il ſentit de bonne heure que cette qualité, la premiere dans un Général, lui manquoit; & ce ſentiment intérieur, qu'il ne ſe pouvoit cacher à lui-même, ne diminua rien de ſes projets ambitieux. Il ſe contenta d'appeller à ſon ſecours une valeur étrangere. Il emprunta, pour ainſi dire, le courage d'Agrippa; il le mit à la tête de ſes troupes. Mais toujours attentif à l'objet principal de ſon entrepriſe, il ne fit choix pour un emploi ſi important & ſi délicat, que d'un ſoldat de fortune, & par conſéquent incapable de lui donner de l'ombrage & de ſe faire chef de parti. Il ne reſtoit des débris de la République que le jeune Pompée, qui s'étoit emparé de l'iſle de Sicile, d'où il infeſtoit les côtes d'Italie. Il étoit queſtion de lui enlever une retraite qui en ſervoit encore à pluſieurs proſcrits qui pouvoient relever le parti de la liberté; mais Auguſte ſe trouvoit ſans vaiſſeaux. Mécene ſon Miniſtre, ſon favori, & le plus habile négociateur de ſon temps, eut l'adreſſe d'en tirer d'Antoine, quoique ce Triumvir eût tant d'intérêt de maintenir le jeune Pompée dans une iſle qui lui ſervoit comme de barriere contre l'ambition toujours ſi redoutable d'Auguſte; Agrippa d'un autre côté fait conſtruire une flotte; l'armée va chercher l'ennemi, bat les Lieutenants de Pompée, le défait lui-même en pluſieurs occaſions, & le chaſſe enfin de cette iſle. Mais auſſi modeſte, ou pour mieux dire, auſſi habile courtiſan que grand Capitaine, il refuſe les honneurs du triomphe que l'uſage parmi les Romains décernoit aux Généraux victorieux: perſuadé, diſoit-il, au rapport de Dion, qu'un bon Général ne devoit rien oublier

pour faire réussir les desseins de son Prince : mais que quand le succès en étoit favorable, il devoit lui en déférer toute la gloire comme à son chef & au principal auteur de l'entreprise. Auguste alors victorieux de tous les Républicains, crut qu'il étoit temps de rompre avec ses collegues. Il vouloit régner seul, & il résolut de se défaire des deux Triumvirs & de ces deux cohéritiers que la fortune l'avoit obligé d'associer dans cette espece de succession à la puissance de son oncle.

Il les attaqua l'un après l'autre : la perte de Lepidus ne lui coûta que quelques intrigues. Ce Triumvir, peu estimé de ses soldats, s'en vit abandonné au milieu de son camp. Auguste s'en rendit maître par son adresse & par ses négociations secretes, en quoi personne ne lui étoit comparable : sous différents prétextes il dépouilla son collegue de l'autorité souveraine. On vit depuis ce Triumvir réduit à mener une vie privée & si malheureuse, qu'il devint un objet de pitié pour ses plus grands ennemis. Antoine adoré de ses soldats, maître de la meilleure partie de l'Asie & de l'Egypte entiere, & qui avoit de puissants Rois dans son parti & dans son alliance, donna plus de peine à Auguste. Mais sa perte vint de ce qui devoit faire sa principale ressource. Ce grand Capitaine enivré d'une passion violente pour Cléopatre, Reine d'Egypte, & maître de ses Etats, crut qu'il y trouveroit autant de forces qu'il rencontroit de charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette Princesse. Cet excès de confiance lui fit négliger le soin de Rome & de l'Italie, le centre de l'Empire. Auguste s'en prévalut & y établit son autorité. La jalousie du gouvernement, si naturelle entre des puissances égales en dignité, les brouilla souvent ; tantôt Octavie, femme d'Antoine & sœur de César, &

quelquefois des amis communs, les réconcilierent. Mais à la fin ils prirent les armes l'un contre l'autre ; on en vint aux mains, & la bataille navale qui se donna près d'*Actium* décida de l'Empire du monde entre ces deux célebres rivaux. (*a*) César victorieux poursuivit Antoine jusques dans l'Egypte & le réduisit à se tuer lui-même. Par sa mort & l'abdication forcée de Lepidus, qui avoit précédé de six ans la bataille d'Actium, ce Prince se vit enfin au comble de ses desirs, seul maître & seul Souverain.

On ne douta pas qu'il n'établît une nouvelle Monarchie sur les ruines de l'ancienne République. Mais un si grand changement lui donnoit de vives inquiétudes. L'amour des Romains pour la liberté, & le souvenir des Ides de Mars se présentoient incessamment à son esprit. Jules César son oncle assassiné au milieu du Sénat par ceux-mêmes qu'il croyoit les plus attachés à sa personne, lui faisoit appréhender qu'il ne se trouvât un autre Brutus & quelque Républicain déterminé, qui, pour rendre la liberté à sa patrie, lui portât la mort jusques sur le trône. La peur, qui lui étoit si naturelle, balançoit dans son cœur les charmes d'une ambition satisfaite ; & dans ces agitations qui ne lui laissoient point de repos il délibéroit s'il se déclareroit le Roi de ceux-mêmes dont dès le commencement du triumvirat il s'étoit rendu le tyran. Enfin il tint un conseil secret avec Agrippa & Mécene, ses deux Ministres & les principaux instruments de sa puissance ; & il examina avec eux s'il rétabliroit la République sur les anciens fondements, ou s'il retiendroit l'autorité souveraine.

Dion de Nicée, dans le 52e livre de son histoire, nous a conservé les avis différents de ces deux grands hommes. Agrippa, uniquement

(a) *An de Rome* 713.

ſenſible à cette eſpece de gloire qui ne s'acquiert que par de grandes actions, ſe déclara hautement pour une généreuſe abdication. Il fit même envisager à Auguſte tous les périls d'une domination inſupportable à des hommes libres & élevés dans le ſein de la République. Les exemples différents de Sylla & de Céſar ne furent pas oubliés ; il exhorta ce Prince à faire voir à l'Univers, en rendant la liberté à ſa patrie, qu'il n'avoit pris les armes que pour venger la mort de ſon pere.

Mais Mécene, ſans s'arrêter à faire voir à Auguſte la couronne par ſes endroits les plus brillants, le prit par ſon foible, & lui repréſenta qu'il avoit trop fait pour reculer ; qu'après tant de ſang répandu il n'y avoit de ſureté pour lui que ſur le trône, & qu'il ne ſeroit pas plutôt dépouillé du pouvoir ſouverain, qu'il ſe verroit attaqué & pourſuivi par les enfants & les amis de tant d'illuſtres proſcrits que le malheur des temps l'avoit obligé d'immoler à ſa ſûreté.

Auguſte, ſans embraſſer entiérement, & auſſi ſans rejetter tout-à-fait l'un ou l'autre conſeil, prit un troiſieme parti, qu'il crut le plus sûr. Il réſolut, ſuivant l'avis de Mécene, de retenir toujours la ſouveraine puiſſance ; mais ſans prendre le titre de Roi ſi odieux dans une République. Il rejetta, par la même raiſon, celui de Dictateur perpétuel, qui avoit coûté la vie à ſon grand-oncle, & il ſe contenta de la qualité ordinaire d'*Empereur*, que les ſoldats, pendant le temps de la République, donnoient aux Généraux victorieux, & qu'il ne prit que pour accoutumer les Romains, ſous un nom connu, à une autorité nouvlle & juſqu'alors inconnue. Il conſerva en même-temps toutes les charges & les dignités de l'Etat. On vit toujours à Rome ſous ſon regne des Conſuls, des Préteurs, des Edi-

les & les autres Magiſtrats de la République, image de l'ancien gouvernement. Ces Magiſtrats en faiſoient même toutes les fonctions, quoique dans le fond ces différentes dignités dépendiſſent d'une puiſſance ſupérieure qui les faiſoit agir ſuivant ſes vues & ſes intérêts. Auguſte, pour accoutumer inſenſiblement les Romains à ſa domination, déclara publiquement qu'il ne prétendois retenir la ſouveraine puiſſance que pendant dix ans, & qu'il s'en dépouilleroit avec plaiſir ſi-tôt qu'il auroit rétabli le calme de la République. Sous différents prétextes on le vit renouveller tous les dix ans la même proteſtation comme un délai & une ſauvegarde que la peur lui faiſoit prendre pour ſa conſervation. Pour donner néanmoins comme un gage de ſes promeſſes & un avant-goût de la liberté, il partagea avec le Sénat le gouvernement des provinces. Mais dans ce partage il ne lui abondonna que celles qui étoient dans le centre de l'Empire, qu'on pouvoit gouverner ſans troupes & ſans garniſons. Et pour avoir un prétexte de retenir toujours ſous ſes ordres les légions & les armées, il ſe chargea du ſoin des provinces frontieres qui étoient expoſées aux incurſions des barbares. Le peuple par ſon attention vit renaître l'abondance. Céſar l'amuſoit même de temps en temps par des jeux & des ſpectacles qui adouciſſoient inſenſiblement ce qu'il y avoit de trop fier dans l'hûmeur des Romains. Ce Prince, par une conduite ſi habile, accoutuma inſenſiblement des hommes libres à la ſervitude, & rendit une Monarchie nouvelle ſupportable à d'anciens Républicains.

Fin du quatorzieme & dernier Livre.



MÉMOIRE

Envoyé d'Angleterre par Mylord STANOPE, *Secrétaire d'Etat.*

MONSIEUR l'Abbé de Vertot est prié de communiquer à des personnes que son Histoire des Révolutions de Rome a rendu curieuses sur tout ce qui a rapport à l'ancien gouvernement de la République, ses pensées sur une chose qui ne paroît point être assez développée par les modernes qui ont traité de la constitution de Rome.

Il s'agit de savoir quelle étoit la voie commune & réguliere dans les quatre ou cinq premiers siecles de la République qui donnoit entrée au Sénat.

Il paroît bien que dès l'antiquité la plus reculée de cet Etat, la dignité de Consul, & peut-être même que dans la suite celle de Préteur ou autres, donnoient à ceux qui en avoient été revêtus le droit d'assister au Sénat pendant leur vie.

On sait que pendant les premiers siecles il n'y avoit que des Patriciens dans le Sénat : mais on voudroit savoir précisément par quelle regle ou par quelle autorité de certains Patriciens étoient Sénateurs, pendant qu'un grand nombre d'autres Patriciens ne participoient point à cet honneur. Y avoit-il quelque droit de succession ou de primogéniture ? Ou

bien les Cenſeurs, &, avant l'établiſſement de cette Magiſtrature, les Conſuls avoient-ils le droit d'agréger au Sénat tels Patriciens que bon leur ſembloit, pour remplir les places qui devenoient vacantes au Sénat ?

On ſait qu'après la ſeconde guerre Punique un Dictateur fut créé pour remplir le Sénat qui ſe trouvoit épuiſé : mais ce fait, au lieu de réſoudre les doutes qu'on a ſur cette matiere, ne fait que les augmenter, puiſque de là on pourroit inférer qu'il n'y avoit point à Rome de voie réguliere & commune pour remplacer les pertes des ſujets que faiſoit le corps du Sénat, puiſque l'on a eu recours à cette puiſſance extraordinaire du Dictateur.

Si quelqu'un eſt capable aujourd'hui, non-ſeulement de réſoudre ces choſes, mais encore de donner au public des idées juſtes ſur tout ce qui regarde la conſtitution des droits & prérogatives du Sénat & de l'ordre des Patriciens, ce doit être l'Auteur ſavant & poli des Révolutions de Rome.



1 Décembre 1719.

RÉPONSE AU MÉMOIRE *envoyé d'Angleterre à Paris.*

ON m'engage à dire mon ſentiment ſur différentes queſtions qui concernent la conſtitution du Sénat de Rome, & on s'adreſſe à un Français pour réſoudre ces difficultés, quoiqu'elles ſe ſoient élevées parmi une nation où l'on trouve encore quelques traces de l'ancien gouvernement des premiers Romains, & par conſéquent qui en doit être mieux inſtruite. Mais d'ailleurs qui connoît mieux la diſcipline civile & militaire de ces fameux Républicains que le ſavant & l'habile Miniſtre & tout enſemble le grand Capitaine qui m'a fait l'honneur de me propoſer ces queſtions, lui qui en auroit décidé ſouverainement du temps même de Varron & de Cicéron ?

Dans le Mémoire qui m'a été adreſſé il s'agit premierement de ſavoir qu'elle étoit, dit-on, la voie commune & réguliere dans les quatre ou cinq premiers ſiecles de la République qui donnoit entrée au Sénat.

Secondement, pourquoi le Sénat n'étant composé alors que de Patriciens, il ſe trouve des Patriciens Sénateurs, & d'autres Patriciens ſimples particuliers, & qui ne participoient point à cette dignité.

On demande ſi cette diſtinction venoit par ſucceſſion de primogéniture, ou ſi le choix entre les candidats dépendoit abſolument des Conſuls, & depuis des Cenſeurs.

Enfin on veut ſavoir par quelle raiſon, après la ſeconde guerre Punique, on créa exprès un

Dictateur pour remplir les places vacantes dans le Sénat, d'où l'on pourroit inférer, dit-on, qu'il n'y avoit point à Rome de voie réguliere & commune pour remplacer les pertes que faisoit le corps du Sénat, puisqu'on a eu recours à cette puissance extraordinaire d'un Dictateur.

Quoique l'Auteur du Mémoire pose ses difficultés dans les quatre ou cinq premiers siecles de la République, nous ne croyons pas qu'elles s'étendent si loin ; mais aussi il nous a paru qu'on ne peut guere les éclaircir sans remonter jusqu'à la fondation de Rome & à l'établissement du Sénat.

Rome, comme la plupart des autres Etats, a changé plus d'une fois la forme de son gouvernement. Des Rois, comme on sait, y régnerent d'abord. Les Consuls succéderent à ces Princes, quoiqu'avec une autorité limitée ; on vit ensuite, en l'an 511 de Rome, créer la censure comme un démembrement du consulat ; & c'est à ces trois époques que nous allons rapporter tout ce qui concerne la création des premiers Sénateurs, & la nomination de ceux qui les remplacerent successivement.

Si on en croit la plupart des Historiens, ce furent d'abord les Rois, & ensuite les Consuls & les Censeurs, qui disposerent des places vacantes dans le Sénat. Selon d'autres Auteurs, il falloit que les suffrages du peuple intervinssent dans cette promotion ; & ce qui augmente la difficulté, c'est que cette diversité de sentiments ne se trouve pas seulement dans différents Historiens, mais que souvent le même Ecrivain semble se contredire en différents endroits de son ouvrage. Tout cela forme une espece de Pyrrhonisme dont il n'est pas aisé de se débarrasser, à moins que de s'attacher avec exactitude à l'ordre des temps. Ce n'est qu'en parcourant les différentes époques du gouvernement qu'on pour-

ra ſe former une idée juſte des différentes manieres dont, en différents temps, un citoyen Romain, ſoit Patricien, ſoit Chevalier ou Plébéïen, parvenoit à la dignité de Sénateur.

Romulus, dit Tite-Live, ayant reconnu que ſon Etat ne manquoit pas de forces, réſolut d'établir un Conſeil qui en sût diriger les opérations, & qui fût comme la baſe de l'Etat & le pole ſur lequel tout le gouvernement devoit rouler. Dans cette vue il créa cent Sénateurs; *quum jam virium haud pœniteret, concilium deinde viribus parat: centum creat Senatores.* (*a*) C'eſt donc, ſelon cet Hiſtorien, le premier Roi de Rome qui créa le Sénat. Plutarque, dans la vie de ce Prince, lui attribue pareillement l'établiſſement de cette compagnie. Denis d'Halicarnaſſe ne s'éloigne pas d'abord du ſentiment de ces deux Hiſtoriens. Romulus, dit-il dans ſon ſecond livre, réſolut de former le Conſeil de cent Sénateurs, qui partageaſſent avec lui les ſoins du gouvernement; mais il ajoute enſuite que ce Prince ſe contenta de nommer le premier Sénateur qui, en ſon abſence, devoit préſider dans le Sénat & commander dans la ville; qu'il ordonna aux trois tribus, dont l'Etat étoit alors composé, d'élire chacune trois Sénateurs, & qu'en vertu du ſecond ordre du même Prince, les trente curies qui formoient ces trois tribus en nommerent chacune trois autres; ce qui, avec le Sénateur nommé par le Roi, compoſa le nombre de cent Sénateurs. C'eſt le Roi qui forme ſeul le projet de créer un Sénat; c'eſt lui qui, de ſon autorité, nomme le Préſident ou le Prince de cette compagnie; & quoique les tribus & les curies éliſent les 99 autres Sénateurs, ce n'eſt cependant que ſur les ordres & par le commandement exprès de Romulus.

(a) *l.* 1. *Dec.* 1.

On retrouve la même opinion en un autre endroit du même livre : & si, selon cet Historien, Romulus & Tatius le Sabin augmenterent le Sénat de cent nouveaux Patriciens, le choix de ces Sénateurs ne se fit que par les curies & à la pluralité des voix. Il est vrai que cet écrivain ajoute qu'après l'élection ce furent les deux Princes, le Romain & le Sabin, qui admirent dans le Sénat ces nouveaux Magistrats ; ce qui fait voir, malgré le préjugé de Denis d'Halicarnasse, que quelqu'élection qu'il y eût, c'étoit toujours l'autorité des Souverains qui la pouvoit rendre valide, à peu près comme on en use en Angleterre, où les bils proposés par la Chambre basse, approuvés par la haute, cependant n'acquierent force de loi que par le consentement du Prince. Mais aussi il faut observer que quand quelque Historien de cette nation attribue à quelqu'un de ses Rois l'établissement d'une loi, on doit toujours supposer que le consentement du Parlement a précédé la promulgation de la loi.

Mais pour rentrer dans notre sujet, on peut observer que Tite-Live, en parlant du regne des Rois de Rome, paroît tout royaliste, si on peut s'expliquer ainsi. Denis d'Halicarnasse, au contraire, Républicain jusques sous la royauté, ne fait des Rois de Rome, en plusieurs endroits de son ouvrage, que de simples chefs du Sénat. Si on consulte l'Historien latin sur la maniere dont les principaux de la ville d'Albe, après sa destruction, furent admis dans le Sénat, c'est le Roi Tullus Hostilius, selon cet Ecrivain, qui leur en ouvrit les portes : *principes Albanorum*, dit-il, *in Patres, ut ea quoque pars Reipublicæ cresceret, legit* : & il destina un temple pour servir de Palais & de lieu d'assemblée à cette compagnie qu'il venoit d'augmenter : *templumque ordini ab se aucto curiam fecit.*

Si au contraire on jette les yeux sur l'Historien

Grec, on voit que le Roi aſſemble le Sénat ; qu'il en a recueilli les voix, & qu'il y a été réſolu de raſer la ville d'Albe, de tranſporter les habitants à Rome, & d'en admettre ſept des principales familles dans le Sénat : tout cela a été arrêté par une délibération publique, & où il paroît que le Prince n'a eu que ſa voix comme un autre. *Il a ſemblé bon aux Romains*, dit ce Prince en parlant aux Albains, & en leur annonçant ce qui avoit été arrêté touchant la deſtruction de leur ville.

Tite-Live ne ſe dément point dans la ſuite de ſon hiſtoire pendant la nomination des Rois. Ce ſont toujours ces Princes qui diſpoſent ſeuls abſolument de tout ce qui concerne le Sénat. Si Tarquin l'ancien y fait entrer, contre l'uſage, cent Plébéïens, l'Hiſtorien latin nous dit formellement que cette nouveauté fut l'ouvrage du Prince, & que ces cent Plébéïens ne furent admis dans le Sénat que par ſes graces : *centum in Patres legit, qui deinde minorum gentium ſunt appellati*; & il ajoute, *factio haud dubia Regi, cujus beneficio in curiam venerant.*

Le même Hiſtorien, après avoir rapporté les mauvais deſſeins de Tarquin le Superbe, petit-fils du Prince dont nous venons de parler, & tous les reſſorts qu'il fit jouer pour uſurper la couronne qui étoit alors ſur la tête de Servius Tullius, dit expreſſément qu'il tâcha de gagner ces nouveaux Sénateurs que Tarquin l'ancien ſon aïeul avoit admis dans le Sénat, & que pour les mettre dans ſes intérêts il les faiſoit ſouvenir qu'ils ne tenoient leurs dignités que de ſa maiſon, & que c'étoit dans cette occaſion qu'ils devoient lui en marquer leur reconnoiſſance : *admonere paterni beneficii & pro eo gratiam repetere ;* reconnoiſſance qu'il auroit eu tort d'exiger, ſi leur admiſſion dans le Sénat avoit dépendu des ſuffrages de la multitude, & que l'ancien Tarquin n'eût eu dans cette élection que ſa voix comme les autres Sénateurs.

Ce Prince, ou pour mieux dire ce tyran, après s'être emparé du trône de la maniere que tout le monde ſait, fit mourir ou exila ceux des Sénateurs qui lui étoient ſuſpects, ou par leur crédit, ou par leurs richeſſes, & il ne voulut point remplir leurs places, dit Tite-Live, pour laiſſer tomber ce corps dans le mépris par ſon petit nombre : *numero imminuto*, dit-il, *ſtatuit nullos in Patres legere, quò contemptior paucitate ipſe ordo eſſet :* c'étoit donc de ce Prince que dépendoit la nomination des Sénateurs. Denis d'Halicarnaſſe à la vérité paroît oppoſé en cet endroit à Tite-Live; car, après avoir rapporté le même fait, & la mort ou l'exil d'un grand nombre de Sénateurs, il dit expreſſément que Tarquin fit remplir leurs places par ſes créatures; qu'il en forma comme un nouveau Sénat. Mais malgré l'oppoſition qui paroît dans les faits, il n'en réſulte rien contre le droit & l'autorité des Rois; & ſoit que Tarquin n'ait pas voulu ſubſtituer d'autres Sénateurs en la place des morts & des exilés, comme le rapporte Tite-Live, ſoit que ce Prince leur eût donné ſes partiſans pour ſucceſſeurs, comme le dit Denis d'Halicarnaſſe, dans l'un & l'autre Hiſtorien il n'eſt fait mention que de l'autorité du Prince; & c'eſt de quoi il eſt uniquement queſtion par rapport à la nomination des Sénateurs.

Enfin Tite-Live confirme ſon ſentiment dans le diſcours qu'il fait tenir à un certain Canuleïus, Tribun du peuple, qui vouloit faire révoquer une des loix des douze Tables qui interdiſoit toute alliance entre les Patriciens & les Plébéïens. Ce Tribùn reproche aux premiers, qu'étant la plupart iſſus d'Albains ou de Sabins : votre nobleſſe ne vient pas, dit-il, de votre origine; mais parce que vos ancêtres ont été admis dans le Sénat, ſoit par le choix des Rois ou par la volonté & le commandement du peuple,

depuis que les Rois ont été chassés : *aut ab Regibus lecti, aut, post Reges exactos, jussu populi.*

Ce Tribun, ou l'Historien qui le fait parler, distingue deux temps & des manieres différentes. Il prétend que pendant la domination des Rois, c'étoient ces Princes qui disposoient des places du Sénat, *aut ab Regibus lecti;* & en même-temps il soutient qu'après l'expulsion des Rois ce droit fut dévolu au peuple; mais cette derniere proposition n'est pas sans de grandes difficultés, comme nous l'allons voir.

Nous voici arrivés à l'établissement de la République que l'Auteur du Mémoire marque pour l'époque & le commencement de ses difficultés; il est question, dit-il, de savoir quelle fut alors la voix commune & réguliere qui donnoit entrée au Sénat. Si on en croit Tite-Live dans l'endroit que nous venons de citer, c'étoient les suffrages du peuple qui en décidoient, *jussu populi.* Cicéron, si savant dans les loix & les usages de sa nation, se déclare pour le même sentiment : c'étoit, dit-il, tout le peuple qui faisoit le choix de ceux qui devoient entrer dans ce souverain Conseil, *deligerentur in id Concilium ab universo populo.* Voilà à la vérité ce droit d'élection attribué seulement au peuple par le témoignage des deux plus célebres Ecrivains de la République; mais malheureusement les faits & les exemples y sont formellement opposés; & ce qui est de plus singulier, c'est que Tite-Live lui-même nous fournit la meilleure partie de ces preuves, sans même reclamer contre les faits qu'il rapporte & sans faire aucune mention des droits du peuple.

On voit dans cet Historien qu'après l'expulsion des Rois & l'abdication que fit Collatin du

(a) *Orat. pro Sextio.*

consulat, Brutus, alors seul Consul, ayant trouvé le Sénat considérablement diminué par les cruautés de Tarquin, il le remplit de nouveaux sujets, & porta le nombre des Peres jusqu'à trois cens, qu'il tira, dit-il, de l'ordre des Chevaliers. Ce n'est donc point le peuple qui, dans le premier siecle de la République, nommoit les Sénateurs. Voila le premier Consul qu'aient jamais eu les Romains, & qui étoit alors sans collegue, qui exerce ce droit sans opposition & sans contredit : *cædibus*, dit Tite-Live, *diminutum Patrum numerum ad trecentorum summum explevit*. Reste à concilier Tite-Live, & ce passage du premier Livre, avec le discours du Tribun Canuleïus qu'on trouve dans le quatrieme de la premiere Décade.

Denis d'Halicarnasse, qui rapporte presque toujours les mêmes faits, quoiqu'avec des circonstances différentes, prétend que dans cette promotion Valerius étoit déjà collegue de Brutus ; & il ajoute que ces deux Consuls tirerent les nouveaux Sénateurs du corps du peuple, *præcipuos ex plebe allegerunt*. Plutarque rapporte le même fait d'une troisieme maniere ; il soutient que Valerius étoit alors seul Consul, & que craignant que le collegue qu'on lui donneroit ne le troublât dans le plan & la disposition qu'il avoit fait, il se hâta de nommer les Sénateurs qui devoient remplir les places vacantes dans le Sénat ; mais opposés dans les faits, on n'y trouve encore rien qui favorise les droits du peuple. C'est toujours un Consul qui fait la nomination ; & pour le fond de la question il est assez indifférent que ce Consul se soit appellé Brutus ou Valerius.

Il est très-vraisemblable que les Consuls qui avoient succédé aux Rois dans le souverain commandement, *Regio imperio duo sunt*, qui en avoient toutes les marques, les Licteurs, la

robe brochée de pourpre, la chaire curule & le sceptre ou le bâton d'ivoire; que ces grands Magistrats, dis-je, les chefs du Sénat & les Généraux-nés des armées, & qui n'étoient enfin distingués des Rois que parce que leur autorité étoit partagée & seulement annuelle, succéderent au droit qu'avoient eu ces Princes de remplir les places vacantes dans le Sénat.

Mais ces Consuls étant depuis trop occupés par les guerres étrangeres qui les tenoient souvent hors de Rome, le droit de nommer les Sénateurs passa des Consuls aux Censeurs; nouvelle magistrature établie l'an de Rome 311, & soixante-six ans seulement après l'établissement de la République.

On prétend que ces nouveaux Magistrats ne furent établis d'abord que pour faire le dénombrement du peuple Romain, ce qu'on appelloit le cens, institué par le Roi Servius Tullius. Mais comme l'autorité de sa nature ne cherche qu'à s'étendre, les Censeurs se mirent insensiblement en possession de réformer les trois Ordres de la République, & ils s'attribuerent ensuite le droit de nommer les Sénateurs, & même de chasser du Sénat ceux qu'ils en trouvoient indignes, d'ôter le cheval & l'anneau d'or aux Chevaliers qui ne s'étoient pas bien acquittés de leur emploi, & de reléguer dans les tribus subalternes ceux du peuple dont les mœurs étoient déréglées. L'Histoire est remplie de mille exemples différents de cette autorité des Censeurs, qui par le secours d'une crainte salutaire retenoient les différents Ordres de l'Etat dans les bornes de leur devoir. Nous n'entrerons point plus avant dans les différentes fonctions de cette grande magistrature, qui étoit regardée parmi les Romains comme le comble des honneurs où pouvoit parvenir un citoyen. Je me renferme uniquement dans la question

proposée ; & il m'a paru, par tout ce que rapportent les Historiens de cette nation, que les Censeurs avoient succédé aux Consuls dans la nomination des Sénateurs, comme les Consuls avoient succédé aux Rois dans le même droit ; mais de savoir si ces Princes & ces différents Magistrats faisoient cette nomination sans le concours du peuple, ou si c'étoit le peuple même qui élisoit les Sénateurs, comme il faisoit tous les autres Magistrats, c'est dont on pourra mieux juger par ce que nous allons dire dans la suite, pour tâcher de concilier deux opinions qui paroissent si opposées.

Paul Manuce prétend que les Rois, les Consuls & les Censeurs avoient à la vérité le droit de proposer à l'assemblée du peuple ceux qu'ils trouvoient dignes de remplir les places vacantes dans le Sénat ; mais que le choix entre ces candidats appartenoit au peuple, dont cependant les suffrages devoient être renfermés parmi ceux que ces Magistrats leur avoient proposés ; conjecture d'autant plus foible, qu'elle n'est soutenue d'aucune preuve, si on ne prend pour preuve l'usage où étoit la République de n'admettre aucun Magistrat que par la voie de l'élection. Ce n'est pas qu'on peut dire que le peuple étoit censé en quelque maniere ouvrir les portes du Sénat à ceux qui par ses suffrages étoient élevés aux magistratures curules, parce que ces grandes dignités non-seulement donnoient entrée au Sénat pendant leur année d'exercice, mais ils conservoient encore ce droit quand même ils n'étoient plus en charge ; & les Censeurs, quand ils remplissoient les places vacantes dans le Sénat, ne pouvoient se dispenser alors de les inscrire les premiers & chacun à leur rang dans le rôle & la matricule des Sénateurs. Et c'est peut-être de cette espece particuliere du droit du peuple qu'on doit

entendre ce que Canuleïus & Cicéron ont rapporté en termes trop généraux du pouvoir du peuple dans la nomination des Sénateurs.

C'eſt ainſi qu'en uſa le Dictateur M. Fabius Buteo, pendant la ſeconde guerre Punique, & dans une conjoncture extraordinaire, où il fut obligé de faire la fonction de Cenſeur. Après avoir appellé les anciens Sénateurs chacun par leur nom, il nomma pour remplacer les morts, premiérement ceux, comme dit Tite-Live, qui depuis la cenſure de L. Emilius & de C. Flaminius avoient exercé quelque charge curule, & qui n'avoient point encore été inſérés dans le rôle des Sénateurs, quoique par leurs charges ils euſſent entrée dans le Sénat : *recitato vetere Senatu, inde primum in mortuorum locum legit qui poſt L. Æmilium & C. Flaminium Cenſores, curulem Magiſtratum cepiſſent, necdum in Senatum lecti eſſent, &c....*

Mais c'eſt de cet exemple même, dit l'Auteur du Mémoire, & de la cenſure d'un Dictateur qu'on doit inférer qu'il n'y avoit point à Rome de voie commune & réguliere pour remplir les pertes que faiſoit le corps du Sénat, puiſqu'on a eu recours à cette puiſſance extraordinaire du Sénat.

On peut répondre que c'eſt au contraire parce que cet exemple eſt extraordinaire & ſingulier qu'on n'en peut rien conclure contre la poſſeſſion où étoient les Cenſeurs de nommer ſeuls les Sénateurs. Pourroit-on dire avec le moindre fondement que ce n'étoit point un uſage commun & régulier dans la république, de ne tirer jamais les Tribuns du peuple que du corps des Plébéïens, parce qu'une ſeule fois, & ſous le conſulat de L. Valerius & de M. Horatius, on vit dans le tribunat Sp. Tarpeïus & A. Haterius, tous deux Patriciens, anciens Sénateurs & même Conſulaires, que le Sénat avoit eu

l'adresse de faire élire pour traverser les mauvais desseins des autres Tribuns : *duos etiam Patricios* (a), dit Tite-Live, *Consularesque Sp. Tarpeium & Aulum Aterium cooptavere.*

Certainement il n'y a point d'Etat si attaché à la forme de son gouvernement qui, dans de certaines conjonctures, ne soit obligé de souffrir divers changements. Telle étoit alors la situation de la République Romaine : quatre grandes batailles perdues contre les Carthaginois en avoient épuisé le plus pur sang. On regrettoit particuliérement, dit Tite-Live, 80 citoyens, dont partie avoit rempli des Magistratures, à la sortie desquelles, & dans le premier *cens* qui se seroit fait, ils devoient être inscrits au nombre des Sénateurs. Les soldats manquoient dans l'Etat ; on avoit été réduit à enrôler des esclaves : & Annibal étoit aux portes de Rome. Le peu de Sénateurs qui restoient, accablés du poids des affaires, demanderent des collegues, & qu'on remplaçât les Sénateurs qu'on avoit perdus dans cette cruelle guerre. Apparemment que les deux derniers Censeurs, L. Æmilius & C. Flaminius, ou avoient péri dans ces sanglantes batailles, ou étoient hors de charge. Il ne restoit de ressource pour suppléer au défaut des Censeurs que dans la personne de M. Junius Pera, alors Dictateur, & dont il semble que la dignité renfermât éminemment les autres emplois de la République. Mais comme ce grand Magistrat étoit éloigné de Rome, & qu'il commandoit l'armée qui étoit opposée à Annibal, on ordonna à L. Terentius, Varro, premier Consul, de se rendre à Rome, & de nommer un second Dictateur, qui pût faire en cette occasion la fonction des Censeurs ; & on convint, pour conserver autant qu'on pour-

(a) *Tite-Liv. dec. 1. l. 3. c. 55.*

roit l'ancienne forme du gouvernement, que ce Conſul ne nommeroit que celui de tous les Cenſeurs vétérans qui ſe trouveroit alors le plus ancien ; enſorte que lorſque Varron nomma pour Dictateur M. Fabius Buteo, ce fut moins un Dictateur qu'il donna à la République, que le premier & le plus ancien des Cenſeurs. Et pour faire connoître à ce nouveau Magiſtrat qu'il n'avoit de Dictateur que le nom, on lui interdit expreſſément la nomination d'un Général de la cavalerie, droit inſéparable de la dictature, dont cet Officier étoit comme le Lieutenant.

Tite-Live rapporte que ce Dictateur, après ſa nomination, étant monté à la tribune aux harangues, déclara hautement à l'aſſemblée qu'il ne pouvoit approuver, ni qu'il y eût en même-temps deux Dictateurs, ce qu'on n'avoit jamais vu dans la République, ni qu'on l'eût fait Dictateur ſans lui laiſſer la liberté de nommer le Général de la cavalerie ; qu'il n'étoit pas moins extraordinaire qu'on n'eût nommé qu'un ſeul citoyen pour faire la fonction des deux Cenſeurs, ni que cette dignité, contre l'uſage, fût conférée deux fois à la même perſonne. Que cependant, malgré ces irrégularités (a), il tâcheroit d'apporter dans l'adminiſtration de ſa charge un juſte tempérament, autant que le pourroient permettre le malheur des temps, la fortune préſente & la néceſſité des affaires.

Ce Dictateur nomma enſuite 177 citoyens pour Sénateurs, en commençant, comme nous le venons de dire, par ceux qui avoient rempli des dignités curules ; & il fit un choix, dit Tite-Live, qui fut également approuvé de tous les ordres de la République : *centum ſeptuaginta ſeptem cum ingenti approbatione omnium in Sena-*

(a) *Dec. 3. liv. 3. c. 7.*

tum lectis ; preuve que ce choix étoit ſon pur ouvrage. Car ſi la nomination des Sénateurs avoit dépendu des ſuffrages de la multitude, c'auroit été bien en vain qu'on auroit donné des louanges au Dictateur ſur un choix qu'il n'auroit point fait. Et pour preuve que le blâme tomboit comme la louange ſur ce choix des Cenſeurs, on ſait qu'Appius Claudius & C. Plautius, ſon collegue dans la cenſure, ayant rempli les places vacantes dans le Sénat de fils d'affranchis, C. Junius Bubulcus & Q. Emilius Barbula, Conſuls de l'année ſuivante, indignés de ce que ces Cenſeurs avoient déshonoré par leur choix une compagnie ſi reſpectable, caſſerent cette élection des Cenſeurs ; &, ſans avoir égard à la derniere nomination, ils firent rappeller tout de nouveau les Sénateurs ſelon l'ancien rôle, & dans le même ordre qu'ils ſe trouvoient inſcrits avant la cenſure d'Appius & de Plautius. Ni Fabius Buteo ne méritoit les louanges qu'on lui donna, ni Appius Claudius & Plautius la honte où ils ſe virent expoſés, ſi la nomination de nouveaux Sénateurs avoit dépendu des ſuffrages de la multitude.

On vient donc de voir que l'exemple ſingulier de M. Fabius Buteo, nommé pour remplir les places vacantes dans le Sénat, ne tire point à conſéquence contre le droit où étoient les Cenſeurs de faire cette nomination. Et ſi on excepte ce ſeul fait & tout ce qui ſe paſſa dans les temps tumultueux des Gracques, & pendant les guerres civiles, on ne trouvera point que depuis la fondation de Rome d'autres que les Rois ou les Conſuls & les Cenſeurs qui leur avoient ſuccédé dans cette partie du gouvernement, aient jamais nommé ceux des citoyens de la République qui devoient remplir les places vacantes dans le Sénat.

J'ai excepté de ma propoſition générale le

tribunat des Gracques, dont Caïus le cadet fit, dit-on, entrer un grand nombre de Chevaliers dans le Sénat; d'autres attribuent cette nomination extraordinaire à Livius Drusus, autre Tribun. Il y en a même qui prétendent qu'il n'étoit alors question que de Magistrats particuliers qui devoient rendre la justice au peuple. Je n'enterai point dans cette question qui mériteroit une dissertation particuliere.

Je me contenterai d'observer que Sylla & Marius, chefs de la premiere guerre civile, remplirent le Sénat de leurs créatures; que Jules César porta encore plus loin son usurpation, & qu'il y fit entrer non-seulement les enfants des affranchis, mais encore des barbares, & même des charlatans & des devins. Que les Triumvirs ensuite, après avoir épuisé ce corps si respectable par leurs cruelles proscriptions, le remplirent à leur tour de leurs satellites; ensorte qu'après qu'Auguste se fut défait de ses deux collegues dans le triumvirat, le Sénat se trouvoit alors rempli de plus de mille Sénateurs la plupart indignes de cette grande place, & que l'argent & le crime lui avoient fait recevoir. Ce Prince se voyant maître absolu de l'Empire, résolut de purger cette illustre compagnie de tant d'indignes sujets: *Senatorum numerum*, dit Suétone, *deformi & inconditâ turbâ, erant enim suprâ mille, & quidam indignissimi, & post necem Cæsaris per gratiam & præmium allecti, quos Orcinos*; d'autres disent *Abortivos*, *vulgus vocabat, ad modum pristinum & splendorem redegit.* Auguste après avoir chassé du Sénat ces hommes indignes, permit à ceux des Sénateurs qui restoient d'en nommer chacun un autre. Mais comme il ne fut pas content de cette élection, où l'amitié, les liaisons du sang & peut-être l'intérêt, eurent plus de part que le mérite, il fit un second choix, dans lequel il ne consulta

qu'Agrippa (*a*) : *duabus lectionibus, prima ipsorum arbitratu, quo virum legit, secunda suo, & Agrippa ;* preuve que ce Prince avoit rappellé à lui l'autorité qu'exerçoient auparavant les Censeurs, les Consuls & les Rois de Rome.

Ses successeurs à l'Empire regarderent l'autorité des Censeurs comme faisant partie de la dignité impériale, & Decius nommant Valerien pour Censeur, en lui expliquant tous les privileges & les droits d'un emploi si éminent ; Valérien en habile courtisan lui répondit que ces droits n'appartenoient qu'à l'Empereur. (*b*) *Hæc sunt propter quæ augustum nomen tenetis : apud vos censura desedit.*

Passons à la seconde question qu'on nous a faite. On demande pourquoi le Sénat n'étant composé que de Patriciens *alors*, c'est-à-dire au moins, à ce que prétend l'Auteur du mémoire, dans les quatre ou cinq premiers siecles de la République, il se trouvoit des Patriciens Sénateurs, & d'autres Patriciens simples particuliers, & qui ne participoient point à cette dignité. On veut savoir si cette distinction venoit par succession & de primogéniture, ou si le choix des Sénateurs dépendoit absolument des Consuls, & depuis des Censeurs.

Pour répondre à cette question il faut se souvenir de ce que nous avons rapporté après Tite-Live de l'institution des premiers Sénateurs. Romulus, selon cet Historien, n'en créa que cent, soit que ce nombre, dit-il, lui parût suffisant, soit qu'il n'en eût trouvé que cent qui eussent les qualités requises pour entrer dans le Sénat : *sive quia is numerus satis erat, sive quia soli centum erant qui creari Patres possent.* Tite-Live ajoute

(a) *Suet. c.* 35.
(b) *Tit. Bellius Pollio.*

qu'on appella ces cent Sénateurs *Peres*, comme un titre respectable, & leurs enfants & leurs descendants *Patriciens*, *Patriciique progenies eorum appellati*, origine de la premiere & de la plus pure noblesse parmi les Romains. Quelques Auteurs prétendent que ces premiers Patriciens portoient sur leurs souliers des croissants ; d'autres disent la lettre C, pour marquer qu'ils descendoient des cent premiers Sénateurs ; ces enfants & ces descendants des cent premiers Sénateurs se multiplierent bientôt, & produisirent différentes branches de Patriciens. C'est de ce corps seul qu'on tira d'abord les Sénateurs, les Prêtres, & tous ceux qui avoient la principale intendance dans les affaires de la religion. Mais ces emplois, & sur-tout la dignité de Sénateur, ne venoit point à titre de succession ; il falloit à la vérité être Patricien pour être Sénateur. Mais comme le nombre des Patriciens excéda bientôt celui qui étoit fixé pour composer le Sénat, tous les Patriciens ne pouvoient pas être Sénateurs, comme nous voyons que tous les Nobles Vénitiens ne sont pas Sénateurs, quoique pour être élu Sénateur il faille être reconnu pour Noble Vénitien. Ainsi il ne suffisoit pas à Rome d'être un Patricien pour avoir entrée dans le Sénat. La naissance donnoit la premiere de ces qualités, mais il n'y avoit que le mérite qui procurât la seconde. Il falloit pour être reçu dans cette auguste compagnie avoir donné des preuves éclatantes de sa valeur à la guerre, & dans des temps de paix de sa capacité dans la conduite des affaires : le choix que faisoient les Rois des Sénateurs prouve que cette dignité ne dépendoit point d'une succession linéale & agnatique ; bientôt même, & sous les Rois de Rome, on ne s'attacha plus si scrupuleusement au sang de ces premieres familles patriciennes ; & s'il se trouvoit à Rome quelque étranger, ou quelques

Plébéïens diſtingués par leur mérite, on faiſoit l'étranger d'abord citoyen : & pour donner enſuite aux uns & aux autres entrée dans le Sénat, on les déclaroit Patriciens. C'eſt ainſi qu'Ancus Martius, quatrieme Roi de Rome, prévenu en faveur du mérite & de la valeur d'un Toſcan appellé Lacumon, le combla d'honneurs : on l'a vu d'abord Général de la cavalerie, enſuite Patricien & depuis Sénateur. C'étoit pour ne pas violer ouvertement l'uſage où l'on étoit de n'admettre dans le Sénat que les deſcendants des cent premiers Sénateurs, qu'on donnoit à des étrangers ou à des Plébéïens le nom de Patriciens ; le même Lacumon, ſous le nom de Tarquin l'ancien, étant depuis parvenu à la couronne par la faveur du peuple, pour ſe conſerver ſon affection, tira tout à la fois de cet Ordre cent Sénateurs dont il augmenta le corps du Sénat, & à l'exemple d'Ancus Martius il ſe contenta, pour adoucir ce qu'une pareille nouveauté pouvoit avoir d'odieux aux yeux des Patriciens, d'en donner le nom à ces Plébéïens, comme des lettres de Nobleſſe.

Patricios fecit, dit Tite-Live, *& in Senatorum numerum cooptavit.* Ce Prince pouvoit bien, ſi on veut, aſſocier ces Plébéïens aux privileges des Patriciens, & les faire entrer dans le Sénat ; mais il me ſemble qu'il ne pouvoit jamais faire Patriciens, c'eſt-à-dire, déclarer deſcendants des cent premiers Sénateurs, ceux qui n'en étoient point iſſus, & qui n'avoient qu'une origine baſſe & obſcure : & quelque étendue qu'on donne à l'autorité des Souverains, on perſuadera difficilement qu'ils puiſſent tout-à-coup arrêter un ſang roturier dans les veines d'un Plébéïen, & y en ſubſtituer un plus noble & tout nouveau. Auſſi comme ces Plébéïens n'étoient Patriciens que de nom, & par une eſpece de fiction de loi, on les appelloit *Peres*

ajoutés, ou Patriciens de moindre condition. Patres conſcripti minorum gentium. Au lieu que les familles qui deſcendoient des cent premiers Sénateurs, les véritables Patriciens, prenoient la qualité de *majorum gentium*, c'eſt-à-dire, de grande & d'illuſtre maiſon. Ce qui revient à ce que nous appellons en France la haute Nobleſſe, *optimates*, quoiqu'il ne ſoit pas aiſé de définir aujourd'hui ſi ce titre, dont tant de gens ſe parent, conſiſte dans une Nobleſſe ſi ancienne que l'origine en ſoit inconnue, ou dans des dignités actuelles qui ſuppoſent, mais qui ne prouvent pas toujours une véritable Nobleſſe.

Ces diſtinctions ceſſerent parmi les Romains peu après l'expulſion des Rois. Denis d'Halicarnaſſe prétend que les Plébéïens ſe prévalant de l'exil de Coriolan, & vers l'an 260 de Rome, s'introduiſirent dans le Sénat, & partagerent avec les Patriciens les dignités qui auparavant étoient attachées au premier ordre de la République ; d'autres Auteurs reculent l'entrée des Plébéïens dans le Sénat au temps de la création des Décemvirs, c'eſt-à-dire, vers l'an 310 de Rome, & cinquante-ſix ans ſeulement après l'établiſſement de la République ; depuis ce temps-là on ne tira plus ſon rang & ſa nobleſſe que du droit des images, c'eſt-à-dire, des charges curules qui avoient entré dans chaque famille ; & un citoyen, quoique Plébéïen d'origine, ne laiſſoit pas de paſſer pour très-noble ſi ſes ancêtres avoient été revêtus des principales charges de l'Etat.

Rome qui d'abord n'avoit connu que deux ſortes de citoyens, ſe trouva alors diviſée en trois ordres différents, qu'Auſone a compris dans ce vers :

Martia Roma triplex, Equitatu, Plebe, Senatu.

Les Chevaliers originairement faiſoient par-

tie du peuple ; mais c'en étoit la partie la plus considérable. Comme les Sénateurs, ils étoient tirés du corps des Patriciens, & par leur dignité se trouvoient les premiers de cet Ordre. Mais après que toutes les dignités de la République furent devenues communes entre tous les citoyens, le bien seul en fit insensiblement toute la différence ; on détermina quel bien devoit avoir un citoyen pour être compris dans le rôle des Chevaliers, ou étant Chevalier pour pouvoir être élu Sénateur : *Senatorum gradum*, dit Séneque, *census ascendere fecit.* Les Patriciens furent compris dans ce réglement comme les autres citoyens, & quelque mérite qu'ils eussent d'ailleurs, c'étoient les biens de la fortune qui décidoient de leur rang. Les jeunes Patriciens qui se trouvoient riches étoient d'abord compris dans l'ordre des Chevaliers, d'où les Censeurs tiroient ensuite les plus dignes pour les élever à la dignité de Sénateurs ; & les pauvres Patriciens qui n'avoient pas assez de bien pour être compris dans l'ordre des Chevaliers, ou pour être admis dans le Sénat, demeuroient confondus parmi le petit peuple, pendant qu'ils voyoient de riches Plébéiens avec l'anneau d'or en qualité de Chevaliers, ou revêtus du laticlave, remplir les places vacantes dans le Sénat. *Senator non es*, dit Onuphrius Panuinus, *ergo Eques, aut de populo ; neque Senator, neque Eques, quamvis Patricius, ergo de populo, ordo enim prӕterea nullus superest.*

F I N.

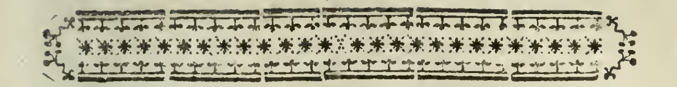


TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Matieres contenues en ce second Volume.

A

I

R

S

T

V.

Fin de la Table des Matieres.



